

**GRAND
CALAIS**

Terres & Mers



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRAND CALAIS TERRES & MERS**

GRAND CALAIS

Terres & Mers



CALAIS

CALAIS

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**an
ct**

agence nationale
de la cohésion
des territoires

quartiers2030

SOMMAIRE

Préface	5
Introduction	7
La politique de la ville	8
Deux ambitions pour nos quartiers prioritaires à l'horizon 2030	10
La démarche d'écriture : une mobilisation collective	11
1. Synthèse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023	13
1.1 Quelles évolutions pour les QPV du Beau Marais et du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre	13
1.2 Les programmations d'actions	15
1.3 Le pilotage du contrat de ville 2015-2023	18
1.4 Une analyse par thématique	19
1.5 Réflexions autour de la géographie prioritaire	22
1.6 Qualifier et faciliter l'action des acteurs agissant dans les QPV	24
2. Diagnostics	25
2.1 La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	25
2.2 Calais, une ville résiliente	28
2.3 Une analyse partagée des QPV	42
2.3.1 Le Beau Marais diagnostic et enjeux	42
A. Dynamiques démographiques	43
B. Précarité	45
C. Concertation des habitants	47
D. Cohésion sociale	48
D.1 Éducation parentalité	48
D.2 Social, loisirs, sport, culture	50
D.3 Tranquillité publique, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations	56
D.4 Promotion et prévention santé, accès aux droits et aux soins	58
E. Emploi, développement économique	60
F. Habitat, cadre de vie	64
2.3.2 Le Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre diagnostic et enjeux	70
A. Dynamiques démographiques	72
B. Précarité	74
C. Concertation des habitants	76
D. Cohésion sociale	79
D.1 Éducation parentalité	79
D.2 Social, loisirs, sport, culture	84
D.3 Tranquillité publique, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations	87
D.4 Promotion et prévention santé, accès aux droits et aux soins	89
E. Emploi, développement économique	91
F. Habitat, cadre de vie	95

2.4 Les secteurs de vigilance	102
A. Définition et conditions	102
B. Les secteurs identifiés	102
B.1 Le Quartier Schweitzer de la ville de Marck	102
B.2 Les quartiers Crèvecœur / Curie et Mollien de la ville de Calais	104
3. Le projet de territoire	105
A. Les thématiques transversales	105
B. Des quartiers épanouis	109
B.1 Éducation	109
B.2 Faire Société	112
B.3 Accès aux droits	112
B.4 Prévention et promotion santé	113
C. Des quartiers actifs	115
D. Des quartiers apaisés	117
E. Des quartiers en transition	119
F. Des priorités pour chaque quartier	121
4. Les moyens mobilisables	126
A. Le droit commun des cosignataires	126
A.1 L'État	127
A.2 La Région Hauts-de-France	130
A.3 Le Département du Pas-de-Calais	130
A.4 La caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais	132
A.5 La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	134
A.6 La ville de Calais	135
B. Les moyens spécifiques de la politique de la ville	136
B.1 L'appel à projets Contrat de ville	136
B.2 L'appel à projets Cité éducative	136
B.3 La Cité de l'emploi	137
B.4 Le dispositif Adultes relais	138
B.5 Le programme de réussite éducative	138
B.6 Quartiers d'été	138
B.7 Le Projet d'Initiative Citoyenne	139
B.8 Nos Quartiers d'Été	139
B.9 Le NPNRU	139
B.10 L'abattement TFPB	140
B.11 La GUSP	140
B.12 La DPV	141
5. Le mode opératoire	142
A. La gouvernance	142
B. Les modalités des appels à projets de la politique de la ville	148
C. La participation des habitants	150
D. L'évaluation	152
6. Les engagements des cosignataires	158
A. La DDETS	158
B. La Région Hauts-de-France	165
C. Le Département du Pas-de-Calais	168

D. La caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais	172
E. L'Éducation nationale	175
F. La Caisse primaire d'assurance maladie	176
G. La Caisse des dépôts et consignations	178
H. France Travail	185
I. La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers	187
J. Le Centre communal d'action sociale de la ville de Calais	191
K. La Chambre de commerce et d'industrie littoral Hauts-de France	194
L. La Chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France	195
M. Habitat Hauts de France	197
N. La Fabrique Défi	199
O. Terre d'Opale Habitat	202
P. La PJJ	208
Q. Flandre Opale Habitat	212
7. Émargement	216
8. Annexes	219

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" a été rédigé en régie par le service de la Politique de la Ville de la ville de Calais

PRÉFACE

Par Natacha BOUCHART
Présidente Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Conseillère Région Hauts-de-France



Depuis 2008, c'est une action résolument déterminée et ambitieuse que je porte avec mon équipe dans tous les quartiers afin que tous les Calaisiens se sentent bien dans leur environnement tout en bénéficiant de l'accompagnement social nécessaire.

Le contrat de ville, par les moyens conséquents et l'action partenariale qu'il nécessite, est un atout fondamental de la stratégie déployée en matière de solidarités.

S'il reste du chemin à parcourir, la situation s'est améliorée depuis 15 ans tant au Beau-Marais qu'au Fort-Nieulay, aux Cailloux ou encore dans le quartier Saint-Pierre. Les actions innovantes portées par les acteurs de terrain ont apporté des résultats significatifs. Cette démarche doit se poursuivre et s'amplifier par le biais du nouveau contrat de ville, désormais appelé « Engagements Quartiers 2030 ».

Pour renforcer notre action, et faire en sorte qu'elle bénéficie à plus de personnes, j'ai demandé aux services de l'Etat d'étendre le périmètre géographique de la politique de la ville afin de renforcer l'accompagnement social proposé aux familles. Je me réjouis d'avoir été entendue et je remercie les représentants de l'Etat pour cette décision qui permet de faire coïncider le périmètre d'« Engagements Quartiers 2030 » avec le besoin de déployer davantage de dispositifs sur certains secteurs.

Le document-cadre que vous avez entre les mains trace notre feuille de route pour les 6 ans à venir. Il a été élaboré avec méthodologie, en concertation avec les habitants et tous les partenaires de terrain : centres sociaux et de loisirs, associations de quartier, clubs sportifs etc.

Notre projet de territoire est une démarche globale organisée autour de quatre axes:

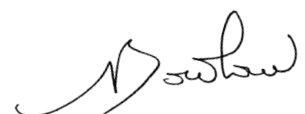
- « des quartiers épanouis » pour la cohésion sociale
- « des quartiers actifs » pour l'emploi
- « des quartiers apaisés » pour la prévention de la délinquance
- « des quartiers en transition » pour le cadre de vie et la transition écologique

Au quotidien, je continuerai de favoriser l'action de proximité, au plus près des habitants, et l'accompagnement individualisé tout particulièrement pour le soutien à la parentalité, l'éducation, l'insertion professionnelle et la solidarité envers les plus fragiles. Je n'oublie pas non plus la lutte contre les discriminations, la citoyenneté, la prévention santé, l'accès aux droits ou encore la culture et le sport.

Parallèlement, avec le concours financier des partenaires publics, la Ville et l'agglomération investissent massivement dans la création et la rénovation d'équipements publics ainsi que dans la rénovation urbaine à l'image du NPNRU qui redessine le Beau-Marais et le Fort-Nieulay.

Je sais pouvoir compter sur l'implication des cosignataires et la mobilisation des nombreuses associations engagées à nos côtés dans cette démarche ambitieuse pour que chacun puisse trouver sa voie et s'épanouir dans son cadre de vie.

Ensemble, poursuivons notre action de terrain au plus près des Calaisiennes et des Calaisiens !



Par Jacques BILLANT
Préfet du Pas-de-Calais



Le nouveau contrat de ville « engagement 2030 » conclu avec la Communauté du Grand Calais Terres et Mers démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en terme de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorisés et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé, etc), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'Agglomération du Grand Calais Terres et Mers car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

INTRODUCTION

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres (Contrat de ville, Cité éducative, TFPB, Cité de l'emploi, etc.).

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques.

L'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy. Toujours dans le cadre de cette loi, ce nouveau cycle de contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la parution du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023.

Ce périmètre constitue le cadre du déploiement de la stratégie territorialisée permettant de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire, en lien étroit avec les habitants.

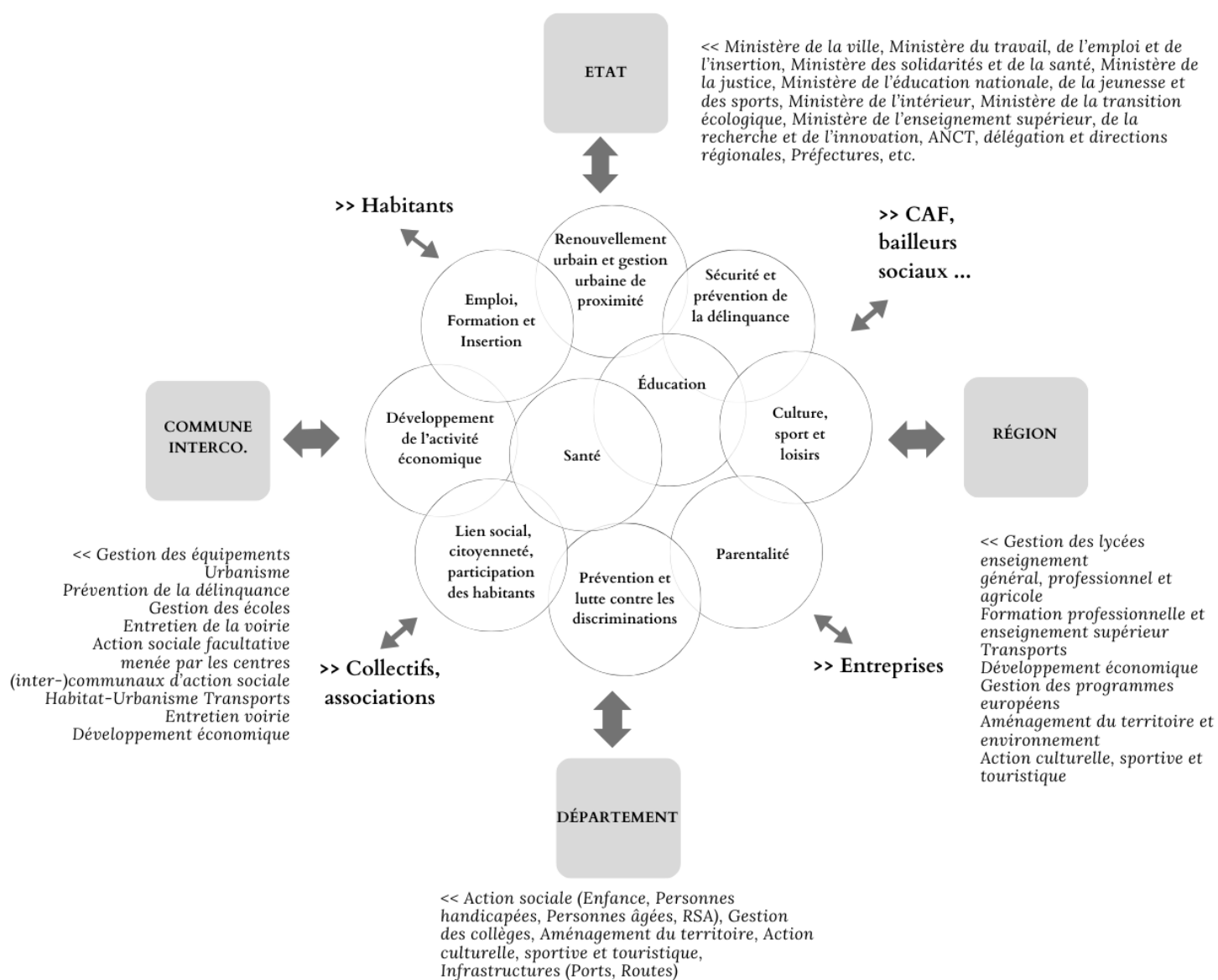
Cette nouvelle contractualisation doit permettre de :

- Simplifier et accélérer l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes de ces derniers.
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

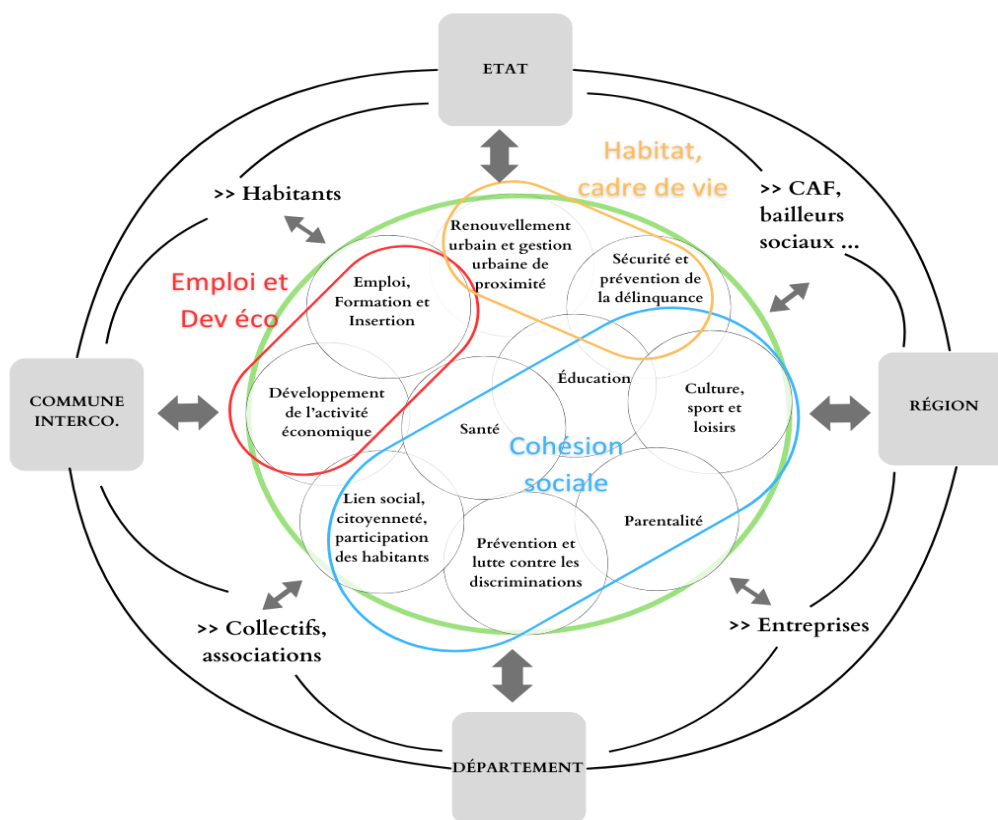
LA POLITIQUE DE LA VILLE

Droit commun, dispositifs spécifiques, souvent difficile à intégrer, le schéma ci-dessous illustre les compétences de chaque partenaire impliqué et le liant que doit apporter la politique de la ville.

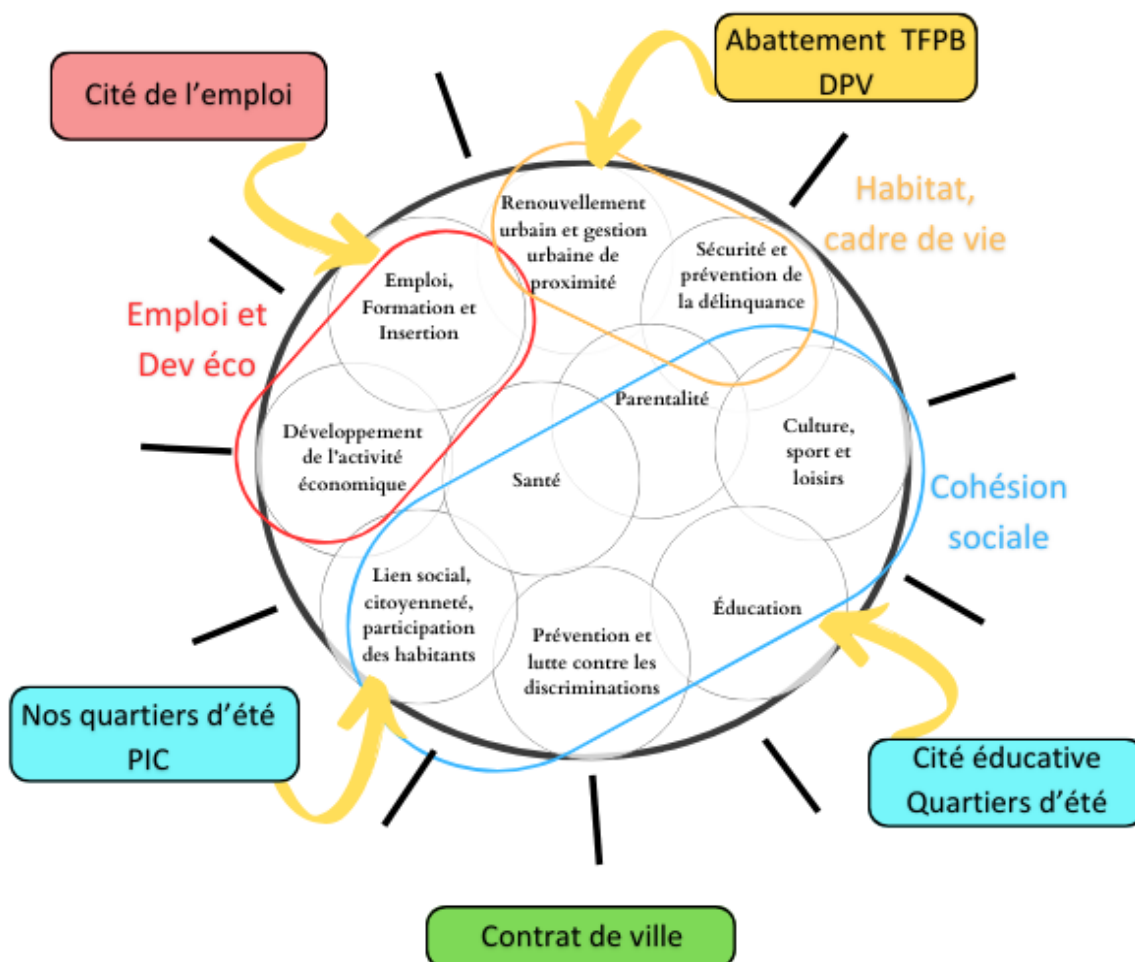
Le droit commun : des thématiques régies et travaillées à différentes échelles



La politique de la ville : une synergie des acteurs pour optimiser l'application du droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et l'articulation de moyens spécifiques.



En ajustant ensemble les dispositifs aux spécificités locales, en expérimentant, en innovant, on apporte du liant pour une action globale encore plus cohérente.



DEUX AMBITIONS POUR NOS QUARTIERS PRIORITAIRES À L'HORIZON 2030 :

RÉDUIRE L'ÉCART ENTRE LES QPV ET LES AUTRES SECTEURS ET PERMETTRE À CHACUN DE SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS DE NOTRE TERRITOIRE.

Délimitant les extrémités ouest et est de la commune de Calais, le Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre et le Beau Marais sont pleinement intégrés au territoire ambitieux et dynamique qu'est la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres & Mers.

Ceci est le fruit d'une politique de cohésion sociale volontariste depuis plus de 15 ans qui mobilise tous les moyens de droit commun et de la politique de la ville au bénéfice de nos quartiers. Au prix de nombreux efforts, les indicateurs en termes de précarité, d'emploi et de réussite éducative s'améliorent, toutefois il existe encore des écarts qu'il convient de combler dans une logique d'équité. Il est nécessaire de persévérer en ce sens car la crise sanitaire et la conjoncture économique actuelle ont des effets exacerbés sur les publics les plus fragiles.

Au cœur des ambitions formulées par la communauté d'agglomération dans son projet de territoire, notamment l'axe « Une Identité Terres et Mers », les QPV comme le reste de l'agglomération vivent des transformations importantes requalifiant les lieux de vie des habitants. Ainsi le cadre de vie, le logement et la mobilité évoluent, ouvrant les quartiers, favorisant la mixité sociale et les usages. Les opérations en cours du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) au Beau Marais et au Fort Nieulay et l'action « Cœur de ville » à Saint Pierre sont les moteurs de cette transition.

Autre ambition du territoire dont les QPV sont bénéficiaires, « Une terre d'épanouissement ». Ce volet prend en compte de multiples dimensions, la santé, les services aux publics (familles, seniors, personnes en situation de handicap), l'offre sportive, de loisirs, de culture mais aussi l'accompagnement des publics les plus fragiles. De nombreuses structures, le CCAS, la Fabrique Défi, le SAS Coluche, la Maison des femmes, les centres sociaux œuvrent conjointement pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Au-delà de ces aspects de rénovation urbaine et de cohésion sociale, l'ambition pour les QPV sera de permettre à chaque habitant de s'épanouir et de se saisir des opportunités et des perspectives qu'offre notre territoire en pleine mutation.

Il s'agit notamment des multiples facettes du développement économique: les projets liés à la mobilité des personnes et des marchandises (plus grand port européen de voyageurs, Tunnel sous la manche), l'implantation d'une gigafactory aux portes du territoire, l'évolution des filières historiques vers le développement durable, l'essor des filières vertes (Rev 3), la logistique, l'économie sociale et solidaire ainsi que l'essor du tourisme.

Enfin, il sera primordial d'impliquer toujours plus les habitants dans le défi qui nous concerne tous, la transition écologique.

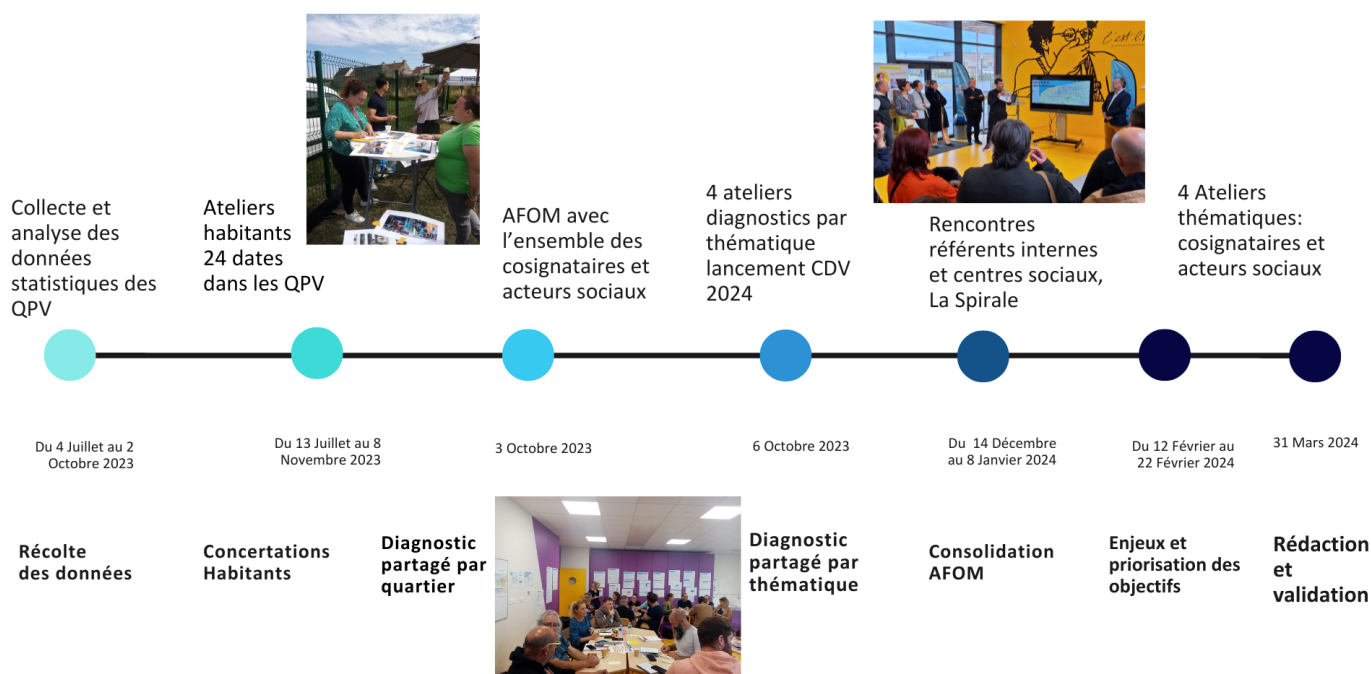
LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE : UNE MOBILISATION COLLECTIVE

De l'été 2023 à février 2024, les habitants, les cosignataires, les partenaires sociaux et les élus se sont mobilisés pour contribuer à l'écriture du projet.

Au total, plus de 450 personnes ont pris part à cette démarche dont 322 habitants.

Des institutions et des acteurs mobilisés.

La sphère sociale calaisienne est mobilisée au quotidien au plus près des habitants et les acteurs répondent présents aux temps partenariaux impulsés par les institutions. Pour preuve, en juin 2023, dès le début des « violences urbaines », l'environnement de la politique de la ville s'est réuni de manière très réactive et a permis d'endiguer le phénomène. Calais fera office d'exception par rapport aux communes de même taille ne déplorant que peu d'incidents et de dégradations.



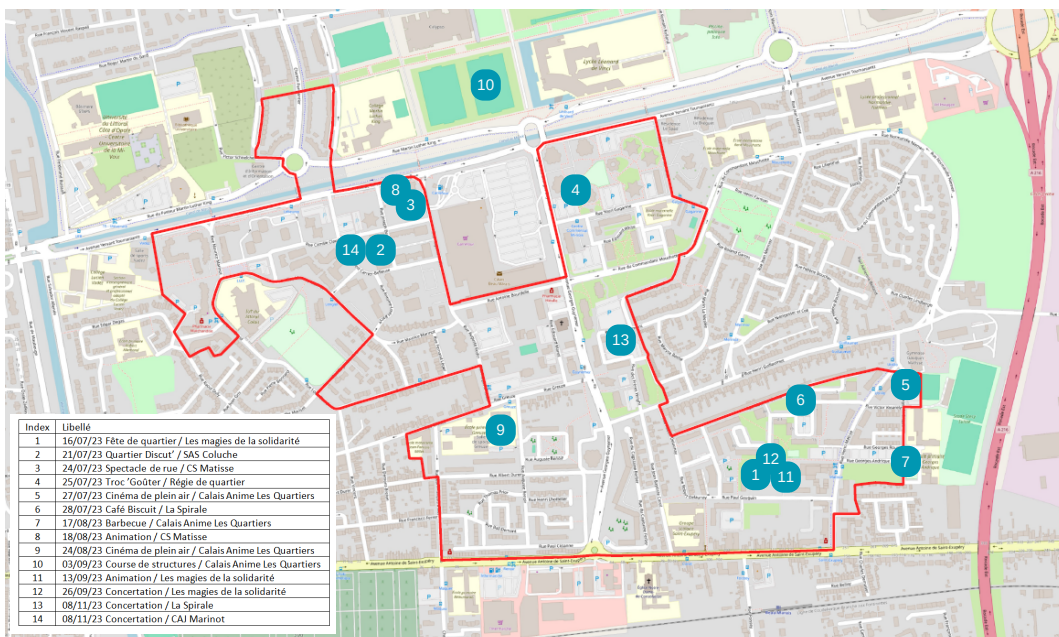
LES 3 ÉTAPES MAJEURES DE LA DÉMARCHE

Au-delà de l'analyse de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023, de la récolte des données, des différents temps avec les référents internes Ville / Agglomération et les cosignataires, les trois étapes majeures de la démarche d'écriture sont :

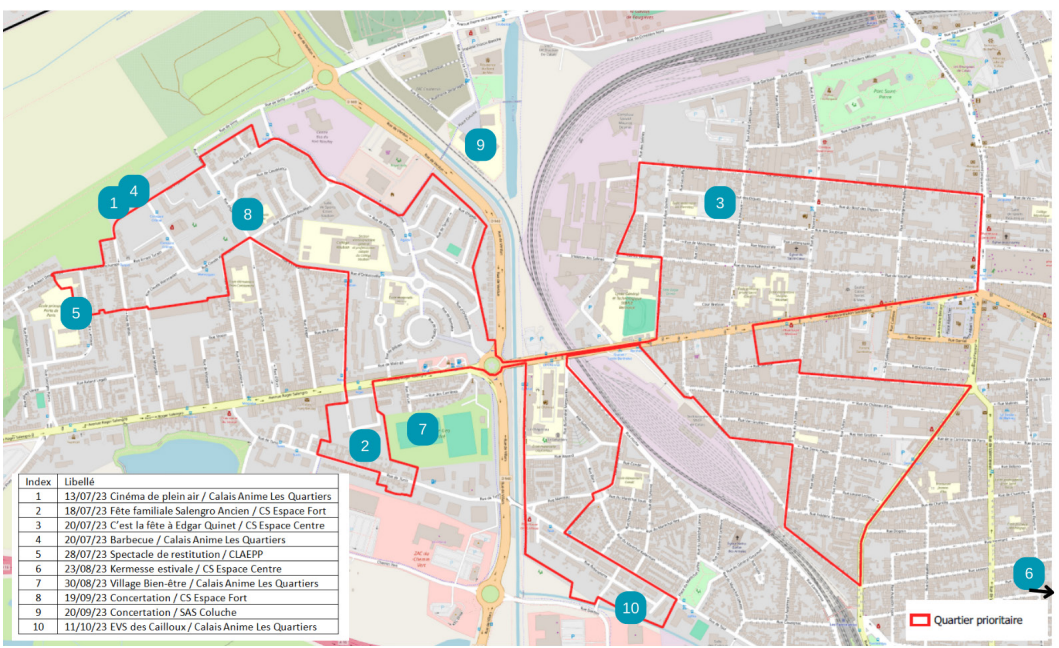
Les ateliers habitants

24 ateliers ont été réalisés dans les différents sous-secteurs des deux quartiers prioritaires. Ces temps se sont déroulés à la fois dans les structures sociales mais majoritairement en extérieur lors de temps d'animation, nous permettant de capter le public « tout venant ». Au total 322 habitants différents y ont participé. Ces ateliers nous ont permis d'établir un classement des priorités exprimées par les habitants, le baromètre des différents secteurs, ainsi que d'obtenir leurs regards sur différentes thématiques.

Dates et lieux des ateliers habitants Beau Marais



Dates et lieux des ateliers habitants Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre



Une analyse partagée des QPV

Afin d'identifier les enjeux pour chaque thématique sociale et pour chaque quartier, nous avons utilisé la méthode AFOM (Atouts, Fragilités, Opportunités, Menaces). Ainsi, lors de sept ateliers répartis sur deux journées, nous avons travaillé avec l'ensemble des cosignataires et des partenaires de l'action sociale pour aboutir aux analyses partagées des QPV. Ces travaux se sont appuyés sur des données statistiques actualisées, les bilans des ateliers habitants et les données et retours des acteurs sociaux. S'en est suivi une phase de consolidation des « AFOM » avec les référents Ville / Agglomération, ainsi que les centres sociaux et la Spirale.

Ateliers enjeux et priorisation des objectifs

A la vue de l'analyse partagée des QPV, des enjeux ont été identifiés. Nous avons à nouveau réuni les cosignataires et les principaux partenaires pour valider ces enjeux et décliner les objectifs spécifiques et opérationnels pour chaque thématique nous permettant d'élaborer le projet de territoire.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

Source : rapport d'évaluation du contrat de ville de la communauté d'agglomération de Grand Calais Terres & Mers

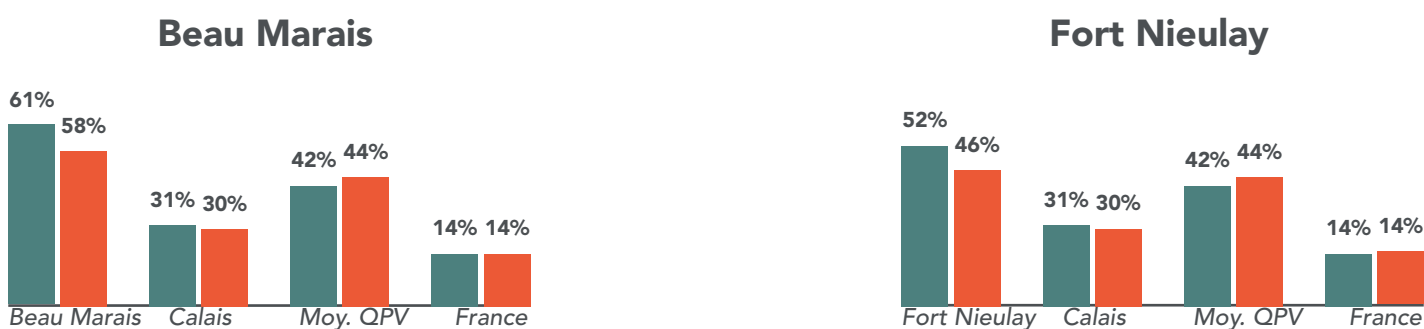
489 projets réalisés dans le cadre du CDV de 2015 à 2022
pour un montant total de 13 995 314,54 €

« Malgré les nombreux engagements posés au démarrage du contrat de ville ainsi que la crise sanitaire : l'ensemble des objectifs ont été tenus. Le contrat de ville met en place des actions qualitatives et pertinentes au regard des enjeux du territoire. Bien que les situations socio-économiques des habitants des deux QPV restent fragiles et précaires, les acteurs du contrat de ville ont mis en place des actions, tant en termes de parcours individuels que d'actions collectives, intéressantes au bénéfice des publics ».

QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LES QPV DU BEAU MARAIS ET DU FORT NIEULAY - CAILLOUX - SAINT PIERRE

- Le taux de pauvreté et le nombre de bénéficiaires du RSA sont restés relativement stables pour le quartier du Beau Marais, mais ont diminué dans le quartier du Fort Nieulay - Cailloux - Saint Pierre.

Évolution du taux de pauvreté 2015-2019



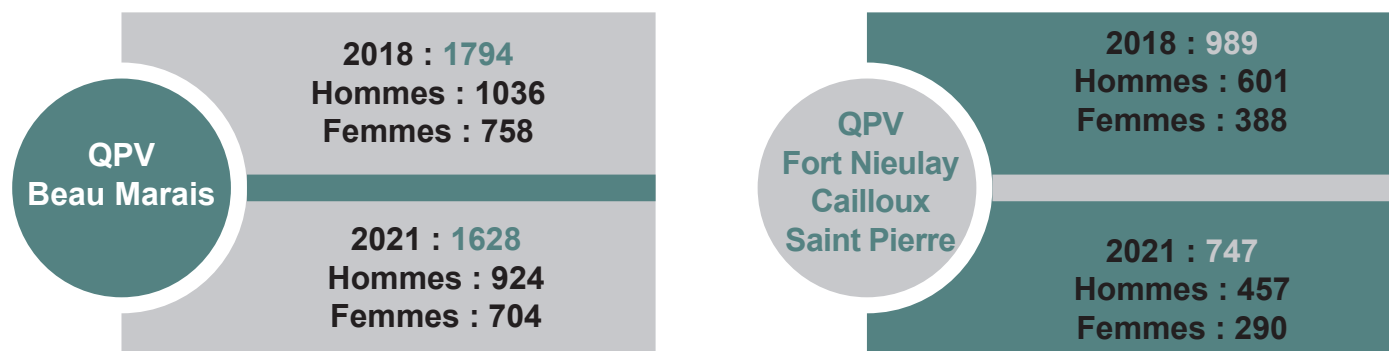
Source : INSEE-DGFIP-CNAF-, FiLoSoFi, 2015 et 2019

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

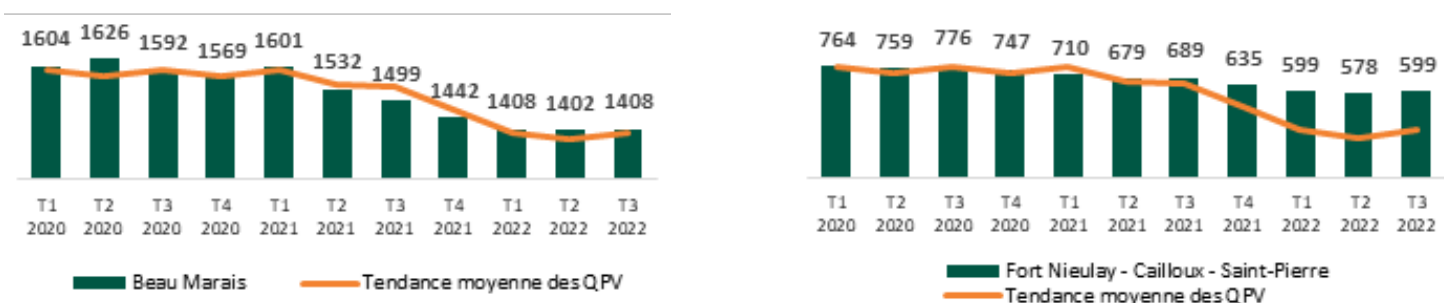
	2015	2021	Evolution
Beau Marais	1273	1308	+3%
Fort Nieulay, Cailloux, St Pierre	651	518	-20%
Calais	7254	4854	-33%
Moy. QPV	431 036	425 376	-1%
Moy. QPV	2 285 203	1 729 586	-24%

Source : CAF.data, 2015 et 2021

• Un nombre de demandeurs d'emploi en baisse



Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021



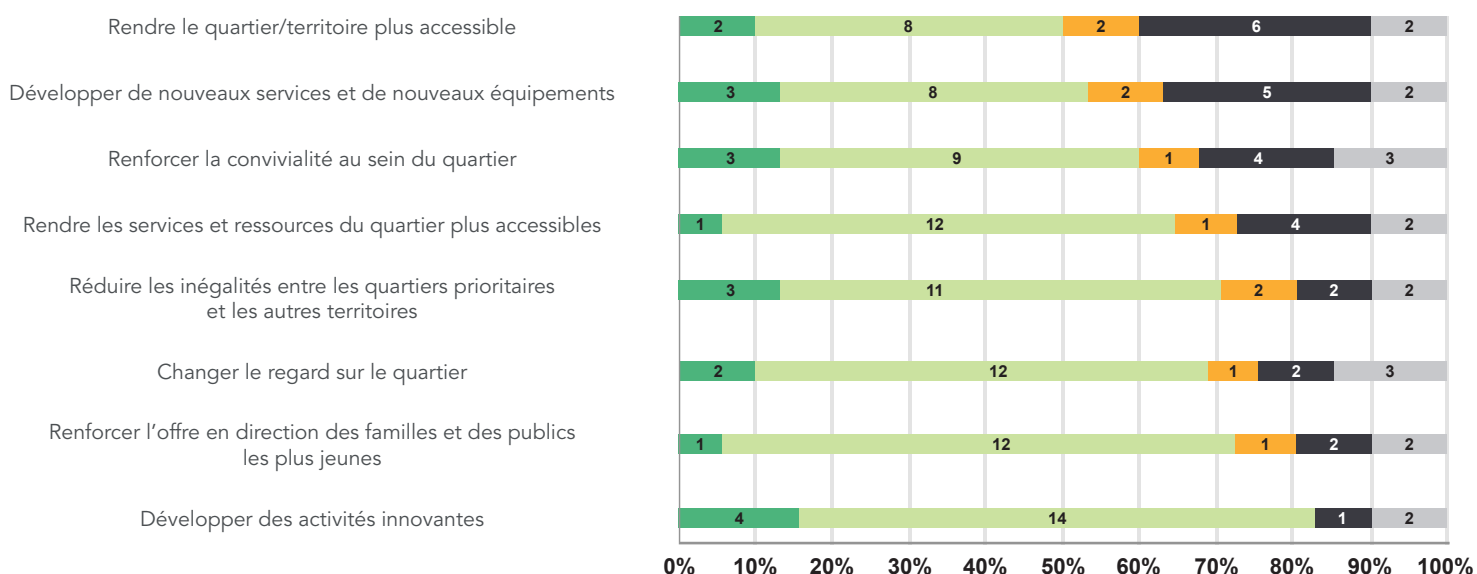
Source : Pôle Emploi, données trimestrielles 2019 à 2022

• Des indicateurs éducatifs encourageants en augmentation qui tendent vers la moyenne nationale.

Collège	Résultats DNB 2022	Résultats DNB 2021
Vauban	84,81 %	85,06 %
Vadez	84,2 %	76,25 %
MLK	78,95%	73 %
Moyenne académique	86,9%	87 %
Moyenne nationale	87,5%	88 %

• Le regard des acteurs sur le contrat de ville

SELON VOUS, LA POLITIQUE DE LA VILLE A PERMIS DE...

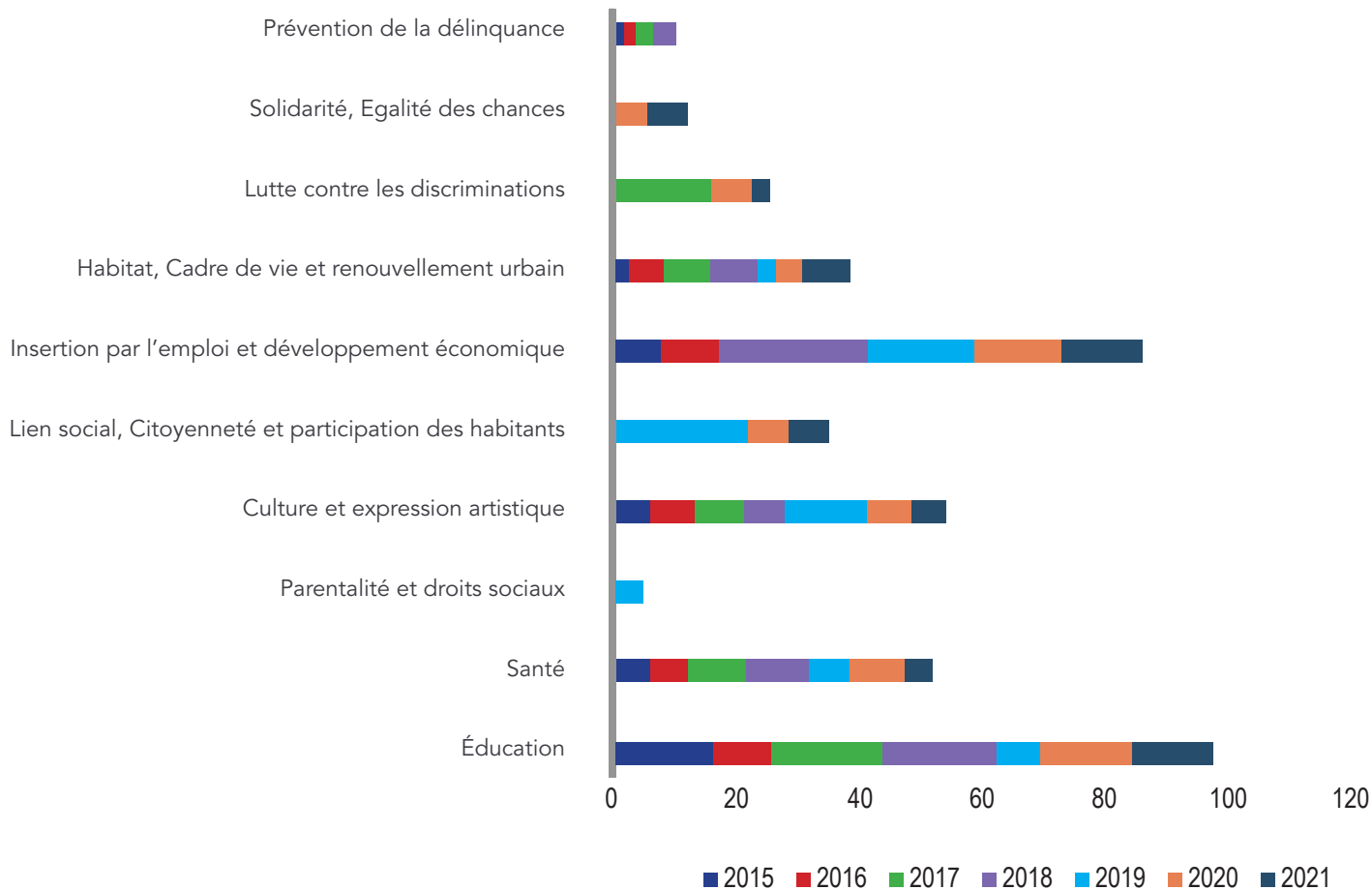


LES PROGRAMMATIONS D'ACTIONS

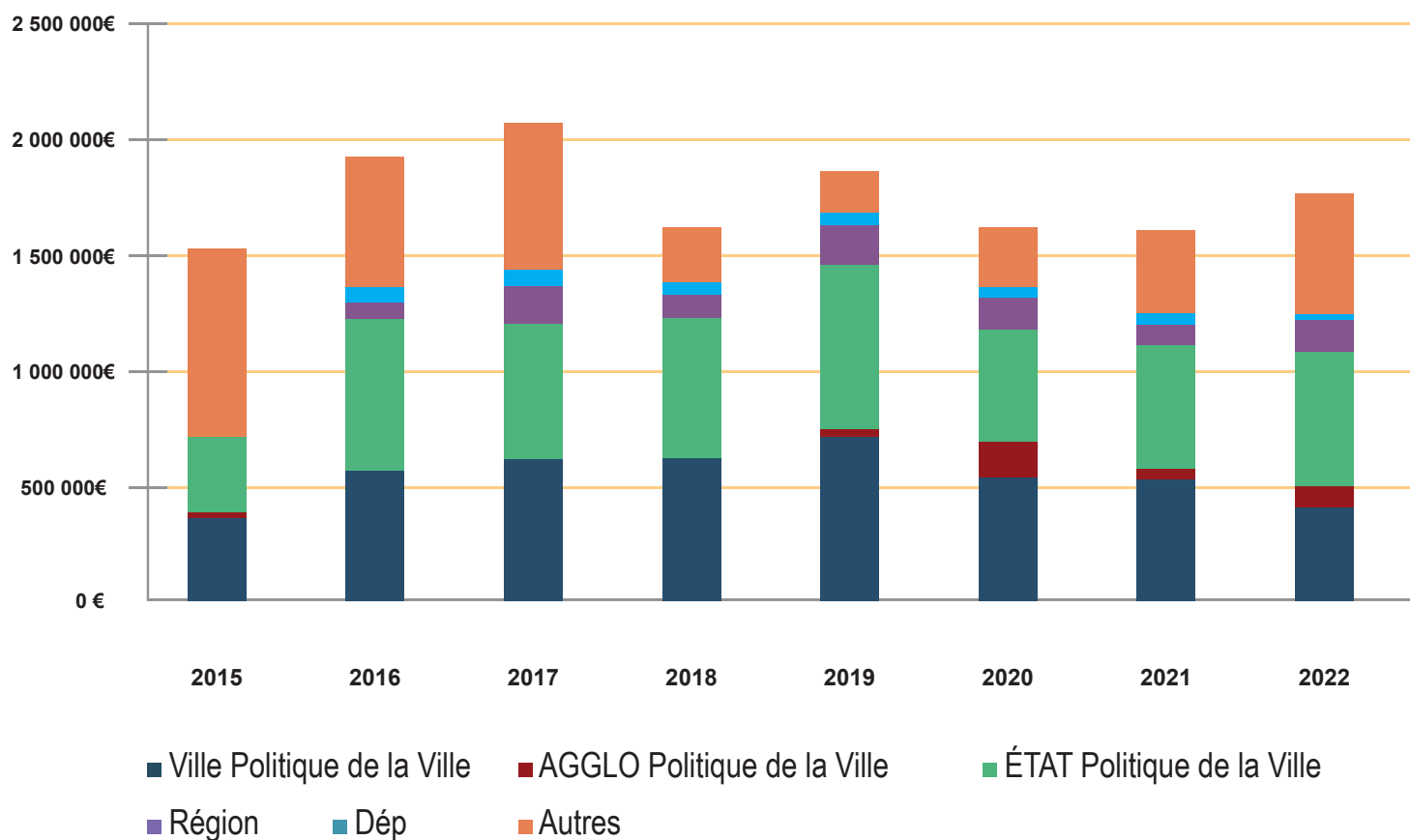
Depuis le début du contrat de ville en 2014-2015, la structuration de la programmation est demeurée plutôt stable. On constate une forte implication du contrat de ville dans le pilier cohésion sociale, ce qui apparaît cohérent au regard des enjeux du territoire. Le diagnostic réalisé lors de la rédaction du contrat de ville de 2015 fait état d'enjeux importants au niveau de l'insertion socio-professionnelle des habitants des deux quartiers prioritaires, et en particulier à l'égard de la jeunesse.

Il apparaît en conséquence logique que les programmations du contrat de ville viennent prioriser des actions portant sur la cohésion sociale avec pour objectif d'inscrire les habitant(e)s des quartiers prioritaires dans une dynamique de réinscription dans un projet de vie individuel et collectif.

Répartition de la programmation par type d'actions 2015-2021



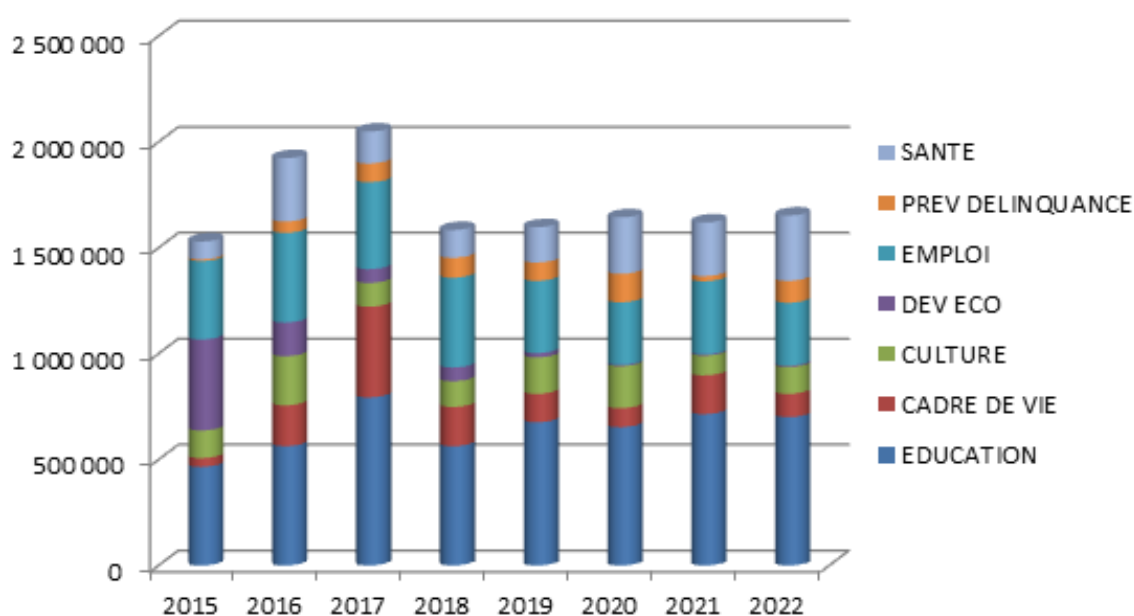
Répartition des financements Politique de la Ville



Répartition des financements Politique de la Ville

	COÛT TOTAL DES ACTIONS	VILLE POLITIQUE DE LA VILLE	AGGLO POLITIQUE DE LA VILLE	ÉTAT POLITIQUE DE LA VILLE	RÉGION	DÉPARTEMENT	AUTRES
2015	1 530 290,00 €	358 638,00 €	10 000,00 €	357 851,00 €	NON renseigné	NON renseigné	803 801,00 €
2016	1 923 819,00 €	560 451,00 €	0,00 €	643 875,00 €	122 212,00 €	92 548,00 €	504 733,00 €
2017	2 049 652,00 €	593 845,00 €	0,00 €	634 451,00 €	169 021,00 €	61 379,00 €	590 956,00 €
2018	1 584 613,00 €	597 359,00 €	0,00 €	654 019,00 €	119 920,00 €	49 385,00 €	163 930,00 €
2019	1 878 924,00 €	669 472,00 €	60 890,00 €	755 822,00 €	112 632,00 €	57 700,00 €	222 408,00 €
2020	1 644 355,00 €	526 021,00 €	133 585,00 €	596 931,00 €	107 700,00 €	43 820,00 €	236 298,00 €
2021	1 620 056,50 €	478 449,00 €	44 756,00 €	607 178,00 €	62 331,00 €	16 750,00 €	410 592,50 €
2022	1 763 605,09 €	438 712,00 €	54 300,00 €	601 751,00 €	139 172,00 €	6 000,00 €	523 670,09 €
Total	13 995 314,59 €	4 222 947,00 €	303 531,00 €	4 851 878,00 €	832 988,00 €	327 582,00 €	3 456 388,59 €

Répartition des thématiques des projets CDV par montant et par année



Le nombre relativement restreint d'actions s'inscrivant dans le pilier développement économique peut s'expliquer par la difficulté à faire lever sur l'initiative des habitants en termes de création d'activité économique.

LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

AU NIVEAU STRATÉGIQUE

CONSTAT :

- Les instances que sont les comités techniques et les groupes thématiques sont les instances les plus régulières du pilotage stratégique.
- Appels à projets : le pilotage stratégique de la politique de la ville est mutualisé avec celui du contrat de ville.

RECOMMANDATIONS :

- Nécessité du passage d'une juxtaposition des feuilles de route à une feuille de route commune entre signataires (Ville, État, Bailleurs, Département) qui demandera la construction de consensus mais aussi d'acter des points de divergences.
- Cette feuille de route doit pouvoir donner des indications quant à la mobilisation du droit commun, non pas en termes de crédits mais de référents, de présence aux instances de coopération, éventuellement de fléchage/ moyens humains et financiers dédiés.
- Faire du comité de pilotage un lieu d'interpellation des institutions dans la mobilisation de leur droit commun et des dispositifs de droit commun dans les quartiers prioritaires.
- Poursuivre l'articulation avec les nouveaux dispositifs Politique de la Ville : Cité éducative, Cité emploi.

AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

CONSTAT :

- Les instances sont quasi-unanimement perçues comme utiles par les porteurs de projets.
- Des instances perçues comme des lieux de partage d'informations, d'élaboration des projets et de connaissance du territoire et de son maillage.
- Une mobilisation générale des services intéressante dans sa transversalité (référents interne/ thématique).
- Le pilotage opérationnel assuré par le binôme Agglomération/Ville-État se traduit par la mise en place d'instances régulières auxquelles sont, autant que faire se peut, associés les porteurs de projet et l'ensemble des parties prenantes du contrat de ville.

RECOMMANDATIONS :

- La sortie de la logique de réponses individuelles aux appels à projets pour s'inscrire dans une logique de réponses coordonnées.
- Un travail régulier de bilans évaluatifs des systèmes d'actions et de préconisations quant aux évolutions à y apporter.

LE DROIT COMMUN ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

- Le contrat de ville à travers un certain nombre de ses actions permet de recréer du lien avec ce qui est développé en termes de politiques publiques, d'actions et de dispositifs par le droit commun (PRE, SAS Coluche, ARMS, etc.).
- Les partenariats et coopérations des porteurs de projet avec le droit commun quand ils existent sont relativement approfondis et semblent pérennes.
- Actions CDV passées dans le droit commun : GUSP, Éducation par le sport, EVS des Cailloux.
- Outre la mobilisation de leur droit commun, certaines institutions partenaires contribuent également aux actions spécifiques du contrat de ville.
- La participation des habitants se décline dans le cadre du PIC et à l'initiative des centres sociaux : les « Messagers du quartier » d'Espace Centre, les « Ambassadeurs » d'Espace Fort et les « Ambassadeurs nature » de Matisse.

UNE ANALYSE PAR THÉMATIQUE

ÉDUCATION

CONSTAT :

- Des carences éducatives et parentales avec un besoin de renforcer l'accompagnement parental.
- Des difficultés d'ordre scolaire avec un besoin de renforcer l'accompagnement scolaire, en particulier des plus âgés pour éviter les situations de décrochage.

POINTS FORT :

- Une Cité éducative qui a permis de décloisonner les pratiques et les acteurs.
- Des dispositifs conséquents pour traiter les carences éducatives individuelles (PRE, CDDF, éducation par le sport, accompagnement à la scolarité des associations, etc.), activités périscolaires riches. Le PRE véritable espace d'ingénierie éducative/coopératif local.
- Une offre associative locale riche en termes de pratiques culturelles et ou sportives.
- A travers l'action éducative de droit commun, le PRE ou encore plus récemment la Cité éducative, il existe aujourd'hui des espaces de dialogue et de coordination qui fonctionnent entre acteurs éducatifs locaux. La Cité éducative est venue renforcer les fondements déjà établis. Des liens entre Cité éducative et volet éducation du contrat de ville existent (participation de la coordinatrice du PRE au comité de pilotage élargi de la Cité éducative ; actions du PRE constitutives de la programmation Cité éducative ; comité de pilotage stratégique commun Cité éducative/Contrat de ville).
- Des activités périscolaires qui fonctionnent et qui trouvent leurs publics : pour les enfants, moins pour les adolescents.
- Des ressources en matière de pratiques culturelles et d'éducation populaire plutôt riches mais diversement saisies par les habitants. L'enjeu de la communication et du aller-vers est primordial.

POINTS DE VIGILANCE :

- Une saisie partielle par les familles en difficulté, pas toujours au fait de l'offre existante.
- Difficulté de bien cibler les plus âgés en difficulté (tranche d'âge du lycée).
- Une perception difficile pour le moment de l'impact du dédoublement des classes CP/CE1 et de la scolarisation des moins de 3 ans par les acteurs hors EN.
- Partenariats à mieux structurer, partager les évaluations.
- Allongement dans la mise en œuvre des mesures éducatives et aux structures spécifiques (CMPP, IME, etc.), des difficultés en matière d'accès aux soins paramédicaux pouvant aider dans la réussite scolaire (orthophoniste, psychomotricien, etc.).

RECOMMANDATIONS :

- Accompagnement à la scolarité pour les plus âgés, dans certains quartiers dès le collège, sur l'ensemble des quartiers à partir du lycée.
- Se saisir de l'orientation (collège, lycée) en lien avec l'EN.
- En matière d'accompagnement des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins d'accompagnement spécifique.
- Au-delà des actions parentalité, des parents qui peuvent avoir du mal à percevoir et lire l'offre éducative (quartier/Ville/Éducation nationale).
- Développer de nouvelles ressources en matière de soutien à la réussite scolaire sur le temps péri ou extrascolaire.
- Poursuivre les efforts en matière de repérage des adultes en situation d'illettrisme et d'illectronisme.

INSERTION / EMPLOI / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSTAT :

- Une dynamique qui mobilise une pluralité d'acteurs mais qui investit davantage le champ de l'insertion que celui du développement économique.

POINTS FORT :

- Des actions d'insertion structurantes et structurées mais davantage en direction de la jeunesse que des publics plus âgés : le SAS Coluche comme lieu ressource pour les jeunes ni en emploi, ni en formation, l'école d'inclusion par le sport.
- Une Cité de l'emploi qui doit permettre de fédérer les acteurs de l'emploi.

POINTS DE VIGILANCE :

- Une difficulté de mobilisation des publics sur le long terme.
- Une difficulté pour les publics à s'inscrire durablement dans l'emploi.
- Le repérage et l'accompagnement des NEET qui restent un enjeu majeur.

RECOMMANDATIONS :

- Des actions et des acteurs qui restent à soutenir sur le champ de l'insertion et de l'emploi pour renforcer la dynamique de parcours des publics.
- Intensifier les orientations de jeunes vers le SAS par la mise en place d'une stratégie globale.
- Des stratégies d'accès à l'emploi qu'il faut rendre davantage lisible à travers les différents dispositifs (clauses d'insertion, PEC) et à travers des alliances avec les acteurs institutionnels du SPE. Sur la question de l'emploi, une clarification générale est à mener autour des différents outils mobilisables (emplois francs, clauses d'insertion, Paqte, ZFU territoire entrepreneur).

LOGEMENT / CADRE DE VIE

CONSTAT :

- Un quartier en transition qui reste « dans l'attente » des opérations de renouvellement urbain à venir : le Fort Nieulay.
- De manière générale et malgré des difficultés persistantes, des quartiers jugés mieux entretenus, plus propres (espaces extérieurs, ramassage des ordures et des encombrants, etc.).

POINTS FORTS :

- Des projets ANRU qui concernent les deux quartiers et vont radicalement changer la physionomie des quartiers, (les logements, les espaces publics, les services au public).
- Une animation des quartiers positive, l'action des trois centres sociaux et du service de la politique de la ville est à ce titre efficace et mobilise un certain nombre d'habitants soit au moyen d'actions récurrentes soit au moyen d'événements ponctuels.
- Il existe certaines bonnes pratiques que ce soit dans le travail de veille sur l'évolution des quartiers, ou en matière de tranquillité publique et de relations de voisinage (en particulier dans le QPV Beau Marais).

POINTS DE VIGILANCE :

- Une appropriation des espaces très diverse avec des espaces publics, notamment au Fort Nieulay qui sont peu appropriés par les habitants (d'où l'intérêt du NPRU pour redéfinir les espaces et les utilisations).
- Renforcer l'articulation des dispositifs et notamment avec la convention TFPB et la GUSP.

RECOMMANDATIONS :

- La GUSP, instance de travail collectif / coopératif (services de la ville / bailleurs, etc.) avec des articulations à renforcer avec les autres axes de la Politique de la Ville et les habitants.
- Les conventions de TFPB sont peu intégrées au contrat de ville, avec des instances de pilotage qui leur sont dédiées. Une stratégie territoriale d'apaisement des espaces publics qui pourrait être davantage perceptible.
- Des quartiers qui vont continuer à se transformer : l'enjeu d'une articulation renforcée entre les différents acteurs et projets / dispositifs / échelles territoriales d'action.

SANTÉ

CONSTAT :

- Des actions d'envergure pilotées au niveau de la ville avec une stratégie plutôt lisible.
- Une articulation et une coordination des acteurs sur la question de la santé au niveau des QPV qui ne permettent pas pour autant de faciliter l'accès aux professionnels de santé du territoire.

POINTS FORTS :

- Des actions qui permettent de refaire du lien et de réaffilier les habitants des QPV.
- L'action de médiation santé réinscrit les habitants dans des parcours de soins et recrée du lien avec l'ensemble des institutions au-delà des aspects santé.
- Actions de l'ADIS, permanences mobiles, psychologues de rue, actions de prévention (risques cardiovasculaires, maladies chroniques, etc.), actions bien-être des centres sociaux.

POINTS DE VIGILANCE :

- Une prise en charge des problématiques de soins sur le long terme qui se heurte au manque de ressources du territoire.
- Malgré la présence de l'hôpital, le territoire fait face à un manque de spécialistes sur le territoire (cardiologie, santé mentale) qui sont soit absents, soit engorgés.
- Des problématiques de santé mentale qui ressortent récemment.

RECOMMANDATIONS :

- Une stratégie d'« aller vers » qui doit être poursuivie et renforcée.
- Un maillage territorial des professionnels médicaux et paramédicaux qui doit encore être renforcé avec une prise en compte des problématiques de mobilité des habitants.
- Une évaluation des actions santé dont les indicateurs doivent être partagés entre acteurs institutionnels de santé (CPAM, Hôpitaux, etc.) (exemple : mesure de l'espérance de vie en quartier prioritaire)
- Mobilisation effective des institutions de droit commun (ARS, CPAM) tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville afin de trouver des solutions pérennes de soins et de réduire la fracture en termes d'accès aux soins des habitants des QPV (accès au droit, ressources santé territoriales disponibles, etc.).

ACCÈS AUX DROITS

CONSTAT :

- Une digitalisation des services publics les plus utilisés par les citoyens des QPV qui complexifie l'accès aux droits des habitants.
- L'apparition de modalités d'accès aux droits de substitution portées par le mouvement associatif local soutenu par la Ville et l'État dans le cadre de dispositifs spécifiques, pas forcément pérennes.

POINTS FORTS :

- Des dispositifs présents (médiation santé, Face Côte d'Opale, CCAS, etc.).

POINTS DE VIGILANCE :

- Des dispositifs actuellement sur sollicités qui supposent une nouvelle stratégie partagée.

- Des éducateurs spécialisés qui sont sollicités à ce titre et pas nécessairement sur le rôle premier d'accompagnement vers la réinsertion des situations difficiles.

RECOMMANDATIONS :

- Il reste à construire des consensus entre les institutions sur la meilleure manière de répondre aux problématiques d'accès aux droits sur les QPV au regard des évolutions de ces dernières années, en collaboration avec les acteurs de proximité aujourd'hui fortement mobilisés sur cet axe du contrat de ville.

RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

- Des situations socio-économiques difficiles dans certains secteurs de la Ville non prises en compte par la géographie prioritaire qui empêchent, limitent l'intervention des actions CDV pour accompagner des familles en difficulté.
- Des poches de difficulté peuvent exister dans certains IRIS plus larges où coexistent des habitants aux revenus faibles et des habitants avec des niveaux de revenu plus élevés. Dans cette configuration, on peut distinguer deux types de secteurs : Quinet et Mollien avec des ensembles de logements sociaux, le secteur Saint Pierre, Fontinettes constitué de maisons où des bailleurs privés louent des biens divisés.

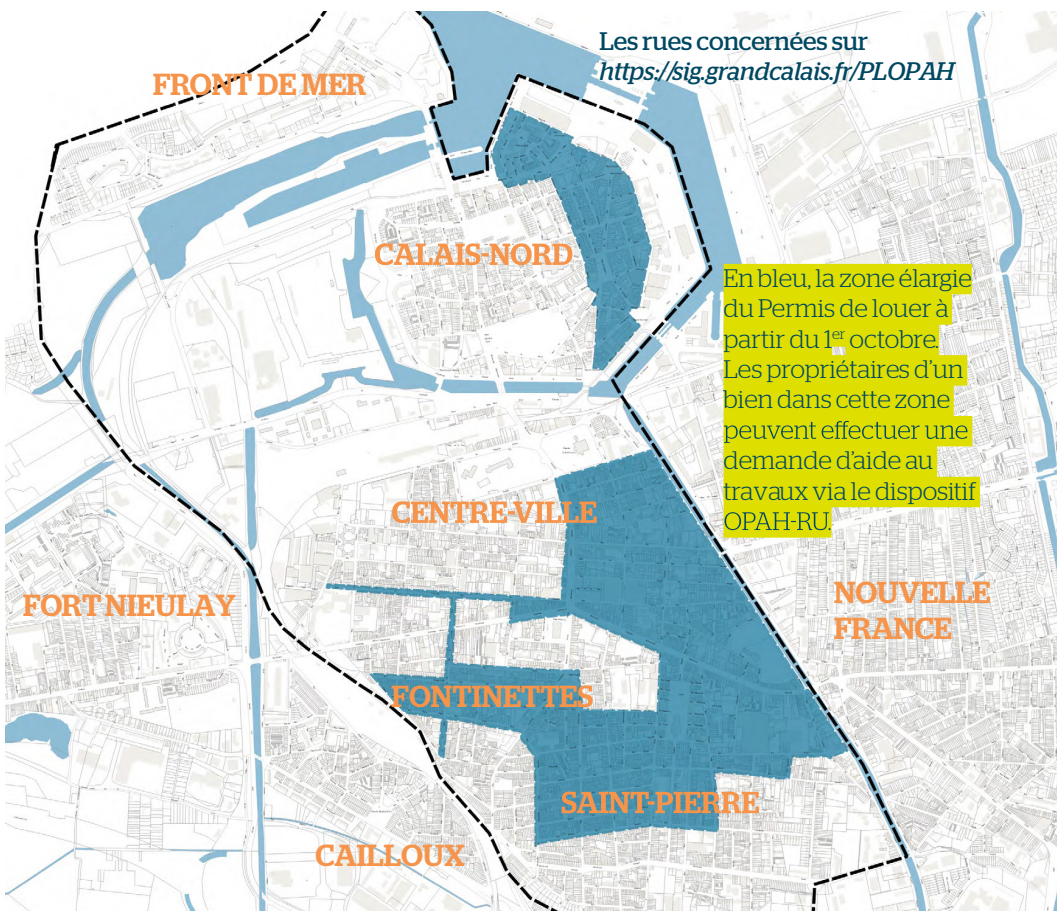


1 secteur Edgar Quinet

2 secteur Mollien



3 secteur Saint Pierre



UNE VILLE DES QUARTIERS

- Les deux quartiers prioritaires présentent des similitudes, néanmoins on peut constater qu'ils présentent également des configurations urbaines, associatives, des dynamiques en termes de cadre de vie, d'animation et d'emploi relativement singuliers.

PÉRENNISER LES ESPACES DE COORDINATION EXISTANTS ET EN DÉVELOPPER DE NOUVEAUX

- Préciser les engagements de chaque institution. À l'image de ce qui existe sur le volet éducatif, des espaces de coordination à investir pour les acteurs du champ de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, etc. Disposer de prérogatives claires, objectifs partagés (importance de partager un diagnostic, de prioriser des sujets, des modes d'intervention, etc.), outils de suivi et de reporting de leurs travaux, y consacrer du temps (présence, travail sur les sujets évoqués, etc.).

POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ SUR LE CADRE DE VIE

- S'il existe certaines bonnes pratiques que ce soit dans le travail de veille sur l'évolution des quartiers, en matière de tranquillité publique et de relations de voisinage (en particulier dans le QPV Beau Marais), il faut les poursuivre en les amplifiant et en les pérennisant au moyen de partenariats formalisés.

QUALIFIER ET FACILITER L'ACTION DES ACTEURS AGISSANT DANS LES QPV

Au niveau thématique :

- Les échanges tout au long de la mission d'évaluation ont permis de rencontrer des acteurs intéressés, volontaires, en capacité de proposer des actions pertinentes. Il y a néanmoins des sujets qui semblent difficiles à appréhender, à investir par les acteurs. À titre d'exemple, la construction de liens avec les parents semble un sujet qui demande le développement d'une véritable expertise. Il ne s'agit pas de qualifier les acteurs sur tous les sujets mais plutôt autour des trois ou quatre sujets structurants qui permettraient, au-delà de l'évolution des pratiques, de construire une culture commune et de faciliter les coopérations.

Au niveau technique :

- Le besoin de simplification et d'inscription des projets dans le temps a été évoqué, par de nombreux acteurs, en particulier les acteurs associatifs qui estiment perdre beaucoup de temps dans des activités de back-office.
- Sortir du format CERFA (pour la partie bilans qualitatifs) et de doter les acteurs de documents plus adaptés et simplifiés pour rendre compte de leurs activités. Ces documents pourraient être annexés au CERFA, certains territoires ont déjà travaillé dans ce sens. Le travail de simplification et de « pluri-annualisation » des projets, dépendra du cadre national de la politique de la ville.

DIAGNOSTICS

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS (CA GTCM)

Grand Calais Terres & Mers est un jeune EPCI qui se compose de 14 communes et regroupe 98 975 habitants. Une population en baisse de 1.4 % entre 2014 et 2019 (Source : INSEE, RP 2020, exploitations principales au 01/01/2023) et un revenu médian de 18 730 €.

Initialement composé de cinq communes dites « historiques » : Calais, Marck, Coquelles, Sangatte-Blériot et Coulogne, ce cœur d'agglomération s'est vu progressivement étoffé de communes « pôles relais » et rurales : Frethun, Nielles-lès-Calais, Les Attaques, Hames-Boucres et Escalles en 2017, puis Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-Lès-Guînes et Saint-Tricat en 2019.

Grand Calais Terres & Mers appartient au Pays du Calais. Avec ses voisins, les communautés de communes « Pays d'Opale » « et « de la région d'Audruicq » ils se regroupent au sein du SYMPAC, entité chargée notamment de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Grand Calais Terres & Mers fait partie des agglomérations françaises de taille moyenne, et fonctionne autour d'une ville centre, Calais, qui est la commune référence du « territoire vécu », tant en matière d'emploi, de logements, que d'accès aux services, à l'éducation, au sport et à la culture.

Une première « couronne » de communes péri-urbaines est située dans son aire urbaine d'influence immédiate (Sangatte, Coquelles, Coulogne, Marck, Frethun). Enfin, une couronne de communes plus rurales est caractérisée par la présence de l'agriculture et de villages historiques.

Il s'agit d'un territoire maritime à taille humaine, offrant à la fois des paysages naturels diversifiés (collines, dunes, Cap blanc polders) et un carrefour de communication :



22 km de côtes

1 125 700

de visiteurs cumulés au "Cap Blanc Nez"
en 2015

UNE PLACE STRATÉGIQUE EN EUROPE

Fort d'une place stratégique en Europe, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers est en lien direct avec les grandes capitales du Nord de l'Europe et dispose du plus grand port européen de voyageurs et du Tunnel sous la manche. Cette particularité lui offre de sérieux atouts en termes d'accessibilité pour encourager le développement économique du territoire (zones logistiques, diversité des zones d'activités économiques, etc.), mais aussi le tourisme puisque la communauté d'agglomération voit transiter près de 20 millions de voyageurs par an.

- **Itinéraire le plus court et le plus rapide vers le Royaume-Uni**
- **1er port Roll-on / Roll-off d'Europe continentale**
- **1er territoire européen en terme de flux routier : 3,6 millions de camions par an**
- **1er opérateur privé de fret ferroviaire en Grande Bretagne et en France grâce à GETLINK**
- **52 % des flux commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Europe passent par Calais**

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN PLEINE MUTATION

Parmi les « fondements historiques » du projet de territoire, s'esquisse la présence d'un tissu économique hérité du passé dentellier, reconnu dans le monde entier. Toutefois, celle-ci reste structurellement fragile et la période de désindustrialisation du territoire a engendré une certaine paupérisation de celui-ci. Si quelques industries de cette époque sont toujours présentes, l'économie s'est ensuite structurée autour des infrastructures, à savoir le Port, aujourd'hui modernisé et étendu et le Tunnel sous la Manche. Quelques grandes industries et activités liées se maintiennent comme les câbles, la fibre optique, la logistique, des services de sécurité et d'entretien d'infrastructures. Aussi, afin de redynamiser et diversifier l'économie et donc la création d'emploi, nombreux sont les projets qui se multiplient autour du tourisme, du numérique, de la logistique, et du développement durable.

Ce changement profond d'image s'illustre également par la réalisation de travaux de requalification et de modernisation des espaces publics ou d'amélioration du cadre de vie. Le territoire s'attache par exemple à reconquérir les friches stigmatées du passé, en de nouveaux quartiers prêts à accueillir de nouveaux habitants.

Les secteurs les plus stratégiques de cœur d'agglomération, où se concentrent les flux et où la vie économique et touristique bat son plein, sont peu à peu requalifiés. Après le quartier de Calais Nord, le front de mer de Calais est aujourd'hui l'objet de tous les regards. Ces espaces participent à ancrer Calais dans une nouvelle ère, à reconsidérer le territoire comme une véritable destination balnéaire, mais aussi comme un territoire attractif, où il fait bon vivre, s'implanter et qu'il est plaisant de visiter.

- **Une baisse significative du taux de chômage (au sens du BIT) :**
 - 3ème trim 2018 : 14.3 %
 - 3ème trim 2020 : 13.6 %
 - 3ème trim 2023 : 11.5 %
- **Plus de 2000 établissements de commerce et services aux particuliers**
- **Plus de 1 800 TPE /PME/ETI/Grandes Entreprises**

- **Le parc d'activités TRANSMARCK/TURQUERIE de 220 ha situé à la jonction des autoroutes A16 et A26**
- **Des entreprises de renommées internationales :**
 - Alcatel / ASN (parmi les leaders mondiaux de la fabrication de câbles sous-marins)
 - Graftech (fabrication et distribution de graphite pour électrode)
 - Catensys (chaînes et pièces automobiles), Merck Santé (pharmaceutique)

UN CŒUR D'AGGLOMÉRATION DOTÉ DE NOMBREUX ATOUTS

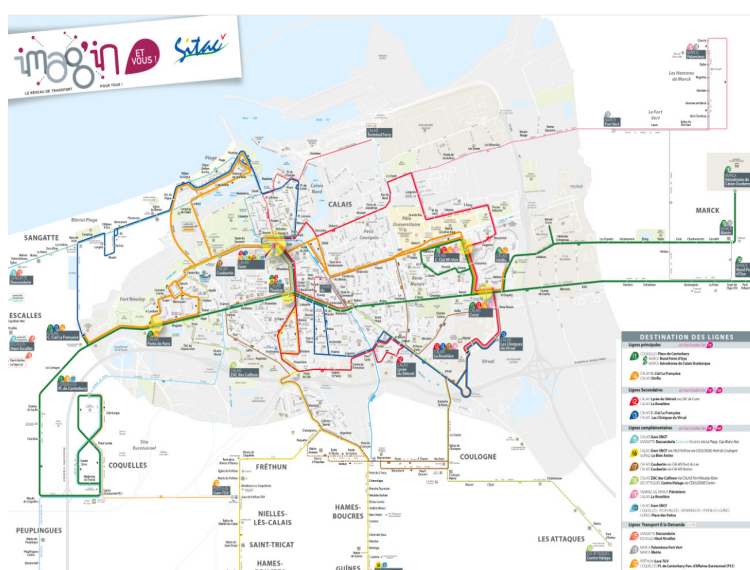
De grands équipements culturels structurent aujourd'hui l'offre de la communauté d'agglomération autour de l'enseignement et la création artistique, du spectacle vivant, l'évènementiel, de la lecture publique, ou encore de la valorisation du patrimoine à travers le label Ville d'Art et d'Histoire : Cité de la Dentelle, Scène Nationale, Grand Théâtre et salles de concert/spectacles, Conservatoire de Musique et de Danse, École d'Arts, Cie Hervé Koubi.

La tradition du spectacle de rue « hors norme » trouve aujourd'hui un ancrage avec l'arrivée du Dragon de Calais, machine monumentale, objet artistique de déambulation nouveau moteur d'attractivité culturelle et touristique.

Le tissu d'équipements (sport, culture, éducation-formation, santé, etc.) reste par ailleurs un véritable atout pour la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, vecteur de bien-être, d'ouverture et de créativité. Le nombre très important de structures sportives et associatives et leur diversité sur le territoire démontre un certain niveau de dynamisme et d'implication des habitants dans la vie locale.

LA MOBILITÉ

La mobilité est aussi au cœur des réflexions, après avoir décidé la gratuité des transports collectifs, le territoire s'attache aujourd'hui à développer les pratiques cyclables, encourager la marche, mais aussi à mieux organiser les flux automobiles, notamment autour des pratiques domicile-travail (parking-relais, covoiturage, etc.).



Pour finir, de nombreuses perspectives s'offrent encore au territoire en lien avec l'actualité. Le Brexit qui a permis de créer des opportunités inédites, la crise sanitaire qui a fait naître de nouveaux usages où l'attractivité résidentielle de l'agglomération et ses paysages variés sont de sérieux atouts. Ou encore, le retour à un tourisme de proximité qui propulse la Côte d'Opale sur le devant de la scène.

CALAIS, UNE VILLE RÉSILIENTE

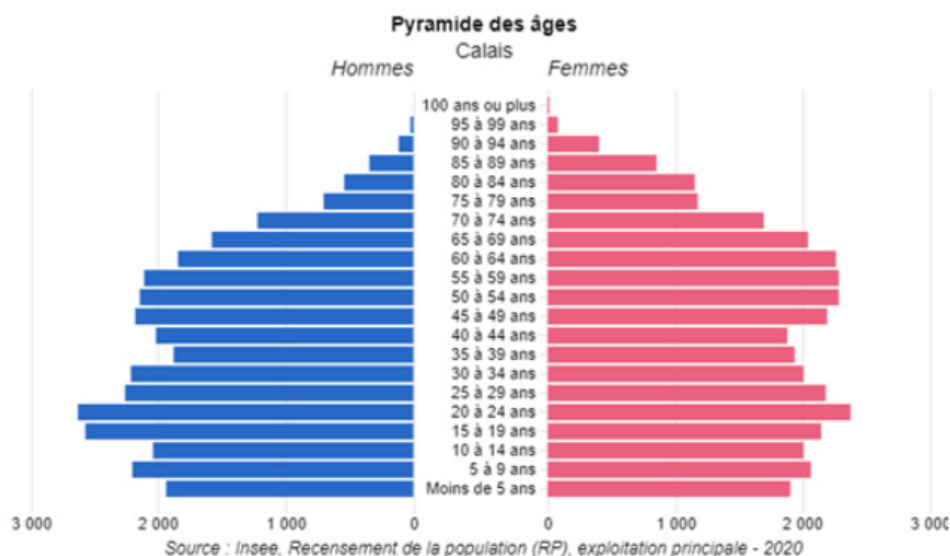
Face à des précarités héritées, la ville de Calais a su être résiliente et a développé des projets, des structures et des dispositifs qui lui permettent d'améliorer la condition des habitants au quotidien. Depuis le constat posé en 2015, l'environnement a fortement évolué, il convient de mettre en perspective les indicateurs socio-économiques actualisés et les réponses mises en œuvre par la ville, le territoire et les différents partenaires pour être à la hauteur de ses ambitions.

DÉMOGRAPHIE

En matière de population, Calais est la 69^{ème} ville de France, la 6^{ème} des Hauts de France et la 1^{ère} du département. L'arrondissement de Calais rassemble près de 11 % de la population du Pas-de-Calais. La commune de Calais qui compte **67 544 habitants** concentre les trois-quarts de la population de la communauté d'agglomération et en constitue la ville centre. (Source : INSEE RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

Une population en baisse mais qui reste particulièrement jeune :

- Entre 2014 et 2020, la population a diminué de 12 % passant de 76 402 à 67 544 habitants. Il convient de nuancer cette baisse, en effet les chiffres tenaient compte de la population en transit. Concernant la population permanente, la perte de population est d'environ 0.92 % par an soit 650 personnes / an entre 2012 et 2017.
- Un nombre de naissances à la baisse qui suit la tendance nationale. Le nombre de naissances est de 743 en 2022, en baisse par rapport à 2021 (755) et par rapport à 2020 (813). (Source : Ville de Calais / Pôle Vie Civile / Citoyenneté)
- Malgré cette baisse, la part des 0-6 ans ne baisse que de 0.78 %, les 6-11 ans de 0,74 % et la part des 12-17 ans augmentent de 2.23 %.
- Les 0-29 ans représentent 39 % de la population. La tranche d'âge des 15-29 ans représente 21 % de la population à Calais contre 17.5 % en France. (Source : INSEE RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)





LES MÉNAGES CALAISIENS

Calais compte 31 828 ménages. Dans la tendance nationale, on constate une diminution de la taille de la famille passant de 2,19 personnes en 2015 à 2,07 en 2020. Néanmoins, Calais compte une part de familles de 3 enfants ou plus supérieure à la moyenne nationale.

Une des particularités est l'augmentation des ménages d'une personne et le nombre de familles monoparentales. Entre 2009 et 2020, plus de 24.7 % des ménages d'une personne et plus de 4.3 % de familles monoparentales.

- Parmi l'ensemble des familles, les femmes seules avec enfants représentent 19.8 % à Calais contre 13.6 % en France.
- En 2020, Calais compte 43.5 % de ménages d'une personne contre 39 % en France et 12.9 % de familles monoparentales contre 10 % en France.
- Les 4 104 ménages monoparentaux représentant 10 874 personnes.
- Les ménages avec enfants baissent quant à eux de 22.6 %.
- On compte donc 13 852 personnes vivant seules dont 2814 de 75 ans et plus.
(Source : INSEE RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023)

La ville de Calais mène une politique sociale et éducative d'ampleur à destination des familles impulsant une dynamique territoriale vertueuse visant l'épanouissement, l'autonomie et la réussite de tous.

Une offre d'accueil et loisirs

Pour les 0-6 ans, « le relais petite enfance » guichet unique permettant l'information, l'orientation sur toute l'offre de service et des modes de garde. La commune dispose d'une offre cohérente de crèches collectives et familiales (745 places au total). Des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) en lien avec la CAF ou encore l'« Attente active », actions éducatives en partenariat avec la Maison du Département Solidarité (MDS).

Concernant les enfants et la jeunesse, il existe une offre d'accueil de loisirs très importante proposée par les associations et le centre de loisirs Coluche : 21 accueils de loisirs pour 2630 places (Source : CTG 2020). S'ajoute à cette offre, l'action du CAJ Marinot et de l'éducation par le sport ainsi que la myriade d'associations sportives et culturelles du territoire.



Source : Répertoire National des Associations, 1^{er} janvier 2020

Pour toute la famille, les trois centres sociaux du territoire, Espace Fort, Espace Centre et Matisse, ainsi que la MJC, le CLAEPP et le club de prévention La Spirale sont les moteurs de l'action sociale dans les quartiers. Une démarche de vision partagée intégrée au pilotage de la politique de la ville est établie avec les centres sociaux permettant d'impulser une dynamique commune au sein des différents quartiers. Pour finir, l'action du CCAS en faveur des seniors qui dans la tendance nationale représentent une part de plus en plus importante de la population.

Deux structures, incarnent cette attention particulière aux familles calaisiennes : la Maison de la famille, proposant des actions repères pour les familles et la Maison des femmes, un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement, mais aussi de répit.

LA MAISON DE LA FAMILLE

La Maison de la famille (MDF) est un service municipal dédié au soutien de la parentalité, à destination des familles (tout-petits, enfants, parents) et des partenaires du territoire. Le service est labellisé « Lieu Ressource Parentalité » (CAF) depuis 2020.

La Maison de la famille vise à :

- Soutenir les parents calaisiens dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant / adolescent.
- Favoriser la réussite scolaire et éducative en favorisant la socialisation et l'épanouissement du jeune enfant.
- Accueillir, évaluer, orienter et accompagner les familles en situation de vulnérabilité.
- Favoriser la coordination de l'action éducative locale.

A ce titre, la MDF met en place des lieux d'accueil enfants parents (LAEP), des cafés des parents, l'action langage, des points écoute prévention psychologique parents adolescents et accueille de nombreuses permanences de partenaires (juristes, psychologues, médiation santé, médiation familiale, délégué du défenseur des droits, etc.).

LA MAISON DES FEMMES

La Maison des femmes « Simone Veil » est une structure expérimentale implantée au cœur du quartier du Beau Marais. Elle a ouvert ses portes le 09 novembre 2022 et s'inscrit dans une logique d'accueil de jour, réservée aux femmes, sans condition d'âge, ni de ressources. En toute confidentialité, chaque femme bénéficie d'un accompagnement individualisé, quel que soit sa situation. Grâce à l'aide de tous les partenaires de la sphère solidarité, ce lieu ressource sert de tremplin pour que les femmes puissent progressivement reprendre en main leur projet de vie. L'usagère est accompagnée dans un parcours global d'accueil, d'orientation, de conseils, dans une logique de bienveillance et de bienveillance.

Les femmes sont accueillies seules ou avec leurs enfants, qui y trouvent également un lieu d'accueil et un espace aménagé pour eux.

La Maison des femmes est un projet innovant qui n'entre pas dans le droit commun et qui ne vient pas suppléer les autres dispositifs du quartier. C'est bien un lieu relais, un lieu pivot sur cette thématique où la mise en réseau partenarial est un enjeu déterminant.

Sur l'année 2023, plus de 1 500 femmes ont été accueillies afin de participer aux actions ou aux rendez-vous proposés au sein de la structure (événements, activités, temps d'écoutes individuels) et environ 400 permanences d'action sociale ont été délocalisées.



LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Des logements plutôt anciens de grande taille comptant 50.5 % de maisons pour 48.4 % d'appartements.

- 54.3 % des résidences principales construites avant 1971 contre 42.6 % en France.
- Un taux de vacances de 10.5 % contre 8.1 % en France révélateur d'un enjeu de rénovation du parc.
- Caractéristiques des grandes et moyennes villes, les calaisiens sont majoritairement locataires de leur logement (57 % contre 49 % dans la CA GCTM et 42 % dans le Nord Pas-de-Calais).
- 32.2 % de logements sociaux majoritairement situés dans les QPV.
- Une tension sur les petits logements (T1/T2) et à contrario une faible demande sur les grands logements. A Calais, 41 % de la demande concerne les T1/T2 alors qu'ils ne représentent que 21 % de l'offre tandis que l'offre de grand logement (40 %) est supérieure à la demande (25 %). (Source : ABS CCAS 2021)

En matière de cadre de vie, la ville de Calais dispose de nombreux espaces de nature en ville et de sites naturels aux abords :

- 22 % de la superficie de Calais est composée d'espaces verts. Un patrimoine global de 27 532 arbres dont 17 948 plantés depuis 2008, 3 000 en 2020.
- Calais est une ville ceinturée d'espaces verts naturels (site des Deux-Mers à l'est et site des Deux Caps à l'ouest).
- Des parcs en centre-ville et des espaces naturels dans les quartiers de plusieurs hectares : parc Saint Pierre 4.8 ha, parc Richelieu 2.7 ha, Terres Saint Roch 4,6 ha, plaine Farman 1.2 ha.
- Grande tradition de jardins familiaux / ouvriers dans les quartiers.

Afin de favoriser son attractivité, la ville de Calais se mobilise depuis de nombreuses années à la redynamisation et la requalification des espaces publics, à l'amélioration de l'habitat, à la reconquête des friches, au développement de la nature en ville et des mobilités douces à travers différents dispositifs.

ACTION COEUR DE VILLE (ACV)

La ville de Calais est lauréate du dispositif « Action Cœur de Ville » depuis 2018 et mène à ce titre diverses opérations en faveur de la redynamisation du centre-ville calaisien, cœur d'agglomération, par le biais de 5 grands volets d'intervention : l'habitat, la mobilité, le développement économique, l'aménagement urbain et les équipements publics. Sur la période 2018-2022, et malgré l'épisode de pandémie du Covid-19 qui a clairement ralenti l'activité, le dispositif a mobilisé pas moins de 27 M € d'investissements sur le périmètre et 17 M € de financements extérieurs. En matière d'habitat, l'expérimentation du permis de louer a permis aujourd'hui de pérenniser le dispositif et de lutter contre la division des immeubles par les marchands de sommeil. Couplé à la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), ce dispositif permet par ailleurs d'appuyer la réhabilitation de logements anciens et de les remettre aux normes d'habitabilité.

S'agissant du volet économique, le dispositif ACV, couplé à un vaste programme de relance du centre-ville porté par la ville de Calais a permis de lutter contre la vacance commerciale et de moderniser et diversifier le commerce local (retour d'enseignes en cœur de ville, mise en place de services, création d'une plateforme de commerce en ligne). En termes de mobilité et d'aménagement, la ville de Calais se mobilise depuis de nombreuses années à la redynamisation et la requalification des espaces publics, et à la reconquête des friches. Les espaces publics aux abords de la gare ferroviaire ont été requalifiés (en pôle d'échanges multimodal), des passerelles et pistes cyclables ont été créées et des projets voient actuellement le jour sur des friches historiques et complexes (4 coins, ancien hôpital, etc.). Aujourd'hui, le programme poursuit son déploiement (avenant 2023/2026) avec la continuité de l'OPAH-RU et des dispositifs annexes (façades, etc.), le plan vélo, le réaménagement de la place Albert 1er ou encore l'aménagement d'un espace de nature sur le site de l'ancien hôpital.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Deuxième phase de rénovation urbaine, le quartier du Beau Marais continue sa transformation et le Fort Nieulay entame les opérations.

Dans la continuité des transformations engagées dans le cadre du PRU, le NPNRU du quartier du Beau Marais a été imaginé pour une transformation du quartier dans sa totalité sur le long terme. Le projet urbain est ciblé sur quatre secteurs prioritaires :

- Gauguin-Matisse / Utrillo / Toulouse-Lautrec, pour finaliser le premier Programme de Rénovation Urbaine.
- Chaffée, pour une reconfiguration en profondeur.
- Manet-Santos Dumont, pour traiter des dysfonctionnements ponctuels nuisant à la qualité résidentielle du secteur.
- Gagarine, pour traiter les dysfonctionnements du bâti et permettre une appropriation des espaces publics par les habitants.

Pour le quartier du Fort Nieulay, il s'agit dans la durée de déconcentrer le parc social en agissant à la fois sur la Cité Constantine et sur le secteur Warocquier, tout en insérant le quartier au sein des dynamiques urbaines de Calais :

- A court terme : il s'agit d'améliorer la qualité résidentielle en ciblant la Cité Constantine, point de cristallisation des dysfonctionnements.
- A moyen-long terme : le projet vient préparer les conditions d'une mutation forte du quartier en anticipant la diversification fonctionnelle et la mixité sociale. Le développement du Fort Nieulay s'oriente vers la polyvalence de son habitat et de ses fonctions dans un cadre paysager privilégié, grâce au développement d'une offre paramédicale, à sa proximité avec l'ensemble du territoire et à la requalification de son parc.
- A long terme : une fois l'attractivité du quartier restaurée grâce à la création de nouveaux commerces et équipements, ainsi qu'à la valorisation des espaces paysagers, une diversification résidentielle sera proposée sur le secteur Warocquier.

CALAIS VILLE VERTE

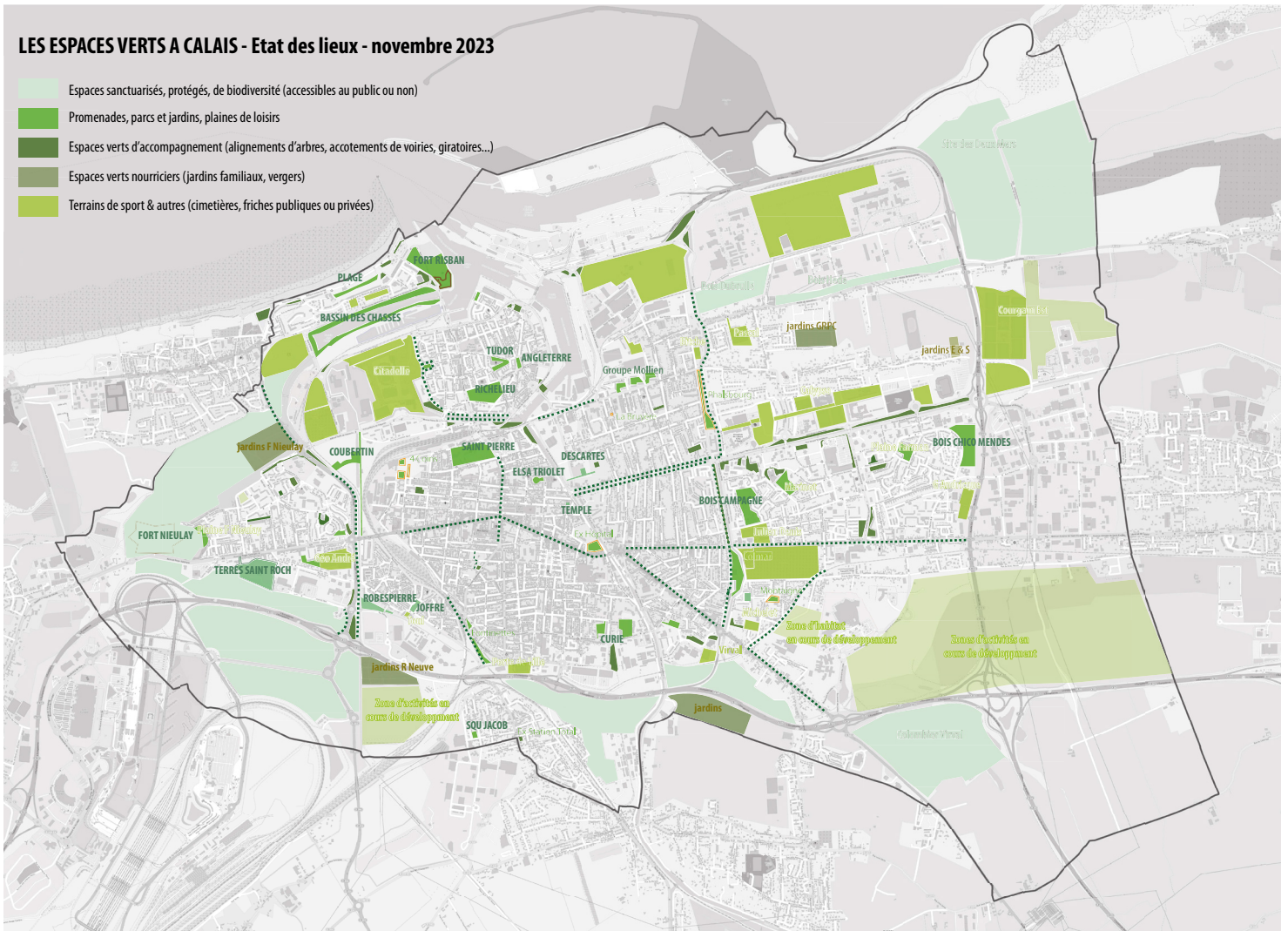
Depuis quelques années, la ville de Calais saisit l'importance de lutter contre le dérèglement climatique et agit en faveur du bien-être des habitants au sein des quartiers. La gestion des eaux de ruissellement lors des épisodes majeurs de pluie ou la gestion des canicules en périodes de fortes chaleurs impliquent de s'adapter.

A cet effet, la place de la nature en ville devient un enjeu majeur d'aménagement et de bien-être. Offrir des espaces verts c'est permettre de s'abriter et de se rafraîchir lorsqu'il fait chaud, c'est aussi ouvrir de nouveaux sites aux loisirs (pelouses et plaines de jeux, etc.). Enfin, ces espaces permettent de mieux gérer l'infiltration des eaux de pluie et de soulager les réseaux.

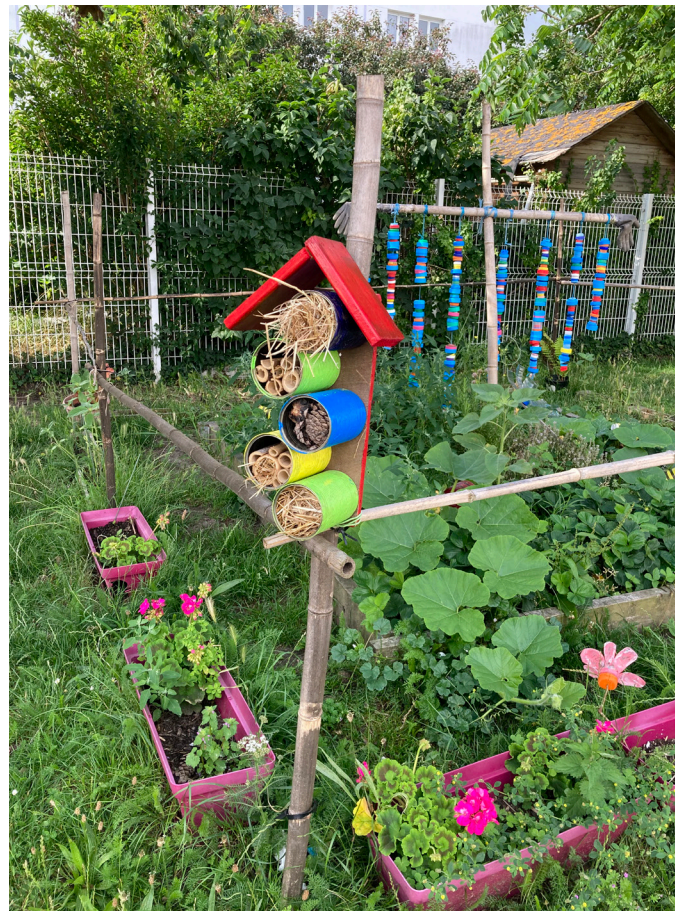
Nombreux sont les projets de rénovation de parcs urbains, d'aménagement d'espaces verts ou de désimperméabilisation dans les quartiers. Citons par exemple le Bois Chico Mendès, les Terres Saint Roch, ou encore le Bois Campagne. Les écoles sont aussi l'objet de toutes les attentions. Les enrobés des cours font peu à peu place à des pelouses et espaces ombragés afin d'offrir bien être et respirations aux enfants. Quelques écoles servent d'ores et déjà d'exemples notamment dans les QPV (Greuze, Robert Allemand, Jean-François Millet) et celles-ci font des émules. Deux cours d'écoles ont été transformées ces 2 dernières années pour répondre aux besoins des petits usagers : Van Dyck Delaroche, et Porte de Paris (secteur QPV Fort Nieulay). Ces démarches n'en sont qu'à leurs prémices, la ville entend en effet poursuivre cet effort chaque année et dans tous les quartiers.

LES ESPACES VERTS A CALAIS - Etat des lieux - novembre 2023

- Espaces sanctuarisés, protégés, de biodiversité (accessibles au public ou non)
- Promenades, parcs et jardins, plaines de loisirs
- Espaces verts d'accompagnement (alignements d'arbres, accotements de voies, giratoires...)
- Espaces verts nourriciers (jardins familiaux, vergers)
- Terrains de sport & autres (cimetières, friches publiques ou privées)



ECOLE GREUZE AU BEAU MARAIS

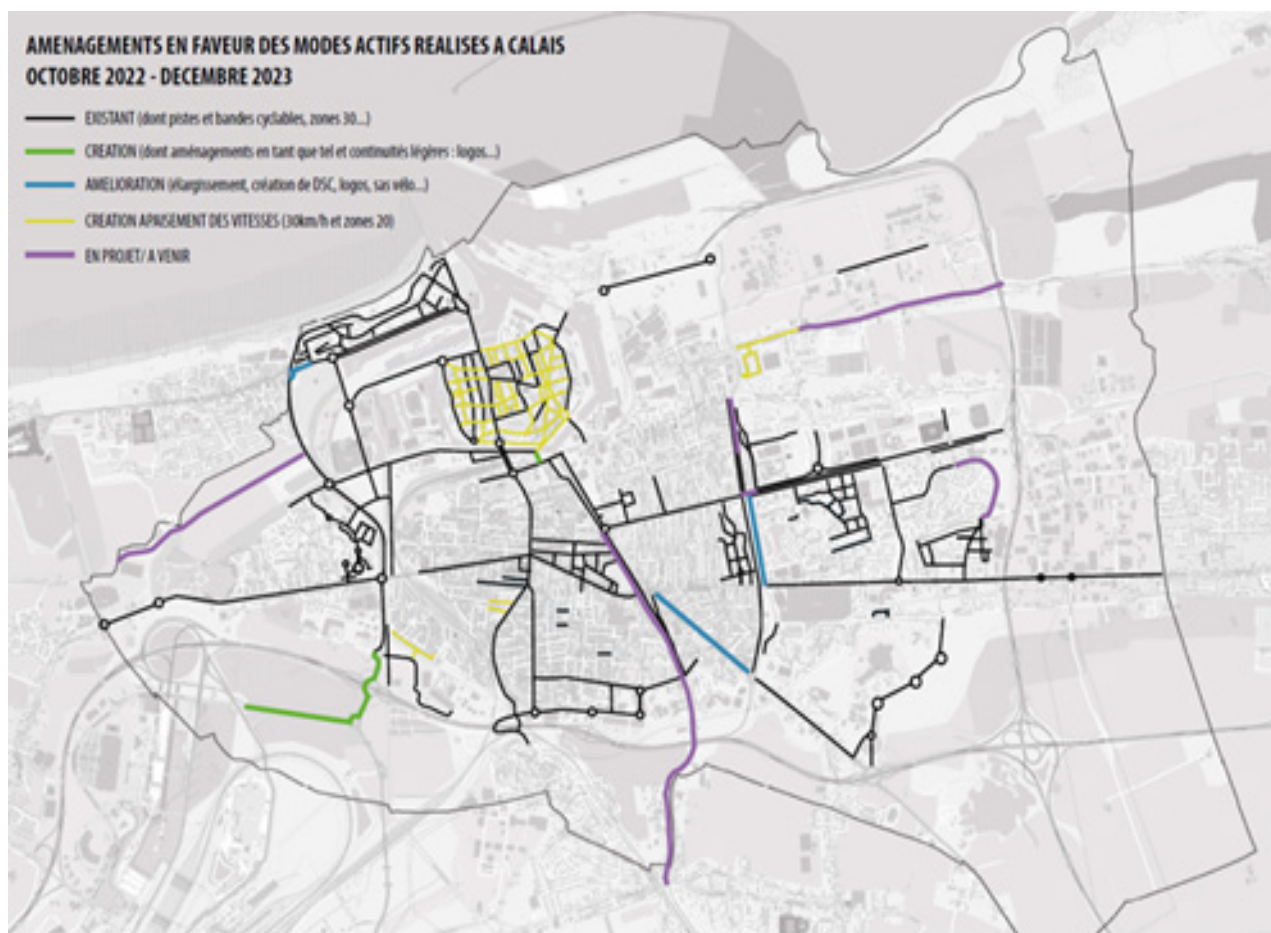


LE PLAN VÉLO

Répondant également aux enjeux d'attractivité et d'écologie, un « Plan Vélo » se déploie depuis 2020. Il s'agit d'une stratégie globale permettant le développement des mobilités douces à Calais et sur l'agglomération.

Afin d'augmenter l'usage du vélo, le projet met en place un maillage lisible d'itinéraires cyclables pensés à la fois pour les déplacements du quotidien, les loisirs des habitants mais aussi pour les touristes à vélo. Il s'attache également à l'éducation à l'usage du vélo et à développer une offre de service aux cyclistes. Dépassant le cadre de l'agglomération, il connecte le territoire à des itinéraires cyclables européens.

75 km de voies aménagées au total en 2023 : voies vertes, pistes et bandes cyclables, couloirs bus / vélo, etc. (Source : plan vélo)



SCOLARITÉ ET FORMATION

Un taux de scolarisation et un niveau de formation plus bas qu'ailleurs en France, toutefois on constate une amélioration de certains indicateurs comme le taux de réussite au brevet des collèges notamment dans les QPV :

- Un taux de réussite au brevet des collèges qui tend vers la moyenne nationale : en 2022, 84.8 % au collège Vauban, 84.2 % au collège Vadez et 78.9 % au collège Martin Luther King pour 87.5 % en France.
- Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 35.6 % à Calais contre 52.1 % en France.
- La part des 15 ans non scolarisés sans aucun diplôme est de 30.3 % à Calais contre 21.1 % en France.
- Les 20-24 ans sortis des études non diplômés en 2019 est de 45.1 % à Calais contre 16.5 % en France.
- La part des jeunes de 25-34 ans non scolarisés ayant un bac+2 ou plus est de 28 % contre 47.5 % en France. (Source : INSEE 2020)

Initiée de longue date, la mise en place de dispositifs éducatifs performants se poursuit ainsi qu'un dispositif permettant de lutter contre l'absentéisme scolaire:

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Un outil de coéducation préventif au service des enfants et de leurs familles.

Mis en place depuis 2006, le PRE est destiné à donner « un coup de pouce » aux enfants des QPV âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité.

Au travers de quatre portes d'entrée : la santé et le bien-être, la culture, la scolarité ou encore la parentalité, le programme apporte un soutien global pour l'enfant et sa famille.

Un parcours « sur mesure » est défini en lien avec le jeune, ses parents et une équipe pluridisciplinaire afin de répondre au mieux à ses besoins.

Le PRE joue un rôle structurant en matière d'éducation car il regroupe une équipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux, éducatifs pour l'étude des situations individuelles repérées. Sont représentés dans cette instance : l'Éducation nationale, le club de prévention La Spirale, le CISPD, les centres sociaux, les EVS, le CCAS, les services de la Maison Département Solidarités du Calais, le Service Social en Faveur des Élèves, les associations de TISF, le CDDF, l'Éducation par le Sport, etc. Cette collaboration se fait avec l'adhésion des parents dans le respect d'une charte de confidentialité.

252

enfants des QPV accompagnés en 2023.

LA CITÉ ÉDUCATIVE, UNE LABELLISATION CRÉATRICE DE PASSERELLES

Labellisé en 2020 parmi les 80 premières Cité éducatives de France, ce dispositif de la politique de la ville tend à renforcer l'existant et crée un environnement éducatif à 360 degrés autour des 0-25 ans des quartiers prioritaires. Décloisonnant les pratiques de chacun, il permet d'intervenir sur les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires créant des passerelles avec l'Éducation nationale et les acteurs sociaux des quartiers. Chaque année, c'est plus de 35 projets qui se déploient au sein des QPV et dans les établissements du réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) dont les bourses à projets à l'initiative des enseignants et des familles, une spécificité de la cité calaisienne.

3900

Plus de 3900 élèves concernés en 2023-2024.

LE CDDF

La ville de Calais a mis en place un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) depuis 2013. Il s'agit d'un outil territorial de soutien à la parentalité et de prévention de la délinquance à destination des enfants calaisiens de 3 à 16 ans, absentéistes ou auteurs d'incivilités.

Ses objectifs sont :

- Écouter et soutenir les familles.
- Prévenir, lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ou social.
- Réaffirmer la valeur de la loi de la République.
- Intervenir en amont des premiers actes d'incivilités ou dès situation d'absentéisme scolaire.

Sur la période du dernier contrat de ville de 2015 à 2022, ce ne sont pas moins de 680 saisines qui lui ont été confiées, pour lesquelles 379 rappels à l'ordre qui ont donné lieu à 286 accompagnements de familles. L'Éducation nationale reste historiquement le premier saisisseur du dispositif, mais le partenariat s'est développé et d'autres structures tout comme les parents eux-mêmes se familiarisent avec ce service.

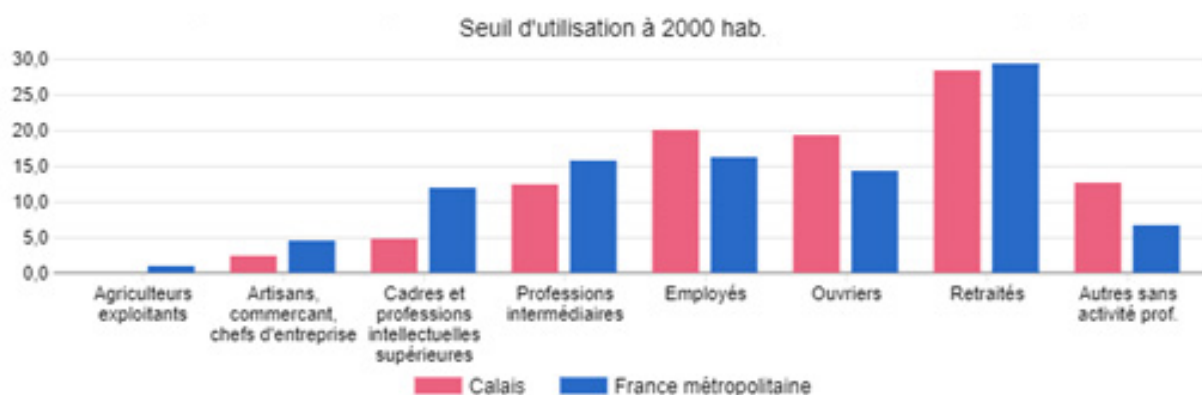
EMPLOI

Le taux de chômage localisé au premier trimestre 2023 est en légère baisse: 10.9 % contre 11.6 % en 2021. Il est toutefois supérieur à la moyenne du Département (8.2 %), de la Région (8.8 %) et de la France (6.9 %). (Sources : Fabrique Défi Calais/INSEE, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT)

Un taux de chômage des 15-64 ans recensé de 25 % contre 12.7 % en France. (Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2020)

Les catégories socio-professionnelles (CSP) les plus représentées à Calais sont les employés (20 %), les ouvriers (19.4 %), les retraités (28.3 %) et les « Autres » sans activité professionnelle 12.7 % contre 6.7 % en France. La catégorie « Autres » regroupe souvent des situations précaires. (Source : INSEE, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire – 2020)

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2020

Des actifs calaisiens qui résident et travaillent dans leur ville : 66.3 % des actifs de 15 ans et plus habitent et travaillent dans leur commune contre 33 % à l'échelle nationale.

Une réponse forte du territoire et de la ville s'attache à cette thématique.

LE SAS COLUCHE

Annoncé dans le contrat de ville de 2015, le SAS Coluche est désormais une réalité. Il s'agit d'un concept innovant « centré sur l'humain » de lutte contre le décrochage scolaire, social et professionnel.

Créé en 2017, le SAS Coluche accompagne individuellement des jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans sortis de tous les dispositifs de droit commun.

Le dispositif a pour ambition de remobiliser les jeunes sur leur avenir en se basant sur une approche et une méthode d'accompagnement innovante :

- Une démarche de « aller vers » les jeunes dans une logique de proximité maximale, par le biais de maraudes physiques, digitales et de visites à domicile, portées par une équipe de travailleurs de rue.
- Une captation du public identifié par des actions motivantes et adaptées à chacun.
- La proposition de contenus et une durée fixée selon les besoins de chacun.

Ce parcours à la carte est coordonné par les éducateurs internes du SAS Coluche. Il est renforcé par l'intervention de professionnels spécialistes (psychologue, art-thérapeute, formateurs, artistes, etc.) et l'implication de coachs issus de la société civile, aux profils diversifiés qui assurent la fonction de mentor. Les jeunes sortent du dispositif au cas par cas lorsqu'ils ont défini un projet de vie (personnel et/ou professionnel) motivant, stimulant et citoyen.

Bien implanté, le SAS Coluche joue désormais un rôle structurant en matière d'insertion des jeunes des QPV.

116 jeunes accompagnés en 2023.



LA FABRIQUE DÉFI

La Fabrique Défi est née de l'idée d'harmoniser et de simplifier les dispositifs du territoire en matière d'aide à l'emploi, de formation, d'appui à l'entrepreneuriat créant ainsi une porte d'entrée unique. Fondée au 1er janvier 2019, elle regroupe trois structures intervenant sur le bassin du Calaisis : la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF), le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et la Mission Locale du Calaisis.

L'offre de services ainsi intégré permet d'affirmer une stratégie globale de territoire pour l'emploi et la formation. Pour les publics, la Fabrique Défi permet d'accompagner vers l'insertion professionnelle, d'informer les salariés sur la formation, la reconversion ou encore la réorientation. Pour finir, elle apporte un appui aux employeurs en matière de recrutement et de formation.

Depuis 2022, la Fabrique Défi porte la Cité de l'emploi. Un nouveau dispositif à destination des QPV permettant d'installer un nouveau mode de coopération entre les acteurs de la cohésion sociale et de l'accès à l'emploi en travaillant sur le repérage des publics, la levée des freins périphériques et la préparation à l'emploi.

REVENUS ET PRÉCARITÉS

Bien qu'en augmentation depuis 2015 (15 704 €), le revenu médian reste inférieur aux différentes échelles de comparaison : Calais 18 090 €, Pas-De-Calais 20 720 € et 21 420 € dans les Hauts de France. (Source : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023)

Une précarité qui affecte la jeunesse :

- La part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé en 2019 à Calais est de 32.7 % contre 11 % à l'échelle nationale.
- Un taux de pauvreté de 29 % qui impacte majoritairement les jeunes, 39 % chez les moins de 30 ans et 37 % chez les 30-39 ans. La part de la population de moins de 65 ans à bas revenu en 2021 est de 38.3 % contre 19.6 % en France.

Calais fait partie de la région la plus touchée par l'illettrisme, 11 % en Hauts de France contre 7 % en France :

- Dans la région, 13 % des personnes dans cette situation ont entre 18 et 24 ans.
- A l'échelle nationale la moitié des personnes en situation d'illettrisme sont à l'emploi. (Source : lutte contre l'illettrisme, dossier CRRP 2018)

Vis-à-vis de cette situation, la ville de Calais a développé un axe de solidarité conséquent notamment via le CCAS ou plus récemment la coopérative des solutions.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Institution locale sociale par excellence, il met en œuvre une véritable démarche d'ingénierie sociale en s'organisant autour de deux grands pôles d'activité : le Pôle autonomie et le Pôle solidarité/social.

Le Pôle autonomie du CCAS intervient auprès des personnes âgées pour leur permettre de continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles et le plus longtemps possible dans leur logement. Le CCAS propose une offre de logements adaptés, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, la Halte répit en lien avec le Département, un service de transport adapté et gère le registre canicule.

Le Pôle social accompagne la vie des calaisiens, de tout âge, confrontés à une difficulté temporaire ou à une situation de précarité. Son champ d'intervention repose sur deux axes principaux :

- **Solidarité** : orientation vers les services sociaux essentiels (associations caritatives), montage de dossiers pour l'accès aux droits, aides sociales facultatives (aide à la cantine, tickets service alimentation hygiène, secours exceptionnel, accompagnement d'inclusion social (suivi RSA)).
- **Prévention** : développement d'actions collectives sur les thématiques du « Bien manger », la précarité énergétique ou encore la santé des femmes.

1427

demandes d'aides facultatives traitées en 2023.

LA COOPÉRATIVE DES SOLUTIONS

Coordonnée par la Ville, la coopérative des solutions associe des acteurs institutionnels (État / Agence nationale de lutte contre illettrisme ANCLI, la Région, le Département, la CAF, le centre social Matisse, PIF, les services municipaux) autour de la thématique de l'illettrisme. Elle permet de :

- Accompagner les situations complexes / notion de parcours.
- Outiller les professionnels : formations (connaître, repérer, évaluer, orienter, accompagner), échanges / lieu ressources, impulser des projets collectifs.
- Mettre en réseau, sensibiliser les professionnels et les publics (JNAI).

416

professionnels sociaux du territoire formés au repérage de l'illettrisme et 15 référents illettrisme formés depuis 2023.

SANTÉ

Une espérance de vie un peu plus basse que la moyenne à Calais : 72 ans pour les hommes contre 76 ans en France, 81 ans pour les femmes contre 83 ans en France.

- Un différentiel de 89 % par rapport à la moyenne nationale concernant les décès prématurés (moins de 65 ans) pour les hommes et de 55 % pour les femmes.
(Source : portrait de territoire socio-sanitaire ARS basé sur des données 2020, 2021 et 2022)

Des indicateurs préoccupants concernant certaines pathologies :

- Un différentiel de 81 % par rapport à la moyenne nationale pour la mortalité liée au diabète de type 2.
- Un différentiel de mortalité par maladie cardiovasculaire de 55 % pour les hommes par rapport à la moyenne nationale, 29 % pour les femmes.
- Un différentiel de mortalité par cancer de 42 % pour les hommes par rapport à la moyenne nationale, 29 % pour les femmes.
(Source : portrait de territoire socio-sanitaire ARS basé sur des données 2020, 2021 et 2022)

La pénurie de médecins généralistes, une problématique nationale :

- Calais compte en 2022, 59 médecins généralistes contre 81 en 2014. Toutefois la densité de médecins par habitants en 2022 est quasiment similaire à celle de la Région et de la France.
- L'accessibilité potentielle localisée (aux médecins généralistes de moins de 65 ans) en 2022 est supérieure au niveau national.
- Des professionnels de santé libéraux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes) dans des proportions légèrement plus basses que la moyenne régionale et nationale.
(Source : portrait de territoire socio-sanitaire ARS basé sur des données 2020, 2021 et 2022)

L'hygiène de vie au cœur des préoccupations :

- Un rebond du surpoids et de l'obésité chez les enfants.
- Le taux de consommation de fruits et légumes est aussi nettement inférieur à la moyenne nationale. (Source : fiche technique PAT CAGCTM 2021-2022)

En lien avec la réalité de terrain, le territoire s'organise dans le cadre de ses compétences concernant l'accès aux soins et à l'alimentation.

LE SOUTIEN À LA FILIÈRE MÉDICALE

L'agglomération porte depuis 2019 des soutiens financiers spécifiques à destination des étudiants en médecine du territoire, des internes de l'hôpital ou auprès des médecins tuteurs de GTCM, et des aides à l'installation pour les praticiens (généralistes ou spécialistes).

Grâce à ces mesures concrètes, issues d'une réflexion partagée avec les acteurs de la santé lors d'états généraux de la santé organisés dès 2017, ce ne sont pas moins de 9 médecins généralistes et 2 spécialistes qui se sont installés sur l'agglomération, 44 étudiants et une dizaine d'internes aidés.

Un travail est également mis en place pour réduire les délais de prise de rendez-vous en lien avec la CPAM et une nouvelle association, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du calaisis (CPTS) qui est composée de praticiens des corps médicaux et paramédicaux, s'attachant à proposer un suivi par des médecins retraités aux personnes vulnérables (ALD ou BRSA) sans médecin traitant. Depuis janvier 2024, les consultations sont ouvertes.

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Suite aux « Assises du bien manger », le territoire s'est doté d'un « Programme Alimentaire Territoriale » (PAT) qui émerge depuis mars 2023. Son axe fort s'attache à traiter de la précarité alimentaire par la création d'une cuisine solidaire dans le quartier du Beau Marais. Portée depuis 2022 par une association de l'insertion par l'économie, les ADLC, la cuisine solidaire a permis la distribution de plus de 40 000 repas aux bénéficiaires des structures de l'aide alimentaire (CCAS, AEC, Croix rouge, etc.), ainsi que l'embauche de 8 salariés en insertion dans la filière des métiers de bouche.

Les autres axes ciblent la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion d'une alimentation équilibrée, la valorisation des métiers de la filière alimentaire et la promotion des circuits courts dans un cadre partenarial mêlant des grandes enseignes du secteur privé et les acteurs associatifs.

40 000

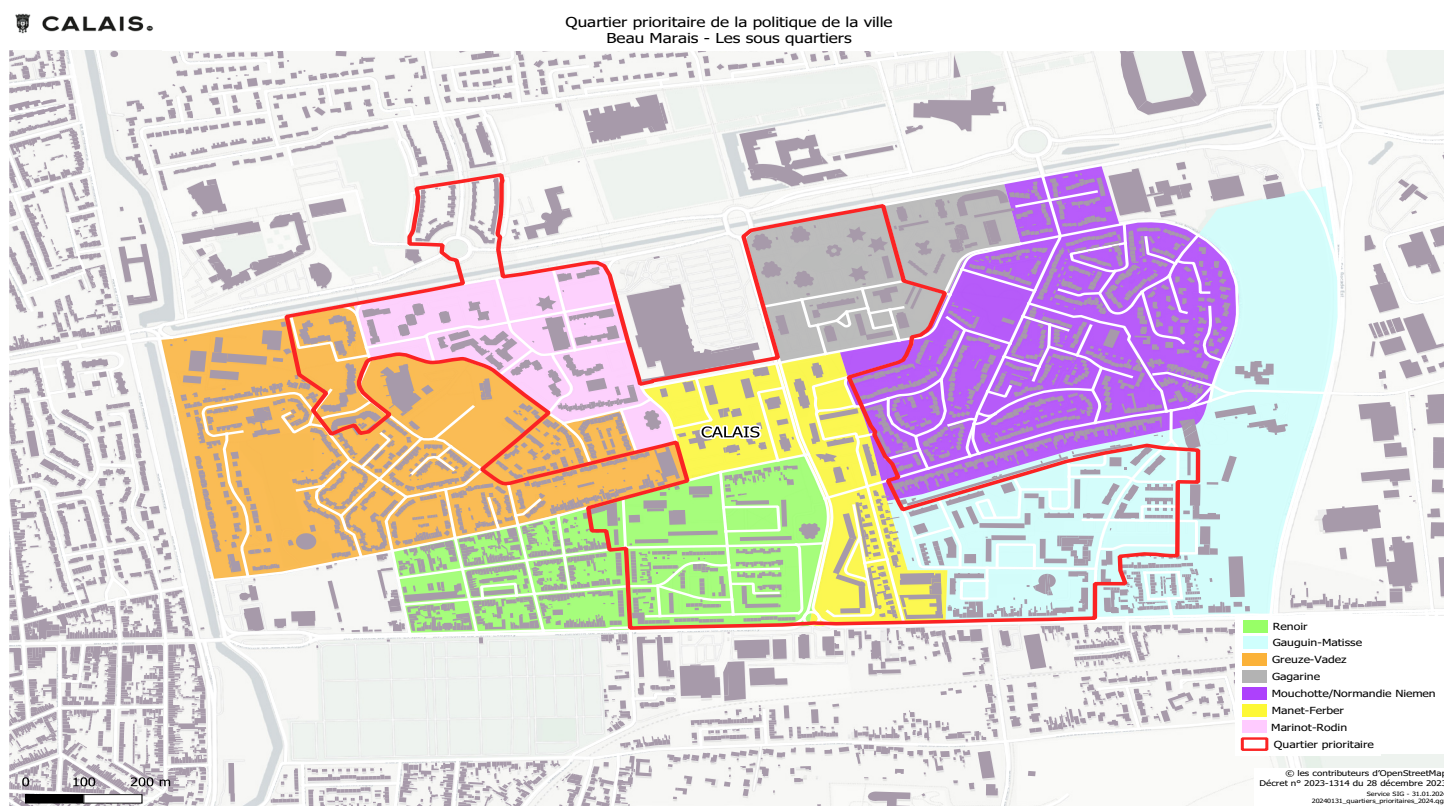
repas fournis aux associations caritatives en 2022.

UNE ANALYSE PARTAGÉE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LE BEAU MARAIS DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le secteur du Beau Marais situé à l'est de la ville de Calais s'étend sur 60 ha au sud de l'Avenue Toumaniantz, axe d'entrée de ville structurant à l'échelle intercommunale, reliant Calais à Marck. Il bénéficie d'un positionnement stratégique en entrée de ville et de la desserte TER du Beau Marais. Il englobe plusieurs sous-secteurs urbains : Greuze-Vadez, Marinot-Rodin, Manet-Ferber, Gauguin Matisse, Mouchotte-Normandie Niemen, Gagarine. L'ensemble du périmètre prioritaire rassemble 7 963 habitants, soit 11 % de la population communale et 8 % de la population intercommunale. Le quartier concentre 38 % des logements sociaux de la commune. En raison de la superficie importante du quartier du Beau Marais et de ses multiples sous-secteurs, le premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) s'était limité aux deux secteurs : Marinot et Gauguin Matisse. (Source : INSEE 2018)

Le quartier prioritaire du Beau Marais reste identique à son tracé de 2015, il n'existe toutefois plus de quartier de veille. Le critère économique permettant de déterminer un quartier prioritaire est adapté à la typologie urbaine du Beau Marais et inclut donc bien tous les secteurs fragiles.



Sur le plan démographique et social, le quartier du Beau Marais s'inscrit dans les tendances calaisiennes avec des inflexions particulières, notamment une population très jeune, alors même que la population de Calais l'est déjà.

La population du quartier du Beau Marais est nettement plus pauvre et fragile que celle du reste de l'agglomération, selon les critères de revenu et du taux de chômage.

Le revenu annuel médian des ménages est de 12 190 €, contre 17 230 € à l'échelle de la Ville, et le taux de pauvreté de 58 %.

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Le Beau Marais, « ville dans la ville » est un QPV de grande taille avec une forte densité de population, 7 963 habitants dont 54 % de femmes.

Un quartier dense qui fait deux fois le nombre d'habitants d'un QPV moyen en France. (Source : INSEE, Recensement de la Population 2018)

Une jeunesse très importante malgré une légère baisse depuis 2015 : 42 % des habitants ont moins de 25 ans, contre 35 % sur la ville de Calais et 37 % en moyenne dans les QPV de France. (Source : CAF.data, 2021)

La répartition de la jeunesse : les 0-6 ans représentent 30.2 %, les 6-11 ans 27.3 %, les 11-18 ans 31 % et les 18-25 ans 11.4 %. (Source : CNAF déc 2021)

De part la typologie des logements, des ménages de 5 personnes regroupés dans les mêmes secteurs: Gauguin Matisse, Durer et Marinot.

Un grand nombre de personnes vivant seules ou déclarées en tant que tel. Notamment les personnes âgées ainsi que les familles monoparentales:

Les ménages composés d'une seule personne représentent 44 % des ménages du QPV. (Source CAF.data 2021)

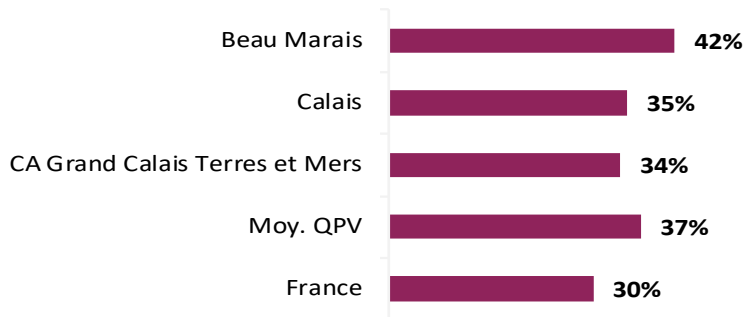
23% des ménages bénéficiaires de la CAF sont des familles monoparentales au Beau Marais contre 17 % à l'échelle de la commune.

Une part des personnes âgées qui augmente : 17 % des habitants du Beau Marais ont 60 ans ou plus soit 1 346 personnes. Une tendance qui suit l'évolution nationale.

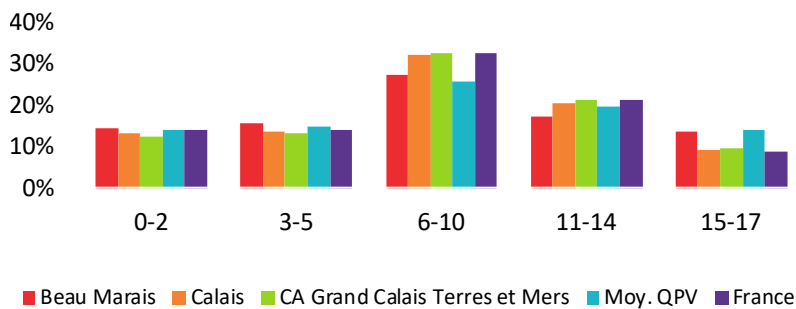
ENJEUX

- Répondre aux besoins de la jeunesse selon les différentes tranches d'âge.
- Aller vers les personnes isolées avec une offre adaptée à leurs besoins (personnes vivant seules, seniors et familles monoparentales). Notamment les femmes qui élèvent leurs enfants seules.

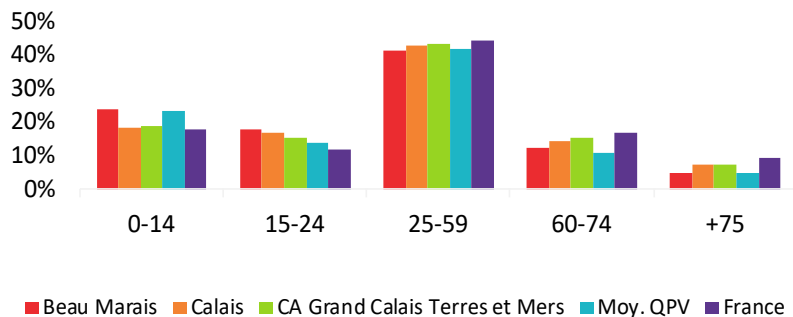
Part des jeunes de moins de 25 ans au Beau Marais



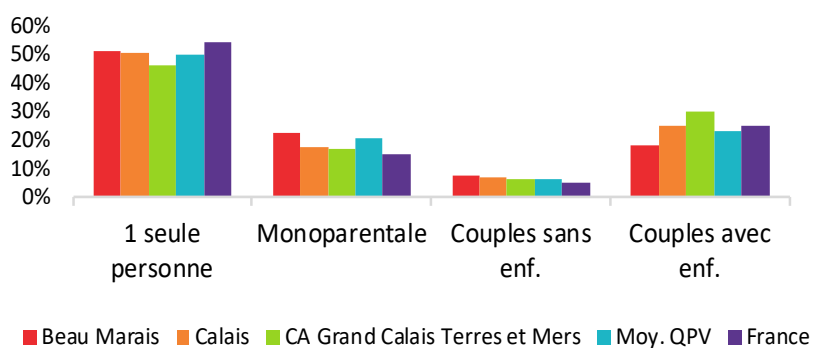
Répartition par âge des enfants couverts par la CAF



Les grandes tranches d'âge de la population



Les différentes typologies des ménages du Beau Marais



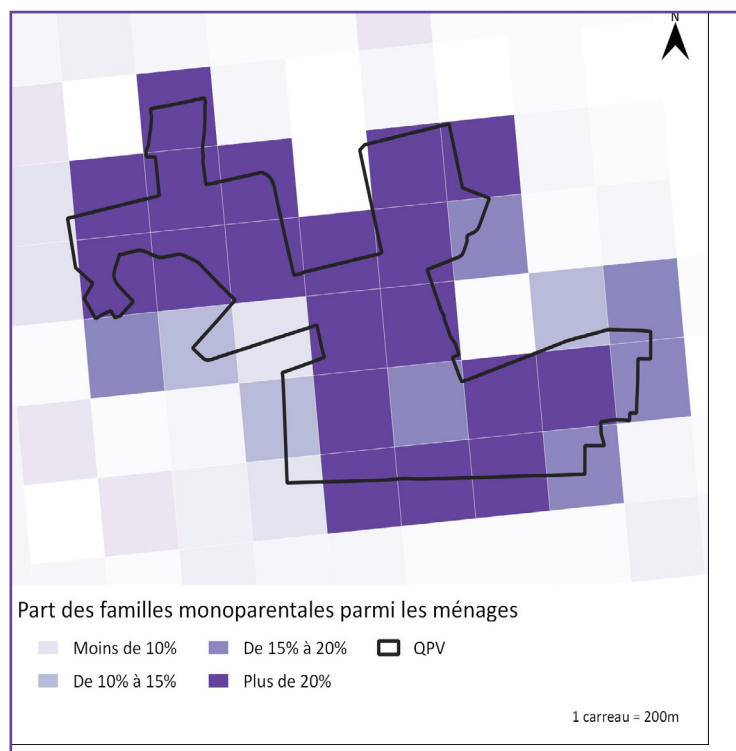
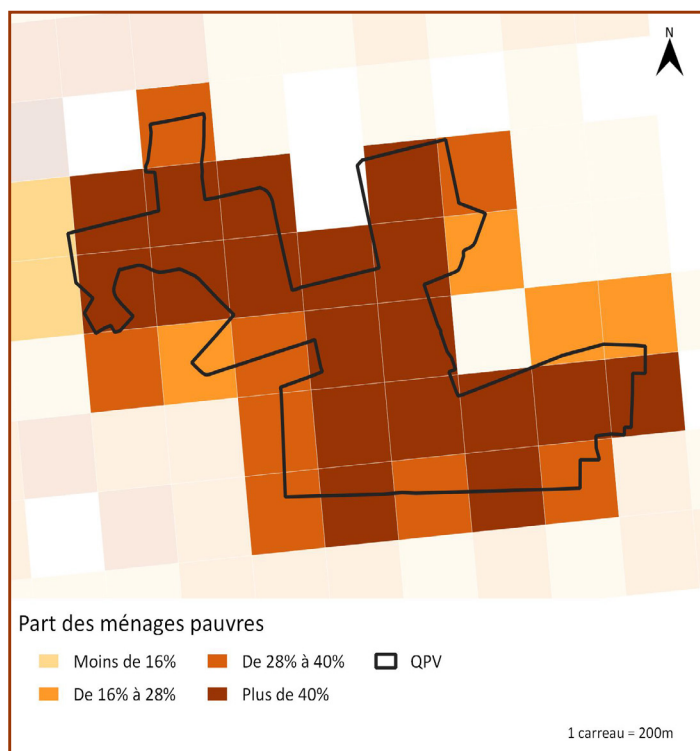
PRÉCARITÉ

Des indicateurs qui s'améliorent petit à petit, entre 2015 à 2019 le taux de pauvreté est passé de 61 à 58 % et le revenu médian a augmenté passant de 11 080 à 12 190 €.

Malgré ces hausses, la précarité est toujours présente nécessitant une attention particulière dans de nombreux domaines:

- 58 % des habitants du QPV vivent sous le seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu médian, contre 30% des habitants de la commune.
- 76 % des habitants du QPV ont des bas revenus, contre 41% pour la commune. En moyenne, les QPV français comptent 62 % d'habitants à bas revenus.
- 16 % des ménages du QPV sont imposés contre 44 % des ménages de la CA Grand Calais Terres & Mers.
- 40 % des allocataires du QPV bénéficient du RSA socle contre 25 % des allocataires de Calais.
- 78 % des allocataires du QPV bénéficient d'une aide au logement (APL, ALS, ALF). (Source CAF.data 2021)
- 54 % de la population assurée par le Régime Général du QPV bénéficient de la CSS contre 26 % pour Calais.

Le CCAS et les associations caritatives (Restos du cœur et Le Secours Catholique) mobilisés et repérés par les publics.

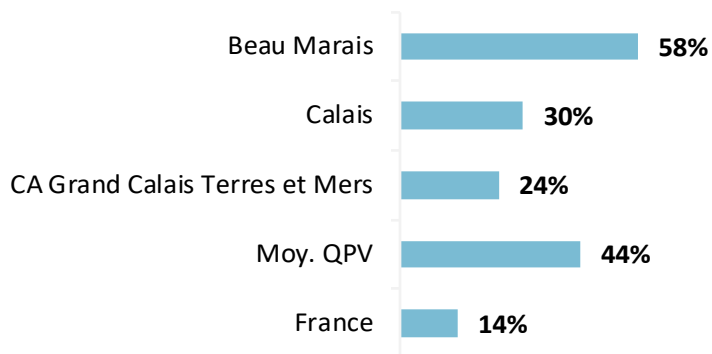


Source : INSEE 2017, données carroyées

ENJEU

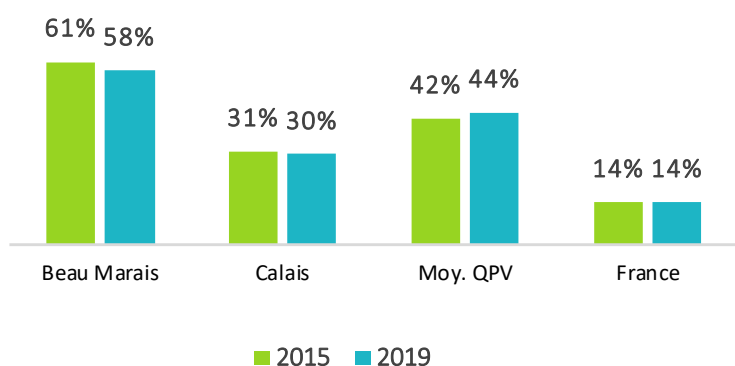
- Rompre les schémas de reproduction sociale: une certaine dépendance aux prestations sociales pouvant entraîner un repli sur soi et un manque de perspectives.

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté



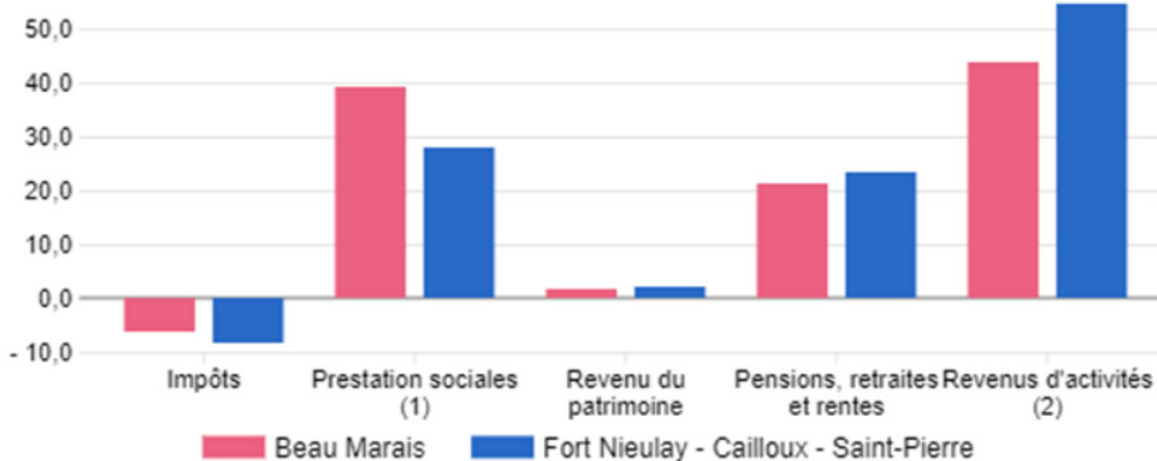
Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, FILOSOFI, 2019

Évolution du taux de pauvreté au Beau Marais entre 2015 et 2019



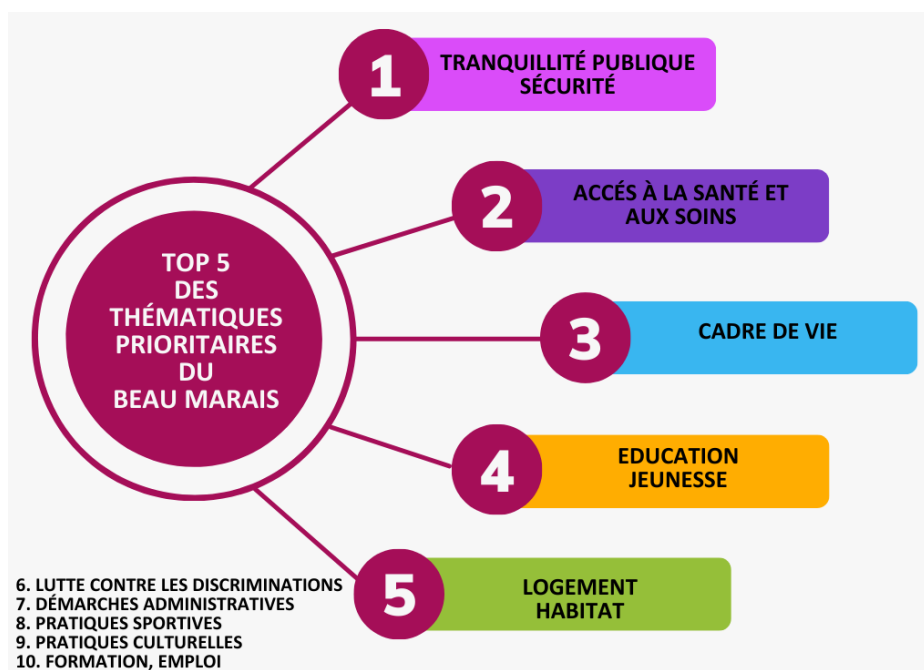
Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV, FILOSOFI, 2015 et 2019

Structure des revenus disponibles



Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) - 2019

LA CONCERTATION DES HABITANTS



26 SEPTEMBRE 2023 : CONCERTATION HABITANTS AU LOCAL DES MAGIES DE LA SOLIDARITÉ AU BEAU MARAIS



“ Si je devais changer une seule chose dans mon quartier ce serait quoi ? ” :

C'est avant tout le comportement des autres habitants qui est visé. Un manque de respect et de tolérance est déploré, occasionnant beaucoup de conflits.

Les habitudes de certains habitants en matière d'hygiène et de respect du cadre de vie sont également ciblées: déchets jetés par les fenêtres, déjections canines et dégradations des parties communes.



“Quel est mon plus beau souvenir dans le quartier ? ” :

Tous les habitants évoquent un souvenir en lien avec un événement, un temps fort qui a eu lieu dans le quartier.

Qu'il s'agisse de la kermesse de leurs enfants, de la présence d'animaux en bas de chez eux, d'un podium avec des artistes connus, du Calais Live à Calypso, du cinéma plein air de CALQ ou encore des matches de foot à l'épopée.

Tout ce qui a été évoqué ramène à des moments, des instants de partage entre habitants autour d'une activité ou d'un spectacle. Comme dit par une habitante cela permet d'instaurer du dialogue entre pairs, de tout simplement se voir et de garder le contact.

Avec un brin de nostalgie, il est évoqué également les brocantes qui n'ont plus lieu dans le quartier qui étaient des moments appréciés de tous.

COHÉSION SOCIALE

ATOUTS

ÉDUCATION / PARENTALITÉ

Des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) : les élèves bénéficient de nombreux aménagements pédagogiques propres à l'Éducation nationale (dédoublage des classes, scolarisation des moins de 3 ans, devoirs faits, quart d'heure lecture, etc.).

Une Cité éducative (CE) en place depuis 2020 qui a largement renforcé voire initié les liens entre l'Éducation nationale et les acteurs du quartier.

- Un programme d'action permettant d'intervenir sur le temps scolaire.
- Les bourses à projet « Élèves » et « Familles » spécifiques de la CE calaisienne et inspirées du fonctionnement du PIC permettent la mise en place de nombreux projets favorisant l'implication des parents d'élèves.

Des indicateurs éducatifs encourageants à la vue des situations de précarités vécues par certaines familles :

- La part des moins de 3 ans scolarisés est de 14 % en 2020 contre 10 % sur la commune et 8 % en moyenne dans les QPV en France.
- Taux de réussite au brevet des collèges : 80 %. (Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, année scolaire 2021-2022)
- Une évolution du taux de réussite au brevet au collège Vadez : 66 % en 2020/2021, 87.7 % en 2021/2022 et 86.15 % en 2022-2023.
- Une évolution du taux de présence des parents aux réunions parents professeurs du collège MLK 47 % en 2018-2019 contre 66 % en 2022-2023. (Source: RAEP MLK 2022-2023)

De nombreuses ressources éducatives au bénéfice des parcours des jeunes :

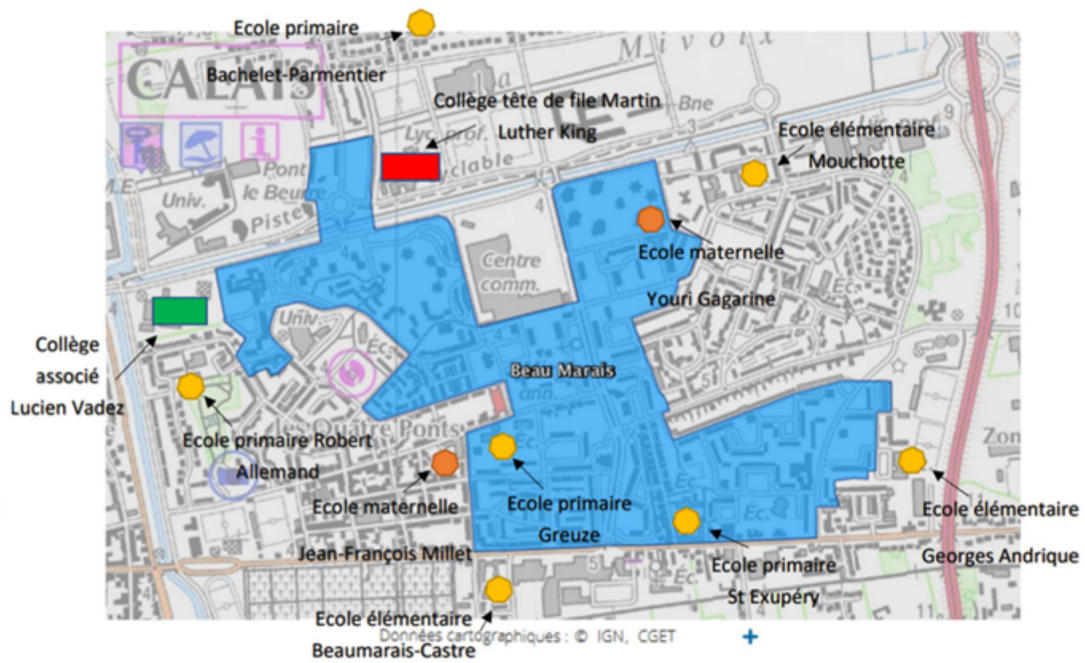
- Le PRE qui a suivi 141 jeunes de 3 à 16 ans sur le Beau Marais en 2023.
- L'action globale du club de prévention La Spirale
- Des structures qui portent des CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) en lien avec la CAF : CS Matisse et MJC.

La Maison de la famille qui propose un travail autour de la parentalité :

Maison de la famille	LAEP* Beau Marais	Action langage (tout QPV)	Point écoute prévention Psychologique (Tout QPV)	Café des parents (Tout QPV)
Nombre de bénéficiaires cumulés en 2023	1547	315	162	445

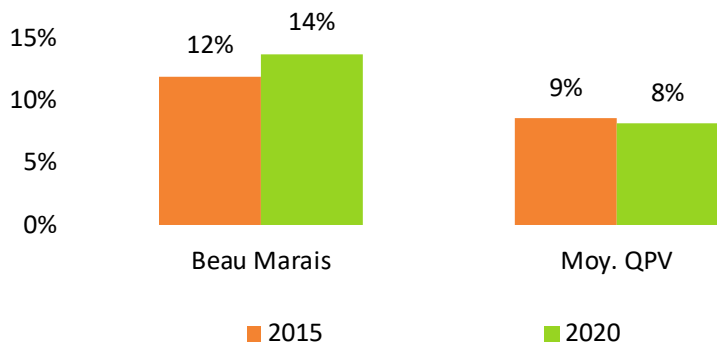
* Lieu d'accueil parents enfants

- L'Attente active proposée par le Département en lien avec le centre social Matisse et l'AFAPEI.
- « Les vacances apprenantes » articulées avec les stages de réussite et l'école ouverte de l'EN proposent une continuité éducative pendant les vacances estivales.



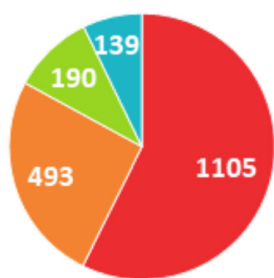
- Collège tête de file de la cité éducative
- Collège associé de la cité éducative
- Ecole élémentaire / primaire de la cité éducative
- Ecole maternelle de la cité éducative

Effectifs scolaires par niveaux (écoliers, collégiens et lycéens)



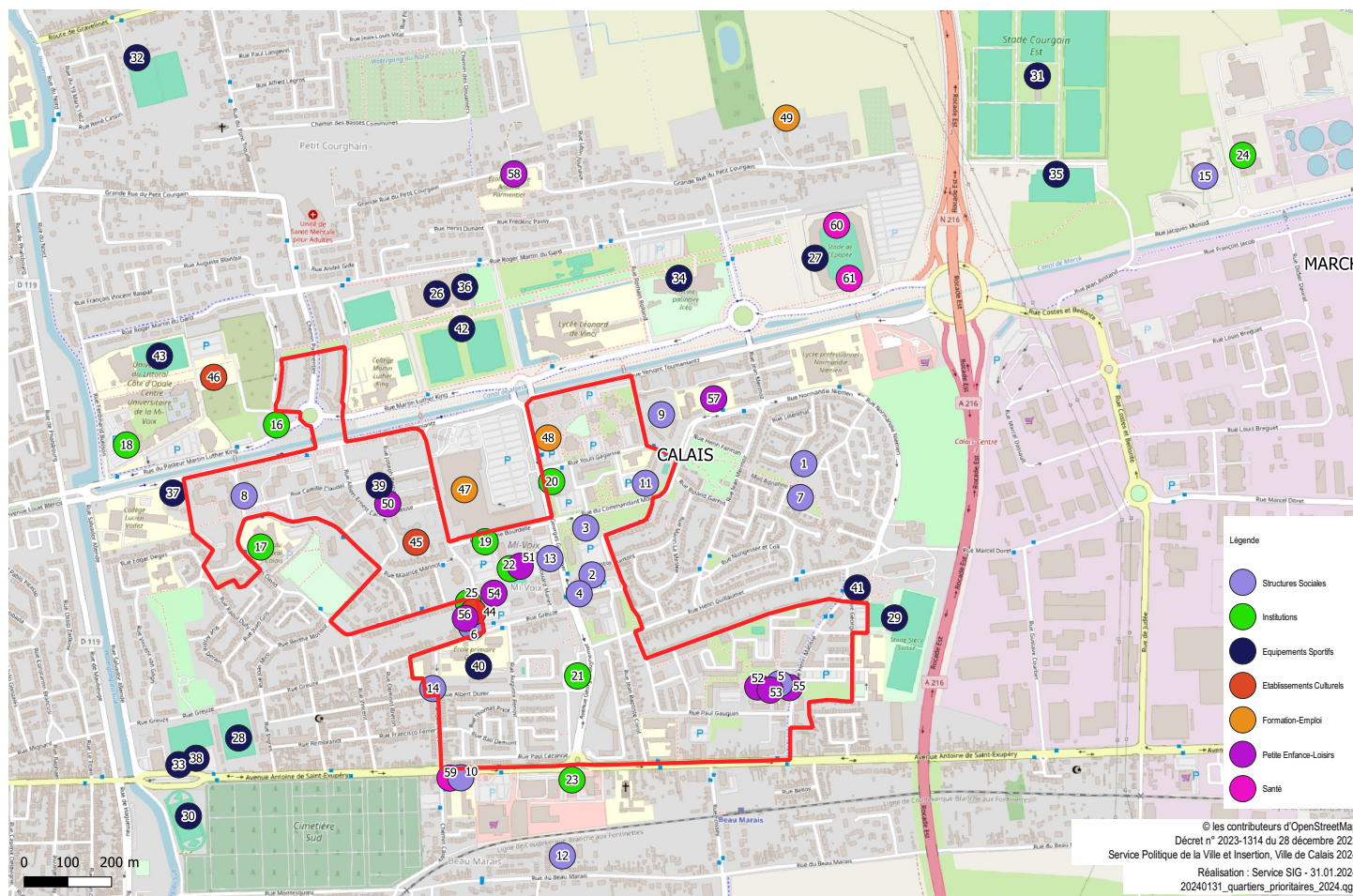
Source : Ministère de l'Education Nationale, 2015 et 2020

Effectifs scolaires par niveau



- Ecoliers
- Collégiens
- Lycéens (pro)
- Lycéens (général/techno)

Source : DEPP, Ministère de l'Education Nationale, 2020



SOCIAL, LOISIRS, SPORT, CULTURE

Un grand nombre d'acteurs institutionnels et associatifs qui contribuent à une dynamique partenariale importante : réunions de coordination, groupes partenariaux, équipe pluridisciplinaire du PRE, groupe appui partenarial du CDDF, réseau parentalité, comités de pilotage mutualisés.

- La MJC récemment structurée en espace de vie social (EVS).

Une offre d'accueil et de loisirs conséquente :

- Une offre d'accueils collectifs de jeunes enfants qui couvre le quartier : L'île aux enfants (65 places), Les petits Lutins (27 places), Le manège enchanté Matisse (25 places), Jardin d'enfants Matisse (16 places).
- Une offre d'accueil de loisirs sans hébergement très riche : Matisse, MJC, CAJ Marinot, le centre de loisirs municipal Coluche proposant une offre de transport.

Des structures et des habitants qui investissent le quartier dans une dynamique d'événements et d'animations : Anim'2rue, Fête de la science, de l'été, Calais anime les quartiers, Les magies de la solidarité, etc.

Les structures qui mobilisent des groupes d'habitants et favorisent l'initiative: ambassadeurs nature, parents d'élève, montage de projets d'initiative citoyenne (PIC).

Un processus de « aller-vers » afin de mobiliser les publics les plus à la marge et d'assurer une veille active dans les sous-secteurs : Anim'2 rue du centre social Matisse, travail de rue de La Spirale mutualisé avec différents professionnels (psychologue, addiction, etc.).

STRUCTURES SOCIALES

Index	Acteur
1	SOS Villages
2	La Spirale
3	Antenne La Spirale
4	Résidence Santos Dumont – CCAS
5	Centre social Matisse
6	MJC
7	Maison des femmes
8	La Parenthèse
9	Résidence des compagnons – CCAS
10	Vie Libre
11	Les Restos du Cœur
12	Centre Educatif Renforcé
13	Secours Catholique
14	Point d'Union Familiale
15	LPA

INSTITUTIONS

Index	Acteur
16	CIO
17	Université du Littoral
18	ULCO
19	Commissariat de Police
20	Antenne CAF
21	Maison France Services
22	Maison de la Famille
23	France Travail
24	SEVADEC
25	Mairie annexe CCGP / Antenne CCAS

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MUNICIPAUX

Index	Acteur
26	Salle Calypso
27	Stade de l'Epopée
28	Stade Julien Denis
29	Stade Stecy Suisse
30	Stade Deschamps
31	Stade Courgain-Est
32	Stade Pascal
33	Boulodrome Amicale Balzac
34	Piscine Icéo
35	Piste BMX
36	Dojo Calypso
37	Salle Vadez
38	Salle St-Exupéry
39	Espace Marinot
40	Salle Greuze
41	Salle Gauguin-Matisse
42	Stade Calypso
43	Terrain synthétique Universitaire

ETABLISSEMENTS CULTURELS

Index	Acteur
44	Centre Gérard Philippe
45	Médiathèque Le Petit Prince
46	Bibliothèque universitaire

FORMATION - EMPLOI

Index	Acteur
47	La Boutique Défi
48	La Régie de quartier
49	Environnement Solidarité

PETITE ENFANCE - LOISIRS

Index	Acteur
50	CAJ Marinot
51	Crèche Familiale les Petits Lutins
52	Crèche Matisse
53	Jardin d'éveil Matisse
54	Multi accueil L'Ile aux Enfants
55	Centre de Loisirs Matisse
56	MJC
57	Centre de Loisirs Mouchotte
58	Centre de Loisirs Parmentier

SANTE

Index	Acteur
59	Magic Santé
60	OMCCE (Opérés et malades cardiaques de

Une offre sportive et culturelle étoffée :

- Des équipements en nombre investis par des associations sportives: espace Marinot, Vadez, Greuze, stade de l'Épopée, salle Gauguin Matisse, Calypso, Saint Exupéry, stade Stacy Suisse, stade Julien Denis, complexe Icéo, salle de danse du CCGP.
- Les éducateurs sportifs de la ville, le futsal de La Spirale, les activités sportives du CAJ.
- Un club de football de quartier « Calais Beau Marais » qui fédère 400 adhérents, véritable lieu de vie du quartier.
- Le centre culturel Gérard Philipe qui propose des concerts et des ateliers cultures urbaines gratuits. Beaucoup d'actions culturelles en lien avec les structures sociales et l'Éducation nationale : CLEA, Cie Hervé Koubi, Label Ville d'Art et d'Histoire (VAH), etc.
- La médiathèque « Le Petit Prince » et la MJC qui proposent des projets autour de la lecture.
- Des projets autour de la culture scientifique et technologique mis en place par la MJC, le centre social Matisse ou encore l'Éducation nationale.



Les jeunes plébiscitent les moments de convivialité qui constituent quasi unanimement leurs meilleurs souvenirs dans leur quartier.



FRAGILITÉS

Des environnements familiaux et sociaux moins favorables qu'ailleurs.

- 74 % des collégiens sont issus des familles dont la catégorie socio-professionnelle (CSP) est défavorisée contre 55 % pour la commune.
- 80 % des collégiens et 63 % des lycéens sont boursiers dans le QPV.
- Les fonds sociaux des collèges mobilisés pour de l'aide à la cantine, l'achat de vêtements, de fournitures scolaires, ergothérapeutes.
- L'accroissement de la sédentarité des enfants et l'omniprésence des écrans ayant des conséquences sur le développement et le bien-être.
- De plus en plus de demandes de suivi PRE dès la maternelle.

Des parents confrontés à des difficultés :

- Des troubles du langage repérés dès le plus jeune âge. Des parents face aux difficultés d'accès aux soins paramédicaux contribuant à la réussite éducative (orthophoniste, psychomotricien) : 42 % des enfants ont un trouble du langage avéré ou une difficulté à surveiller. (Source : Bilan PMI 4 ans 2022-2023)
- Freins à l'implication des parents dans la scolarité des enfants (gestion du quotidien, problématiques d'apprentissage, vécu des parents à l'école, etc.).
- « Des familles, des parents perdus dans une société qui évolue très vite, avec des modèles familiaux diversifiés ». (Verbatim issu des entretiens de l'ABS du CCAS 2021)
- Manque de communication entre les parents et les enfants dû notamment à la problématique des écrans.
- Difficultés croissantes des enfants à gérer la frustration et à respecter les règles.



L'éducation est vue par les habitants sous l'angle parentalité. Ils évoquent une errance des enfants dès le plus jeune âge loin du regard et du contrôle de l'autorité parentale.

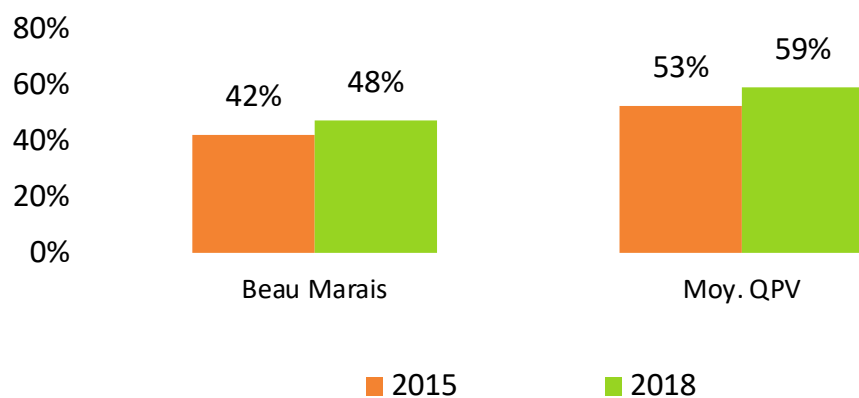
Dans cette même optique, la lutte contre les discriminations est vue comme un enjeu éducatif afin d'éviter les différentes formes de harcèlement qui prennent de plus en plus de place dans le quartier.

Un décrochage scolaire qui s'accroît à partir de l'adolescence :

- Taux de retard en 6^{ème} année scolaire 2021-2022 : 16 %.
- Taux de retard en 3^{ème} année scolaire 2021-2022 : 22 %. (Source : Rapports annuels de fonctionnement pédagogique (RAFP) des collèges MLK et Vadez 2022-2023)
- 48 % des 16-24 ans sont scolarisés dans le QPV contre 59 % en moyenne dans l'ensemble des QPV de France. (Source : INSEE, Recensement de la Population 2018)
- 46 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi. (Source : RAFP des collèges MLK et Vadez 2022-2023)

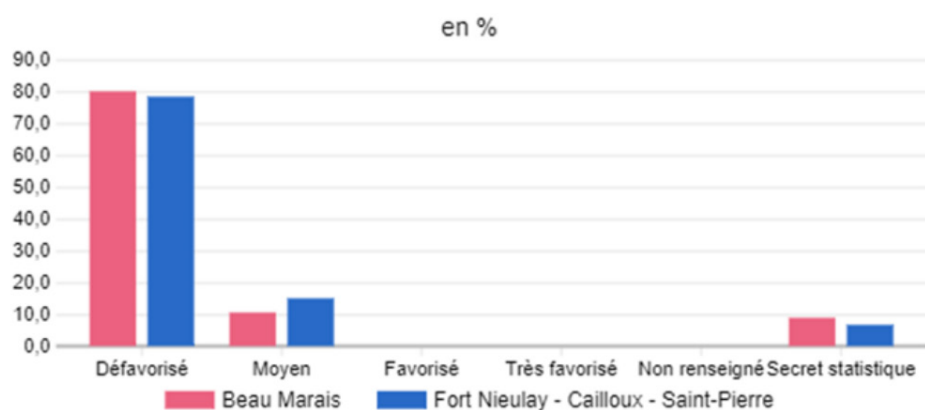
Du fait de difficultés scolaires plus importantes et d'un phénomène d'autocensure, les choix d'orientation des jeunes du QPV à la sortie du collège diffèrent de ceux d'autres collégiens. Au Beau Marais, 80 % des élèves des CSP défavorisés s'orientent vers une formation professionnelle au lycée. (Source : EN 2021-2022)

Taux de scolarisation des 16-24 ans



Source : Estimations démographiques 2018

Répartition des élèves inscrits dans une formation professionnelle des lycées selon leur milieu social



Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Depp, année scolaire 2021-2022



Une offre conséquente en matière d'éducation, de loisirs, de sport et de culture:



Les habitants repèrent bien les structures mais avouent ne pas toujours savoir ce qu'il s'y déroule.

Ils évoquent toutefois un manque d'offre sportive à destination des femmes.

- Multiplication de l'offre : périscolaire, sportive, culturelle, éducation populaire. Nécessité de communiquer de manière plus claire aux parents. Le QPV est attractif en termes d'activités sportives et culturelles (rapport qualité/prix) mais les habitants les plus fragiles ne s'en saisissent pas forcément.
- Le coût et l'administratif pour pratiquer une activité sont des freins importants. Les familles se saisissent peu des aides existantes.
- Méfiance à l'égard des institutions sociales basés sur des représentations.
- Des améliorations sont encore nécessaires pour coordonner la multitude d'actions de quartier.

Quelques secteurs excentrés qui bénéficient de moins d'offre malgré une demande des habitants: Toumaniantz, plaine Marinot et Durer.

ENJEUX

- Rendre lisible les différents dispositifs et actions pour les publics.
- Agir contre toutes les formes de harcèlement, dont le harcèlement scolaire.
- Favoriser les conditions d'un climat scolaire et périscolaire de qualité.
- Renforcer l'accompagnement parental face à des carences éducatives importantes.
- Prévenir les différentes formes de décrochage scolaire et accompagner à la scolarité: une part importante de jeunes non scolarisés et sans emploi de 16-24 ans.
- Susciter l'intérêt des adolescents avec des contenus et une communication adaptée. Une offre sportive, culturelle, sociale, éducation populaire très importante à destination des enfants mais moins conséquente pour les adolescents.
- Favoriser les actions à destination des personnes les plus isolées: seniors, familles monoparentales.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ATOUPS

De nombreuses structures et professionnels mobilisés permettant de maintenir une veille sur le territoire et une proximité avec les habitants.

Les débuts d'émeutes de juin 2023 ont rapidement été endigués grâce à un dialogue de qualité entre les habitants, les acteurs sociaux et la collectivité.

La police nationale constate une légère baisse des actes de délinquance : moins 10 % de faits entre le premier trimestre 2022 et 2023. (Source: police nationale)

- Un club de prévention « La Spirale » implanté de longue date sur le secteur qui intervient auprès des adolescents et des adultes en journée et soirée.
- Le Beau Marais bénéficie du dispositif « Quartier de reconquête républicaine (QRR) » : dispositif de la police de sécurité du quotidien ayant pour but de lutter contre la délinquance et les trafics en déployant progressivement des moyens de police supplémentaires dans des lieux ciblés.
- Le déploiement via La Spirale du « Bataillon de la prévention » dont le but est de prévenir la délinquance juvénile grâce à une présence accrue d'éducateurs spécialisés et de médiateurs.
- Une vidéo protection clairement établie.
- La Spirale et le CAJ Marinot qui proposent des activités en libre adhésion ciblant les adolescents.
- Une dynamique hors les murs très identifiée qui contribue à apaiser l'espace public.

Des structures spécialement dédiées à différents types de publics :

- La Parenthèse de HAJ et la Maison des femmes « Simone Veil », une offre à destination des femmes.
- Le point d'union familial, lieu d'accueil permettant l'exercice du droit de visite en lieu neutre et protégé.

Des habitants dont la jeunesse facilement mobilisables notamment autour de la cause solidarité :

- 66 % des 15-25 ans placent la solidarité comme sujet de société les préoccupant. (Source : ABS CCAS 2021)



La thématique « tranquillité publique, sécurité » figure en 1^{ère} place dans le classement des priorités des habitants du Beau Marais et de certains autres quartiers présentant les mêmes schémas urbains (Mollien, Curie et Quinet). Les habitants sont confrontés à des situations violentes en dehors des heures des intervenants sociaux (troubles de voisinage, squats et consommations dans les parties communes).

FRAGILITÉS

Alors que l'évolution des faits constatés de délinquance est à la baisse (10 % si l'on compare le premier trimestre 2022-2023) sur la circonscription de Calais, une tendance inverse est observée sur l'agrégat des délits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique qui enregistre une augmentation de 24 %.

Cette hausse se caractérise par une augmentation des violences physiques non crapuleuses aux personnes (violences intra-familiales), ainsi que les violences sexuelles.

- En 2023, le groupe de protection de la famille de la police nationale de Calais a traité environ 500 dossiers : 250 à 300 de violences conjugales et 200 de violences intrafamiliales. On constate une augmentation régulière de la part des violences intrafamiliales depuis 2018.
- Les mineurs représentent 25 % des auteurs de faits de délinquance.
(Source : police nationale 2023)



Qu'il s'agisse d'incivilités, de sécurité routière ou encore des trafics présents sur le quartier, ce cumul nuit à un quotidien serein. Bien que n'étant pas forcément des victimes directes, il est pesant pour les habitants de cohabiter au quotidien avec des pairs non respectueux de leur environnement.

Un sentiment d'inaction des forces de l'ordre en son sein est fortement verbalisé, ce qui engendre un sentiment d'injustice et un rejet de cette autorité.

Les habitants évoquent des situations de harcèlement envenimées par les réseaux sociaux débordant largement le cadre de l'école.

L'aspect « Civisme », respect des règles de vie en société ressort énormément dans les retours habitants.

ENJEUX

- Éviter le basculement d'un public enclin à certaines formes de délinquance: des adolescents entre précarité, décrochage scolaire et un éloignement des structures.
- Prévenir les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.
- Traiter de manière globale le harcèlement et les discriminations.
- Favoriser le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population.
- Favoriser les actions sociales, citoyennes et solidaires qui permettent d'investir les espaces publics.

PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

ATOUPS

Le Beau Marais se situe à proximité du centre hospitalier.

Un réseau d'acteurs sociaux qui s'empare de la thématique et qui accueille des permanences d'acteurs spécialisés :

- Une médiation dédiée aux addictions (ABCD).
- Le « Combi » de La Spirale qui effectue du travail de rue avec un psychologue.
- Le centre social Matisse, la Maison de la famille et le CCAS qui œuvrent en termes de prévention et de promotion santé.

Un réseau en termes d'accès aux droits et aux soins qui existe et se développe : CCAS, adultes relais « Médiateurs Santé », Maison France Service, DAC Passerelle, La Capsule.

- Les ARMS suivaient en 2022 : 363 personnes différentes. La provenance des bénéficiaires; 60 % des QPV démontre qu'il s'agit d'une problématique plus globale.
- 6 espaces numériques et 2 ateliers numériques au Beau Marais.
Ces lieux mettent à disposition : ordinateurs, connexion internet, imprimante, scanner et accompagnement.
(Source : actions numériques sur le territoire de la CA GCTM de la MDNI 2023)



FRAGILITÉS

- Les habitants sollicitent dans l'urgence n'importe quelle structure sociale pour des problématiques d'accès aux droits et aux soins.
- La santé reléguée au second plan par un grand nombre d'habitants face à un cumul de précarités.

Des problématiques décelées dès le plus jeune :

- L'hygiène de vie (sédentarité, alimentation, addictions)
- 12 % des enfants sont en excès pondéral. (Source : bilan PMI 4 ans 2022-2023)
- 41 % des bilans PMI orientent vers un médecin généraliste : 23 % chez le dentiste et 29 % pour l'orthophoniste.
- 56 % des personnes interrogées dans l'ABS ne pratiquent aucune activité.
- 62 % des répondants à l'étude de l'ABS peuvent avoir des difficultés pour faire leurs courses à la fin du mois. (Source: ABS CCAS 2021)
- Nombreux soucis d'addictions : substances (tabac, alcool, drogue), comportements (écrans dès le plus jeune âge, jeux de hasard).
- 33 % des mères des familles monoparentales sautent parfois des repas par manque d'argent.
- Une aide alimentaire qui a explosé depuis le premier confinement et qui touche de nouveaux publics: travailleurs pauvres, étudiants. 70 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont des femmes.
- Les partenaires sociaux et les bailleurs relèvent de plus en plus de problématiques liées à la santé mentale. Ceci pour toutes les tranches d'âge.
- Les grossesses précoces restent nombreuses sur le quartier.



Les retours habitants sont unanimes concernant les difficultés « d'accès aux soins », il s'agit de la 2ème priorité au Beau Marais. Difficulté pour trouver un médecin traitant et pour obtenir un rendez-vous avec des spécialistes.

L'illettrisme et l'illectronisme en lien direct avec le renoncement, l'auto-censure concernant les droits.

«Une borne c'est bien, une personne c'est mieux. Il serait bien à minima qu'il y ait un accueil particulier selon les personnes (PMR, personnes âgées, etc.)». (Source: habitant BM)

ENJEUX

- Favoriser l'accès aux droits et soins. Une thématique particulière dont dépend la subsistance de personnes isolées et de familles. Des phénomènes de renoncement aux droits et d'autocensure des habitants qui cumulent les fragilités.
- Lutter contre la précarité alimentaire.
- Favoriser une bonne hygiène de vie: sédentarité, équilibre alimentaire, etc.
- Prévenir les addictions de tout ordre : substances, comportements.
- Favoriser la santé mentale.

EMPLOI / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATOUTS

Si le Beau Marais est toujours marqué par un nombre important de demandeurs d'emploi, celui-ci est en baisse en corrélation avec la tendance nationale.

Des acteurs de l'insertion et de l'emploi bien identifiés : une démarche de «Aller-vers » par le SAS Coluche (la Caravane), la Fabrique Défi (Cité de l'emploi, Boutique Défi, Véhicule), le Pôle Emploi (Stade vers l'emploi), La Spirale, la Régie de quartiers. Lien fort avec les différents acteurs du champ social pour mobiliser les publics.



Les habitants placent la thématique « insertion emploi » en 10^{ème} position au Beau Marais. Ils indiquent une bonne lisibilité des structures et dispositifs sur le territoire. Lorsque le sujet est abordé, il est question des freins périphériques à son accès : pertes d'aides si formation, mobilité, garde d'enfants, diplôme, etc.

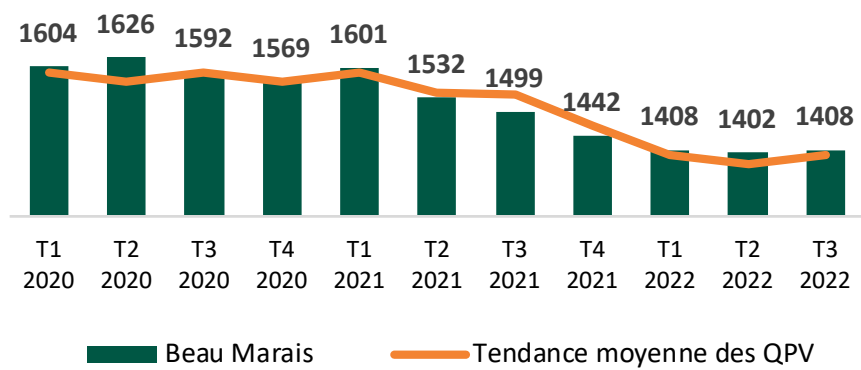
- Une réelle coopération entre les acteurs : le comité d'admission mutualisé du SAS Coluche et de la Cité de l'emploi, une instance multi-professionnelle permettant d'orienter les jeunes décrocheurs selon leurs profils. Projets développés en commun par les acteurs (repérage par le Gaming, etc.).
- Une présence de la Fabrique Défi qui s'intensifie avec des objectifs jeunes en QPV en augmentation. En 2023, 137 CEJ (contrat d'engagement jeune) et 74 PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) réalisés.
- Une antenne Pôle Emploi sur le quartier qui décline de nombreux événements : stade vers l'emploi, forums.
- Le SAS Coluche qui décline un accompagnement à la carte pour remobiliser les publics les plus à la marge : 37 jeunes du Beau Marais sur un total de 116 en 2023.
- Des acteurs de l'IAE implantés sur le quartier ou en périphérie : la Régie de Quartiers, ADLC, Environnement et solidarité, etc.
- Le « Bataillon de la prévention » de La Spirale : aller vers les jeunes et remobiliser les plus éloignés des institutions. Retisser le lien éducatif et favoriser l'insertion professionnelle comme citoyenne. Le déploiement récent du CEJ «Jeunes en rupture».
- 51 contrats signés en janvier 2024 dans le cadre de la clause d'insertion du NPNRU soit 9 390 heures. 14 habitants du Beau Marais en ont bénéficié pour l'instant.
- La Cité éducative et la Fabrique Défi qui proposent des outils d'orientation adaptés au profil des collégiens et lycéens en lien avec l'Éducation nationale: Forum Cité entreprenante, la Fabrique en pratique.

Une initiative des habitants en phase avec l'air du temps :

- Le taux de création d'établissements en 2015 était de 17 % dans le QPV, contre 48% en 2021. A titre de comparaison en 2021 le taux de création à l'échelle de la ville est de 20 %. (source : base Sirene 2015-2021)
- 93 % de ces établissements nouvellement créés étaient des autoentreprises. (Source : base Sirene 2021)

La présence de la zone franche urbaine Marcel Doret en lisière du quartier.

Évolution des DEFM entre le 1er trimestre 2020 et le 3ème trimestre 2022



Source : Pôle Emploi, données trimestrielles 2019 à 2022



FRAGILITÉS

Un taux de chômage élevé et un niveau de qualification relativement bas.

Deux typologies de publics : les 16-24 ans en décrochage social, scolaire et professionnel et les adultes de 26 à 49 ans qui représentent la part la plus importante des demandeurs d'emploi.

- 1 543 habitants du QPV Beau Marais sont demandeurs d'emplois (catégorie ABC) auprès de Pôle Emploi, dont 43 % de femmes.
- 19 % des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans et 59 % ont entre 26 à 49 ans. (Source : Pôle Emploi DEFM au 31/12/2022)
- Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 45.9 % (Source : INSEE, recensement population 2019)
- 28 % de la population en âge de travailler occupe un emploi contre 45 % à Calais. (Source : INSEE, Estimations démographiques 2018)
- Parmi les plus de 15 ans habitant le QPV, 67 % ont un diplôme inférieur au BAC contre 60 % en moyenne dans les QPV.

Un cumul de lacunes et de freins à l'emploi :

- La mobilité intra et extra agglomération. A Calais, 29 % des ménages ne disposent pas de voiture contre 19 % à l'échelle nationale.
- Les savoirs-être (consistance, ponctualité), les savoirs de base (illettrisme, illettrisme).
- Des schémas de reproduction sociale (mode de vie, manque de perspectives, etc.).

Des emplois potentiellement précaires :

- 30 % de la population active au Beau Marais occupent un emploi à temps partiel contre 14 % à Calais.
- Des habitants qui se structurent en autoentreprise en grand nombre. Plusieurs vigilances naissent de ce constat, la viabilité de ces entreprises, de potentiels statuts précaires et des activités en dehors des clous.

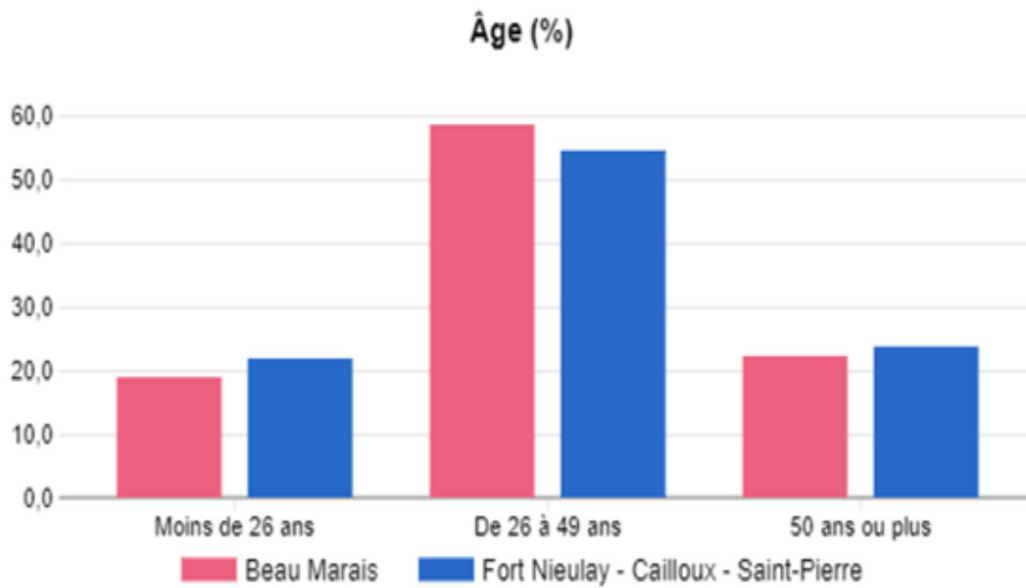
Des secteurs d'activités au Beau Marais peu diversifiés. 65 % des établissements de service au Beau Marais œuvrent dans l'enseignement, la santé ou l'action sociale.

ENJEUX

- Repérer, mobiliser et insérer les 16-25 ans en voie de déscolarisation ou non scolarisés et sans emploi. Une typologie de public dont il est difficile de susciter l'intérêt.
- Décliner des actions particulières à destination des personnes seules et des familles monoparentales.
- Développer l'employabilité : manque de motivation, lacunes au niveau des savoirs-être et des savoirs de base, rythmes de vie décalés, etc.
- Réduire les freins à l'emploi : faible niveau de formation, la mobilité, la garde d'enfants, etc.
- Repérer et accompagner les initiatives des habitants. Valoriser les réussites.

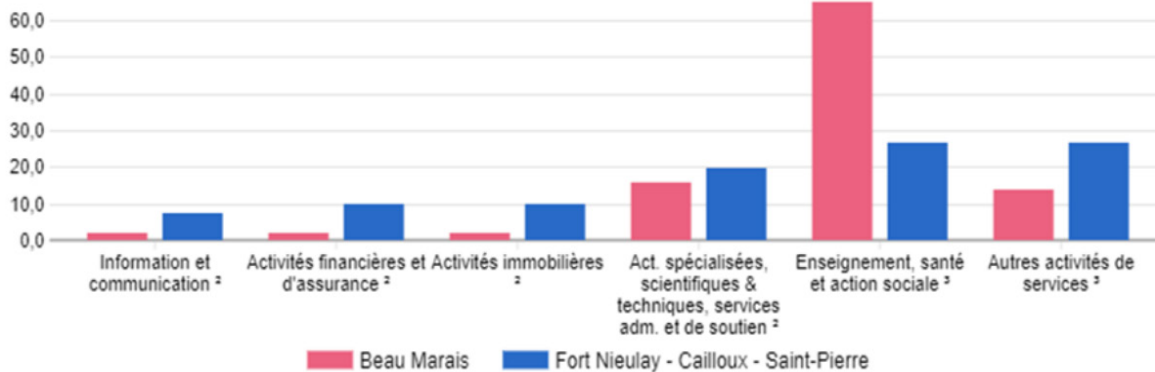
Répartition des âges des DEFM

RÉPARTITION DES ÂGES DES DEFM



Activité des établissements de service au 31/12/2020

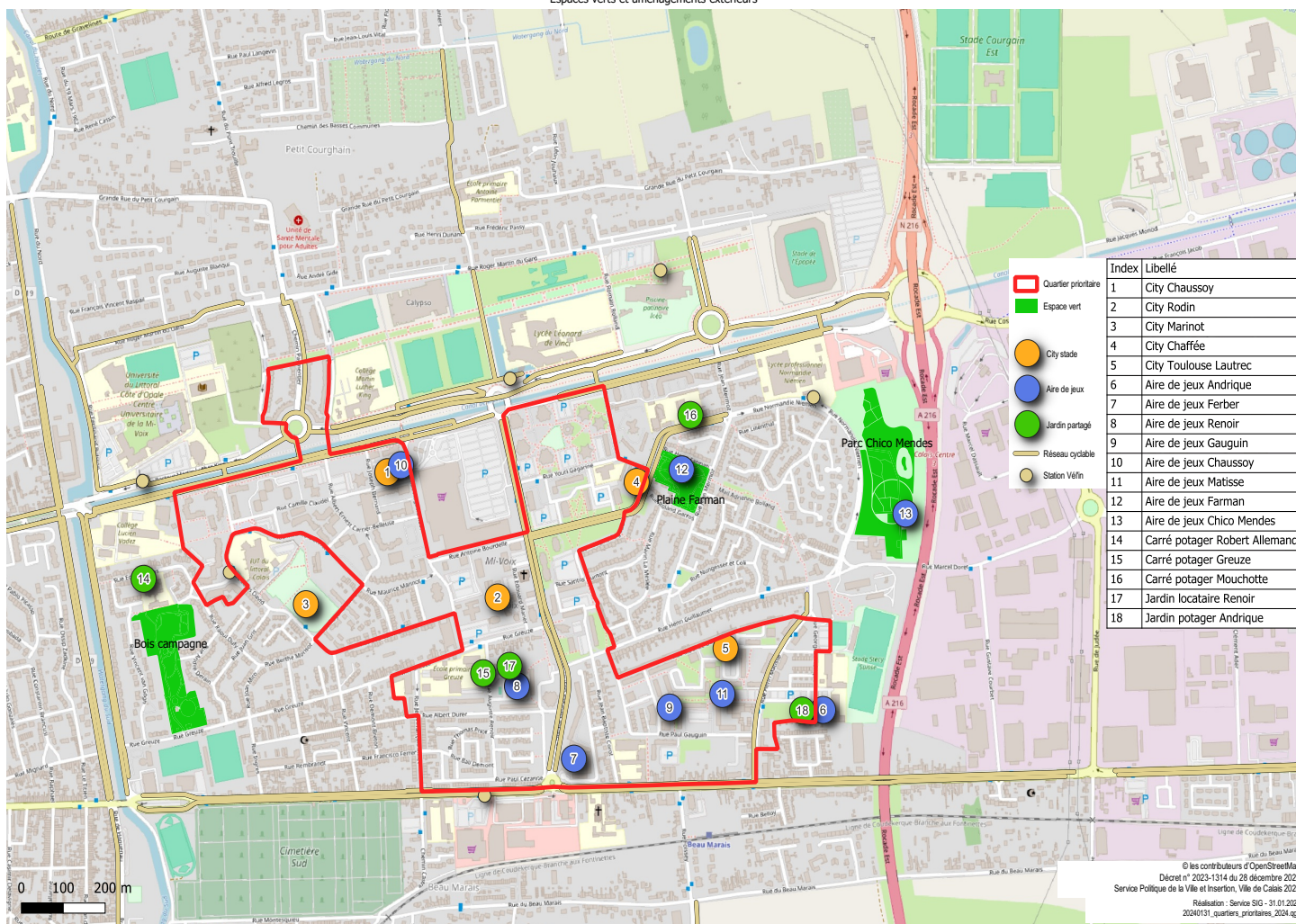
Activité des établissements de service au 31/12/2020



HABITAT / CADRE DE VIE


CALAIS.

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Beau Marais
Espaces verts et aménagements extérieurs



ATOUTS

Les secteurs Marinot et Matisse traités dans le cadre de la première phase de rénovation urbaine vivent bien. Les résidentialisations permettent clairement aux habitants de s'approprier leur bâtiment ainsi que les abords.



La thématique « cadre de vie » figure en 3^{ème} position dans le top 5 des habitants. Le cadre de vie du quartier est jugé plus propre et mieux entretenu par les habitants.

Un quartier mieux desservi qui intègre les mobilités douces :

- Les bus gratuit, un nouveau plan qui dessert idéalement le secteur. Des stations Vél'in présentes.
- Des pistes cyclables qui se développent à proximité directe du quartier. Le lien avec les itinéraires « Voies vertes en Hauts de France ».
- Des zones de circulation apaisées.

Des équipements récents qui apportent une vraie plus-value en terme de cadre de vie :

- Des jeux déployés désormais dans des parcs adaptés et sécurisés qui deviennent des lieux de vie : l'aire de jeux Gauguin et le parc Chaussoy sont très investis par les jeunes et les familles.
- La nouvelle médiathèque « Le Petit Prince ».
- Le terrain synthétique du club de football du Beau Marais.
- Les trois poumons verts du quartier aménagés : la plaine Farman, le parc Chico-Mendés inauguré en janvier 2024 (aires de jeux, nature et parcours sportifs) et Bois campagne en cours de travaux. Des lieux de vie attractifs vecteurs de mixité sociale.
- Des œuvres de Street Art qui se sont invitées dans tous les quartiers de la ville et particulièrement au Beau Marais.

Des acteurs sociaux qui s'emparent de la thématique cadre de vie en lien avec les habitants :

- La Spirale avec la réhabilitation Street Art du city stade Toulouse Lautrec, le centre social Matisse avec l'action « Vers un quartier qui se re-nature» et la MJC.
- Un jardin partagé co-animé par la Ville, le centre social Matisse et l'école Georges Andrique.
- Des veilles techniques mensuelles de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).



Les habitants expriment l'envie et le besoin d'investir des lieux de plein air en proximité pour y trouver du répit et y rencontrer leurs pairs.



ZOOM SUR : LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU) QUI VA TRANSFORMER DEUX SECTEURS EN GRANDE FRAGILITÉ DU BEAU MARAIS : GAGARINE ET CHAFFÉE.

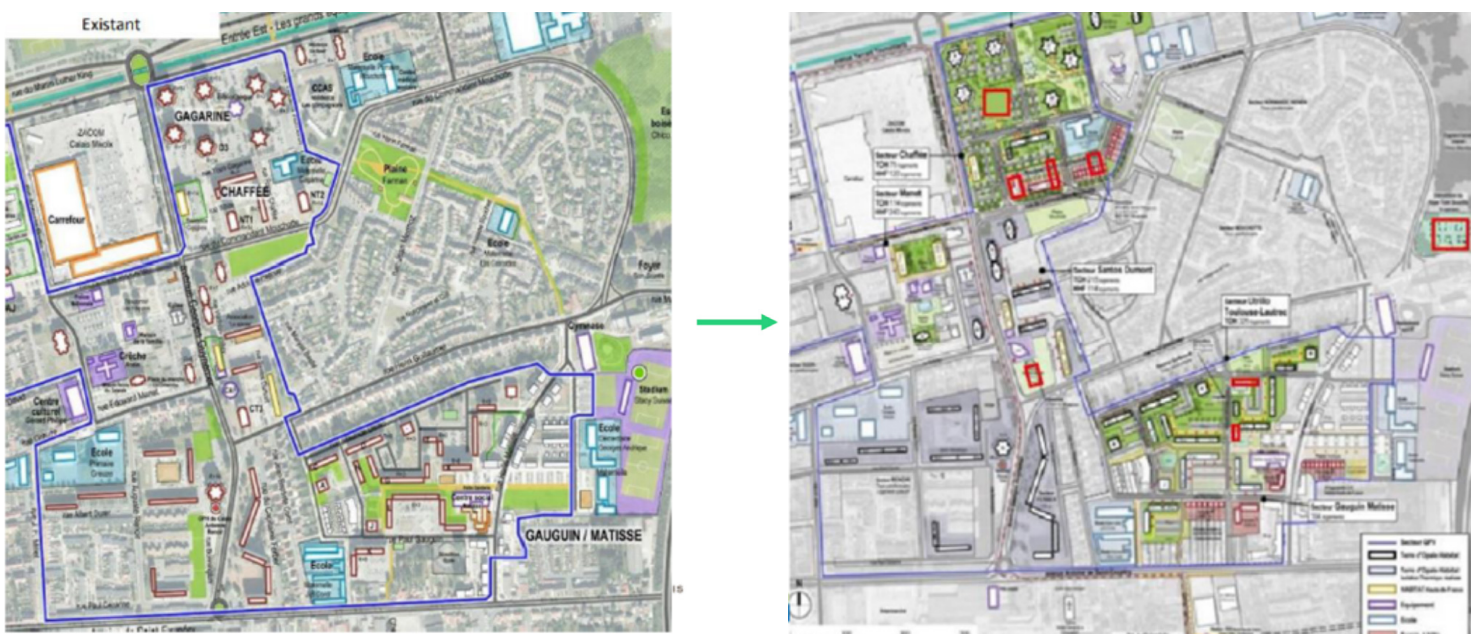
Le projet vise l'évolution vers un quartier mixte sur les plans de l'habitat et des fonctionnalités avec un rayonnement à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

- Démolitions : 7 immeubles (413 logements), foyer Tom Souville (18 équivalents logements), des garages et le centre commercial Matisse.
- Réhabilitations : 17 immeubles, soit 889 logements.
- Résidentialisations : 23 immeubles, soit 1 208 logements.
- Reconstitution de l'offre : 40 % de l'offre démolie, dont 40 logements sur site (20 PLAI et 20 PLUS).
- Diversification de l'offre : constitution de réserves foncières à destination d'une offre privée, aménagées en espaces publics de façon transitoire.
- Aménagement d'ensemble, espaces publics : création de nouvelles voies et remise à niveau des voies existantes.
- Le raccordement au chauffage urbain, mode de chauffage économique.

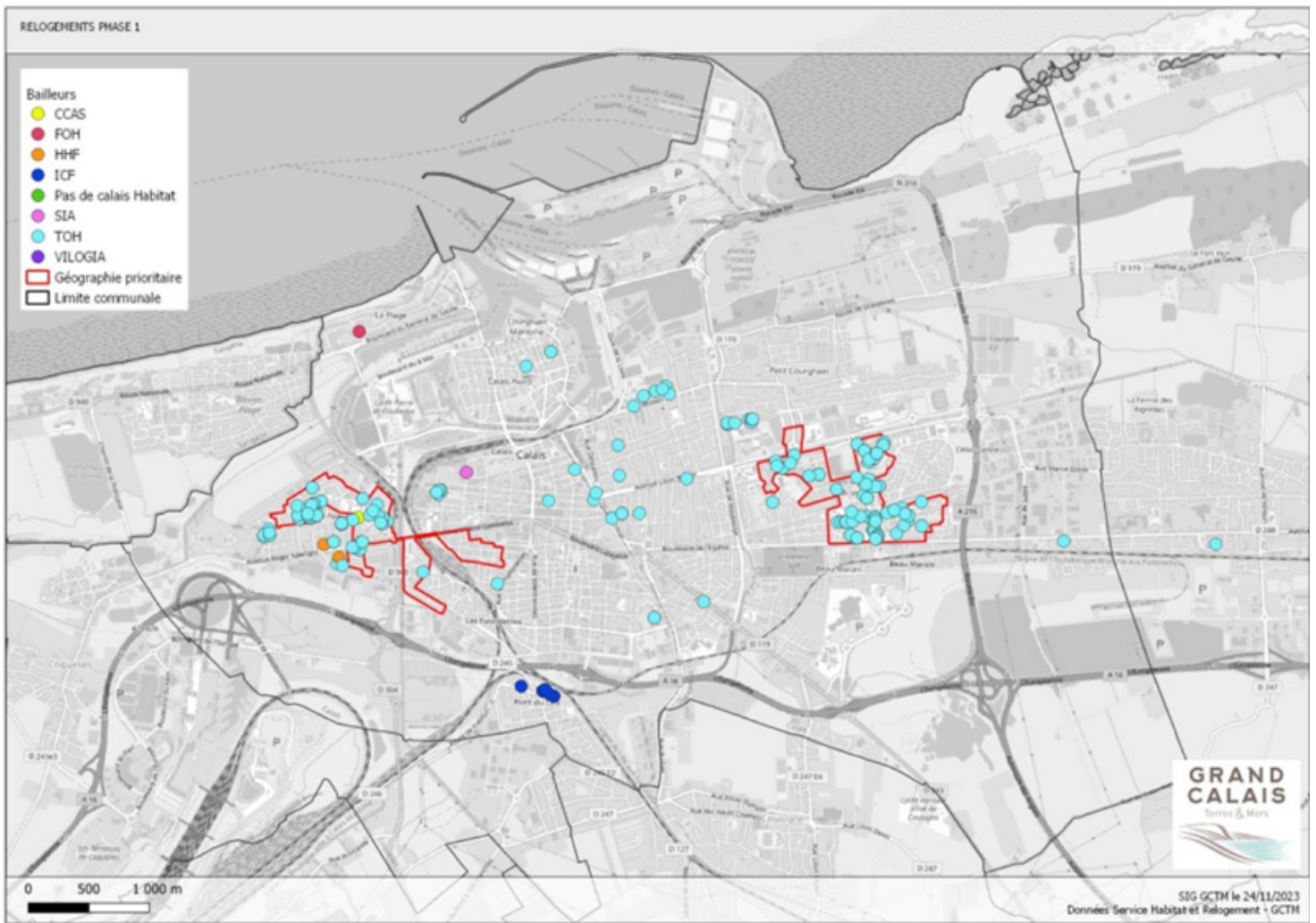
Développement économique et commercial :

- Démolition du centre commercial et reconstruction au sein d'un programme mixte (commerces / équipement sportif / logements).
- Une nouvelle salle de futsal et de handball à proximité : deux terrains de jeu dont un équipé d'une tribune de 500 places.
- Un nouveau pôle commercial : trois cellules commerciales, un cabinet médical, un magasin solidaire, une nouvelle salle de sport.

Durant cette deuxième phase, 139 ménages du Beau Marais ont été relogés. Dans le cadre du NPNRU, tous relogements confondus, 26 % des ménages se sont installés hors QPV.



Répartition des relogements suite aux deux phases de rénovation urbaine



FRAGILITÉS

Un quartier très dense constitué quasi exclusivement de logements sociaux collectifs. A lui seul, le Beau Marais centralise 37 % des logements sociaux de la ville de Calais.

Un quartier constitué de sous-secteurs clivés qui s'articulent autour d'un lieu central : le centre commercial Carrefour Mi-Voix.

- 91% de logements sociaux collectifs sont implantés dans le QPV soit 3732 logements. (Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021)
- 94 % des ménages sont locataires. (Source INSEE: recensement population 2019)
- Taux de vacance de 5 %. (Source : SDES, Répertoire du parc locatif social 2021)
- Des logements relativement anciens, 66 % des logements construits entre 1949 et 1975.
- Manque d'ouverture des habitants sur l'extérieur du quartier, ce constat va de pair avec un sentiment fort d'appartenance à un sous-secteur.
- Un lieu de vie commun au quartier, Carrefour Mi-voix qui cristallise souvent les tensions.
- La répartition des logements sociaux par nombre de pièces : 1 pièce 4 %, 2 pièces 21 %, 3 pièces 43 %, 4 pièces 26 %, 5 ou plus 7 %.

Le quartier du Beau Marais se distingue de celui du Fort Nieulay par une mobilité un peu plus importante des habitants.

- En 2020, le nombre de personnes ayant emménagées dans le QPV représentait 6.8 % de la population du QPV contre 5.8 % en moyenne dans les QPV de France.
- En 2020, 12.9 emménagements dans les logements sociaux ont été recensés pour 100 logements sociaux existants contre 10.3 % en moyenne dans les QPV de France.
- Des dégradations, du dépôt d'encombrant et de débris particulièrement dans les sous- secteurs pas encore impactés par le NPNRU.
- La densité de population importante crée des tensions : troubles de voisinage, violences.

Les partenaires notent le manque de logements étudiants sur le quartier malgré la présence de l'ULCO.



Des retours habitants mitigés concernant l'état de certains bâtiments : 46% des répondants de l'enquête de l'ABS dont 2/3 vivent en appartement rencontre des problèmes liés à l'inconfort, la salubrité ou l'humidité de leur logement, 38 % par rapport au cadre de vie et 21 % par rapport à un logement inadapté à la situation familiale. (Source : ABS CCAS 2021)

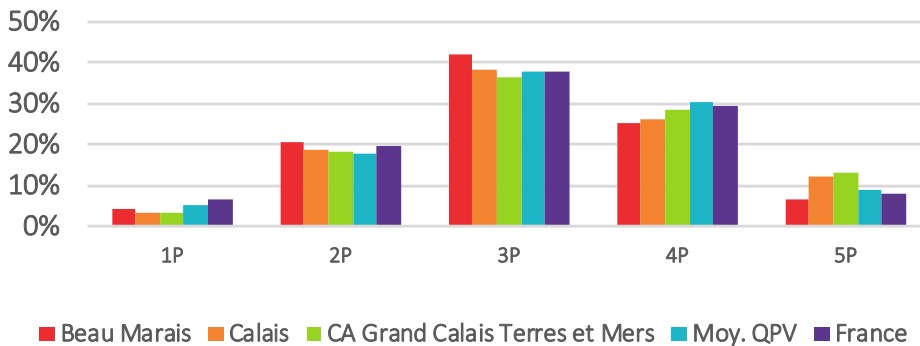
ENJEUX

- Créer toujours plus de lien entre les bailleurs, les habitants et les acteurs sociaux.
- Investir les locataires dans la réhabilitation de leur habitation.
- Favoriser l'ouverture des habitants sur l'extérieur.
- Mettre à profit des nouveaux équipements à disposition sur le Beau Marais en lien avec des projets de cohésion sociale : Chico Mendés, Bois Campagne, itinéraires vélo, etc.
- Investir toujours plus les habitants dans les actions de cadre de vie notamment en lien avec la thématique écocitoyenneté.
- Accompagner les habitants dans l'appropriation de leur environnement.

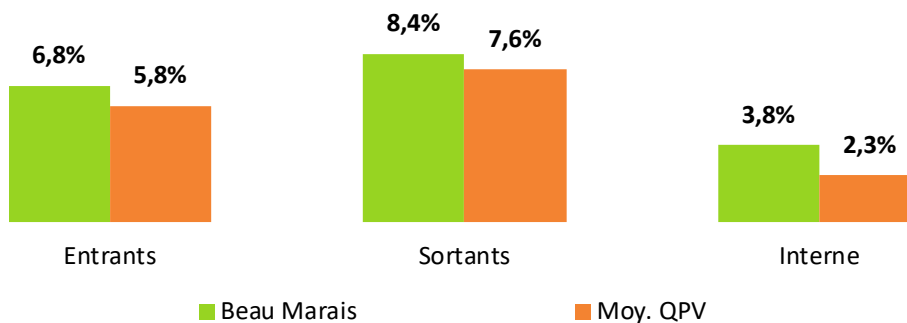


Les habitants classent « le logement et l'habitat » en troisième position. Ils font état d'insalubrités, de vétustés dans des secteurs localisés et d'inadaptation des logements aux compositions familiales. Un sentiment de distance avec le bailleur est exprimé souvent en lien avec une difficulté de se saisir des procédures administratives.

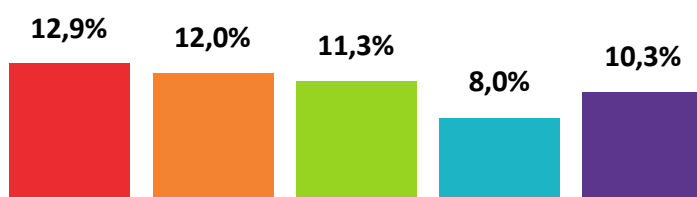
Logements par nombre de pièces



Mobilité des habitants du QPV



Taux de rotation des logements sociaux



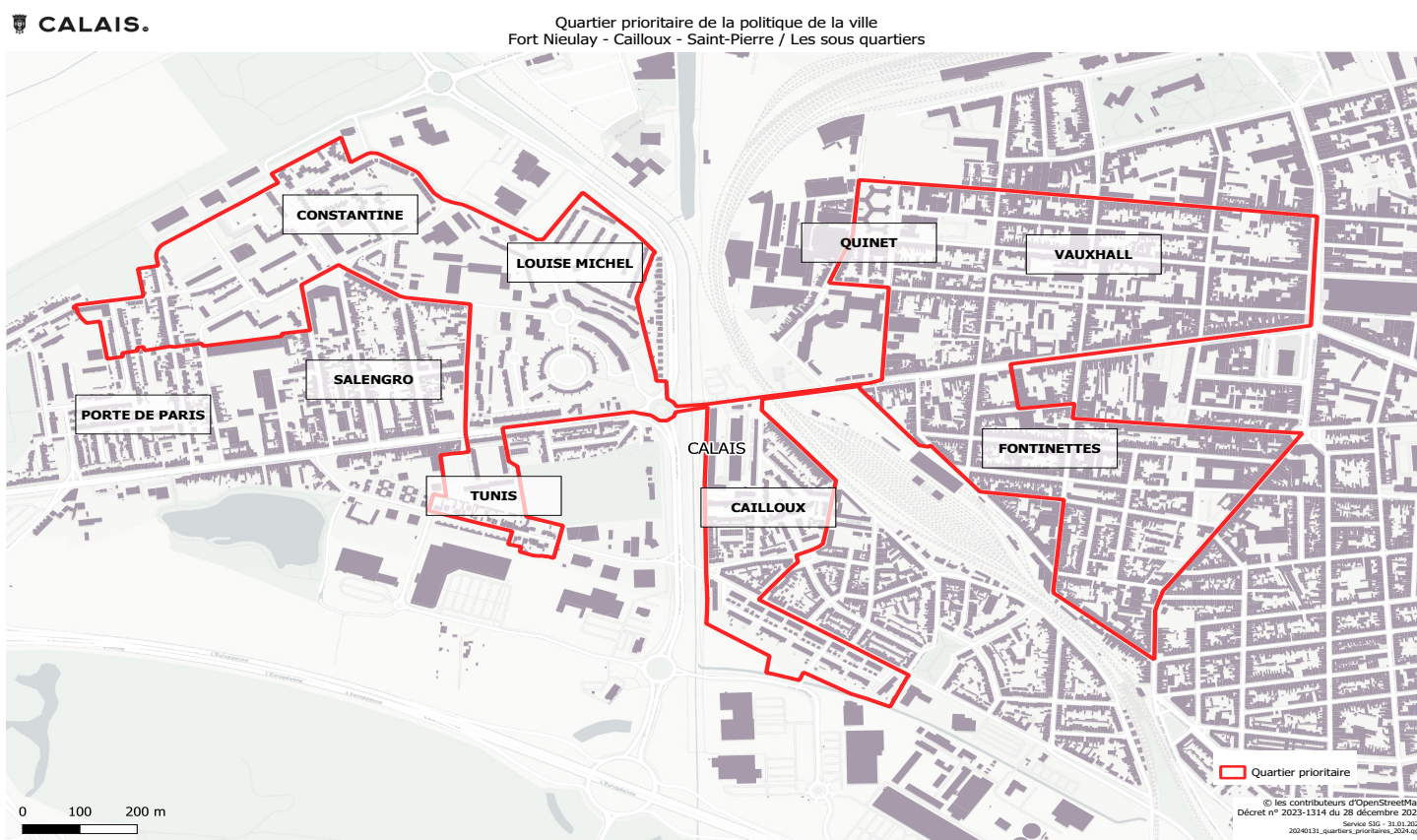
■ Beau Marais ■ Calais ■ CA Grand Calais Terres et Mers ■ Moy. QPV ■ France

LE FORT NIEULAY - CAILLOUX - SAINT PIERRE DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville « Fort Nieulay - Cailloux - Saint Pierre » s'étend sur une superficie de 50 ha et compte 4 733 habitants soit près de 8 % de la population communale et 6 % de la population intercommunale.

Situé à l'ouest de la ville de Calais et à proximité du centre-ville, il se décompose en plusieurs sous-ensembles aux caractéristiques urbaines hétérogènes, ce qui lui permet de bénéficier d'une certaine mixité résidentielle : Porte de Paris, Constantine, Louise Michel, Salengro, Tunis, Quinet, Vauxhall, Fontinettes et Cailloux.

Le secteur du Fort Nieulay autour de la Cité Constantine est celui qui concentre les enjeux urbains les plus forts du QPV.



Un quartier qui évolue :

- Les secteurs Vauxhall et Quinet intègrent la géographie prioritaire.
- Le secteur Fontinettes est largement agrandi.

Une population globale du QPV qui passe de 4 733 à 8 000 habitants (estimation en janvier 2024).

Différentes dynamiques urbaines se distinguent :

- Constantine et Quinet composés de logements sociaux en tours et en barres avec une forte densité de population.
- Le secteur Constantine composé à 62 % de logements sociaux et 38 % de logements privés en cours de rénovation urbaine.
- Les secteurs Cailloux, Fontinettes, Vauxhall sont constitués de maison. Une certaine mixité existe entre les propriétaires et les locataires de maisons divisées en petits logements.

La population du Fort Nieulay est jeune par rapport au reste de la ville. Le quartier se caractérise également par une surreprésentation de grandes familles. Sur le plan social, les indicateurs sociaux mettent en exergue la situation de pauvreté des habitants du quartier prioritaire, avec un taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain de 43 %. Le revenu médian disponible par ménage y est de 13 620 €.

Le Fort Nieulay a pour le moment été éloigné des dynamiques de rénovation urbaine et souffre d'un effet induit de déclassement.

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

A l'heure de l'écriture, les données présentées ci-dessous sont les plus récentes, néanmoins elles concernent encore le périmètre de 2015.

Nous avons donc aggloméré différentes données froides et chaudes qui concernent les sous-secteurs nouvellement intégrés : Fontinettes, Quinet et Vauxhall.

4 733 personnes résident dans le QPV dont 53 % de femmes. (Source: INSEE 2018)

Un quartier relativement jeune qui a la particularité de compter la plus forte population d'adolescents.

- Les moins de 25 ans représentent 39 % de la population contre 35 % pour la ville de Calais.
- 22 % de 0-14 ans.
- 17 % de 15-24 ans.
- 42 % de 25-59 ans.
- Les 60 ans et plus 20 %. (Source : INSEE Recensement de la Population 2019)

Le détail de cette jeunesse à la vue des chiffres CAF :

- 14 % de moins de 3 ans.
- 25 % de 6 à moins de 11 ans.
- 22 % de 11 à moins de 15 ans.
- 15 % de 15 à moins de 18 ans.
- 13 % de 18 à moins de 25 ans.
- Les enfants couverts par au moins une prestation CAF de 11 à moins de 15 ans représentent 22 % au Fort Nieulay contre 17 % au Beau Marais. (Source : CAF 2021)

Des personnes potentiellement isolées dans des proportions moindres qu'au Beau Marais mais plus de familles nombreuses.

- Les ménages de 1 personne représentent 41 % des ménages.
- Les ménages de 6 ou plus représentent 4.2 %.
- Les familles monoparentales représentent 32 % des ménages. (Source INSEE: Recensement de la Population 2019)
- 24 % des ménages du QPV Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre sont des couples avec enfants. (Source : CAF 2021)

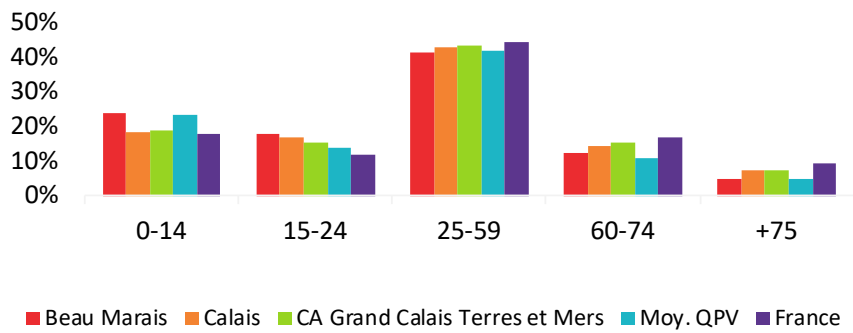
On constate une certaine localisation des familles nombreuses et monoparentales notamment au Fort Nieulay.

La part des familles monoparentales est un peu plus basse sur les secteurs « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes » avec 25 %. On note toutefois une augmentation assez importante entre 2019 et 2020, les familles monoparentales du quartier sont passées de 925 à 1 073 soit une évolution de +16 %.

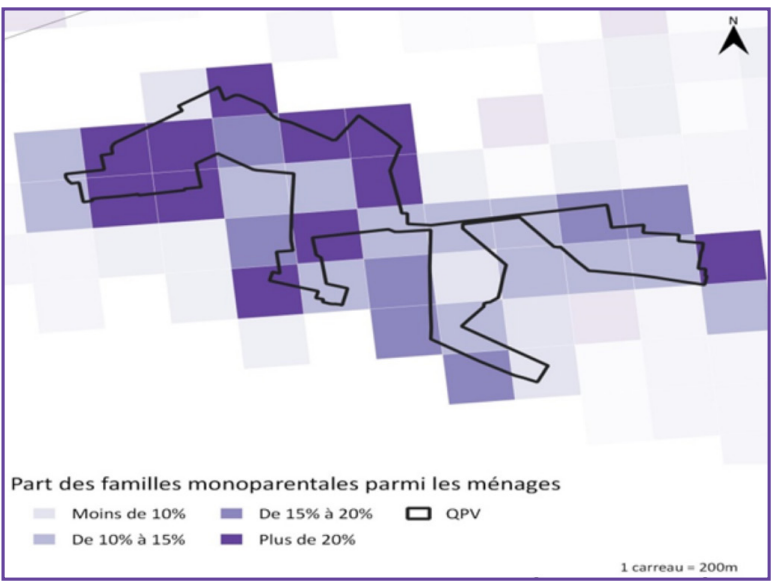
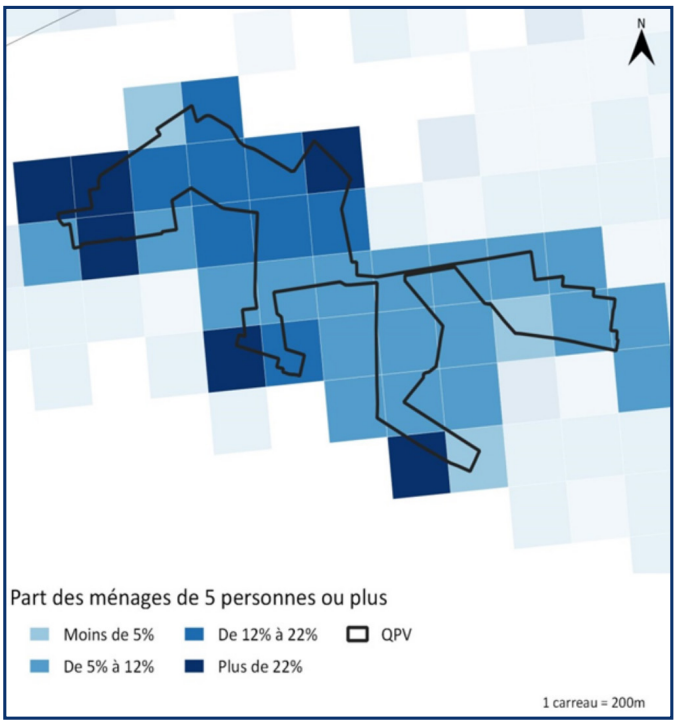
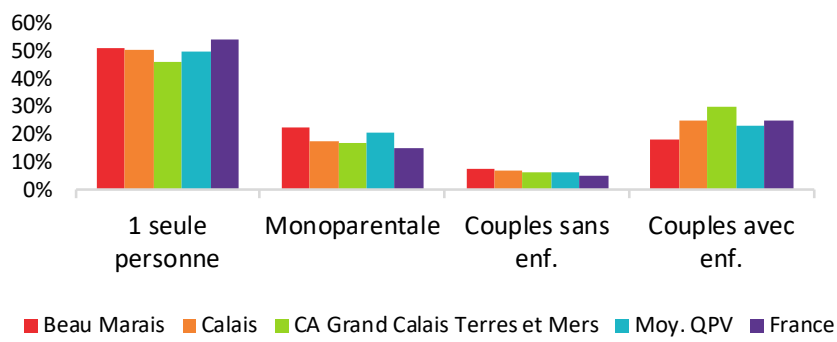
ENJEUX

- Répondre aux besoins de la jeunesse selon différentes tranches d'âge, tout particulièrement les 11-18 ans.
- Aller vers les personnes isolées avec une offre adaptée à leurs besoins (personnes vivant seules, seniors et familles monoparentales). Notamment les femmes qui élèvent leurs enfants seules.

Les grandes tranches d'âge de la population



Les différentes typologies des ménages du Fort Nieulay



PRÉCARITÉ

Des indicateurs qui s'améliorent, entre 2015 à 2019 le taux de pauvreté est passé de 52 à 46 % et le revenu médian a augmenté passant de 12 089 à 13 620 €.

Un cumul de fragilités dans une proportion légèrement inférieure au Beau Marais. La pauvreté se concentre sur les secteurs du Fort Nieulay.

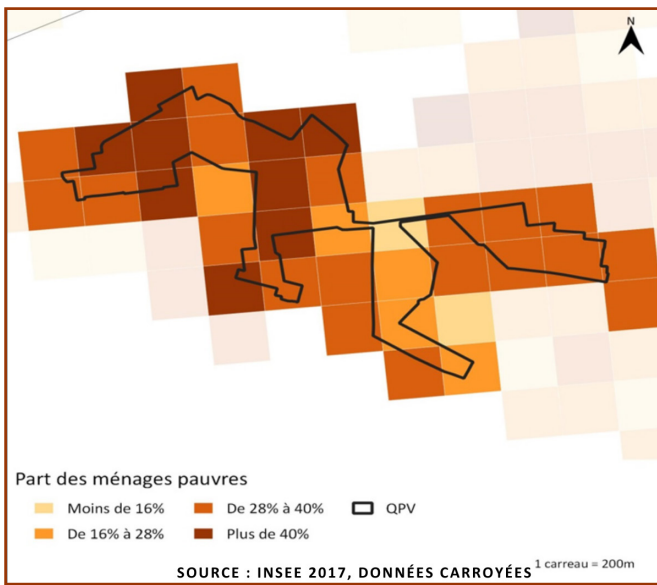
- 50 % de la population des QPV gagnent moins de 13 620€ par an. Les 10 % les moins riches du QPV vivent avec moins de 8 800 € par an. À l'échelle communale, ce revenu au premier décile est de 9 350 €.
- 54.6 % des revenus disponibles des ménages sont issus de l'activité des habitants du QPV contre 64.1 % pour Calais.
- 25 % des ménages du QPV sont imposés contre 44 % des ménages de la CA Grand Calais Terres & Mers.
- 46 % des habitants du QPV vivent sous le seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu médian, contre 30 % des habitants de la commune. (Source : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, FiLoSoFi, 2019)
- 63 % des allocataires du QPV bénéficient d'une aide au logement (APL, ALS, ALF).
- 32 % des allocataires du QPV bénéficient du RSA socle contre 25 % des allocataires de Calais. (Source : CAF.data, 2021)

Une vigilance accrue est nécessaire concernant les autres secteurs du QPV car la mixité sociale tend à lisser les statistiques.

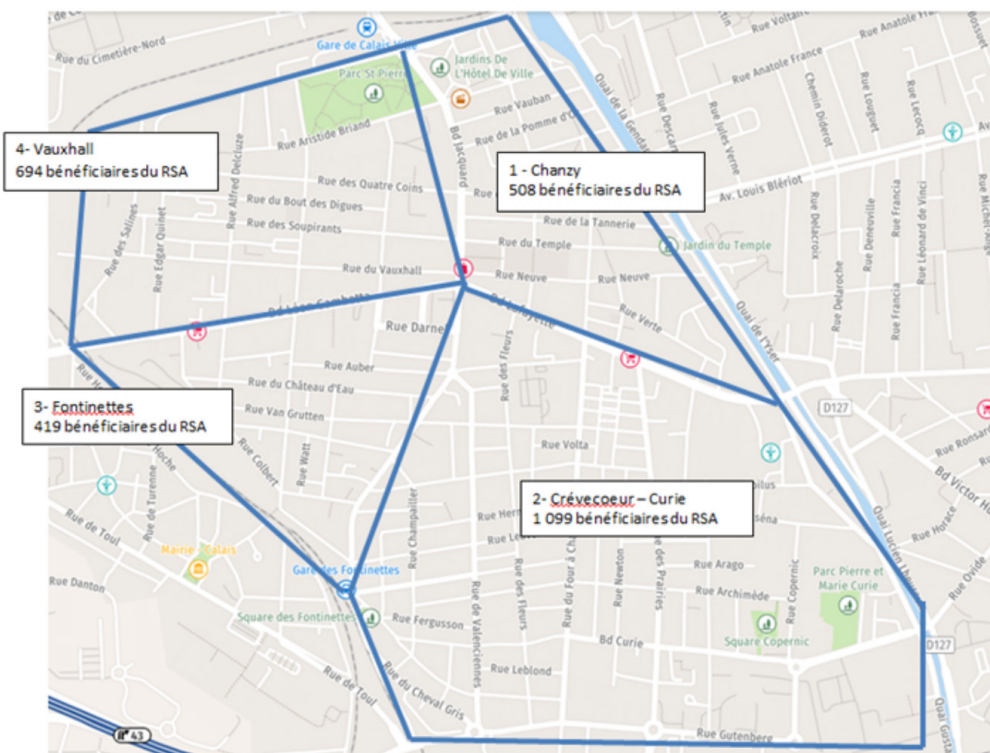
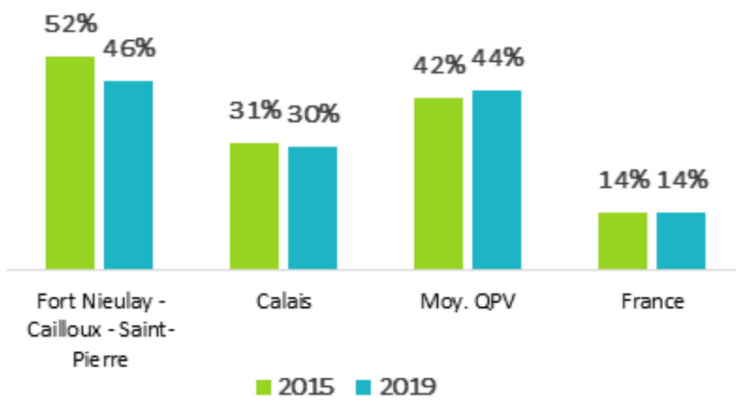
- Sur le secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes » 2 720 personnes (allocataires et conjoints) sont bénéficiaires du RSA.
- Hors accompagnement RSA, le CCAS identifie 652 personnes et leurs familles en situation de précarité dans le secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes ». Ces personnes sont suivies dans le cadre de l'action sociale : accès aux droits, aides facultatives d'urgence, colis alimentaire. La répartition des publics est recensée de la manière suivante :
 - o Chanzy : 125 personnes
 - o Crèvecoeur/Curie : 313 personnes
 - o Fontinettes : 72 personnes
 - o Vauxhall : 142 personnes
- En 2020, 66 % des foyers CAF bénéficient d'une aide pour le logement sur le secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes ».

ENJEUX

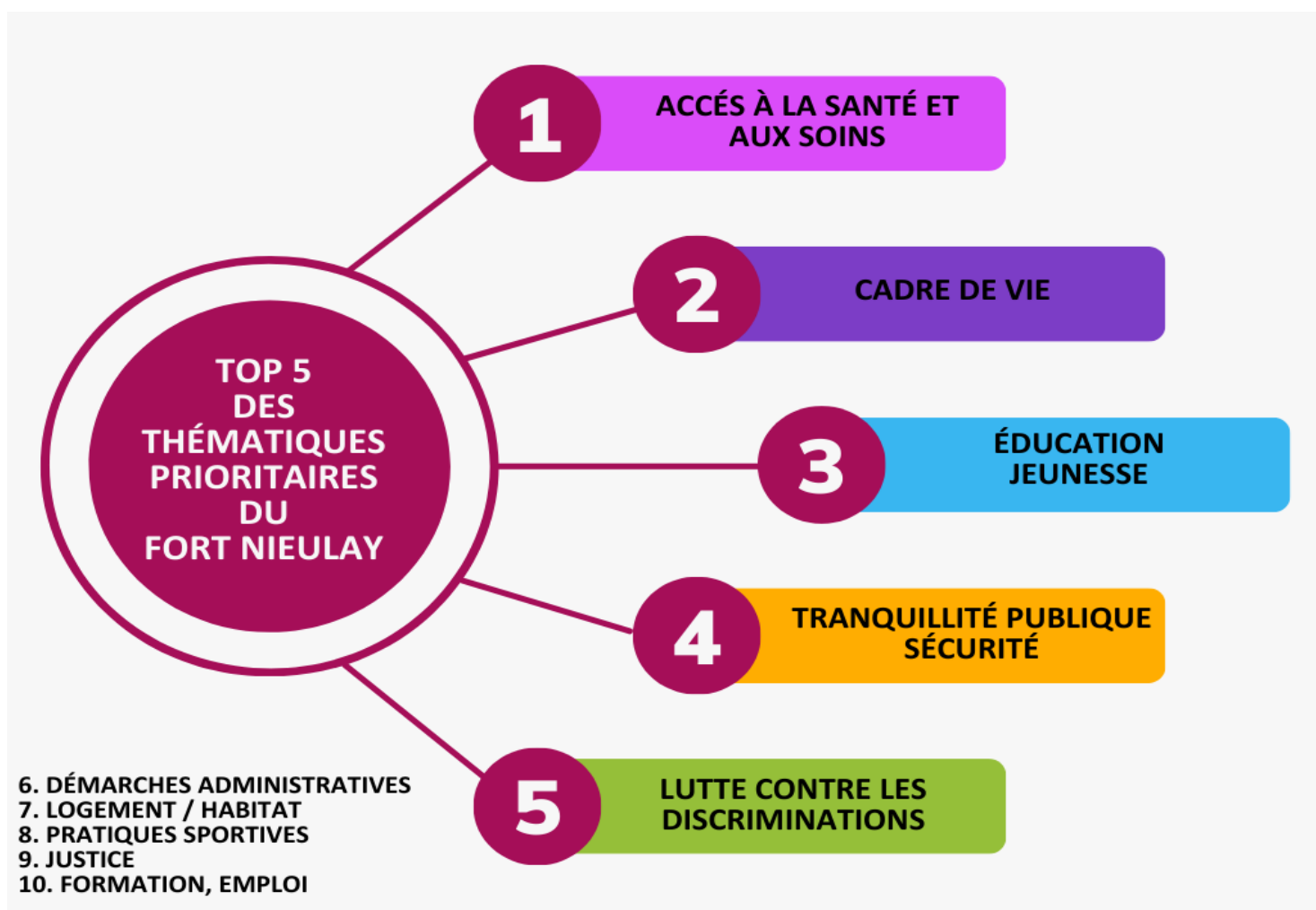
- Identifier les situations de précarité moins lisibles dans les secteurs Fontinettes, Vauxhall, Quinet et Cailloux.
- Rompre les schémas de reproduction sociale: une certaine dépendance aux prestations sociales pouvant entraîner un repli sur soi et un manque de perspectives.



Évolution du taux de pauvreté au Fort Nieulay



LA CONCERTATION DES HABITANTS



13 JUILLET 2023 : CINÉMA CALQ À LA SALLE MANDELA AU FORT-NIEULAY



« Si je devais changer une seule chose dans le quartier ce serait quoi ? » :

Le cadre de vie est majoritairement cité, avec la volonté de bénéficier de plus d'espaces verts, d'espaces publics requalifiés et de lieux de convivialité.

Les comportements des habitants sont à leur tour cités dans ce domaine, même si nous pourrions les rattacher à la tranquillité et sécurité.

En effet les dégradations des aires de jeux, les problèmes de voisinages sont vus par les habitants comme étant des éléments qui viennent perturber leur bien-être dans le quartier. Il en est de même pour le manque de respect et la vulgarité de certains jeunes vu comme un problème éducatif.



Dans le quartier, il y a une plus grande solidarité et convivialité qu'ailleurs ? » :

Deux avis s'opposent, d'un côté ceux qui sont en accord avec cette proposition, verbalisent avoir un bon voisinage et peuvent s'échanger des services entre eux.

De l'autre, ceux qui ont l'impression que la solidarité se délite et que l'on verse dans le chacun pour soi.

Le groupe de participants verbalisent ensemble un décalage de réalité selon le sous quartier habité opposant Porte de Paris et Warocquier, avec pour le premier cité une solidarité prégnante face au deuxième où cela n'existerait pas.

Il est également verbalisé des difficultés plus précises avec les voisinages en début de mois où des fêtes seraient organisées créant des nuisances et des conflits.



20 JUILLET 2023 : BARBECUE CALQ À LA SALLE MANDELA AU FORT-NIEULAY



« Je mange 5 fruits et légumes par jour » :

- Avant oui c'était le cas, maintenant c'est devenu trop cher, de ce fait on se limite, car la vie est de plus en plus chère.
- Oui, car nous avons un jardin, sinon le tarif est cher. De mauvaises habitudes alimentaires existent dans la nouvelle génération.
- Avec l'augmentation des prix, on sacrifie les fruits et les légumes.



19 SEPTEMBRE 2023 : ESPACE FORT AU FORT-NIEULAY



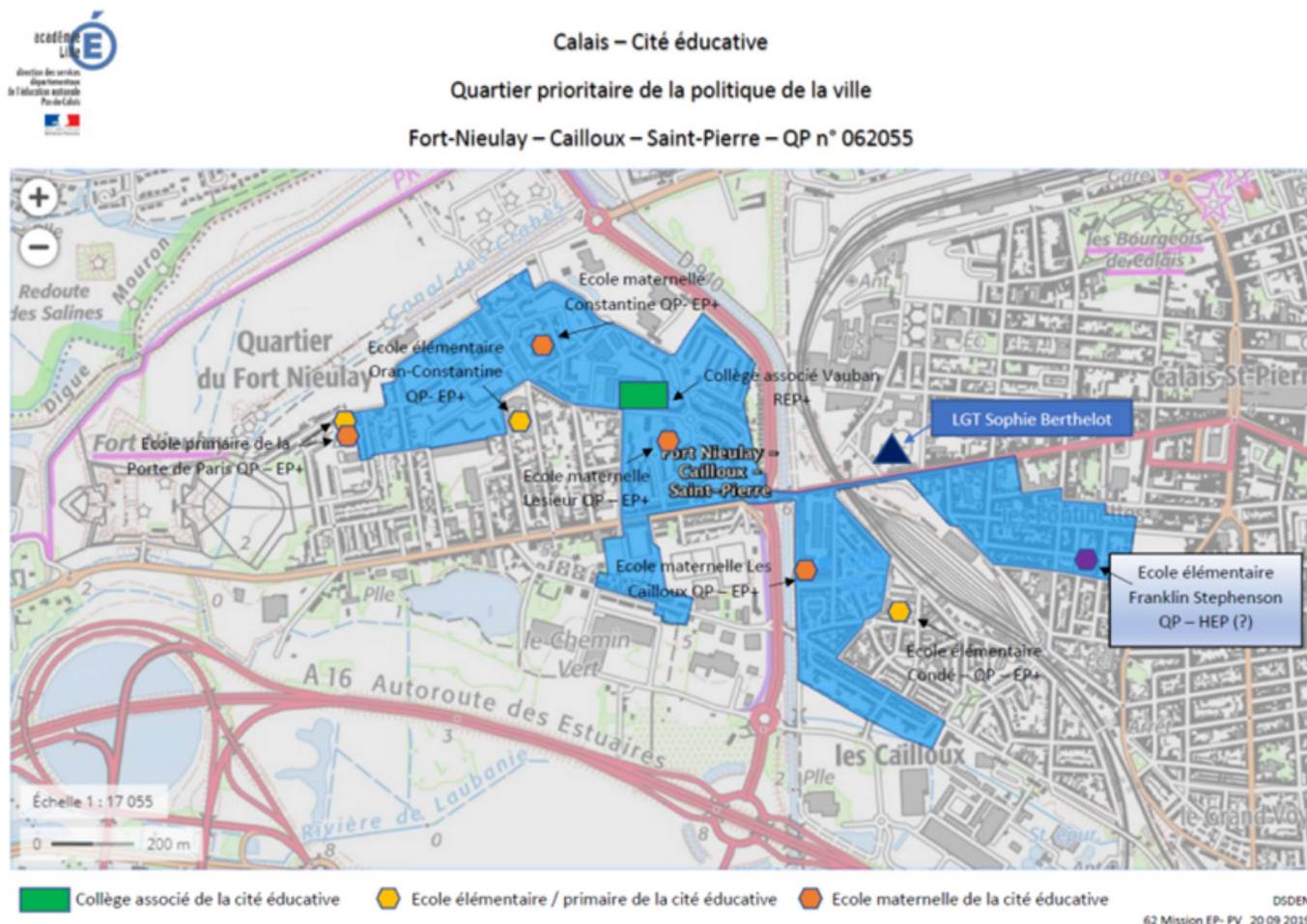
Prendre un rdv médical, c'est rapide et facile » :

- Au Fort Nieulay, les médecins généralistes sont vieillissants, il n'y a plus de suivi.
- Il est difficile d'avoir un RDV.
- La voisine doit aller chercher son traitement à l'hôpital.
- Il faut patienter 3 heures dans la salle d'attente avant d'être reçu.
- On doit chercher des solutions, donc on fait de l'automédication.
- Le médecin de garde coûte 72 euros si on n'a pas de CMU.
- Il y a la Maison France Service sur le Fort qui aide pour les pièces d'identité, la mutuelle et également pour les aides financières, par exemple pour une prothèse auditive. J'ai eu la connaissance de cet endroit par le bouche à oreille.



COHÉSION SOCIALE

ATOUTS



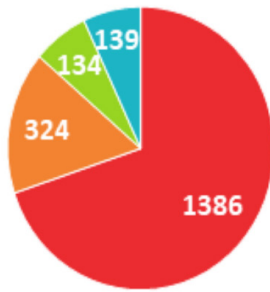
ÉDUCATION / PARENTALITÉ

Des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire plus (REP+) : les élèves bénéficient de nombreux aménagements pédagogiques propres à l'Éducation nationale (dédoublage des classes, scolarisation des moins de 3 ans, devoirs faits, quart d'heure lecture, etc).

Une Cité éducative (CE) en place depuis 2020 qui a largement renforcé voire initié les liens entre l'Éducation nationale et les acteurs du quartier.

- Un programme d'action permettant d'intervenir sur le temps scolaire.
- Les bourses à projets « Élèves » et « Familles » spécifiques de la CE calaisienne et inspirées du fonctionnement du PIC permettent la mise en place de nombreux projets favorisant l'implication des parents d'élèves.
- Le réseau REP + comprend le collège Vauban ainsi que 7 établissements (4 maternelles et 3 élémentaires).
- Environ 1 072 écoliers scolarisés pour l'année scolaire 2023-2024 et 408 élèves pour le collège Vauban en 2022-2023.
- En 2020, nous avons 24 % des moins de 3 ans qui sont scolarisés au Fort Nieulay contre environ 10 % au niveau de la CA GCTM.
- Le taux de réussite au brevet des collèges session 2022-2023 est de 72 %. Un taux proche de la moyenne nationale.

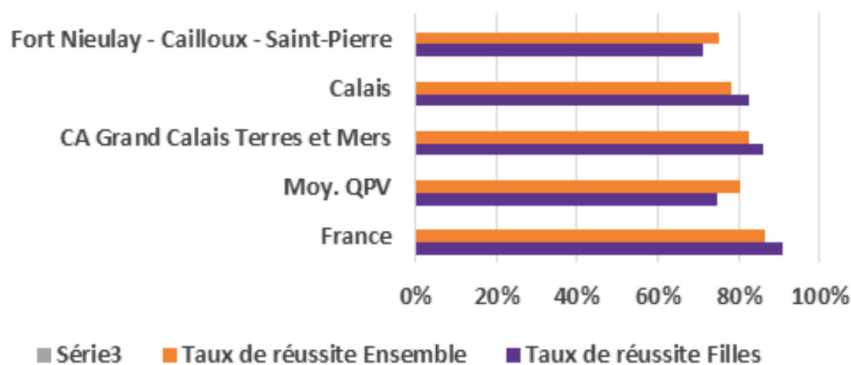
Effectifs scolaires par niveau



■ Ecoliers ■ Collégiens ■ Lycéens (pro) ■ Lycéens (général/techno)

SOURCE: DEPP, EN, 2020

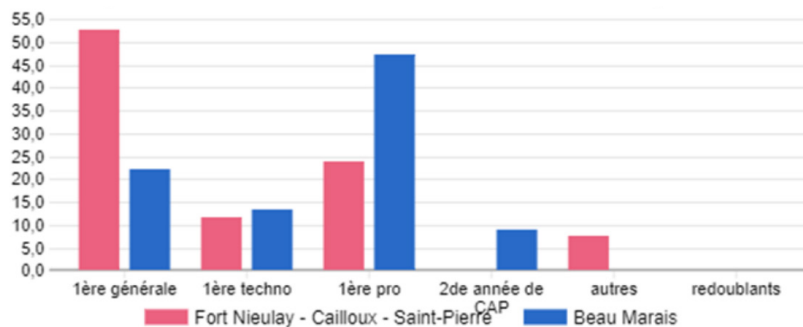
Taux de réussite au brevet (dont réussite des filles)



■ Série3 ■ Taux de réussite Ensemble ■ Taux de réussite Filles

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la troisième

(Lieu où est situé l'établissement de scolarisation de 3ème) en %



Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Depp, année scolaire 2021-2022

On note une part bien plus importante d'élèves s'orientant vers une seconde générale dans ce QPV qu'au Beau Marais.

- 41 % des élèves s'orientent vers une 2nde générale et technologique, 53 % vers une 2nde professionnelle et 6 % vers un CAP.
- Les 3èmes SEGPA s'orientent quant à eux à 93 % en CAP pour 7 % en 2nde pro.

De nombreux dispositifs et activités sont proposés au collège favorisant la réussite scolaire et l'ouverture culturelle et sportive : le dispositif relais, sections sportive escalade, danse Hip Hop, futsal, section classe orchestre, section internationale britannique, quart d'heure de lecture quotidien, « Devoirs faits », etc.

Quelques effectifs de ces initiatives :

- Section sportive escalade : 31 élèves
 - Section futsal : 38 élèves
 - Classes orchestres : 14 élèves
 - Section Internationale Britannique : 18 élèves
- (Source: RAFP Collège Vauban 2022-2023)

Des acteurs socio-éducatifs de proximité au service des jeunes et de leur famille :

- Les centres sociaux, le CLAEPP, l'AID proposent de l'accompagnement à la scolarité soit dans le cadre du CLAS ou de la Cité éducative.
- Deux éducateurs spécialisés de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers effectuent un travail de rue sur le QPV en lien avec le SAS Coluche, les structures sociales et l'Éducation nationale.
- Présence du PRE : 111 accompagnements du PRE sur le secteur. Une tendance forte en 2022 durant laquelle les écoles primaires du secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes » ont effectué autant de saisines que le Fort Nieulay en 2023.
- Le nombre d'enfants du secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes » suivis par le PRE a plus que doublé entre 2021 et 2023 : 11 enfants en 2021 contre 30 en 2023.
- Le CLAEPP et les centres sociaux qui mettent en place le projet « Quartiers d'Été » sur le thème de la continuité éducative durant les vacances estivales. Ces temps sont articulés avec les dispositifs Éducation nationale (EN) « École ouverte » et « Stages de réussite ».
- La Maison de la famille qui décline ses actions parentalités au Fort Nieulay Cailloux Saint Pierre en lien avec la Maison de la petite enfance :

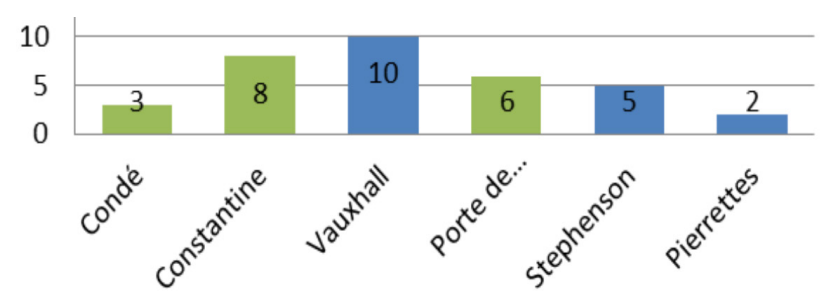
Maison de la famille	CLAEPP Fort-Nieulay Cailloux St-Pierre	Action langage (tout QPV)	Point écoute prévention Psychologique (Tout QPV)	Café des parents (Tout QPV)
Nombre de bénéficiaires cumulés en 2023	403	315	162	445

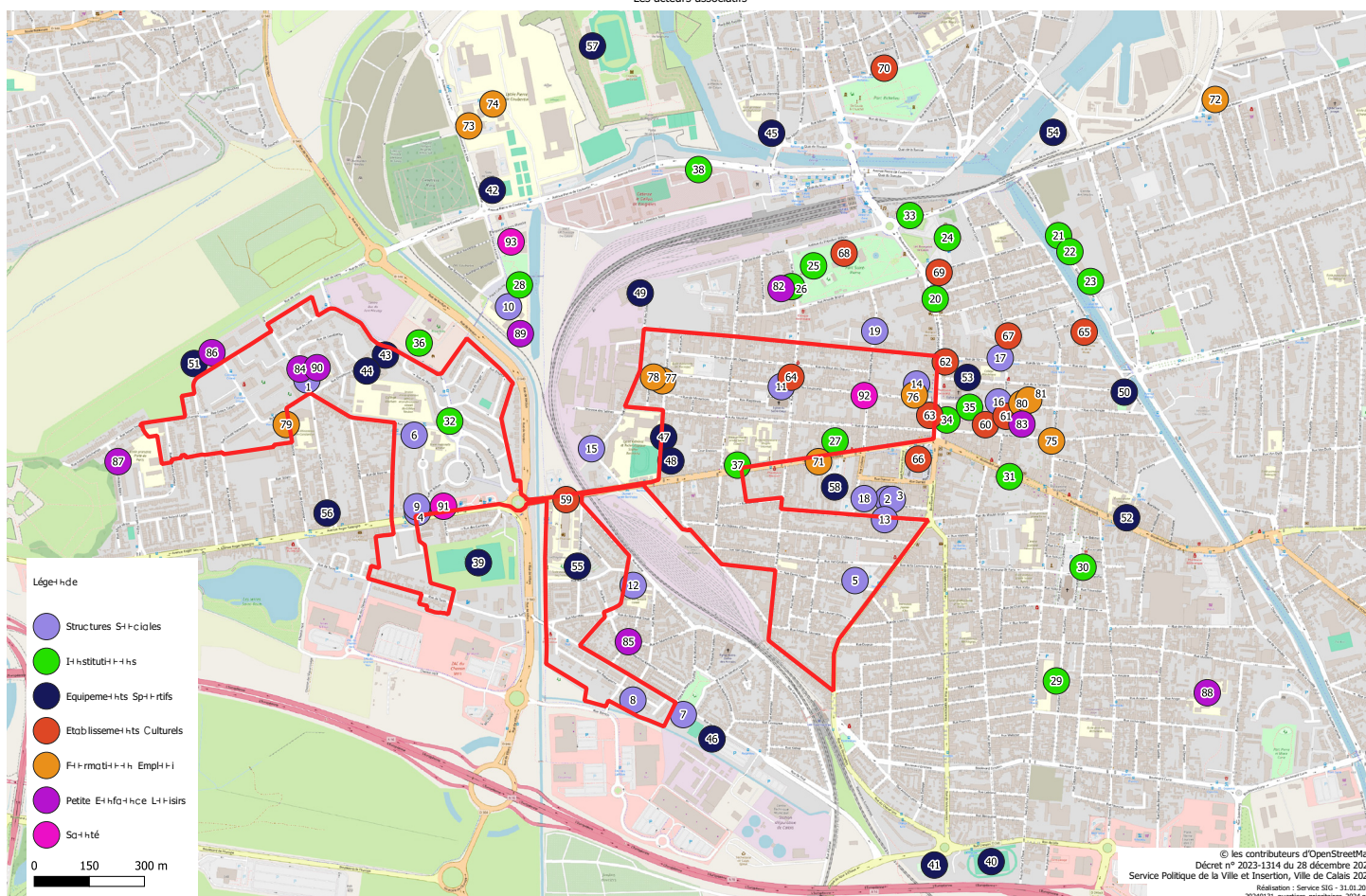
- L'Attente active du Département qui se déploie au centre social Espace Fort et à la Ferme urbaine.
- Des collectifs d'habitants adultes et adolescents mobilisés par les centres sociaux sur des temps de cohésion sociale, solidarité, cadre de vie, culturels, etc.

Une offre d'accueil et de loisirs conséquente :

- Une offre d'accueils collectifs de jeunes enfants qui couvre le quartier : crèche Arc en ciel (40 places), crèche Bulles de vie (36 places), crèche Espace Fort APE (28 places), micro-crèche Happy Zou (10 places), crèche Les Canailloux (60 places), crèche Les Frimousses (40 places).
- Une offre d'accueil de loisirs sans hébergement très riche : Espace Fort, Espace Centre, Coluche, CLAEPP.

Saisines vers le PRE par écoles 2022





Des propositions sportives et culturelles de proximité dont il faut encore accompagner l'usage :

- « Street sport » d'Espace Centre et l'action des éducateurs sportifs de la Ville sur les secteurs éloignés des équipements sportifs Cailloux et Fontinettes.
- Un club de football, « Entente Calais » qui fédère plusieurs centaines de joueurs du Fort Nieulay mais qui a du mal à se structurer.
- La salle Nelson Mandela attire beaucoup de publics externes au quartier sans pour autant mobiliser les habitants de proximité.
- Portage par le CLAEPP d'une « Résidence d'artiste ». Les structures se saisissent des actions culturelles proposées par le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), le contrat de ville (Cie H. Koubi) ou VAH.
- Proximité de plusieurs établissements culturels : la scène nationale « Le Channel », ainsi que le conservatoire et l'école d'art qui proposent des contenus gratuits.
- L'école des langues et la maison du numérique créées respectivement en 2017 et 2019 qui interviennent avec les partenaires sociaux, au sein de l'EN et qui se déploient hors les murs avec le bus Connect'In.



STRUCTURES SOCIALES

Index	Acteur
1	Espace Fort
2	Antenne Espace Centre
3	Unis-Cité
4	CCAS Antenne
5	CCAS
6	Résidence Orléansville CCAS
7	Résidence Toul CCAS
8	EVS des Cailloux
9	AFAD
10	SAS Coluche
11	CHRS Charles Gide
12	SESSAD Boris-Vian
13	CAMPS
14	Anima
15	La Sprene
16	ADAE
17	Maison Guizelin
18	HAI
19	AEC

INSTITUTIONS

Index	Acteur
20	Imm'Hop
21	CAF
22	TOH
23	CAM
24	Mairie de Calais
25	Police Municipale
26	Maison de la Petite Enfance
27	Hôtel Communautaire
28	CRL Coluche
29	Conseil Départemental (MDPH, MDA, ASE)
30	Palais de Justice
31	Habitat Agence
32	Maison France Services
33	Calais Promotion
34	Espace Viva Bus
35	Eaux de Calais
36	Caserne des pompiers
37	Maison des mobilités douces
38	Gendarmerie

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET MUNICIPAUX

Index	Acteur
39	Stade Géo André
40	Stade Jean-Bouin
41	Salle Porte de Lille
42	Salle Coubertin
43	Boulodrome Roland-Ansel
44	Salle Vauban
45	Piscine Emile Ranson
46	Salle des Cailloux
47	Salle Edgar Quinet
48	Stand de tir Emile Perrot
49	Salle Desmet et Noyon
50	Salle de l'Etoile
51	Salle Mandela
52	Salle Louise Pollet
53	Salle République
54	Salle Quai de la Moselle
55	Salle Paul Caron
56	Salle Constantine
57	Stade du Souvenir
58	Forum Gambetta

ETABLISSEMENTS CULTURELS

Index	Acteur
59	Le channel, scène nationale
60	MDNI
61	Ecole des Langues
62	Calais Cultural Network
63	Le Concept – Ecole d'art
64	Conservatoire
65	Musée de la Dentelle
66	Grand-Théâtre
67	Médiathèque
68	Musée Mémoire 39/45
69	Cinéma Alhambra
70	Musée des beaux-arts

FORMATION - EMPLOI

Index	Acteur
71	ADIE
72	La Boutique Défi
73	CMA
74	GRETA
75	PIFS
76	Les ADLC
77	Id Formation
78	CREFO
79	Local Régie de Quartier
80	BGE
81	Initiative Calais

PETITE ENFANCE - LOISIRS

Index	Acteur
82	Crèche Arc-en-Ciel
83	Crèche Bulles de Vie
84	Crèche Espace Fort
85	Crèche Happy Zou
86	CAJ Mandela
87	CLAEPP
88	Centre de Loisirs Espace Centre
89	Centre de Loisirs Municipal Coluche
90	Centre de Loisirs Espace Fort

SANTE

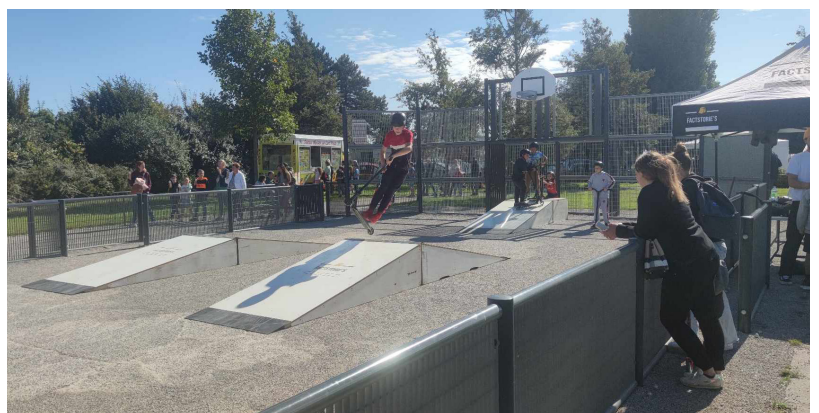
Index	Acteur
91	Association Soins et Santé
92	ADN Santé
93	AFAPEI – Résidence du Bord de mer

SOCIAL, LOISIRS, SPORT, CULTURE

Un grand nombre d'acteurs institutionnels et associatifs qui contribuent à une dynamique partenariale importante : réunions de coordination, groupes partenariaux, équipe pluridisciplinaire du PRE, groupe d'appui partenarial du CDDF, réseau parentalité, comités de pilotage mutualisés.

De très nombreuses structures sociales qui œuvrent sur le QPV avec en première ligne, le centre social Espace Fort, le CLAEPP pour le Fort Nieulay et le centre social Espace Centre pour Saint Pierre et les Cailloux.

- Une dynamique « hors les murs » qui s'intensifie au Fort Nieulay et permet d'impacter tous les sous-secteurs : Espace Fort qui élargit son périmètre d'action et le CLAEPP qui entame une démarche de structuration en Espace de Vie Sociale (EVS).
- Cailloux Saint Pierre : Espace Centre arrivé récemment rue Arago investit les différents secteurs de Saint Pierre dont les nouveaux périmètres intégrés dans la géographie prioritaire avec des projets adaptés aux environnements :
 - L'EVS véritable ancrage social qui rayonne sur le secteur des Cailloux.
 - Le secteur Cuvelier toujours investi.
 - Des actions « hors les murs » (Quinet, etc.).
 - La gestion de jardins partagés (Cailloux, Fontinettes, Curie).
 - La ludothèque sur le site Arago et le ludobus.



FRAGILITÉS

Des environnements sociaux et familiaux parfois complexes :

- 80 % des collégiens sont issus de catégories socio-professionnelles défavorisées. Le taux de boursier au collège en 2022-2023 est de 70 %.
- Le taux de retard en rentrée en 2nde est de 28 %. (Source: Ministère Éducation nationale 2021-2022)
- Le décrochage scolaire reste prégnant sur le secteur : 46 % des 16-24 ans sont scolarisés dans le QPV contre 59 % en moyenne dans l'ensemble des QPV de France. La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 46 %. (Source: INSEE Recensement de la population 2019)
- 60 % des 15 ans ou plus ont un diplôme inférieur au BAC. (Source: INSEE Estimation démographique 2018)
- L'accroissement de la sédentarité des enfants et l'omniprésence des écrans ayant des conséquences sur le développement et le bien-être.
- Difficultés croissantes des enfants à gérer la frustration et à respecter les règles.
- De plus en plus de demandes de suivi PRE dès la maternelle.
- Manque de communication entre les parents et les enfants dû notamment à la problématique des écrans.



“ A l'école, ça manque de travail sur nos compétences pour être moins timide, oser plus ”

Homme, 19 ans. Fort Nieulay, Agadir

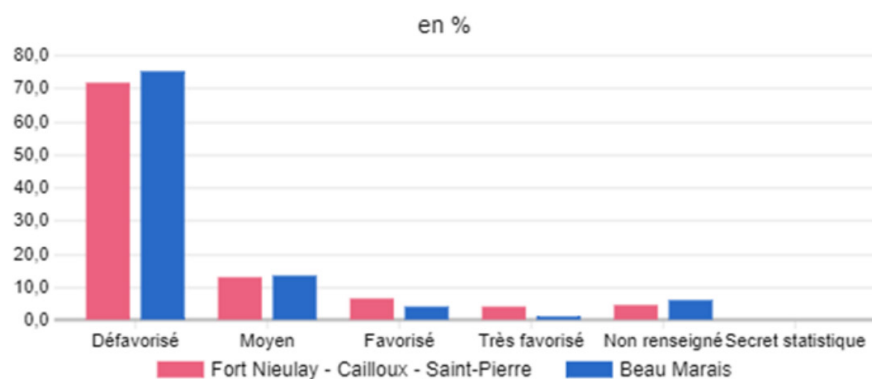
Des équipements de proximité moins nombreux, qui nécessitent une mobilité du public :

- Manque d'offre culturelle autour du livre dans les secteurs Fort Nieulay et Cailloux. On compte seulement 145 inscrits actifs à la médiathèque venant du Fort Nieulay, 110 pour les Cailloux contre 438 pour les secteurs Vauxhall / Centre-ville et 345 pour les Fontinettes.
- Les secteurs « Saint Pierre » (Vauxhall, Centre-ville, Quinet, Fontinettes, Cailloux) comptent très peu d'équipements sportifs, salles ou extérieurs (terrains dédiés, city stades).

ENJEUX

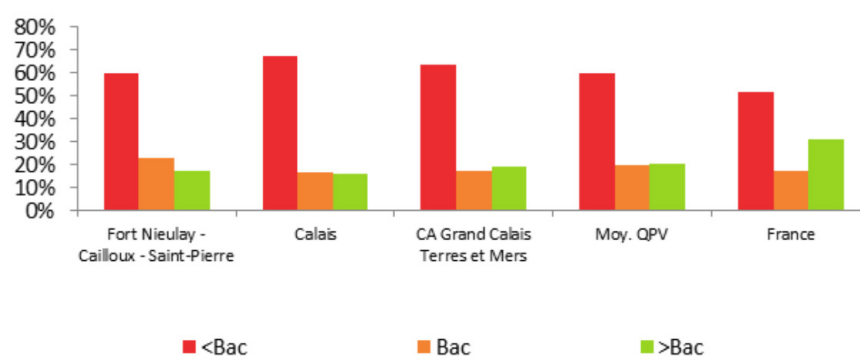
- Rendre lisible les différents dispositifs et actions pour les publics.
- Agir contre toutes les formes de harcèlement, dont le harcèlement scolaire.
- Favoriser les conditions d'un climat scolaire et périscolaire de qualité.
- Renforcer l'accompagnement parental face à des carences éducatives importantes.
- Prévenir les différentes formes de décrochage scolaire et accompagner à la scolarité: une part importante de jeunes non scolarisés et sans emploi de 16-24 ans.
- Susciter l'intérêt des adolescents avec des contenus et une communication adaptée. Une offre, éducative, sportive, culturelle, éducation populaire très importante à destination des enfants mais moins conséquente pour les adolescents.
- Favoriser les actions à destination des personnes les plus isolées: seniors, familles monoparentales.
- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour les secteurs Saint Pierre et Cailloux.
- Développer les actions en lien avec la lecture au Fort Nieulay.

Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social

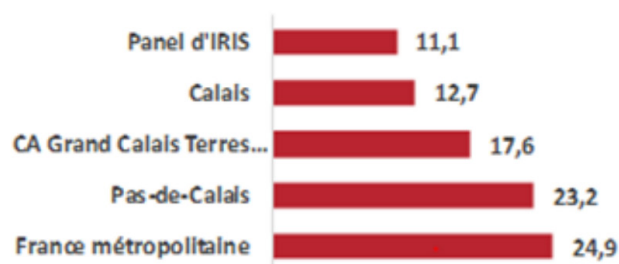


Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Depp, année scolaire 2021-2022

Niveau de diplôme de la population



Taux d'équipements sportifs pour 10000 habitants



Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre d'équipements sportifs du quartier pour 10 000 habitants était de 11,1, contre 17,6 pour la CA Grand Calais Terres et Mers.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ATOUTS

Un vivre ensemble à sauvegarder :

- L'esprit « Village » du Fort Nieulay génère une certaine solidarité entre les habitants.
- Le Fort Nieulay et Saint Pierre n'ont pas été le théâtre de points de tension durant les émeutes de juin 2023.
- Une dynamique d'événements et de « hors les murs » qui prend de l'ampleur depuis 2023 qui contribue à apaiser l'espace public.
- L'action de travail de rue des éducateurs spécialisés du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).



« L'éducation des parents est la cause du manque de civisme des jeunes dans la rue, qui sont moins respectueux qu'avant »



FRAGILITÉS

Alors que l'évolution des faits constatés de délinquance est à la baisse (10 % si l'on compare le premier trimestre 2022-2023) sur la circonscription de Calais, une tendance inverse est observée sur l'agrégat des délits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique qui enregistre une augmentation de 24 %.

Cette hausse se caractérise par une augmentation des violences physiques non crapuleuses aux personnes (violences intrafamiliales), ainsi que les violences sexuelles.

- En 2023, le groupe de protection de la famille de la police nationale de Calais a traité environ 500 dossiers : 250 à 300 de violences conjugales et 200 de violences intrafamiliales. On constate une augmentation régulière de la part des violences intrafamiliales depuis 2018.
- Les mineurs représentent 25 % des auteurs de faits de délinquance. (Source : Police nationale 2023)

Des habitants qui ont besoin d'être soutenus face à un sentiment d'insécurité grandissant :

- Des problématiques de squatte de logement donnant lieu à différentes problématiques : trafics, hygiène et sécurité des membres des familles impliquées.
- Certains adolescents du secteur Fort Nieulay se sont joints aux débuts d'émeutes de juin 2023 au Beau Marais.
- Sentiment d'insécurité dans les bâtiments impactés par le NPNRU dans le secteur Constantine.
- Les habitants et les partenaires déplorent des incivilités, vulgarité des jeunes, nuisances sonores dans des sous-secteurs ciblés: Constantine et Fontinettes.
- Les partenaires constatent une hausse de l'économie parallèle.
- Un lien de confiance entre la police, les jeunes et les habitants qui est fragile.
- Pour Quinet et le Fort Nieulay un sentiment d'insécurité s'installe face à un phénomène de bandes et d'une petite délinquance. En découle une demande forte des habitants d'une présence policière accrue, ainsi que d'une télésurveillance.
- La tranquillité publique et la sécurité est la thématique prioritaire selon les habitants des secteurs Curie et Quinet. Les habitants sont confrontés à des situations violentes en dehors des heures des intervenants sociaux.
- L'aspect « Civisme », respect des règles de vie en société ressort énormément dans les retours habitants.

ENJEUX

- Éviter le basculement d'un public enclin à certaines formes de délinquance: des adolescents entre précarité, décrochage scolaire et un éloignement des structures.
- Prévenir les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.
- Traiter de manière globale le harcèlement et les discriminations.
- Favoriser le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population.
- Favoriser les actions sociales, citoyennes et solidaires qui permettent d'investir les espaces publics.

PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

ATOUTS

Une proximité en faveur de l'usager :

De nombreux partenaires de la prévention et promotion santé présents sur le quartier ou en périphérie, dont les centres sociaux qui œuvrent sur la thématique.

Des associations caritatives mobilisées (AEC, Restos du Cœur, Croix Rouge) qui travaillent avec les acteurs en santé.

Des structures et des professionnels bien identifiés par les habitants en termes d'accès aux droits et aux soins : antenne CCAS, maison France Service, médiatrices santé, Dac Passerelle, La Capsule.

- Intervenant sur le champ de l'accès aux soins et aux droits, les deux médiatrices suivent au total 384 personnes en 2023 dont 41 du secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes ».
- Différentes permanences de partenaires spécialisés en santé au sein du centre social Espace Fort : PMI, ADIS, ABCD.
- Le Fort Nieulay compte 3 espaces numériques et Saint Pierre 12, ces lieux mettent à disposition: ordinateurs, connexion internet, imprimante, scanner, et un accompagnement. Pour les ateliers numériques, on en dénombre 2 au Fort Nieulay et 6 à Saint Pierre. (Source : Actions numériques sur le territoire de la CA GCTM de la MDNI 2023).



FRAGILITÉS

Un public fragile...

- Population en situation d'illettrisme et d'illectronisme qui manque d'autonomie et développe parfois un sentiment de honte face à cette situation.
- Accès aux droits et aux soins (manque de spécialiste, méconnaissance des actions, connaissance des droits mais des difficultés dans les démarches).
- Les habitants sont souvent face à des situations d'urgence en termes d'accès aux soins et aux droits. Pour certains, il s'agit d'un renoncement total.
- Les partenaires font état d'un travail constant dans l'urgence. Un réel travail de prévention est nécessaire.
- Les grossesses précoces restent nombreuses sur le quartier.

Dans une conjoncture défavorable :

Des indices témoignant d'une précarité alimentaire au sein des foyers. L'augmentation du coût de la vie ne permet plus d'acheter des fruits et des légumes.

- 62 % des répondants à l'étude de l'ABS peuvent avoir des difficultés pour faire leurs courses à la fin du mois.
- 33 % des mères des familles monoparentales sautent parfois des repas par manque d'argent.
- Une aide alimentaire qui a explosé depuis le premier confinement et qui touche de nouveaux publics: travailleurs pauvres, étudiants. 70 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont des femmes.
- Manque de repères sur l'alimentation pour les personnes défavorisées.

Une hygiène de vie marquée par la sédentarité et les addictions :

- 56 % des personnes interrogées dans l'ABS ne pratiquent aucune activité.



L'accès aux droits et aux soins est la thématique classée en première position par les habitants.

« Des médecins qui partent à la retraite sans remplaçants ».

« Les médecins de garde coûtent trop cher ».

« Avec l'augmentation des prix, on sacrifie l'achat de fruits et légumes ».

ENJEUX

- Favoriser l'accès aux droits et soins. Une thématique particulière dont dépend la subsistance de personnes isolées et de familles. Des phénomènes de renoncement aux droits et d'autocensure des habitants qui cumulent les fragilités.
- Lutter contre la précarité alimentaire.
- Favoriser une bonne hygiène de vie: sédentarité, équilibre alimentaire, etc.
- Prévenir les addictions de tout ordre : substances, comportements (écrans).
- Favoriser la santé mentale.

EMPLOI / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATOUTS

Des chiffres qui s'améliorent en corrélation avec la tendance nationale : au 31 septembre 2022, le QPV comptait 599 DEFM contre 689 au 31 septembre 2021.

Les acteurs du service public de l'emploi qui investissent le quartier : événementiels (place de l'emploi), forums, recrutements innovants, permanences et «hors les murs».

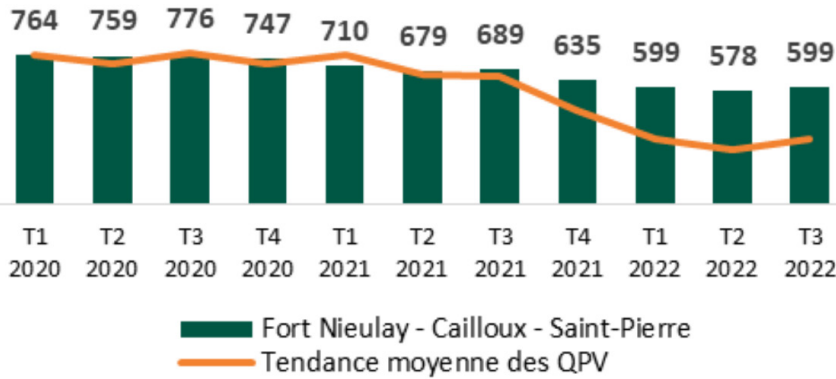
- En 2023, 109 CEJ (contrat d'engagement jeune) et 41 PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) mis en place par la Fabrique Défi.
- Le SAS Coluche qui décline un accompagnement à la carte pour remobiliser les publics les plus à la marge : 34 jeunes du Fort Nieulay sur un total de 116 en 2023.
- Une réelle coopération entre les acteurs : le comité d'admission mutualisé du SAS Coluche et de la Cité de l'emploi, une instance multi-professionnelle permettant d'orienter les jeunes décrocheurs selon leurs profils. Projets développés en commun par les acteurs (repérage par le Gaming, etc.)
- Des acteurs de l'IAE (les ADLC, la Régie de Quartiers), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des centres de formation (ID formation, PIF, Greta, CREFO) implantés sur le quartier ou à proximité.
- La Cité éducative et la Fabrique Défi qui proposent des outils d'orientation adaptés au profil des collégiens et lycéens en lien avec l'Éducation nationale: Forum Cité Entrepreneuse, la Fabrique en pratique.
- Sur les 36 personnes recrutées dans le cadre de la clause d'insertion du NPNRU, 5 sont du Fort Nieulay, une part qui devrait augmenter dans les mois à venir.

Une initiative des habitants en phase avec l'air du temps :

- Entre 2015 et 2021, le taux de création d'établissements au Fort Nieulay Cailloux Saint Pierre est passé de 9 % à 30 %, contre 20 % à Calais. 97 % de ces établissements nouvellement créés étaient des autoentreprises.(Source : base Sirene 2021)

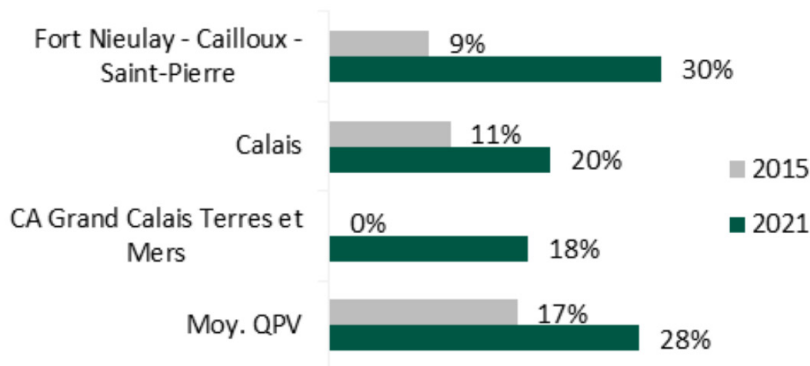


Évolution des DEFM entre le T2 2019 et le T3 2022

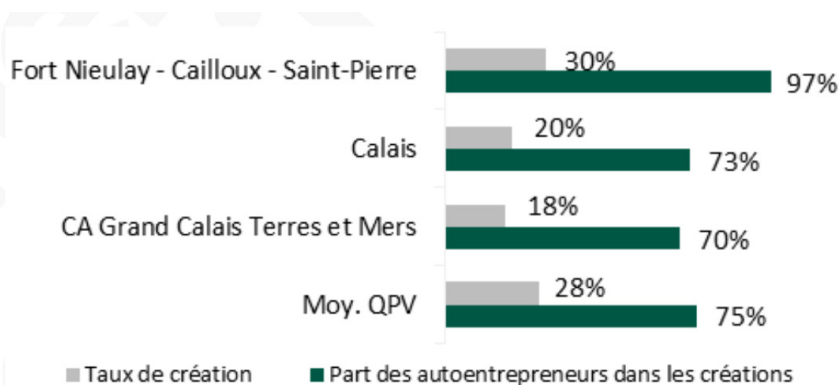


SOURCE : PÔLE EMPLOI, DONNÉES TRIMESTRIELLES 2019 À 2022

Évolution du taux de création d'établissements



Taux de création d'établissements en 2021



SOURCE : BASE SIRENE, 2021

FRAGILITÉS

703 habitants du QPV Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre sont demandeurs d'emplois (catégorie A, B et C) auprès de Pôle Emploi.

Deux typologies de publics :

- Les 16-24 ans en décrochage social, scolaire et professionnel.
- Les adultes de 26 à 49 ans qui représentent la part la plus importante des demandeurs d'emploi.
- 23 % des DEFM du QPV ont moins de 26 ans contre 17 % des DEFM de la commune.
- La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est de 46 %.
(Source: INSEE Recensement de la population 2019)
- Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 35 % contre 45 % pour la ville de Calais ainsi que la moyenne des QPV en France.

Un cumul de freins à l'emploi :

- La mobilité intra et extra agglomération. 29 % des ménages ne disposent pas de voiture contre 19 % à l'échelle nationale.
- Les savoirs-être (consistance, ponctualité) et les savoirs de base (illettrisme, illettrisme).
- Des schémas de reproduction sociale.

Des emplois potentiellement précaires :

- 20 % de la population active au Fort Nieulay occupent un emploi à temps partiel contre 14 % à Calais. (Source : INSEE Recensement de la Population 2019)
- Des habitants qui se structurent en autoentreprise en grand nombre. Plusieurs vigilances naissent de ce constat, la viabilité de ces entreprises, de potentiels statuts précaires et du travail non déclaré.
- Des phénomènes d'économie parallèle de différents ordres présents sur le secteur : travail non déclaré, trafics.

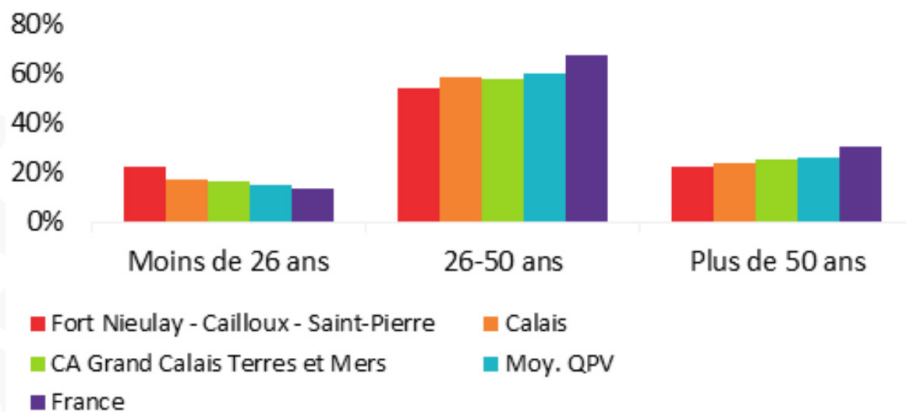
Des secteurs d'activités peu diversifiés sur le quartier ou en proximité renvoyant à la notion de mobilité pour trouver un emploi.

ENJEUX

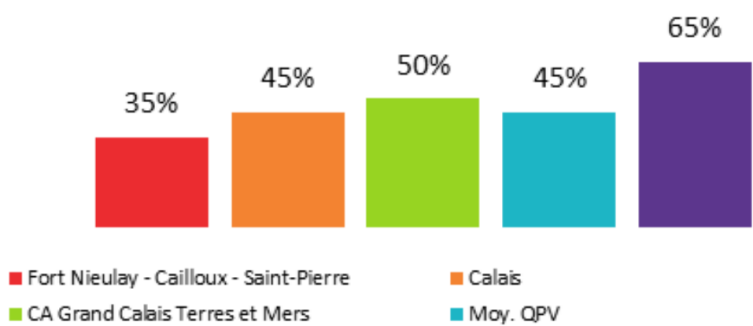
- Repérer, mobiliser et insérer les 16-25 ans en voie de déscolarisation ou non scolarisés et sans emploi. Une typologie de public dont il est difficile de susciter l'intérêt.
- Décliner des actions particulières à destination des personnes seules et des familles monoparentales.
- Développer l'employabilité : manque de motivation, lacunes au niveau des savoirs-être et des savoirs de base, rythmes de vie décalés, etc.
- Réduire les freins à l'emploi : le faible niveau de formation, la mobilité, la garde d'enfants, etc.
- Repérer et accompagner les initiatives des habitants. Valoriser les réussites.

Nombre de DEFM par âge

NOMBRE DE DEFM PAR ÂGE



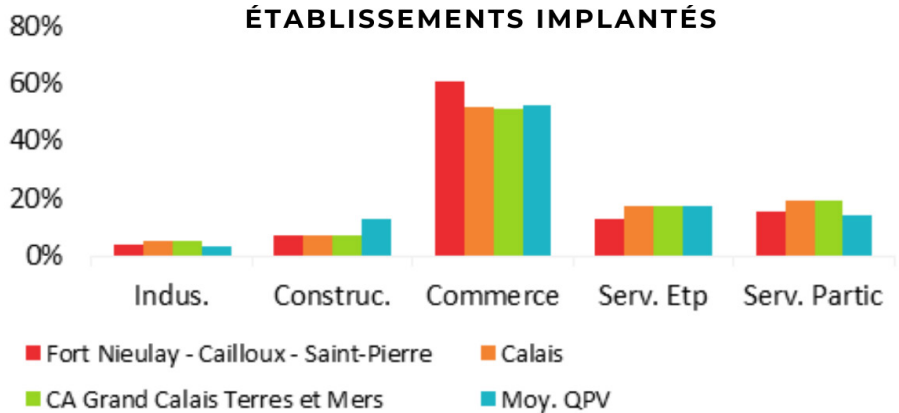
Taux d'emploi



SOURCE : INSEE, ESTIMATIONS DÉMOGRAPHIQUES 2018

Activité des établissements implantés

ÉTABLISSEMENTS IMPLANTÉS

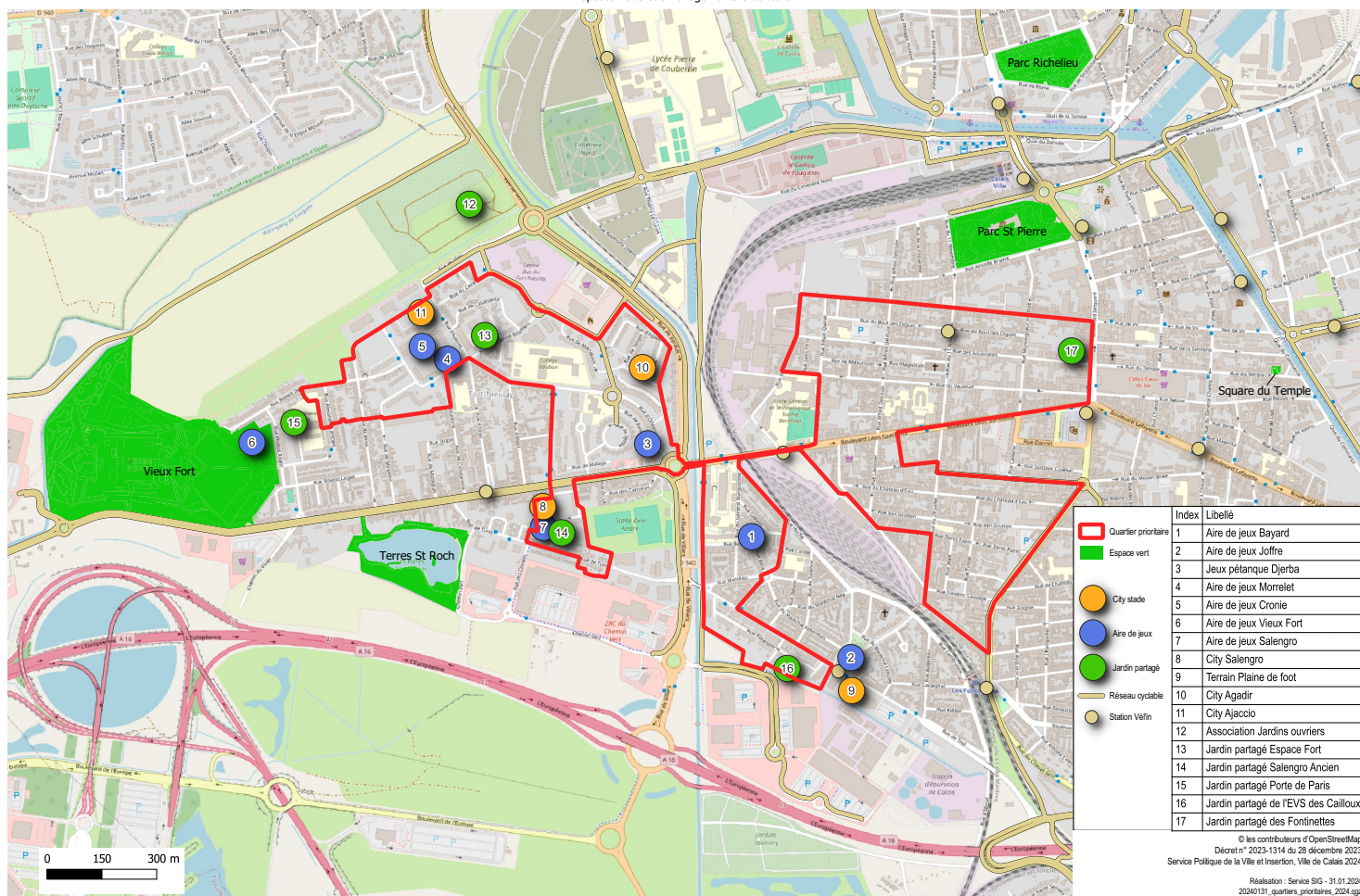


HABITAT / CADRE DE VIE

ATOUTS

CALAIS.

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre
Espaces verts et aménagements extérieurs

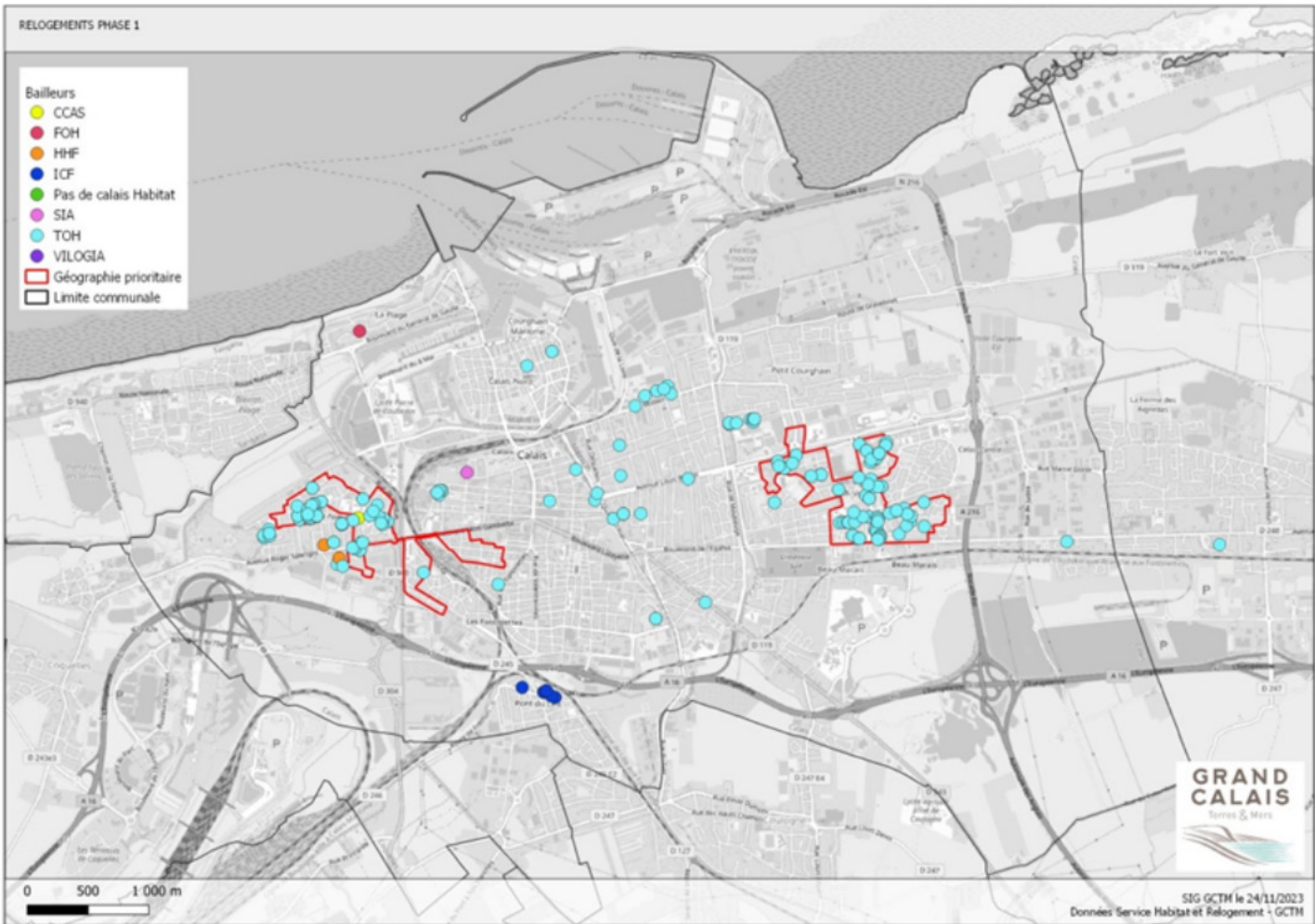


Entre histoire et nouveaux équipements, un quartier en pleine mutation :

- Un sentiment d'appartenance fort au quartier, lié à son histoire. Des familles implantées de longue date. 45 % des habitants du quartier y vivent depuis au moins 10 ans.
- Une situation particulière du secteur du Fort Nieulay entre ville, espaces naturels et la plage.
- Porte de Paris, un secteur apaisé et solidaire.
- Le secteur Warocquier, un secteur qui vivait mal (insalubrité et un cadre de vie dégradé) intégré au NPNRU.
- Présence de jardins ouvriers et partagés sur le quartier.
- Le rôle central du centre social qui mobilise des habitants, des collégiens et des résidents du CCAS.
- Des commerçants qui s'impliquent dans la vie du quartier.
- Un site patrimonial, le « Vieux Fort » et un espace vert les « Terres St Roch ».
- Plusieurs équipements sportifs et culturels : Nelson Mandela, Vauban, le Boulodrome, Coubertin, Le Channel.
- Construction d'une passerelle reliant le quartier au CRL Coluche et le futur écoquartier Coubertin.
- Des pistes cyclables à proximité du quartier qui vont se développer dans les années à venir.
- Un secteur moins dense à terme : 152 logements démolis pour une reconstruction à hauteur de 40 %.
- L'agglomération va être dotée d'une nouvelle piscine qui sera construite au Fort Nieulay.



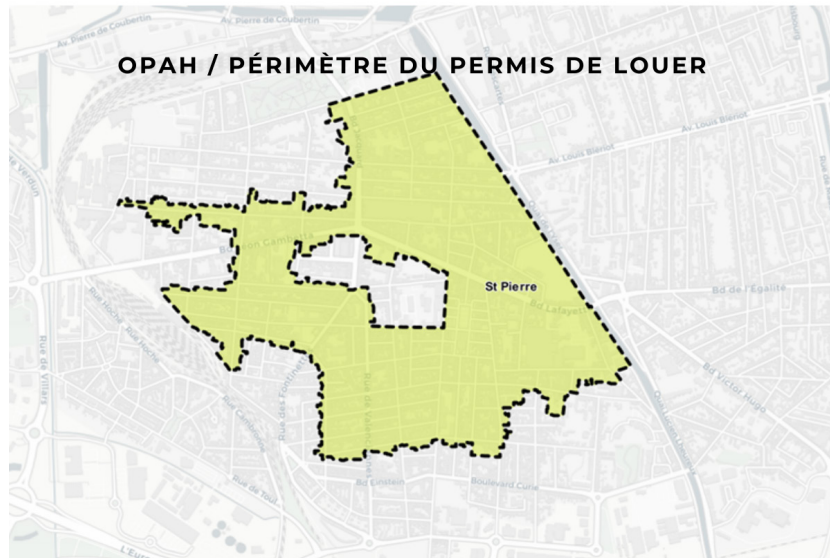
Répartition des relogements suite aux deux phases de rénovation urbaine ●●●●●



Le périmètre ci-dessous englobant une partie des sous-secteurs Fontinettes, Cailloux et Vauxhall bénéficie d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat depuis plus de 10 ans.

Adossés au PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens et dégradés) jusqu'en 2018 puis à « Action cœur de ville », ces dispositifs ont pour objectif d'accroître l'attractivité du centre-ville:

- Le secteur Fontinettes a été rénové en grande partie (béguinage, CCAS, stationnements, jardin partagé).
- Les propriétaires bénéficient d'aides pour rénover leurs habitations et le permis de louer permet de réguler la division des habitations.



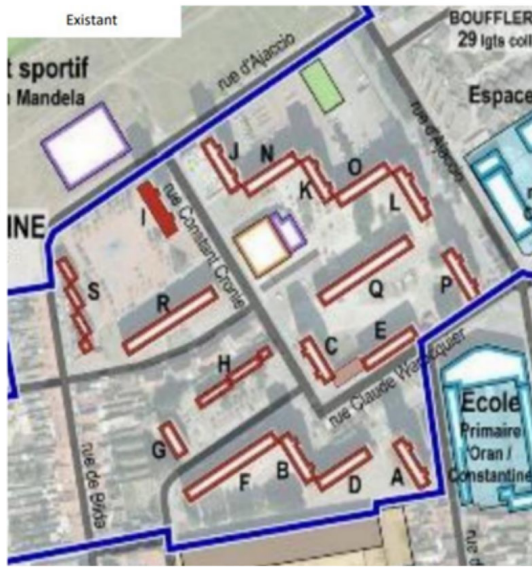
Le Fort Nieulay : « Un quartier village où tout le monde se connaît »



Un certain attachement au quartier, les habitants souhaitent être relogés dans le quartier.
La gratuité des transports publics. Le nouveau plan de circulation des bus permet un accès plus aisé à la plage, mais plus difficile en centre-ville (pas d'arrêt au théâtre).



ZOOM SUR LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU) QUI VA TRANSFORMER LES SECTEURS CONSTANTINE ET WAROCQUIER.



Les éléments conventionnés :

- Démolitions : 5 bâtiments (152 logements), le centre commercial, des garages.
- Réhabilitations : 6 bâtiments (146 logements).
- Résidentialisations : 6 bâtiments (146 logements).
- Reconstitution de l'offre : à 40 % de l'offre démolie, dont 20 sur site (10 PLAI et 10 PLUS).
- Diversification de l'offre : constitution de réserves foncières aménagées de façon transitoire.
- Développement économique et commercial : reconstruction d'un pôle commercial et constitution de réserves foncières pour la création d'une zone d'activité économique.
- Équipements publics de proximité : construction d'un nouvel équipement public à vocation sociale.
- Aménagement d'ensemble, espaces publics : création de nouvelles voies et de nouveaux espaces publics, remise à niveau des voies existantes.
- Le raccordement au chauffage urbain, mode de chauffage économique.

Le secteur Warocquier qui sera intégré en 2024 à la convention NPNRU :

- La démolition de 4 bâtiments (120 logements).
- La reconstruction sur site de 45 PLUS et 15 PLS.
- La création d'une voie traversante centrale.
- La viabilisation de la voie Astro.

Un projet cohérent intégré à la dynamique de la ville :

- Une nouvelle piscine au sud du Fort Nieulay, rue de Tunis : deux bassins, un de natation de 25m et un d'apprentissage.
- Un nouveau pôle commercial : un nouveau bâtiment pour la pharmacie actuelle et de nouvelles activités commerciales (médecins, supérette, etc.).
- Un nouvel équipement public : un centre social, un pôle santé, un pôle petite enfance avec jardin et un pôle lecture publique.
- Un équipement sportif communal : la salle Nelson Mandela.
- Une conception urbaine qui sera imaginée en lien avec les quartiers voisins (écoquartier Coubertin), les équipements structurants (centre de ressources et de loisirs Coluche, stade Géo André) et la mise en œuvre du plan vélo.
- 239 ménages relogés du Fort Nieulay. Avant la phase de relogement du secteur Warocquier, au global, 26 % des ménages se sont installés hors QPV.

FRAGILITÉS

n habitat hétérogène au sein du QPV, des logements collectifs pour le Fort Nieulay et Quinet et une majorité de maisons pour les secteurs Vauxhall, Fontinettes et Cailloux.

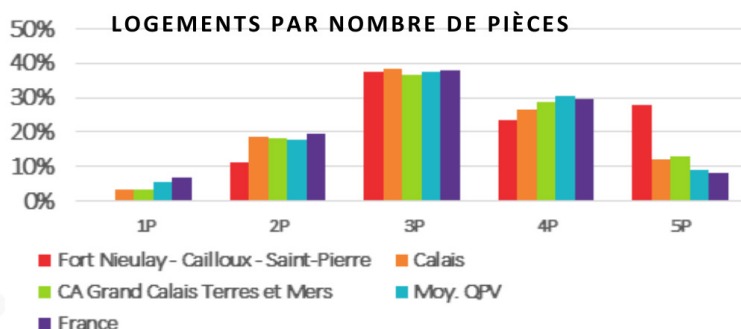
- Des logements relativement anciens, 62 % construits entre 1949 et 1975.
- 1 194 logements sociaux sont implantés dans le QPV, ce qui représente environ 61 % du parc de logement total du quartier.
- 12 % des logements sociaux de la commune sont implantés dans le QPV.
- Un grand nombre de grands logements : le QPV totalise 28 % de 5 pièces ou plus au sein de son parc social, contre 9 % en moyenne dans les QPV.
- Un taux d'emménagement relativement faible.

Le Fort Nieulay

Le décalage de la signature de la convention NPNRU a laissé les habitants dans l'attente d'informations.

Néanmoins la tenue de quinze petits déjeuners en pied d'immeubles de septembre à décembre 2023 a permis de communiquer autour du devenir du quartier.

Logements par nombre de pièces



• Le relogement et les opérations de déconstruction bouleversent le quotidien du secteur Constantine, un sentiment de vide et d'insécurité est exprimé par les habitants.

- Les habitants demandent plus de lien avec le bailleur.
- Plusieurs retours habitants sur l'accessibilité des logements et des espaces publics aux personnes en situation de handicap.
- La volonté des habitants de bénéficier de plus d'espaces verts et de lieux de convivialité sur l'ensemble du QPV.
- Accompagner, sensibiliser les habitants au respect du tri sélectif et au recyclage.



46 % des répondants de l'enquête de l'ABS dont 2/3 vivent en appartement rencontrent des problèmes liés à l'inconfort, la salubrité ou l'humidité de leur logement, 38 % par rapport au cadre de vie et 21 % par rapport à un logement inadapté à la situation familiale. (Source : ABS CCAS 2021)

Saint Pierre Cailloux

La division des maisons en appartement engendre une concentration de personnes dans des logements parfois non adaptés. Ces situations rendent moins lisible les situations de précarité. Le manque d'espaces permettant de décliner des temps de cohésion sociale.



« Il manque des activités sportives et des animations sur le quartier ».

Homme, 15 ans, Quinet

ENJEUX

- Informer et accompagner les propriétaires du QPV en matière de réhabilitation de leurs logements.
- Accompagner les habitants durant les phases de transformation du quartier, un changement radical pour le secteur Constantine.
- Favoriser l'ouverture des habitants sur l'extérieur.
- Investir les lieux déjà existants sur le quartier : le Vieux Fort, les Terres Saint Roch, la plaine Robespierre des Cailloux.
- Développer des projets en lien avec les nouveaux équipements du quartier : parc de jeux, pistes cyclables, nouvelle piscine.
- Créer toujours plus de lien entre les bailleurs, les habitants et les acteurs sociaux.
- Investir toujours plus les habitants dans les actions de cadre de vie notamment en lien avec la thématique écocitoyenneté.
- Investir la rue de manière innovante pour les secteurs Vauxhall, Quinet, Centre-ville, Fontinettes.

LES SECTEURS DE VIGILANCE

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, la notion de « quartier de veille » disparaît. Toutefois, des secteurs de vigilance (« poches de pauvreté » dans les documents officiels) peuvent être identifiés comme en atteste la circulaire du 31 Août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030. En effet, des difficultés sociales existent dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire.

DÉFINITION ET CONDITIONS :

- Les secteurs de vigilance peuvent se situer sur toutes les communes de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM), y compris celles qui ne disposent pas de QPV.
- Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage.
- Définir des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation sociale du quartier, et faisant ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV.
- Les secteurs de vigilance doivent être identifiés dans le cadre du contrat de ville. Ainsi, tout secteur identifié au cours de la période de 2024 à 2030 devra faire l'objet d'un avenant.

Les moyens mobilisables :

- Utiliser le cadre partenarial du contrat de ville pour s'assurer d'une mobilisation effective du droit commun de chacun (par exemple, les crédits d'intervention prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités).
- Possibilité d'allouer, de façon circonscrite, des crédits État politique de la ville (programme 147) au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Ces crédits pourront représentés au maximum 2.5 % de l'enveloppe départementale.
- Spécifique à la communauté d'agglomération GCTM, le Fond Intercommunal de Cohésion Sociale (FICS), appels à projets permettant de financer des actions sociales spécifiques dans les secteurs attestants de conditions de vie des habitants similaires aux QPV.

LES SECTEURS IDENTIFIÉS

LE QUARTIER SCHWEITZER DE LA VILLE DE MARCK

La ville de Marck, troisième commune la plus étendue du Pas-de-Calais, est la deuxième ville la plus peuplée de la communauté d'agglomération du Calaisis avec 10 523 habitants. Située à l'est de l'agglomération, Marck est dans la continuité urbaine de Calais avec la zone Marcel Doret et l'avenue Antoine de Saint-Exupéry qui trouve son prolongement dans l'avenue de Calais.

La commune s'est développée selon deux axes routiers parallèles (village, rue). Elle dispose d'un patrimoine naturel important avec son espace dunaire et maritime. La commune se caractérise par un éclatement géographique de ses composantes avec la ville centre qui bénéficie de nombreux équipements de proximité (centre social et culturel Jacques-Yves Cousteau, maison de quartier « Patrick Boulay », maison de la petite enfance, maison médicale, La Ferme des Aigrettes, des complexes sportifs, Maison France Services, etc.) et des entités éloignées du centre : Fort-Vert et Hemmes de Marck (Maison des Islandais, Base de char à voile).

Les principales caractéristiques de la ville de Marck :

- La population y est composée à 72.9 % de couples avec ou sans enfants et 9.4 % de familles monoparentales.
- La médiane de revenu se situe à 22 600 euros.
- Le taux de chômage au sens du recensement est de 14.7 % pour la tranche d'âge des 15-64 ans.
- L'habitat se constitue très majoritairement de maisons (89.9 % contre 8.4 % d'appartements).
- 72.2 % de la population est propriétaire de son logement et 12.9 % est logée dans un HLM loué vide. (Source : INSEE, RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023)

La ville de Marck a compté de 2000 à 2014 un quartier en géographie prioritaire de la politique de la ville, les Hautes-Communes. Ce quartier est « sorti » de la géographie prioritaire le 1er janvier 2015 pour devenir un « quartier de veille », qui lui-même disparaît suite au décret relatif à l'actualisation de la géographie prioritaire du 28 décembre 2023.

Une vigilance est maintenue sur les Hautes Communes, particulièrement sur le quartier Schweitzer. Il s'agit d'un secteur composé de logements sociaux où les habitants disposent de plus faibles revenus que le reste de la ville.

Si les logements sont en cours de réhabilitation thermique, un accompagnement social spécifique des habitants semble nécessaire à la vue des premiers indicateurs.

L'indicateur principal permettant d'objectiver cette situation est l'Indice de Position Sociale (IPS) renseigné par l'école primaire de rattachement qui est de 80. A titre de comparaison, en moyenne dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) en France, l'IPS est de 75 et 85 en REP. Au niveau local, au collège MLK au Beau Marais, en 2022, l'IPS était de 72.8.

Ces indicateurs sont à compléter dans les mois à venir afin de préciser la nature des accompagnements à mettre en place.

La commune a lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de réfléchir à une requalification globale de l'espace public du quartier Schweitzer.

De par sa centralité et les besoins de sa population, la création d'un équipement public de proximité à vocation culturelle semble pertinent.



LES QUARTIERS CRÈVECŒUR / CURIE ET MOLLIEU DE LA VILLE DE CALAIS

Bien que l'augmentation conséquente du périmètre de la géographie prioritaire sur les secteurs Fontinettes et Quinet / Vauxhall monopolisera nos efforts premiers de déploiement, nous serons attentifs à deux secteurs en particulier pour lesquels nous agrégerons des indicateurs au cours de la démarche.

Le secteur Crèvecœur / Curie



- Le secteur Crèvecœur / Curie compte 1 099 bénéficiaires du RSA.
- Sur les 652 personnes et leurs familles suivies dans le cadre de l'action sociale du CCAS (accès aux droits, aides facultatives d'urgence, colis alimentaire) dans le secteur « Saint pierre / Centre-ville / Vauxhall / Quinet / Fontinettes », 313 sont issus du secteur Crèvecœur / Curie.
(Source : Données CCAS 2022)

Le secteur Mollieu

Excentré des autres QPV, le secteur Mollieu compte une partie entièrement constituée de logements sociaux. Dans cette rue, la proximité avec des logements privés tend à lisser la moyenne des revenus par habitant, aussi il conviendra d'aller chercher des indicateurs plus précis attestant des conditions de vie des habitants de cet îlot.



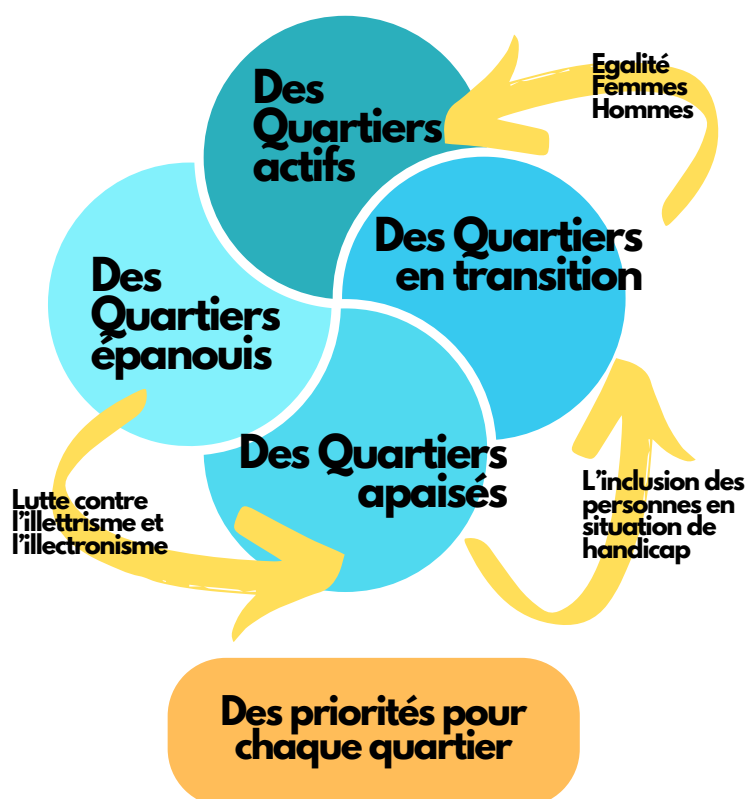
LE PROJET DE TERRITOIRE

Les nouveaux contrats n'imposent plus de piliers, néanmoins des orientations nationales ont été affirmées par la Première ministre Elisabeth Borne en septembre 2023 : le plein emploi, la transition écologique, l'égalité des chances et l'ordre républicain. Ces orientations doivent être déclinées selon les réalités des territoires en prenant en compte les enjeux les plus prégnants en lien étroit avec les habitants.

Les différents temps pour élaborer notre analyse partagée des quartiers Beau Marais et Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre ont permis de faire ressortir les besoins à la vue des dispositifs et des ressources du territoire. Les visions multiples des habitants, des acteurs associatifs, des techniciens et des élus ont permis de décliner les différentes strates d'objectifs des quatre grands axes du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Le projet de territoire se décline de la sorte :

- Trois thématiques transversales
- Quatre axes d'intervention
- Des priorités identifiées pour chaque quartier



LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Une approche intégrée de nos trois thématiques transversales :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- L'inclusion des personnes en situation de handicap

Bien que des actions puissent cibler spécifiquement les trois thématiques ci-dessus, il est demandé de prendre en compte ces items dans l'intégralité des projets. Pour ce faire, une approche intégrée est nécessaire.

Toutes les étapes du projet, l'écriture, la mise en œuvre, la communication et l'évaluation doivent viser l'égalité femmes hommes, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il est également nécessaire d'envisager la formation des opérateurs, des instructeurs (formation au repérage et référent illettrisme) et de se doter d'outils (grille d'évaluation égalité femmes hommes).

L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française. A tous les échelons, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile travaillent à faire progresser l'égalité. Pourtant, malgré les lois, les protocoles ou les accords, force est de constater qu'un décalage important persiste encore entre les textes et la réalité. Dans les quartiers prioritaires de la ville, ce droit peine encore plus qu'ailleurs à devenir une réalité. C'est pour cette raison que depuis la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est prévu que la politique de la ville concourt « à l'égalité entre les femmes et les hommes » .

Le présent projet territorial articule deux types d'actions : des actions spécifiques et des actions transversales.

La première consiste à mener des politiques ciblées en faveur des femmes, notamment sur les problématiques qui les concernent spécifiquement (violences sexuelles et sexistes, emploi, accès à la pratique sportive, soutien à la parentalité, bien-être, etc.), ainsi que réaliser des actions de prévention dès le plus jeune âge pour lutter contre les stéréotypes de genre ou encore former les professionnels. La seconde a vocation à intégrer l'égalité dans l'ensemble des projets existants. L'approche intégrée de l'égalité représente un intérêt à plusieurs égards. Elle permet de mieux connaître ses publics en prenant en considération le fait qu'aujourd'hui encore, en raison des stéréotypes de genre, les femmes et les hommes n'occupent pas la ville de la même manière, n'utilisent pas les mêmes services ou infrastructures sportives ou autres. Les habitants et les habitantes ont bien souvent des besoins différenciés qui ne sont pas toujours pris en considération dans toute leur diversité.

Pour que l'égalité soit prise en compte de façon transversale dans la programmation « Engagements Quartiers 2030 », il est nécessaire d'intégrer la dimension égalité à chaque étape de l'élaboration du projet. Il existe un certain nombre de questions clés à se poser (concernant le diagnostic, les objectifs du projet, la mobilisation du public par exemple) pour s'assurer que les actions mises en œuvre pourront contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire l'outil « Grille de cotation égalité femmes hommes » doit être remplie pour chaque projet afin d'obtenir la cotation de la prise en compte de cette thématique.

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

Le terme « illettrisme » désigne la situation des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Une situation lourde de sens, mais qu'il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de repérer pour proposer des solutions afin que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés. Cette tâche est difficile car les personnes concernées ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec. Pourtant faire face à la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage, de volonté et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

Touchant tous les âges, cet état n'est pas figé dans le temps. Si un faible niveau de formation initiale peut prédisposer à de telles difficultés, une période plus ou moins longue d'inactivité, un quotidien, un travail ne faisant pas appel aux savoirs de bases peuvent y aboutir à différents stades.

De plus, agissant comme une double peine dans une société désormais dématérialisée, il est nécessaire de distinguer l'illettrisme numérique ou l'illectronisme. Ces termes désignent la situation d'une personne ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante.

Ces problématiques impactent directement les personnes dans de nombreux domaines tels que l'accès aux droits et aux soins, le suivi de la scolarité des enfants, l'insertion sociale et professionnelle, et favorisent le repli sur soi et l'autocensure.

Il conviendra d'adapter la communication et la mise en œuvre des actions pour n'exclure personne. En plus, il s'agira de repérer, capter les publics, de libérer la parole et susciter l'envie de gagner en autonomie en réapprenant, en renouant avec la culture de l'écrit, de l'apprentissage.

Enfin, il s'agit de sensibiliser, former les acteurs professionnels et les fédérer autour d'une stratégie globale utile pour faire sens commun, accompagner les usagers dans leur parcours et impulser des actions collectives (en réponse aux besoins des usagers).

Ces différents axes relèvent de la politique de lutte contre l'illettrisme mise en place à Calais via la Coopérative des solutions (cellule partenariale dont le rôle est triple : coordination / mise en réseau, résolution de situations individuelles complexes et impulsion d'actions).

L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

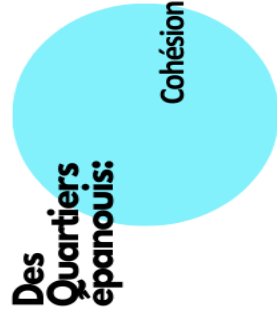
L'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur de société qui fait l'objet de nombreuses politiques et initiatives visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour tous.

La France dispose d'un cadre légal solide pour la protection des droits des personnes en situation de handicap, notamment avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi oblige à l'accessibilité des lieux publics et des transports et reconnaît le droit à la compensation du handicap, garantissant aux personnes en situation de handicap des droits à la scolarisation, à l'emploi, à la vie sociale et à l'autonomie.

Cette cause nécessite encore des efforts importants pour garantir une véritable égalité des chances et une participation pleine et entière à la vie sociale, économique et culturelle, tout particulièrement dans les quartiers prioritaires où les précarités peuvent venir ajouter des freins supplémentaires.

Quatre enjeux majeurs se distinguent :

- L'accessibilité, qui concerne tant l'accessibilité physique des lieux que l'accessibilité aux services, aux transports et aux nouvelles technologies.
- L'inclusion scolaire et professionnelle est également cruciale, afin de garantir à chaque individu en situation de handicap les mêmes opportunités d'éducation et d'emploi que les personnes valides.
- La lutte contre les discriminations reste un défi important, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi et à la vie sociale.
- L'accès aux soins et aux services médico-sociaux adaptés constitue un autre enjeu, nécessitant une prise en charge spécifique et une coordination entre les différents acteurs du secteur.



Education

- Accompagner les parcours scolaires et l'épanouissement des enfants / jeunes
- Ouvrir le champ des possibles

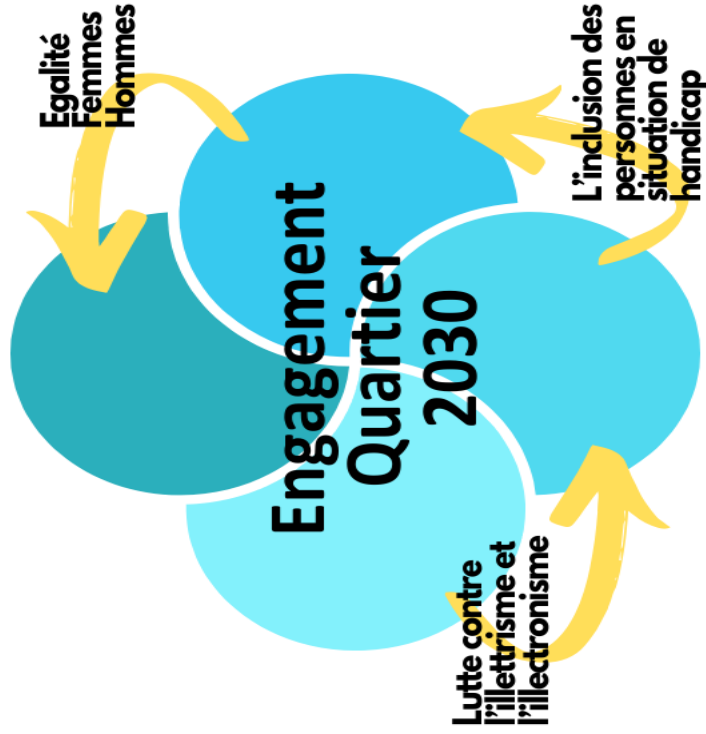
Faire société

- Dynamiser la vie de quartier
- S'approprier sa ville et son territoire (identité Terres et Mers)

Accès aux droits

- Prévenir le non recours aux droits
 - Favoriser l'autonomie des publics
- Prévention et promotion santé**
- Faciliter l'accès aux soins
 - Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins
 - Lutter contre les conduites addictives avec produits (médicament, alcool, tabac, stupéfiants, alimentation etc) ou sans produits (écrans, jeux, sexe, etc)

- Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à tous l'accessibilité à une alimentation de qualité
- Favoriser une bonne hygiène de vie et les bonnes pratiques
- Promouvoir la santé mentale notamment auprès des jeunes



Des Quartiers apaisés:

Tranquillité publique, Prévention de la délinquance

- Favoriser la tranquillité publique
- Prévenir les comportements à risque
- Développer la prévention des violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes et l'aide aux victimes

Des Quartiers en transition:

Logement, Cadre de vie, Ecocitoyenneté

- Ouvrir les quartiers et opérer la rénovation urbaine
- Assurer un habitat approprié, rénové
- Être acteur de son cadre de vie
- Développer l'écocitoyenneté

Des Quartiers actifs:

Insertion, Formation, Emploi, Développement économique

- Capter et accompagner les publics les plus éloignés pour les (ré)inscrire dans un parcours de vie actif
- Développer l'employabilité
- Innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi
- Accompagner les initiatives économiques

DES QUARTIERS ÉPANOUIS

Accompagner l'épanouissement de habitants, c'est permettre à chacun de grandir, de se développer sous de nombreux aspects : le bien-être, les relations aux autres, la réussite scolaire, l'ouverture sur le monde. En d'autres termes, se sentir bien dans sa peau, se sentir bien avec les autres, être acteur et citoyen dans son quartier et sa ville.

Cet axe regroupe les thématiques de la cohésion sociale: l'éducation, le vivre ensemble (faire société), l'accès aux droits et la prévention et la promotion santé.

ÉDUCATION

Autour des parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants, les différents acteurs éducatifs (école et tiers éducatifs) ont chacun un rôle complémentaire et cohérent à jouer. Ceci afin d'opérer ensemble une certaine continuité éducative sur les différents temps : scolaires, périscolaires et extra-scolaires tout au long du parcours de l'enfant / jeune.

Sur cette base commune, « Engagements Quartiers 2030 » détermine un cadre unique conjuguant les orientations de l'axe éducation du contrat de ville et celles de la Cité éducative. Cette mutualisation permettra d'initier une démarche globale pour tous les acteurs éducatifs désormais liés par des objectifs communs.

Les enjeux identifiés

Communs aux deux QPV :

- Agir contre toutes les formes de harcèlement, dont le harcèlement scolaire
- Favoriser les conditions d'un climat scolaire et périscolaire de qualité.
- Renforcer l'accompagnement parental face à des carences éducatives importantes.
- Prévenir les différentes formes de décrochage scolaire et accompagner à la scolarité (une part importante de jeunes non scolarisés et sans emploi de 16-24 ans).
- Susciter l'intérêt des adolescents avec des contenus et une communication adaptés. L'offre sportive, culturelle, sociale, éducation populaire, est très importante à destination des enfants mais moins conséquente pour les adolescents.
- Favoriser les actions à destination des personnes les plus isolées: seniors, familles monoparentales.
- Rendre lisible les différents dispositifs et actions pour les publics.

Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour les secteurs Saint Pierre et Cailloux.
- Développer les actions en lien avec la lecture au Fort Nieulay.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACCOMPAGNER LES PARCOURS SCOLAIRES, L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS / JEUNES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Favoriser la sociabilisation précoce des enfants
	Développer les compétences psychosociales à tous âges
	Améliorer le bien-être (physique et mental) de tous
	Favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et la coéducation, encourager et accompagner la coopération et l'engagement des parents
	Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement
	Repérer précocement et accompagner individuellement les enfants et les jeunes en difficulté afin de favoriser leur réussite éducative (accompagnement à la scolarité, à l'ouverture culturelle, lutte contre le décrochage, les troubles du langage, du développement, accompagnement à la santé et au bien-être, à l'accueil du handicap, lutte contre les incivilités, illettrisme, comportements à risque, etc).
OBJECTIF STRATÉGIQUE	OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Favoriser la connaissance du monde du travail (formations, métiers, acteurs)
	Mobiliser les parents et sensibiliser les jeunes sur leurs parcours scolaires et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge (ambition).
	Favoriser les apprentissages linguistiques et l'ouverture sur le monde
	Connaître son environnement (son quartier, sa ville, son histoire, sa région, etc.) et encourager la mobilité
	Développer la culture numérique, scientifique et technique et lutter contre l'illectronisme
	Encourager les initiatives pour développer la pensée créative, le pouvoir d'agir et l'engagement de tous

Une action structurante : le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le PRE est une composante centrale du volet éducatif. Sachant s'adapter aux dynamiques territoriales et disposant d'un partenariat riche, il se pose aujourd'hui comme incontournable dans le paysage éducatif des quartiers. Sa programmation répondant à la fois aux enjeux posés dans le cadre des PRE et aux enjeux locaux des quartiers prioritaires calaisiens.

Le PRE de Calais répond à quatre enjeux majeurs :

- **L'accompagnement à la scolarité** : cet axe du PRE renvoie à des actions d'accompagnement à la scolarité sous différents aspects (apprentissage des savoirs, orientation et découverte métiers, transitions scolaires et inscription dans les dispositifs d'accompagnement scolaire existants).

Objectifs :

- Accompagner l'enfant dans sa scolarité et dans l'apprentissage des savoirs
- Faciliter l'orientation professionnelle et la découverte des métiers par un accompagnement individualisé

- Faciliter les changements de cycles scolaires
- Renforcer le lien entre les parents et l'école
- Prévenir les situations d'illettrisme, repérer et accompagner les parents dans cette situation

Exemples d'actions : tutorat scolaire et mentorat étudiant, graphothérapie, stages de transition GS-CP, CM2-6ème, construction du projet professionnel.

Quelques perspectives de développement d'actions : ateliers d'aide aux devoirs parent-enfant, ateliers autour de l'oralité et du vocabulaire pour les 3-6 ans, etc.

- **L'ouverture culturelle et extérieure** : cet axe consiste à permettre à l'enfant/au jeune de découvrir son environnement culturel, à ouvrir son horizon socio-culturel par la pratique d'activités socio-culturelles, artistiques et/ou sportives. Il s'agit de permettre à l'enfant, au jeune de découvrir de nouvelles capacités et compétences et de s'épanouir. Cet axe recouvre un large spectre d'activités.

Objectifs :

- Permettre la découverte et l'appropriation de son environnement
- Favoriser le lien social
- Développer des savoir-faire et savoir-être
- Se découvrir et s'épanouir dans une activité extérieure
- Connaître les richesses du territoire local
- Gagner en autonomie (se repérer, s'identifier, aller vers, etc.)

Exemples d'actions : inscription aux centres de loisirs, séjours à la ferme, stages sportifs, ateliers numériques, sorties culturelles, inscription dans des associations culturelles ou sportives, parcours citoyen, ateliers mobilité.

Quelques perspectives de développement d'actions : ateliers motricité mobilité, plaisir de lire pour les plus petits, etc.

- **L'accès aux soins et au bien-être** : cet axe du PRE prend en compte la santé de manière globale selon la définition de l'OMS et vise notamment à accompagner individuellement les enfants/jeunes dans les domaines médicaux et paramédicaux.

Objectifs :

- Faciliter l'expression des émotions
- Développer la confiance en soi
- Travailler le relationnel à l'autre
- Développer la motricité
- Donner un sens aux règles
- Mieux connaître son corps
- Sensibiliser aux conduites à risque
- Orienter vers les professionnels de santé

Exemples d'actions : accompagnement individuel vers les professionnels du soin et paramédicaux (psychologie, ergothérapie, orthophonie, psychomotricité, médiation animale, art-thérapie, etc.).

Quelques perspectives de développement d'actions : développement d'un panel d'activités de pleine nature, etc.

- **Le soutien à la parentalité** : cet axe s'attache tout particulièrement au développement du lien parents-enfants. Il vise à redonner confiance aux parents et à les impliquer dans le suivi éducatif de leurs enfants en leur apportant un soutien.

Objectifs :

- Développer le partage en famille, la convivialité et la communication
- Renforcer le lien parents/enfants
- Soutenir les parents dans leur rôle
- Participer au bien-être des parents

Exemple d'actions : ateliers parents-enfants, ateliers bien-être (sophrologie, sport), café des parents ou café des papas, sorties familiales, rencontres thématiques.

Quelques perspectives de développement d'actions : ateliers d'aide aux devoirs parent / enfant, cafés des parents thématiques en collaboration avec les écoles, développement du lieu de « la maison du projet » rue du Château d'eau et création des permanences « Accueils Parents », ateliers « créatif-détente et bien-être », etc.

FAIRE SOCIÉTÉ

La solidarité, la convivialité et l'inventivité sont autant d'atouts de nos quartiers portées par les habitants et les associations. Il s'agit de soutenir et de renforcer ce tissu social dans une période post covid marquée par une inflation forte qui vient impacter particulièrement les personnes les plus fragiles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	DYNAMISER LA VIE DE QUARTIER
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Accompagner les initiatives des habitants (projets solidaires, bénévolat, PIC, etc.)
	Consolider la dynamique d'actions hors les murs et le « aller vers »
OBJECTIF STRATÉGIQUE	S'APPROPRIER SA VILLE ET SON TERRITOIRE (IDENTITÉ TERRES ET MERS)
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Découvrir l'offre du territoire : sportive, culturelle, loisirs, sites naturels, etc.
	Favoriser la mobilité inter et extra agglomération

ACCÈS AUX DROITS

Largement verbalisé par les habitants et les acteurs sociaux, l'accès aux droits est une thématique cruciale pour garantir l'égalité des chances et la justice sociale.

Un enjeu identifié :

- Favoriser l'accès aux droits et aux soins. Une thématique particulière dont dépend la subsistance de personnes isolées et de familles. Des phénomènes de renoncement aux droits et d'autocensure de la part des habitants qui cumulent les fragilités.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRÉVENIR LE NON RECOURS AUX DROITS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement
	Aller vers et accompagner les habitants les plus fragiles
	Créer des temps partenariaux
OBJECTIF STRATÉGIQUE	FAVORISER L'AUTONOMIE DES PUBLICS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Travailler les savoirs de base (illettrisme, illettrisme, fracture numérique)
	Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leurs droits

PRÉVENTION ET PROMOTION SANTÉ

Au regard de certaines situations de fragilité sociale dans les QPV, les habitants relèguent la santé au second plan. Le contexte de tension sur les ressources médicales, les addictions et l'apparition de phénomènes émergents tels que les troubles psychiques, nécessitent de mettre en place des actions de prévention et de promotion du capital santé et de faire le lien avec des acteurs spécialisés.

Les enjeux identifiés :

- Lutter contre la précarité alimentaire.
- Favoriser une bonne hygiène de vie : sédentarité, équilibre alimentaire etc.
- Prévenir les addictions de tout ordre : substances, comportements.
- Favoriser la santé mentale
- Aller vers les personnes isolées avec une offre adaptée à leurs besoins (personnes vivant seules, seniors et familles monoparentales). Notamment les femmes qui élèvent leurs enfants seules.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer la médiation santé
	Aller vers et orienter les usagers les plus fragiles vers les parcours de soins
	Faire connaître et accompagner les usagers vers les nouvelles solutions (les téléconsultations, réponses spécifiques à la ville : Adulte Relais Médiateur Santé, consultations CPTS, etc.)
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACCOMPAGNER LES FEMMES VERS UN ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Informier et accompagner les femmes vers l'offre de soins du territoire
	Développer des actions de prévention en partenariat avec les acteurs de santé (dépistages cancer, point santé fixe, aller vers, etc.)
OBJECTIF STRATÉGIQUE	LUTTER CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES AVEC PRODUITS (MÉDICAMENT, ALCOOL, TABAC, STUPÉFIANTS, ALIMENTATION, ETC.) OU SANS PRODUITS (ÉCRANS, JEUX, SEXE, ETC.)
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Prévenir les conséquences des conduites addictives
	Repérer, sensibiliser et mettre en relation les publics avec les acteurs spécialisés
	Accompagner les publics ayant des conduites addictives par des acteurs spécialisés
OBJECTIF STRATÉGIQUE	LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ET PERMETTRE À TOUS L'ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Permettre aux habitants les plus fragiles de se nourrir suffisamment et correctement en favorisant l'accès à des produits de qualité à moindre coût (lien avec le CCAS, les associations caritatives)
	Pratiquer la préparation de repas économiques et équilibrés

OBJECTIF STRATÉGIQUE	FAVORISER UNE BONNE HYGIÈNE DE VIE ET LES BONNES PRATIQUES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Sensibiliser les publics sur les bienfaits de l'activité physique quotidienne
	Donner des repères et mettre en pratique la notion d'équilibre alimentaire
OBJECTIF STRATÉGIQUE	CHANGER LE REGARD SUR LA SANTÉ MENTALE ET FAVORISER L'ACCÈS À LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE, NOTAMMENT DES JEUNES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Faire connaître et renforcer l'offre de prévention et de prise en charge du territoire
	Former les professionnels aux contacts des jeunes au repérage des troubles psychologiques

Des actions innovantes :

La Maison des Femmes

La Maison des femmes « Simone Veil » s'inscrit dans une logique d'accueil de jour, réservée aux femmes, sans condition d'âge, ni de ressources. En toute confidentialité, chaque femme bénéficie d'un accompagnement individualisé, quel que soit sa situation. Grâce à l'aide de tous les partenaires de la sphère solidarité comme le Département, le SAS Coluche, France Travail, la Cité de l'emploi, la régie de quartier, et bien d'autres encore, ce lieu ressource se fait connaître et sert de tremplin afin que les femmes puissent progressivement reprendre en main leur projet de vie. La femme est alors accompagnée dans un parcours global d'accueil, d'orientation, de conseils dans une logique de bienveillance et bienveillance.

Dès la mise en place de la structure, les objectifs suivants ont été poursuivis :

- Proposer un accueil de jour spécifique pour toutes les femmes, notamment celles qui demeurent invisibles et isolées sur notre territoire et n'osent pas franchir les portes des structures.
- Accompagner les femmes dans un parcours d'autonomie : social et professionnel.
- Actionner les leviers de l'estime de soi (gestion des émotions, confiance en soi, etc.).
- Informer, sensibiliser les femmes sur leur place dans la société et leurs droits.
- Orienter les femmes vers l'ensemble des partenaires, de la sphère solidarité, pouvant les accompagner.

Après une année et demie d'expérimentation, la typologie du public de la Maison des femmes se précise, majoritairement des mères entre 25 et 55 ans en cours de séparation et ayant des enfants à charge. Les professionnelles identifient aussi un public de dames isolées, entre 50 et 60 ans, vivant seules, avec un cumul de difficultés sociales. Dans un premier temps du secteur du Beau Marais, le public mobilisé s'élargit peu à peu. Face à des fragilités superposées, les publics relèguent de nombreux aspects au second plan, notamment en matière de santé. De plus la thématique des violences intrafamiliales s'avère prégnante.

Les perspectives de déploiement de la structure s'orientent donc vers de nouveaux objectifs :

- Promouvoir la santé des femmes par un accueil de proximité de professionnel.
- Faciliter l'accès à des services de santé préventive : mise en place d'un partenariat avec le service gynéco/obstétrique de l'hôpital et le CPTS.
- La prévention des violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes.

Un plan de communication sera également développé (outils dynamiques : type Instagram/Facebook).

Équilibre plus

Dans une conjoncture économique difficile qui vient impacter tout particulièrement les familles les plus fragiles, l'action « Equilibre plus » du CCAS de la ville de Calais a une triple finalité :

- Lutter concrètement contre la précarité alimentaire.
- Accompagner les bénéficiaires dans un parcours de prévention et de promotion santé autour d'une alimentation équilibrée.
- Rendre accessible les produits frais, locaux et de saison aux personnes en situation de précarité.

Dans le cadre d'une action collective, des paniers de légumes issus de circuits courts seront distribués à des groupes d'habitants des QPV repérés par le CCAS et / ou fléchés par les partenaires sociaux pendant des cycles de six semaines. De plus, les bénéficiaires des commissions permanentes d'aides facultatives pourront également bénéficier de ce programme.

Ces dons se font dans le cadre d'un accompagnement des conseillers du CCAS sur différents champs sociaux, d'une diététicienne et la mise en place d'un cycle d'ateliers de préparation de repas équilibrés. Dans une logique de travail partenarial, les bénéficiaires de l'action seront orientés selon leurs besoins vers les différentes initiatives du territoire permettant de conforter la démarche amorcée : associations caritatives, projets prévention et promotion santé des centres sociaux, jardins partagés, etc. Cette démarche solidaire entre nutrition et inclusion s'inscrit pleinement dans le projet alimentaire de territoire décliné à l'échelle de l'agglomération.

DES QUARTIERS ACTIFS

L'ambition locale est de s'inscrire dans l'objectif national de baisse de taux de chômage et d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi vers toutes les formes d'insertion durable.

Notre nouveau contrat de ville doit contribuer pleinement à cette ambition, en lien avec les politiques nationales et territoriales mises en œuvre. Concrètement, « Engagements Quartiers 2030 » devra proposer aux habitants des QPV des outils en adéquation avec leurs besoins spécifiques afin qu'ils puissent s'engager dans un parcours vers l'emploi. Les enjeux initiaux seront de repérer et mobiliser les publics les plus fragiles afin de leur faire acquérir les prérequis incontournables à leur employabilité future. En réduisant les écarts par rapport aux autres quartiers de l'agglomération et en renforçant leur accompagnement, il sera possible pour chacun d'entre eux d'accéder aux dispositifs et mesures proposés par les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation tels que France Travail, la Fabrique Défi, le SAS Coluche, et, à terme aux opportunités d'emplois sur le territoire ou à proximité (l'alternance, l'ESS, les métiers en tension, Dunkerque 2030 16 000 emplois).

Les enjeux identifiés :

- Repérer, mobiliser et insérer les 16-25 ans en voie de déscolarisation ou non scolarisés et sans emploi (une typologie de public dont il est difficile de susciter l'intérêt).
- Décliner des actions particulières à destination des personnes seules et des familles monoparentales.
- Développer l'employabilité : manque de motivation, lacunes au niveau des savoir-être et des savoir de base, rythmes de vie décalés, etc.
- Réduire les freins à l'emploi : faible niveau de formation, mobilité contrainte, garde d'enfants problématique, etc.
- Repérer et accompagner les initiatives des habitants. Valoriser les réussites.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	CAPTER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS POUR LES (RÉ) INSCRIRE DANS UN PARCOURS DE VIE ACTIF
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Aller vers les publics avec des méthodes adaptées et renouvelées
	Réinscrire les habitants dans un parcours professionnel
	Proposer des accompagnements à la formation adaptés à la tranche d'âge des 16-18 ans
OBJECTIF STRATÉGIQUE	DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Travailler les savoir-être (l'estime de soi, confiance en soi, etc.), prérequis à l'emploi
	Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
	Lever les freins à l'emploi (mobilité dans et hors aggro, garde d'enfant, etc.)
OBJECTIF STRATÉGIQUE	INNOVER DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Déployer des outils de connaissance du marché du travail auprès des publics
	Proposer de nouvelles méthodes de découverte des secteurs d'activités afin d'accélérer les recrutements
	Sensibiliser et promouvoir les dispositifs mobilisables par les employeurs
	Rendre plus visible les offres d'emploi de l'ESS auprès des habitants des QPV
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ACCOMPAGNER LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Repérer l'initiative et accompagner la création d'activités et d'emplois
	Soutenir des coopérations innovantes et / ou expérimentales

Des actions structurantes :

Le SAS Coluche

Dispositif unique, le SAS Coluche participe aujourd'hui à la coordination du repérage, à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes décrocheurs en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs et de l'insertion socio/professionnelle locaux, tels que la Cité de l'emploi, la Fabrique Défi, le CEJ, le CEJ-JR, les prépa-apprentissages, la Promo 16-18 et l'Éducation nationale (réseau Foquale et dispositif « Tout Droit Ouvert »).

Outre son rôle structurant de coordination opérationnelle des solutions d'accompagnement des jeunes décrocheurs, le SAS Coluche va poursuivre son déploiement à travers :

- Diverses expérimentations des nouvelles pratiques individualisées de repérage, captation et remobilisation (via le gaming, les maraudes digitales, l'utilisation raisonnée du smartphone, etc.).
- La modélisation de bonnes pratiques transférables pour certaines d'entre elles, aux acteurs socio-éducatifs du territoire (voire même au-delà).

Ces pratiques à la pointe de l'innovation sociale devront être inspirantes non seulement sur la même tranche d'âge (les 16-25 ans), mais également sur toutes les tranches d'âge de la population ayant besoin d'être dynamisées dans leur parcours éducatif et/ou d'insertion sociale et professionnelle (les - de 16 ans et les + de 25 ans).

La Fabrique en pratique

Les travaux collectifs du territoire en 2021 sur les métiers en tension (à fort besoin/potentiel de main d'œuvre), ont mis en avant la nécessité de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité et ce d'une manière innovante auprès du public.

La 1^{ère} étape fût l'organisation d'un Forum « éphémère » intitulé Cité des Métiers d'Avenir le 12 mai 2022 au Forum Gambetta de Calais, avec la mise en lumière de six secteurs d'activité en tension de main d'œuvre sur le territoire du Calais. La volonté forte affichée pour ce projet était de faire tester les métiers dans un lieu unique.

La Fabrique Défi s'est emparée de ce sujet et a voulu aller au-delà d'un événement ponctuel. C'est ainsi qu'un projet de « tests métiers » dans un lieu dédié mis à disposition par la ville de Calais a été proposé : le centre de ressources et de loisirs Coluche.

L'objectif général est de « Faire vivre au visiteur une expérience immersive des métiers », expérience qui peut prendre plusieurs formes. Deux axes de travail sont actuellement développés :

- L'accueil quotidien tous les jours de la semaine (présentation « multithématique ») : jusqu'à 6 secteurs d'activité découverts (restauration, bâtiment, industrie, métiers alimentaire, transport-logistique, aide à la personne, etc.).
- La journée thématique « métier » ou « sectorielle » : l'objectif de ces matinées est de mettre à l'honneur, de manière partenariale, un secteur d'activité en tension, pour lequel il faut rendre les métiers attractifs. Ainsi, sont présents les centres de formations et les entreprises, voire les OPCO (Constructy, AKTO) ou les branches professionnelles (UMIH ou UIMM).

Les perspectives :

- Grâce au lien établi via la Cité éducative, les collégiens des QPV bénéficient désormais de cette action. L'expérience va se perpétuer et se développer pour d'autres tranches d'âge.
- La réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir cette innovation de « médiathèque métiers ».
- Un travail est en cours pour renforcer les moyens humains et matériels afin d'étendre l'expérimentation au-delà des QPV.

DES QUARTIERS APAISÉS

La présence au quotidien, au sein des quartiers prioritaires de la ville, des forces de l'ordre (la brigade de sécurité du quotidien et la police municipale), du service de prévention spécialisée La Spirale (renforcée par le dispositif des « bataillons de la prévention » pour le quartier du Beau Marais), des éducateurs spécialisés de l'agglomération sur le quartier du Fort Nieulay et plus largement des acteurs associatifs concourent à rassurer les habitants et prévenir la délinquance. Malgré ce travail quotidien de proximité, un sentiment d'insécurité et des tensions persistent sur certains secteurs. Par conséquent, il est essentiel d'agir plus tôt et d'aller plus loin dans la prévention, notamment auprès des jeunes, d'assurer la protection des personnes afin de garantir des quartiers plus sûrs et plus tranquilles, des quartiers apaisés.

Force est de constater que la mobilisation et la circulation de l'information entre les acteurs locaux (collectivité, police, associations, habitants, etc.) ont eu pour effet de limiter très rapidement les rassemblements et les dégradations de biens lors des « violences urbaines » de juin 2023 qui se sont concentrées au Beau Marais, quartier de reconquête républicaine. Calais fait donc office d'exception concernant cet épisode par rapport aux villes de taille similaire.

Les services de l'État, l'agglomération, la municipalité poursuivront leur mobilisation pour accroître les moyens des acteurs publics et associatifs afin d'intensifier la présence de proximité dans les quartiers et favoriser la tranquillité publique et le vivre ensemble.

Les enjeux identifiés

- Éviter le basculement d'un public enclin aux différentes formes de délinquance : des adolescents entre précarité, décrochage scolaire et un éloignement des structures.
- Prévenir les violences intrafamiliales et les violences sexistes et sexuelles.
- Traiter de manière globale le harcèlement et les discriminations.
- Favoriser le rapprochement entre les forces de l'ordre et la population.
- Favoriser les actions sociales, citoyennes et solidaires qui permettent d'investir les espaces publics.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer le travail de rue et la médiation sociale
	Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
	Lutter contre les troubles à l'ordre public (conflit de voisinage, dégradations, nuisances, incendies)
	Sensibiliser à la sécurité routière, notamment les deux-roues et les nouveaux modes de mobilité
OBJECTIF STRATÉGIQUE	PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Identifier les jeunes (pré-ados) les plus vulnérables: difficultés de socialisation, de scolarisation, d'insertion sociale et économique, notamment les jeunes issus de familles fragilisées
	Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance: internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté
	Sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations
	Prévenir les violences, le harcèlement et les risques psycho-sociaux liés
	Prévenir la récurrence
	Accompagner et prendre en charge les jeunes identifiés
OBJECTIF STRATÉGIQUE	DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES, SEXISTES ET L'AIDE AUX VICTIMES
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Sensibiliser les publics
	Former les professionnels
	Accompagner et prendre en charge de façon globale les victimes

L'agglomération exerce la compétence « animation et coordination » des dispositifs de prévention de la délinquance depuis la mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Ce dernier constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes de l'intercommunalité. Il a entre autres pour vocation de décliner, à l'échelle de l'intercommunalité, la stratégie nationale et départementale de prévention de la délinquance. Les priorités définies sont intégrées au contrat de ville afin de s'assurer sa déclinaison particulière dans les QPV (cf Annexes CISPD).

Le service de la politique de la ville travaille en lien étroit avec les services de l'État et l'EPCI afin de définir les projets relevant de l'appel à projets contrat de ville ou de l'appel à projets FIPDR.

De plus, deux dispositifs de prévention de la délinquance mis en place par la ville de Calais viennent renforcer cette démarche :

- Le Conseil des Droits et Devoirs des Familles à destination des mineurs pour des faits d'incivilités et d'absentéisme scolaire.
- Le rappel à l'ordre à destination des personnes majeures pour des troubles à l'ordre public.

DES QUARTIERS EN TRANSITION

Le Beau Marais et le Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre sont engagés dans un vaste projet de rénovation urbaine. Bénéficiant de fonds spécifiques d'investissement, ces projets transforment les quartiers pour les décennies à venir en prenant en compte la qualité de vie, les usages et les enjeux environnementaux pour réduire l'empreinte carbone de ces secteurs. Différents aspects y contribuent, la construction de logements neufs plus performants, la rénovation énergétique des bâtiments, le raccord à un mode de chauffage plus performant, le développement des énergies renouvelables, la végétalisation des espaces urbains et des cours d'écoles, ou encore les aménagements favorisant les modes de déplacement doux. La transition écologique, à construire avec les habitants n'est pas une injonction mais une opportunité contribuant à améliorer la qualité de vie, à réduire les inégalités sociales et à dynamiser l'économie locale.

Au-delà des secteurs qui se transforment, des enjeux importants concernent l'habitat existant. L'entretien des logements, des parties communes, le lien avec les bailleurs sociaux, la réhabilitation pour les propriétaires, le cadre de vie sont autant de sujets sur lesquels il faut accompagner les habitants.

Les enjeux identifiés :

Beau Marais :

- Créer toujours plus de liens entre les bailleurs, les habitants et les acteurs sociaux.
- Investir les locataires dans la réhabilitation de leur habitation.
- Favoriser l'ouverture des habitants sur l'extérieur.
- Mettre à profit des nouveaux équipements à disposition sur le Beau Marais en lien avec des projets de cohésion sociale : Chico Mendés, Bois Campagne, itinéraires vélo, etc.
- Investir toujours plus les habitants dans les actions de cadre de vie notamment en lien avec la thématique écocitoyenneté.
- Accompagner les habitants dans l'appropriation de leur environnement.

Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre :

- Informer et accompagner les propriétaires du QPV en matière de réhabilitation de leurs logements.
- Accompagner les habitants durant les phases de transformation du quartier un changement radical pour le secteur Constantine.
- Favoriser l'ouverture des habitants sur l'extérieur. Investir les lieux déjà existant sur le quartier : le Vieux Fort, les Terres Saint Roch, la plaine Robespierre des Cailloux.
- Développer des projets en lien avec les nouveaux équipements du quartier : parc de jeux, pistes cyclables, nouvelle piscine.
- Créer toujours plus de lien entre les bailleurs, les habitants et les acteurs sociaux.
- Investir toujours plus les habitants dans les actions de cadre de vie notamment en lien avec la thématique écocitoyenneté.
- Investir la rue de manière innovante pour les secteurs Vauxhall, Quinet, Centre-ville, Fontinettes.

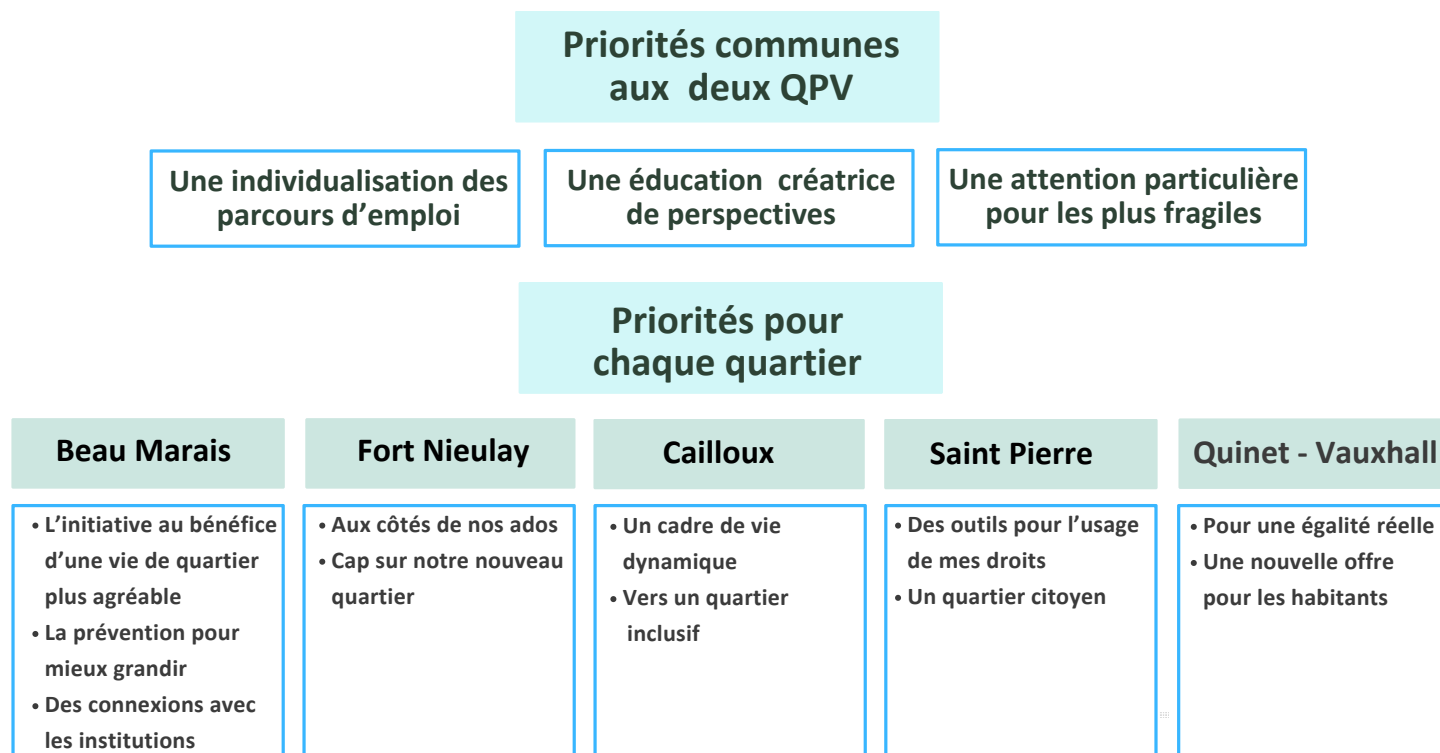
OBJECTIF STRATÉGIQUE	OUVRIRE LES QUARTIERS ET OPÉRER LA RÉNOVATION URBAINE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Augmenter la diversité de l'habitat et l'attractivité résidentielle
	Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
	Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
	Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
	Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
	Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ASSURER UN HABITAT APPROPRIÉ, RÉNOVÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Mener une politique de réhabilitation des logements existants et des parties communes
	S'approprier son logement (lien avec les bailleurs)
	Informers les habitants sur les aides et les accompagnements disponibles pour réhabiliter leur logement
OBJECTIF STRATÉGIQUE	ÊTRE ACTEUR DE SON CADRE DE VIE
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Inviter les habitants à participer à la conception et à se saisir des espaces publics. Notamment les espaces nouvellement réalisés ou rénovés (parcs, espaces verts, pistes cyclables, etc.)
	Donner du sens aux espaces en transition, dans l'attente
	Valoriser et accompagner les initiatives exemplaires en matière de transition écologique : « Reconquête de la nature en ville », désartificialisation des sols, jardins partagés, végétalisation des cours d'écoles avec le concours des élèves etc.
	Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.
	Accompagner les initiatives habitants en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif, le PIC
	S'approprier les aménagements cyclables et piétons
OBJECTIF STRATÉGIQUE	DÉVELOPPER L'ÉCOCITOYENNETÉ
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer les gestes écocitoyens au quotidien (tri, zéro déchet, recyclage)
	Promouvoir une alimentation issue des circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire
	Rendre acteur les habitants en favorisant les initiatives écocitoyenne

DES PRIORITÉS POUR CHAQUE QUARTIER

En nous appuyant sur les retours des habitants et les différents temps de travail partenariaux qui ont permis de déterminer les enjeux, nous proposons des priorités qui regroupent des objectifs opérationnels des quatre axes ci-dessus.

- Trois priorités communes à tous les QPV
- Des priorités territorialisées propres aux dynamiques de chaque sous-secteur.

Il s'agit de préconisations pour la période de 2024 à 2030, n'importe quel objectif peut donc s'y ajouter ou être soustrait selon les réalités de terrain.



DES PRIORITÉS COMMUNES AUX DEUX QPV

Sur l'ensemble des quartiers et secteurs dans lesquels des concertations se sont déployées, des besoins communs ont émergé. L'emploi et la formation n'ont pas été placés dans le top 5 des priorités par les habitants car les structures sont très identifiées. Toutefois lors des entretiens ce sujet reste à leurs yeux un enjeu primordial, notamment pour la jeunesse.

Sur l'aspect éducatif, la parentalité est très largement ciblée par les habitants qui y voient l'axe prioritaire sur ce sujet. Ils constatent également une errance de certains jeunes dès le plus jeune âge et souhaitent une réponse à cela par des actions de prévention et l'acquisition de savoir-être.

Il est également mis en avant la nécessité de mieux communiquer sur les structures et les offres existantes qui sont importantes, mais face auxquelles certains n'arrivent pas à se repérer.

Enfin, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables est un enjeu qui ressort des concertations. Les habitants évoquant des situations qui basculent vers le non-recours face au repli sur eux-mêmes de certains habitants et aux difficultés de compréhension de l'offre pourtant importante du territoire.

Une individualisation des parcours d'emploi

- Proposer des accompagnements à la formation adaptés à la tranche d'âge des 16-18 ans.
- Aller vers les publics avec des méthodes adaptées et renouvelées.
- Favoriser la connaissance du monde du travail (formations, métiers, acteurs).
- Travailler les savoir-être (l'estime de soi, confiance en soi, etc.), prérequis à l'emploi.
- Lever les freins à l'emploi (mobilité dans et hors aggro, garde d'enfant, etc.).
- Repérer l'initiative et accompagner la création d'activités et d'emplois.

Une éducation créatrice de perspectives

- Favoriser la sociabilisation précoce des enfants.
- Repérer précocement et accompagner individuellement les enfants et les jeunes en difficulté afin de favoriser leur réussite éducative (accompagnement à la scolarité, à l'ouverture culturelle, lutte contre le décrochage, les troubles du langage, du développement, accompagnement à la santé et au bien-être, à l'accueil du handicap, lutte contre les incivilités, illettrisme, comportements à risque, etc).
- Développer les compétences psychosociales à tous âges.
- Identifier les jeunes (pré-ados) les plus vulnérables : difficulté de socialisation, de scolarisation, d'insertion sociale et économique, notamment jeunes issus de familles fragilisées.
- Favoriser les conditions d'exercice de la parentalité et la coéducation, encourager et accompagner la coopération et l'engagement des parents.
- Découvrir l'offre du territoire : sportive, culturelle, loisirs, sites naturels, etc.
- Améliorer le bien-être (physique et mental) de tous.
- Mobiliser les parents et sensibiliser les jeunes sur leur parcours scolaire et d'orientation professionnelle dès le plus jeune âge (ambition).

Une attention particulière pour les plus fragiles

- Permettre aux habitants les plus fragiles de se nourrir suffisamment et correctement en favorisant l'accès à des produits de qualité à moindre coût (lien avec le CCAS, les associations caritatives).
- Développer les actions de prévention en partenariat avec des acteurs de santé (dépistages cancer, point santé fixe, aller vers, etc.).
- Travailler les savoirs de base (illettrisme, illettrisme, fracture numérique).
- Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement.
- Aller vers et orienter les usagers les plus fragiles vers leur parcours de soin.
- Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leur droit.
- Informer et accompagner les femmes vers l'offre de soins du territoire.

BEAU MARAIS :

Les habitants du quartier verbalisent l'impact des actions de proximité. Ils valorisent les temps de rencontre entre pairs comme porteurs de changement car ils favorisent l'interconnaissance et induisent des comportements favorables à une vie de quartier plus sereine. Cependant, l'aspect prévention est également sollicité face à certains comportements et usages qui nuisent à une vie en commun : squatte des lieux communs, consommation, nuisances, salubrité, etc.

Pour finir, les publics ne bénéficient pas forcément de l'offre très conséquente qu'ils ont parfois du mal à identifier et qu'il convient de rendre plus lisible, notamment pour les plus fragiles.

L'initiative au bénéfice d'une vie de quartier plus agréable

- Encourager les initiatives pour développer la pensée créative, le pouvoir d'agir et l'engagement de tous.

- Accompagner les initiatives des habitants (projets solidaires, bénévolat, PIC, etc.).
- Rendre acteurs les habitants en favorisant les initiatives écocitoyenne.
- Consolider la dynamique d'actions « hors les murs » et le « aller vers ».
- Développer les gestes écocitoyens au quotidien tri, zéro déchet, recyclage.
- Accompagner les initiatives habitantes en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif.
- Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.

La prévention pour mieux grandir

- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance : internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté, sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations.
- Prévenir les violences, le harcèlement et les risques psycho-sociaux liés.
- Prévenir sur la thématique de la sécurité routière, notamment les deux-roues et les nouveaux modes de mobilité.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.

Des connexions avec les institutions

- Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement.
- Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leurs droits.
- S'appropriier son logement (lien avec les bailleurs).
- Faire connaître et accompagner les usagers vers les nouvelles solutions (les téléconsultations, réponses spécifiques à la ville : Adulte Relais Médiateur Santé, consultations CPTS, etc.)
- Aller vers les publics avec des méthodes adaptées et renouvelées.

FORT NIEULAY :

Dans un quartier où chacun se connaît et partage une identité commune, les habitants verbalisent leur volonté de garder cet esprit. Cependant, une certaine inquiétude sur le climat actuel du quartier nécessite un travail de prévention, notamment auprès des adolescents.

Nombreux sur le quartier, l'offre qui leur est destinée s'étoffe de plus en plus entre le centre social, les éducateurs sportifs de la ville et le collège, toutefois ce public reste parfois difficile à fidéliser.

La rénovation urbaine, bien que largement concrétisée sur le secteur Constantine, va encore se prolonger. Malgré quelques difficultés à se projeter face à ces grands bouleversements, les habitants y voient désormais l'opportunité de bénéficier d'un nouveau cadre de vie révélant le potentiel de leur quartier à proximité de sites naturels. Cette période de transition à réaliser avec les habitants aboutira à de nouveaux usages et une nouvelle dynamique pour le Fort Nieulay.

Aux côtés de nos ados

- Identifier les jeunes (pré-ados) les plus vulnérables : difficulté de socialisation, de scolarisation, d'insertion sociale et économique, notamment jeunes issus de familles fragilisées.
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance : internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté, sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations.
- Prévenir les violences, le harcèlement et les risques psycho-sociaux liés.

Cap sur notre nouveau quartier

- Inviter les habitants à participer à la conception et à se saisir des espaces publics. Notamment les espaces nouvellement réalisés ou rénovés (parcs, espaces verts, pistes cyclables, etc.).
- Donner du sens aux espaces en transition, dans l'attente.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
- Développer les gestes écocitoyens au quotidien (tri, zéro déchet, recyclage).
- Accompagner les initiatives habitantes en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif.
- Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.

CAILLOUX :

Autour de l'espace de vie sociale des Cailloux qui a transformé le secteur Robespierre en matière d'animation et de cadre de vie, les habitants s'investissent de plus en plus et sont en demande de temps de convivialité et de partage. Un autre aspect ressort, la prévention et les aménagements liés à la sécurité routière, qui est verbalisée comme un enjeu important. Pour finir, une attention particulière est exprimée par rapport à l'accessibilité et l'offre à destination des personnes en situation de handicap.

Un cadre de vie dynamique

- Consolider la dynamique d'actions « hors les murs » et le « aller vers ».
- Accompagner les initiatives habitants en matière de cadre de vie, notamment via le budget participatif.
- Poursuivre les veilles techniques en lien avec les habitants afin de profiter de leur expertise d'usage.

Vers un quartier inclusif

- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.

SAINT PIERRE :

Dans un secteur qui s'élargit, les retours des habitants concernent principalement l'accès aux droits et aux soins ainsi que le vivre ensemble. Si certaines structures sont bien identifiées (CCAS), un accompagnement reste nécessaire pour découvrir toute l'offre et oser pousser la porte d'une institution ou d'une association.

Les habitants expriment un manque de civisme qui nuit au vivre ensemble (stationnement, déjections canines, conflits de voisinage) et le manque de temps de convivialité de proximité. En effet la configuration urbaine du secteur ne favorise pas ces moments qu'il convient d'envisager de manière originale.

Des outils pour l'usage de mes droits

- Expliquer aux habitants leurs droits et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement.
- Accompagner les habitants à la compréhension et à l'usage de leur droit.
- Travailler les savoirs de base (illettrisme, illettronisme, fracture numérique).
- Informer les habitants sur les aides et les accompagnements disponibles pour réhabiliter leur logement.

Un quartier citoyen

- Sensibiliser pour prévenir les différentes formes de délinquance : internet, réseaux sociaux, éducation aux médias, à l'information, à la citoyenneté, sensibilisation à l'égalité filles/garçons, aux valeurs de la république et aux discriminations.
- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, troubles à l'ordre public, divers (voisinage, dégradations, nuisances, prévention des incendies).

QUINET – VAUXHALL :

Les habitants mettent en avant des cohabitations parfois difficiles dans un secteur qui bénéficiait jusqu'alors de peu d'actions de proximité. Si cette conjoncture va évoluer rapidement avec l'aménagement de la friche des Quatre-Coins, le projet « La Fabrique en Pratique », il est nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique sur ce secteur en prenant en compte les demandes et besoins des habitants : temps de cohésion sociale, loisirs, activités physiques, prévention, cadre de vie.

Pour une égalité réelle

- Favoriser l'accès au sport, à la culture et promouvoir les valeurs collectives pour lutter contre toutes les formes de discriminations et prévenir le harcèlement.
- Sensibiliser les publics sur les violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes et l'aide aux victimes.
- Favoriser le vivre ensemble : respect, civisme, etc.
- Informer et accompagner les femmes vers l'offre de soins du territoire.

Une nouvelle offre pour les habitants

- Accompagner les initiatives des habitants (projets solidaires, bénévolat, PIC, etc.).
- Consolider la dynamique d'actions « hors les murs » et le « aller vers ».
- Découvrir l'offre du territoire : sport, culture, loisirs, sites naturels.
- Favoriser la mobilité inter et extra agglomération.
- Encourager les initiatives pour développer la pensée créative, le pouvoir d'agir et l'engagement de tous.

LES MOYENS MOBILISABLES

Dans son article 1er, la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise : « la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

En effet, la double finalité fixée à la politique de la ville (réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur environnement et lutte contre les inégalités de tous ordres) ne saurait être atteinte par la seule mobilisation des crédits spécifiques dédiés par l'État et les collectivités. Il s'agit donc de mobiliser au mieux les moyens de droit commun au profit des quartiers et de redonner aux crédits spécifiques leur effet levier.

Dans cette optique, la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 précise l'importance de « renforcer les synergies engagées suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) et la création des DREETS et DDETS entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail ». De plus, il faudra « particulièrement veiller à la complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités ».

Pour finir, il est nécessaire d'identifier les modalités de soutien aux projets portés par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets sont financés via la mobilisation des dotations de l'État (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, ANRU etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Ainsi, préfigurant les engagements des cosignataires, nous mettons en lumière les principaux plans et moyens mobilisables en matière de droit commun et de dispositifs spécifiques.

LE « DROIT COMMUN » DES COSIGNATAIRES

Pour rappel, le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État, de tous les niveaux de collectivités locales (Région, Département, Intercommunalité, Commune) ainsi que des différentes institutions et opérateurs.

Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements, etc.) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire.

LES NOUVELLES MESURES

« Le Pacte des Solidarités »

Le ministre des Solidarités a présenté lundi 18 septembre 2023 le Pacte des solidarités devant les fédérations et associations de lutte contre la pauvreté. Co-construit avec l'ensemble des acteurs du secteur, il entrera en vigueur au 1er janvier 2024 et comporte quatre axes :

- **Axe 1: Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance**

Mettre en oeuvre des actions dans la logique de la « garantie européenne pour l'enfance », pour amplifier la politique de prévention de la pauvreté en s'appuyant notamment sur le service public de la petite enfance et en agissant aux âges clés pour prévenir les inégalités touchant les personnes précaires et modestes.

- **Axe 2: Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous**

Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics en très grande précarité en lien avec France Travail et développer un choc d'offres pour lever les freins périphériques.

- **Axe 3: Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits**

Compléter le chantier de « la solidarité à la source », en déployant massivement les démarches d'aller vers et les accueils sociaux pour lutter contre le non-recours, et du « logement d'abord » pour prévenir les expulsions.

- **Axe 4: Construire une transition écologique solidaire**

Lutter contre les dépenses contraintes en matière de logement, de mobilité, d'eau et d'énergie en facilitant l'accès aux aides et permettre l'accès à une alimentation de qualité.

FRANCE TRAVAIL

Pôle emploi se transforme en France Travail à compter de janvier 2024. Cette transformation amène l'opérateur à poursuivre et enrichir certaines actions et à en développer de nouvelles, en particulier en faveur des publics des QPV par des actions dans les quartiers ou en dehors. Les agences de secteur continueront de se mobiliser pour les QPV, par le biais de leur offre de service d'accompagnement de droit commun.

Dans ce cadre, une attention sera apportée à ce que ces publics prioritaires soient toujours surreprésentés, dans tous les services proposés : accompagnement renforcé, accompagnement dédié aux jeunes, accompagnement global mis en œuvre avec le Département, prestations de service, formations, contrats aidés, IAE etc.

Les agences calaisiennes réaffirment leurs priorités stratégiques et leur mobilisation pour les QPV à travers 4 axes :

- Actions en proximité des quartiers prioritaires pour France Travail.
- Mobilisation des services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires.
- Renforcement de la mobilisation à travers des dispositifs spécifiques.
- Poursuite du travail avec les acteurs locaux de proximité pour le « aller vers », « faire venir » et « faire avec ».

CAISSE DES DÉPÔTS (BANQUE DES TERRITOIRES / BPIFRANCE)

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, « Engagements Quartiers 2030 », la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc).
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants.
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance :
 - o Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers
 - o Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers
 - o Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

VERS UNE MOBILISATION EFFECTIVE DES DIFFÉRENTS FONDS

Il conviendra de mobiliser les différents fonds faisant l'objet d'appels à projets: Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (**FIPDR**), de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti L-GT (**DILCRAH**), de la délégation départementale de **l'égalité entre les femmes et les hommes** et de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (**MILDECA**).

L'appel à projets départemental du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance. Ces orientations sont fixées par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, dans la continuité de laquelle sont fixées les orientations nationales pour le FIPDR.

La stratégie établie, pour la période 2020-2024, fixe les actions prioritaires pour les 5 années autour de 4 axes :

- Axe 1 : Les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention.
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger.
- Axe 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance.
- Axe 4 : Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace.

Cet appel à projet annuel concerne les actions qui ont un impact direct et mesurable sur la délinquance, qui ne relèvent pas du droit commun des porteurs de projet (sauf exception) et qui organisent une prise en charge individualisée des publics bénéficiaires. Ces actions doivent s'intégrer aux orientations définies dans le volet des Quartiers Apaisés du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et dans la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

Les priorités de l'année 2024:

1. Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Ce premier axe concerne la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

Les objectifs sont identifiés :

- Identifier les jeunes exposés à la délinquance.
- Sensibiliser pour prévenir les formes de délinquance.
- Renforcer la prise en charge des jeunes.

2. Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

La nouvelle stratégie entend promouvoir les actions innovantes, et même expérimentales, destinées à mieux repérer et prendre en charge les victimes les plus vulnérables, souvent invisibles aux dispositifs habituels.

Les objectifs sont identifiés :

- Faciliter l'identification des personnes vulnérables et des champs d'intervention.
- Adapter les modalités d'intervention.
- Développer une prise en charge globale des victimes et encourager les processus d'apaisement.

3. La population, nouvel acteur de prévention de la délinquance

La population est en attente de tranquillité publique, aussi bien sur la voie publique que dans les réseaux de transport en commun, aux abords des établissements scolaires et sportifs, dans les zones de commerce et d'activité économique, dans les sites touristiques, etc.

4. Le territoire : vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace

Les communes, de même que les intercommunalités exerçant la compétence « animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » doivent décliner le plan départemental de prévention de la délinquance au niveau local, et définir les partenariats dans le cadre d'un plan d'actions dénommé « contrat local de sécurité » ou, sous un mode plus opérationnel « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ». Le FIPD peut venir en soutien financier de l'élaboration de ce plan.

En 2023, le FIPD a été financé à hauteur de 98 390 € pour la CA GCTM et de 107 967€ part l'État. *

LE LIEN AVEC LES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dans la même logique, il s'agit de mobiliser sur les projets relevant des compétences respectives la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et des Agences Régionales de Santé (ARS).

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

A l'œuvre sur le territoire, on peut citer plusieurs dispositifs :

DRAC : Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) en lien avec la CA GCTM, Résidence d'artiste en territoire, appel à projets « C'est mon patrimoine », « Des livres à soi » etc.

ARS : Adultes Relais Médiateurs Santé (ARMS), appel à projets « Fonds d'intervention régional alimentation activité physique », etc.

LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, etc.).

La Région mobilise des crédits spécifiques à destination des QPV selon les thématiques suivantes :

- Vers des « Quartiers Rev3 »: économie circulaire, valorisation des circuits courts, lutter contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers et l'initiative et l'innovation citoyenne.
- Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.
- Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.
- Nos Quartiers d'Été (NOE): soutenir durant la période estivale, les démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le Département du Pas-de-Calais a voté, fin 2022, trois pactes et plus récemment un objectif transversal qui fixent les ambitions du projet de mandat des élus sur l'ensemble du territoire départemental. Les politiques de solidarités départementales sont pour l'essentiel de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers:

• **Le Pacte des Solidarités Humaines**

Le Pacte des Solidarités Humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités : les actions tous publics (petite enfance, adolescents, bénéficiaires RSA, parents isolés, personnes âgées, situation de handicap, perte d'autonomie), la protection maternelle et infantile, le dispositif « Attente active », les centres de santé sexuelle, le club de prévention, le Fonds Solidarité Logement (FSL), soutien aux aidants etc.

- **Le Pacte des Solidarités Territoriales**

Le Pacte des Solidarités Territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil Départemental d'investir aujourd'hui pour notre avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais : l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires », le Fonds d'Innovation Territorial pour les liaisons doux, le Fonds Biodiversité, le Fonds Alimentation Durable, l'ESS via le Budget citoyen etc.

- **Le Pacte des Réussites Citoyennes**

Le Pacte des Réussites Citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas-de-Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations : financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports etc.), appel à projets « Ouvrez votre club », projets culturels des collectivités et des associations (enseignements artistiques, lecture publique, arts de la scène, du cirque et de la rue, musique, danse, cinéma, arts visuels, patrimoine), etc.

- **« Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles 2024-2027 »**

Cette délibération transversale s'adresse aux jeunes du Département et se base sur 3 axes (rendre pleinement acteurs de la vie dans la société, ouvrir le champ des possibles, donner la parole) et 25 mesures concrètes et en lien avec le tissu partenarial.

L'appel à projet du Département « Modernisation des services offerts aux habitants des quartiers prioritaires »

Souhaitant contribuer au bien-être des plus jeunes ainsi qu'à la réussite éducative des enfants du Pas-de-Calais, le Département accompagne les collectivités urbaines dans leurs projets d'aménagement, permettant le mieux-vivre dans leurs écoles, ainsi que dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, micro-crèches, jardins d'enfants, haltes garderies, multi-accueil, espaces publics des crèches familiales).

L'objectif de cet appel à projet vise à améliorer les conditions d'accueil et à faciliter les apprentissages des enfants pour tendre vers un éveil et une éducation plus inclusive et bienveillante.

Il permet de financer les dépenses :

- d'aménagement des écoles maternelles et primaires.
- d'aménagement des établissements d'accueil de jeunes enfants du Pas-de-Calais.
- d'aménagement des centres sociaux et espaces de vie sociale, des maisons de quartiers et des maisons des jeunes dont la commune est propriétaire.
- d'embellissement des espaces publics visant à encourager l'activité physique et ludique de type « design actif ».

Ces équipements et espaces doivent être situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un rayon de 500 mètres autour de ces quartiers. Les travaux prévus viseront à faciliter les apprentissages et à améliorer le cadre de vie et le bien-être des enfants et des jeunes.

Un montant global de 6,6 millions d'euros à l'échelle du Département a été accordé entre 2019 et 2023.*

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS

Les caisses d'allocations familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF soutient l'engagement des partenaires, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

LES INSTRUMENTS PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES DANS LE TERRITOIRE

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectifs de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur véritable démarche d'investissement social et territorial. La CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, etc.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents.
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service.
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques.
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

La CTG et le SDSF permettent de mettre en place des financements nationaux mais aussi départementaux.

Concrètement il s'agit de financer via des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service aux différentes structures recevant les publics (centres sociaux, espaces de vie sociale, accueils de loisirs, LAEP, EAJE etc.), mais aussi des dispositifs : Réseau d'Écoute d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Fonds Publics et Territoires (FPT).

La CAF du Pas-De-Calais s'engage à apporter une contribution financière pour les opérations qui lui seront soumises au titre du contrat de ville, conformément à la doctrine locale des aides aux partenaires.

Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté

La CAF du Pas-de-Calais a également voté le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté en décembre 2021 afin d'aider les familles vulnérables à bénéficier d'opportunités pour vivre dignement.

Ce plan représente un montant de 2,5 millions d'euros pour servir 7 grandes ambitions et 19 actions à destination de nos partenaires en relation avec notre public cible :

- **Faciliter la mobilité des personnes** : faciliter les mobilités des jeunes de 12 à 25 ans, soutenir le dispositif Mobil'asso Jeunes, faciliter la mobilité des familles en parcours d'insertion.
- **Faciliter l'accès aux soins et au bien-être** : favoriser l'insertion sociale et limiter les ruptures de parcours.
- **Accompagner la transformation sociale** : favoriser l'insertion professionnelle des familles monoparentales bénéficiaires du RSA, accompagner psychologiquement les bénéficiaires d'un suivi social CAF, accompagner les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans l'optimisation de leur fonctionnement, accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire, redynamiser un public adulte par l'art dans un parcours d'insertion sociale.
- **Favoriser l'accès à la culture** : développer les ludothèques.
- **Favoriser l'inclusion des familles concernées par le handicap d'un enfant** : évaluer les ressources et les besoins des familles, permettre aux parents de trouver un temps de répit, mettre en place un label « accueil inclusif », coordonner des actions en faveur du handicap.
- **Lutter contre l'illettrisme** : sensibiliser et former les professionnels, adapter les actions collectives, créer un réseau d'acteurs autour de l'illettrisme.
- **Contribuer à la lutte des violences intra-familiales** : accueillir et orienter les victimes et auteurs de violences intra-familiales, intervenir auprès des familles ayant des relations dysfonctionnelles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS (CA GCTM)

Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale (FICS)

En plus du FIPDR présenté ci-dessus, la CA GCTM dispose du Fonds Intercommunal de Cohésion Social (FICS), un appel à projet spécifique, véritable prolongement du contrat de ville à destination depuis sa création des habitants des quartiers de veille.

Les quartiers de veille ayant disparu des éléments de langage, suite à la réactualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville, les projets bénéficieront aux habitants résidant dans des quartiers dont les critères sociaux se situent dans des échelles de valeurs similaires aux quartiers prioritaires (ex: indice de position sociale des écoles primaires du quartier).

Toutes les structures ayant leur siège social sur le territoire de Grand Calais Terres & Mers, et / ou œuvrant sur ce territoire (associations, bailleurs sociaux, collectivités, établissements scolaires), à l'exception des entreprises privées, sont éligibles et peuvent déposer leurs projets.

Des axes prioritaires sont définis dans la programmation annuelle en cohérence avec les besoins des quartiers ciblés, à savoir pour 2024 : la réussite éducative des moins de 16 ans, la lutte contre le décrochage des jeunes de 16-25 ans, et la prévention de la délinquance et le développement des bonnes pratiques en matière de santé.

La réussite éducative des jeunes de moins de 16 ans :

- Actions d'accompagnement scolaire individuel ou collectif
- Actions de soutien à la parentalité
- Actions visant à lutter contre les obstacles sociaux, psychologiques, sanitaires, culturels, à la réussite éducative des jeunes

La lutte contre le décrochage et la prévention de la délinquance des jeunes de 16 à 25 ans :

- Actions de médiation
- Actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle : apprentissage du savoir-être, lutte contre l'illettrisme, accompagnement pour éviter les ruptures de parcours, apprentissage de la citoyenneté, etc.

Le développement de bonnes pratiques en matière de santé :

- Prioritairement : actions de prévention contre les addictions (alcool, drogues, etc.)
- Des actions positives en matière de santé mentale
- Actions de réduction des inégalités d'accès aux soins
- Actions d'optimisation du suivi des grossesses précoces

Le montant global des projets FICS 2023 est de 63 395 € et le financement global de la GCTM au est de 20 865€.*

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LA VILLE DE CALAIS

LE BUDGET PARTICIPATIF

Mis en place en 2023, le budget participatif a pour objectif de donner la possibilité à tous les citoyens de soumettre leurs propres idées et de voter pour des projets concernant leur quartier, leur cadre de vie, leur ville. Il s'agit d'un budget d'investissement directement à la portée des habitants.

Les engagements de la ville de Calais :

- Allocation d'un budget dédié à la réalisation des projets portés par les citoyens (100 000€ au total en 2023)*.
- Attribution d'un pouvoir décisionnel aux citoyens à travers le vote et le respect des résultats de celui-ci.
- Mise en œuvre des projets plébiscités.
- Transparence et accessibilité de l'information.
- Inclusion et égalité entre les citoyens.

Le règlement :

- 20 000 € maximum par projet.
- Tous les calaisiens peuvent participer et voter à partir de 8 ans.
- Les lieux concernés : espace public, extérieur d'un bâtiment public, rue, friche, parc, place, quartier sur l'ensemble du territoire communal.
- Les thématiques : culture, loisirs et sports de plein air, cadre de vie et environnement, aménagement et voirie.
- Trois étapes annuelles : l'appel à idées, l'analyse des projets et la campagne de vote.

Un montant global de 100 000 € mobilisé en 2023 dans le cadre du Budget Participatif.*

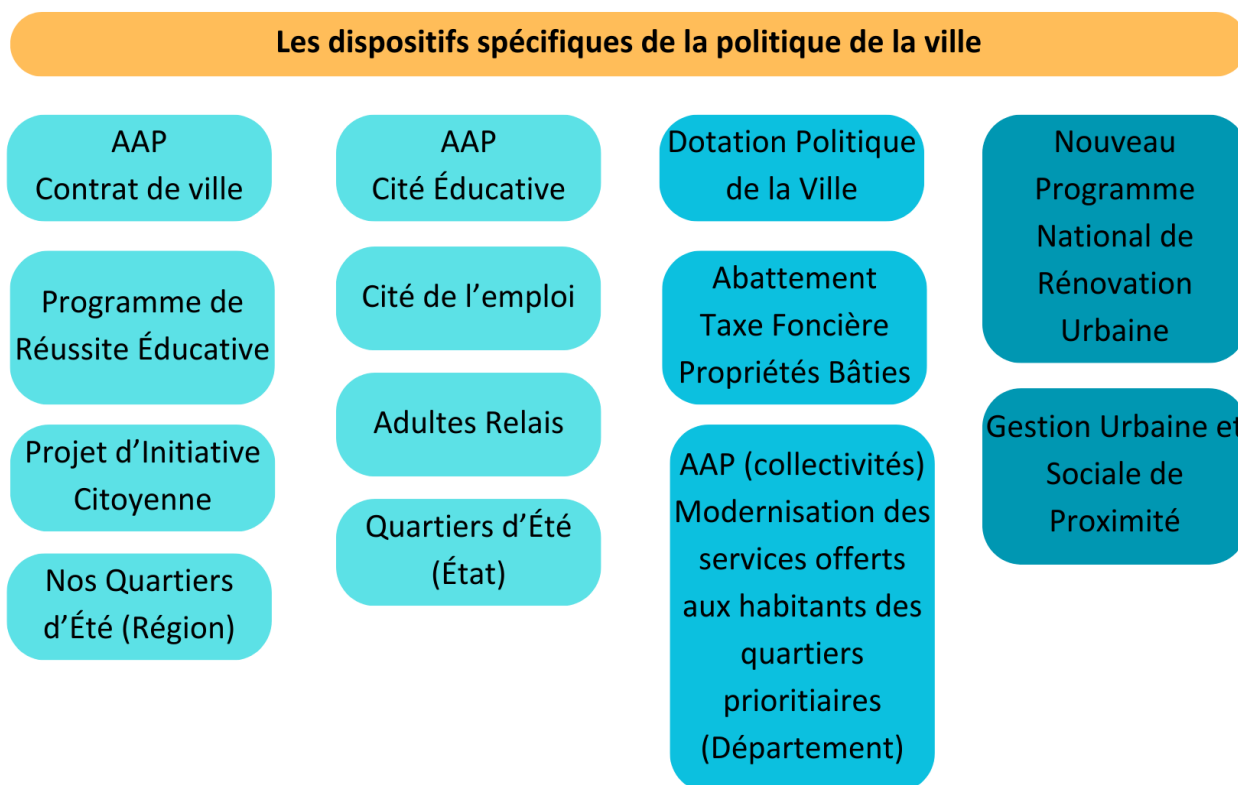


Sur l'édition 2023, les secteurs Beau Marais et Saint Pierre se sont largement mobilisés.

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LES MOYENS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Il s'agit des principaux moyens spécifiques dédiés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Tous ces moyens concourent à atteindre les objectifs définis dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».



L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE

S'adressant à un large éventail d'acteurs, (les associations, les bailleurs, les collectivités territoriales et les établissements publics), cet appel à projets permet de financer de manière réactive des actions innovantes, expérimentales et spécifiques hors temps scolaire. Dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », les actions doivent être adaptées et aller au bénéfice direct des habitants du Beau Marais et du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre. Les projets ont donc toute latitude pour se dérouler dans la géographie prioritaire ou en dehors, suite à la mobilisation des publics du QPV.

A terme, les actions financées doivent chercher à s'insérer dans le droit commun et donc mobiliser un maximum de cofinanceurs.

En 2023, 60 projets ont été financés pour un total de 2 320 007 €. Les principaux cofinanceurs sont : l'État politique de la ville 582 497 €, la ville de Calais 419 004 €, la CA GCTM 55 775 €, la CAF 208 108 €, la Région 132 500 €, le Département 12 715 €. 40 porteurs mobilisés.*

L'APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE

Une démarche initiée au début de l'année 2019 par le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Cohésion des territoires afin de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants et renforcer la fonction éducative des territoires : Calais fait partie des 80 premiers territoires labellisés.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner, renforcer les dispositifs existants, les amplifier par des actions nouvelles le cas échéant.

Le public cible est constitué des jeunes de 0 à 25 ans ainsi que leurs parents habitants des QPV : le quartier du Beau Marais et le quartier du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre.

Durant ses trois premières années d'existence, les objectifs de la Cité éducative se déclinaient ainsi :

- Conforter le rôle de l'école, en concevant des perspectives de travail sur la place de l'école chez les jeunes.
- Promouvoir la continuité éducative, en construisant un lien avec les parents et adultes pouvant contribuer à la réussite des jeunes.
- Ouvrir le champ des possibles, en multipliant les opportunités d'ouverture et de mobilité en dehors du quartier.

De manière opérationnelle, ces axes ont été déclinés en objectifs et lignes actions afin de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire : services de l'État (dont l'Éducation nationale), collectivités, associations locales, habitants, etc. Dès 2020, ce sont chaque année une quarantaine de dossiers projets actions qui sont mis en œuvre par ces partenaires de la Cité éducative. Ils s'appuient sur le tissu scolaire des trois réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) constitué de 14 écoles maternelles ou élémentaires ou primaires et 3 collèges : presque 3900 élèves pour 2023-2024.

Une évaluation de la mesure d'impact des quatre années de déploiement est en cours. Les résultats seront communiqués en juin 2024. Un dossier de renouvellement de la démarche auprès de l'ANCT a été déposé pour la période 2024-2026.

Pour cette nouvelle contractualisation, la Cité éducative s'articule désormais directement selon les objectifs définis dans le projet de territoire.

En 2023, 41 projets ont été financés pour un total de 504 992 €. État politique de la ville 300 000 €, la ville de Calais 108 900 €, la CA GCTM 5000 € et les autres ministères de l'État 91 092€. 19 porteurs de projets mobilisés dont l'Éducation nationale.*

LA CITÉ DE L'EMPLOI

Elle installe un nouveau mode de coopération entre les acteurs de la cohésion sociale et de l'accès à l'emploi en travaillant sur le repérage des publics, la levée des freins périphériques, et la préparation à l'emploi. Par la collaboration renforcée, la Cité de l'emploi permet de mieux répondre aux besoins des habitants en mobilisant, au moment opportun, les dispositifs de droit commun.

Axe 1 : Recenser et fédérer

- Améliorer la lisibilité et visibilité de l'offre de service des différents partenaires.
- Développer l'interconnaissance.
- Développer les actions multi partenariales.

Axe 2 : Aller vers et raccrocher

- Mobiliser les acteurs et le public.
- Renforcer les actions de repérage du public.
- Rendre l'offre pour le public plus lisible et accessible.
- Mettre en place des maraudes communes dans les quartiers entre les médiateurs de la Cité et d'autres structures.

Axe 3 : Innover et expérimenter

Les actions innovantes visent à compléter ou ajuster les dispositifs de droit commun aux spécificités locales. Elles permettent aussi de concentrer les efforts sur certains publics particulièrement en difficultés sur le territoire d'expérimentation.

En 2023 la Cité de l'emploi a bénéficié d'un budget de 100 000€ financé par l'État.*

LE DISPOSITIF ADULTES RELAIS

Le contrat « Adulte Relais » permet à des employeurs du secteur non lucratif d'embaucher des personnes d'au moins 26 ans sans emploi, domiciliées dans les quartiers prioritaires.

Ces personnes assurent des missions de médiation sociale pour améliorer :

- Les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics.
- Les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Sur le territoire les Adultes Relais interviennent sur les thématiques suivantes :

- Participation citoyenne
- Accès à l'emploi
- Gestion de conflits
- Accès aux droits et aux soins
- Accès au numérique
- Médiation scolaire
- Mobilité

33 conventions d'Adultes Relais ont été signées sur le territoire pour un montant global d'environ 744 315 € / an (État / employeur).*

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Financé dans le cadre du contrat de ville, le PRE est l'une des ressources majeures en matière d'éducation. Il propose une démarche de prise en compte de l'enfant dans sa globalité, en tenant compte de son contexte familial, social et environnemental.

En 2023, le montant global du PRE est de 331 434€, financé par l'État, la ville de Calais, la CA GCTM et la CAF.*

QUARTIERS D'ÉTÉ

Quartiers d'été est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Les objectifs généraux sont :

- Favoriser les activités intergénérationnelles et familiales.
- Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté.
- Impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative.
- Prévoir la mixité des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes.
- Notamment par la définition des modalités de mobilisation des publics féminins.
- Sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

Sur le territoire la déclinaison de l'appels à projets « Quartiers d'Été » se fait principalement sur la thématique de la continuité éducative en articulation avec les dispositifs de l'Éducation nationale « Écoles ouvertes » et « Stages de réussite ».

En 2023, le montant global est de 62 215 € : ville de Calais 12 108 €, CA GCTM : 240 €, État politique de la ville 49 867 €*.

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif pour l'année 2023 afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LE PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE (PIC)

Dispositif de la Région Hauts-de-France, cofinancé par l'État et la Ville dans le cadre du contrat de ville, il vise à soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité

Le règlement :

- Le PIC permet de financer des microprojets à hauteur de 1200 € élaborés par et pour les habitants des quartiers prioritaires fédérés ou non en association.
- Le jury est constitué de professionnels de l'action sociale : les trois centres sociaux, le CLAEPP, la MJC et la Spirale.
- Cinq réunions par an où les habitants viennent présenter leurs projets dans un cadre bienveillant et constructif.
- L'objectif est de faire naître un maximum de projets de proximité sur un large champ de thématiques sociales : circuits courts, lutte contre l'isolement, lutte contre l'illettrisme, échange des savoirs, valorisation du patrimoine, créativité artistique, insertion par l'économie, innovation sociale, démocratie numérique et transition énergétique et écologique.
- Les projets doivent être réalisés dans les QPV.

27 projets ont été financés en 2023 pour un montant total de 27 021€, répartis comme suit : 13 projets au Beau Marais, 9 au Fort Nieulay, 4 à Saint Pierre et 1 en quartier de veille.*

NOS QUARTIERS D'ÉTÉ (NQE)

Appel à projets de la Région Hauts-de-France, cofinancé par l'État et la Ville dans le cadre du contrat de ville, il soutient durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers prioritaires de la politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années.
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants.
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants.
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.

En 2023 les centres sociaux du territoire se sont regroupés pour un projet NQE financé à hauteur de 32 000 € (22 000 € Région, 5000 € État politique de la ville, 5000€ ville de Calais).*

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Suite au premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) signé en 2007 qui a concerné les secteurs Marinot et Gauguin Matisse au Beau Marais, le NPNRU porté par l'ANRU concerne désormais les deux QPV.

Trois secteurs ont été ciblés pour le Beau Marais :

- Gauguin Matisse, Utrillo et Toulouse-Lautrec, pour finaliser le premier programme de rénovation urbaine
- Gagarine, entrée emblématique du quartier
- Chaffée, pour une reconfiguration en profondeur

Deux secteurs sont concernés au Fort Nieulay :

- La Cité Constantine
- Warocquier

Se prolongeant jusqu'à l'horizon 2030, le montant global du NPNRU est de 135 millions d'euros (État ANRU, Action Logement, Caisse de dépôts et consignations, Région, CA GCTM, ville de Calais, bailleurs).*

L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans les QPV permet aux organismes HLM de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine des actions à destination des locataires ou des dispositifs spécifiques aux quartiers. Cet abattement de 30 % (article 1388 bis du code général des impôts) est conditionné à la signature d'une convention conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et le représentant de l'État dans le Département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Le cadre national

Pour assurer les objectifs d'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie dans les quartiers, les actions relevant de l'abattement TFPB doivent soutenir des actions ayant pour objectif de maintenir ou développer la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale et le développement social en agissant sur les axes définis dans le cadre national :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité.
- Formation spécifique et soutien du personnel de proximité.
- Sur-entretien.
- Gestion des déchets, des encombrants et des épaves.
- Tranquillité résidentielle.
- Concertation et sensibilisation des locataires.
- Animations, lien social et vivre ensemble.
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors résidence concernée par une convention ANRU).

Le cadre local

La convention d'abattement de la TFPB est intégrée au contrat de ville et constitue une des déclinaisons opérationnelles et stratégiques de la partie « habitat, cadre de vie ». Prolongé par un avenant pour l'année 2024, une nouvelle convention doit être élaborée durant l'année pour se rattacher directement au nouveau contrat de ville, notamment l'axe des Quartiers en transition. Cette intégration de la convention d'abattement TFPB va permettre une accentuation de la territorialisation des actions menées dans le cadre de l'abattement et promouvoir une réelle articulation entre les actions du contrat de ville, les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) liées à l'amélioration du cadre de vie.

Pour l'année 2023, le montant estimatif de l'abattement TFPB qui soutient un programme d'actions des bailleurs, est de 938 092 € (montant estimatif car l'abattement dépend de l'administration fiscale).*

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

La convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) s'applique sur les quartiers du Beau Marais, et du Fort Nieulay, Cailloux, Saint Pierre.

Cette convention fait partie des actions mises en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, politique urbaine et sociale prioritaire de la politique de la ville.

Elle liste les attentes, prévoit les objectifs à atteindre en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

La démarche de GUSP permet notamment d'appréhender les questions de gestion de proximité et de service rendu à l'échelle du quartier, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Elle vient donc prolonger une démarche d'amélioration de service en l'articulant avec une démarche de projet de territoire. Pour les bailleurs, ce prolongement s'articulera avec les projets déclinés dans le cadre de la TFPB.

La convention de GUSP permet de confronter les visions et les objectifs des uns et des autres dans un souci commun d'amélioration de l'attractivité du quartier et du cadre de vie des habitants et ainsi, renforcer la cohérence de l'ensemble des actions menées.

Les partenaires signataires de la convention s'engagent ainsi à développer la qualité du service rendu aux habitants, à favoriser la coordination des interventions entre les acteurs, à encourager l'implication des habitants dans la gestion urbaine, et à développer des actions dans le domaine social.

La convention GUSP devra être actualisée en fin d'année 2024.

LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)

Le dispositif « Dotation Politique de la Ville » (DPV) anciennement dénommé « Dotation de Développement Urbain » créé en 2009 vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), en apportant aux communes un soutien financier, en fonctionnement ou en investissement, pour des projets bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires.

Les objectifs fixés par l'État pour l'utilisation des crédits de la DPV consistent notamment à améliorer la qualité des équipements publics, l'offre de services rendus aux habitants et d'inciter CES DERNIERS à utiliser ces équipements publics.

Les opérations visées sont notamment :

- Les projets de rénovation énergétiques des bâtiments publics, de recyclage et d'optimisation du foncier disponible, d'aménagements urbains améliorant la qualité du cadre de vie.
- Le dédoublement des classes de grande section des écoles situées en zone REP et REP+.
- La construction d'établissements d'accueil du jeune enfant et des structures d'animation de la vie sociale en cohérence avec les mesures du plan pauvreté.
- La construction, l'extension ou la rénovation des équipements sportifs de proximité.

Pour l'année 2023, le montant total de la DPV est 2 197 700 €.*

* Les montants indiqués le sont à titre indicatif afin de mettre en lumière la mobilisation importante des acteurs. Ils ne constituent en aucun cas un engagement pour les années à venir.

LE MODE OPÉRATOIRE

LA GOUVERNANCE

La gouvernance de la politique de la ville répond à un certain nombre d'exigences. Elle est conçue pour :

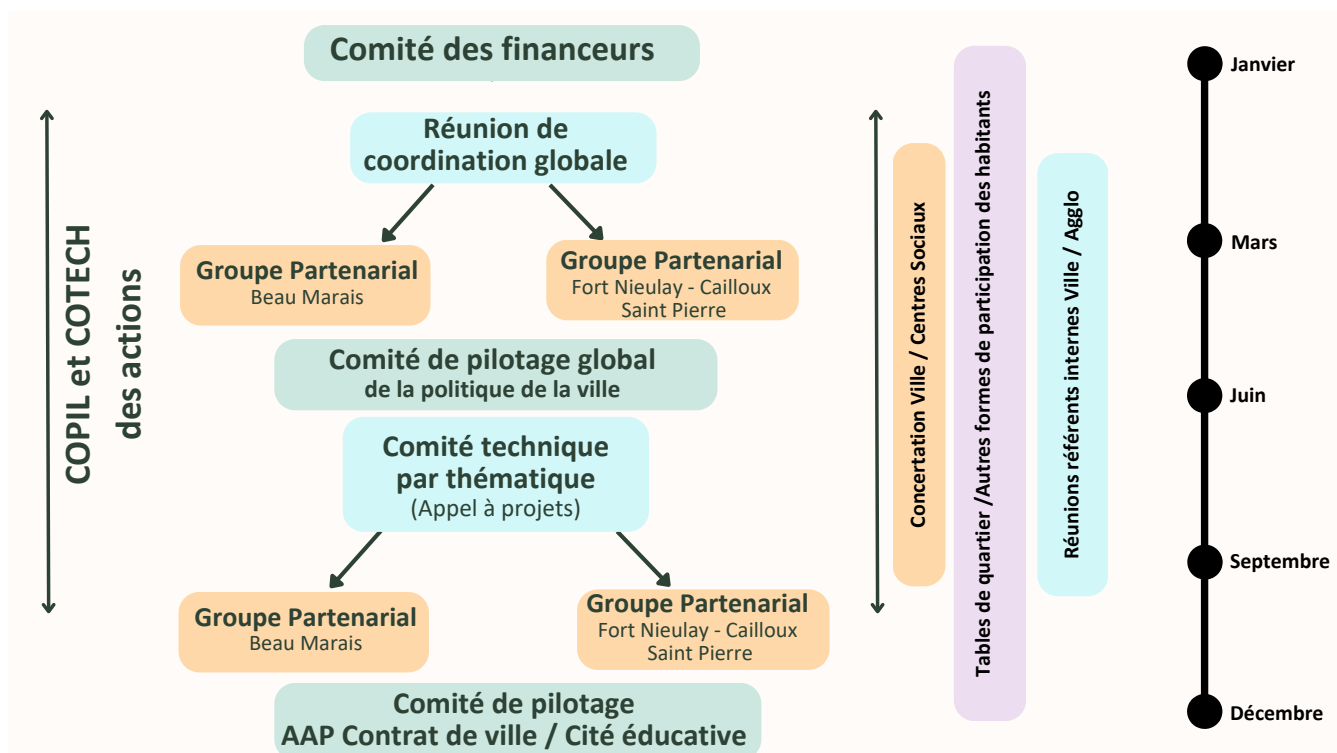
- Mobiliser les politiques de droit commun des cosignataires et les services déconcentrés de l'État dans la perspective d'une meilleure coordination des procédures et dispositifs d'action publique.
- Accompagner la mise en œuvre d'un projet de développement local évolutif.
- Articuler dans un projet global, les différentes échelles de territoire (Agglomération / Ville / quartiers / sous-secteurs) dans une optique de solidarité.

Fort de l'expérience du précédent contrat de ville, le pilotage de la politique de la ville se veut resserrer afin d'être le plus efficace possible.

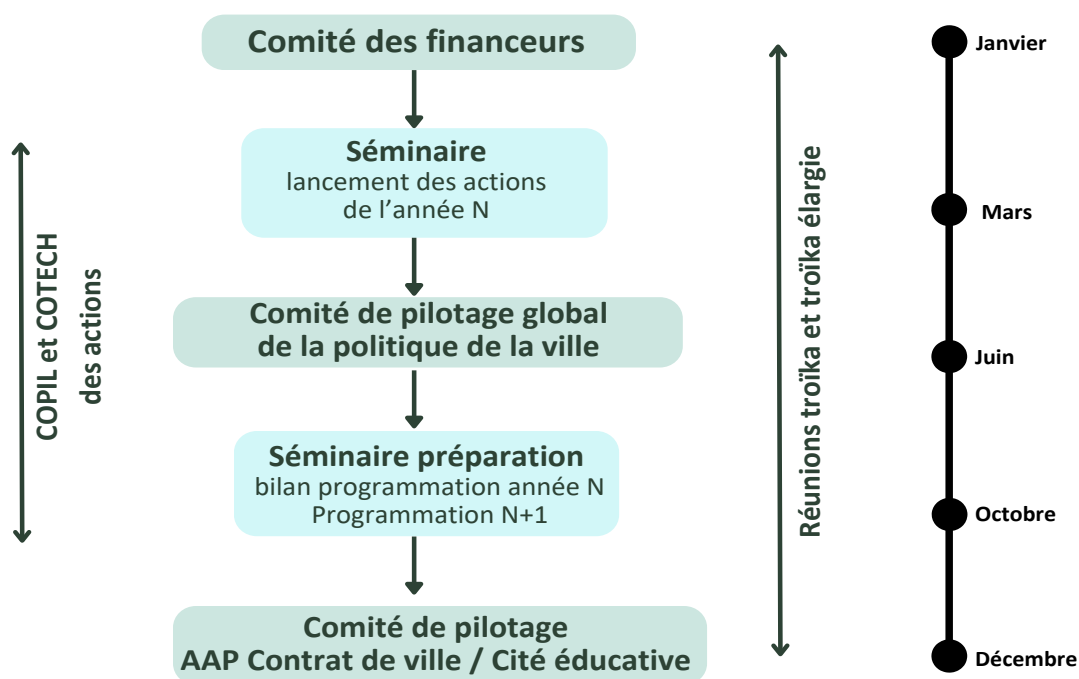
On distingue cinq types d'instances :

- Les instances de pilotage stratégique (comité de pilotage global, comité de pilotage par appel à projets).
- Les instances d'élaboration et de suivi techniques (comités techniques par thématique, séminaires, réunions référents Ville/ Agglomération).
- Les instances de coordination relatives à un ou des secteurs géographiques (réunions de coordination globale, groupes partenariaux, concertation Ville / Centres sociaux).
- Les instances par thématique (instances structurantes pour chaque thématique).
- Les instances de participation des habitants (tables de quartier, PIC, concertations, etc.).

Le Schéma de pilotage annuel de la politique de la ville



Le Schéma de pilotage annuel de la Cité éducative



LES INSTANCES STRATÉGIQUES

COMITÉ DE PILOTAGE GLOBAL POLITIQUE DE LA VILLE

Il est composé des signataires du contrat de ville à leur plus haut niveau de représentation. Il se compose des membres suivants :

- Pour l'État : le Préfet ou son représentant.
- Pour la Région Hauts-de-France : le Président ou son représentant.
- Pour le Département du Pas-de-Calais: le Président ou son représentant.
- Pour la communauté d'agglomération du Grand Calais Terres & Mers : la Présidente de l'agglomération ou son représentant.
- Pour la ville de Calais : le Maire de Calais ou son représentant.
- Pour la ville de Marck : le Maire de Marck ou son représentant.
- Pour l'Éducation nationale : le Recteur de l'académie ou son représentant.
- Pour la Caisse des Dépôts et Consignations : le Directeur Régional ou son représentant.
- Pour la Caisse d'Allocations Familiales : le Président ou son représentant.
- Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Côte d'Opale : La Directrice ou son représentant.
- Pour les bailleurs sociaux : les Présidents ou leurs représentants.
- Pour France Travail : les Directeurs des deux agences calaisiennes.
- Pour le Centre Communal d'Action Sociale : sa Présidente ou son représentant.
- Pour La Fabrique Défi : son Président ou son représentant.
- Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : la Directrice.
- Seront invités en tant que de besoin, les représentants des services déconcentrés de l'État ainsi que des agences suivantes : ADEME, ANAH, ANRU.
- Le secrétariat du Comité Stratégique est assuré par l'équipe du service Politique de la Ville en coordination avec la Sous-préfecture de Calais.

Le comité de pilotage global a lieu une fois par an et peut se réunir exceptionnellement en fonction des besoins. Il assure une fonction essentiellement politique : c'est le lieu de décision stratégique permettant de suivre et faire évoluer le projet de territoire. Cela sera notamment le cas au moment de l'évaluation à mi-parcours, mais aussi au regard d'éventuelles actualités et des évolutions des besoins des habitants des quartiers. Il permet d'articuler le droit commun de chaque cosignataire ainsi que les actions spécifiques de la politique de la ville.

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

Ce comité est composé du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville (ou de son représentant), du délégué du Préfet, de la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (ou de son représentant), du Maire de Calais (ou de son représentant), des instances techniques de la ville de Calais et de la CA GCTM, des services de l'État concernés.

Ce comité, non présent sur le schéma se réunit en cas de besoin afin de réagir aux situations qui nécessitent une réponse institutionnelle rapide et collégiale dans l'attente de la tenue du comité de pilotage global.

COMITÉ DES FINANCEURS

Le comité des financeurs est composé du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville (ou de son représentant), du délégué du Préfet, de la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (ou de son représentant), du Maire de Calais (ou de son représentant), des instances techniques de la Ville de Calais et de la CA GCTM, des services de l'État concernés et des cosignataires et fait suite à la période d'instruction de l'appel à projet Contrat de ville / Cité éducative.

L'instruction est mutualisée entre le service politique de la ville, les référents internes Ville / Agglomération par thématique, les services de l'État compétents et les cosignataires du contrat de ville. Cette instruction partagée permet aux différents cosignataires de faire le lien avec leurs financements de droit commun et spécifiques qui peuvent être valorisés par les porteurs de projet dans le cadre de l'appel à projets. Il vient acter la programmation de l'appel à projets Contrat de ville / Cité éducative qui peut ensuite être soumise aux instances délibérantes des différents partenaires.

COMITÉS DE PILOTAGE APPELS À PROJETS CONTRAT DE VILLE ET CITÉ ÉDUCATIVE

Le comité de pilotage des appels à projets est composé du Sous-Préfet en charge de la politique de la ville (ou de son représentant), du délégué du Préfet, de la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (ou de son représentant), du Maire de Calais (ou de son représentant), des instances techniques de la ville de Calais et de la CA GCTM, des services de l'État concernés et des cosignataires. Il permet de passer en revue les programmations des appels à projets Contrat de ville et Cité éducative : déploiement opérationnel, mobilisation des publics, bilan, perspectives des différents projets spécifiques.

LES INSTANCES TECHNIQUES

COMITÉ TECHNIQUE PAR THÉMATIQUE

Il est composé de représentants techniques des institutions partenaires. Ceux-ci peuvent s'entourer des responsables thématiques qu'ils auront désignés. Ce comité technique peut, selon les orientations que lui fixe le comité de pilotage, élargir sa composition à d'autres acteurs qui ne seraient pas signataires du contrat de ville (opérateurs, institutions, partenaires, etc.).

Il se réunit au moins une fois par an, généralement avant le lancement de l'appel à projets Contrat de ville.

Organisé autour des quatre axes du contrat de ville, ce temps permet à la vue des décisions stratégiques du comité de pilotage global de :

- Décliner les pistes d'actions en fonction du projet de territoire.
- Élaborer des outils de suivi et d'évaluation.
- Partager les enjeux et les projets de territoire.
- Entretenir le réseau de territoire et donner une vision globale de l'action politique de la ville.
- Actualiser le diagnostic des quartiers.
- Etc.

Le pilotage est assuré par la chef de projet Politique de la Ville de la ville de Calais, un copilotage sera mis en place en fonction des thématiques ou sous thématiques annoncées dans l'ordre du jour. Un partenaire ou un service Ville ou Agglomération pourra assurer ce copilotage.

SÉMINAIRES CITÉ ÉDUCATIVE

Selon les mêmes modalités en termes d'invités et de champs d'action que pour le comité technique par thématique, ces séminaires permettent de réunir les partenaires autour de la programmation de la Cité éducative.

Différents ateliers thématiques, selon les axes stratégiques et / ou les orientations de la programmation en fonction des parcours des jeunes sont organisés afin de rendre visible la démarche globale de la Cité éducative.

Le pilotage est assuré par le chef de projet opérationnel Cité éducative en collaboration avec les services Ville et/ou Agglomération, les services de l'État et les services de l'Éducation nationale.

RÉUNIONS DES RÉFÉRENTS POLITIQUE DE LA VILLE INTERNES VILLE / AGGLOMÉRATION

A raison de deux fois par an, le service Politique de la Ville se réunit avec les référents internes par thématique de différents services de la ville et de la communauté d'agglomération.

Ce système de référents internes Politique de la Ville permet un co-suivi avec les services opérationnels visant une bonne articulation avec les actions de droit commun des deux collectivités. Concrètement, il s'agit d'évoquer les projets de chacun à l'œuvre dans les QPV, de préparer les instances techniques ainsi que de mutualiser l'instruction des projets spécifiques.

Au jour J, il existe un référent pour chacune des thématiques suivantes : l'insertion vers l'emploi, la jeunesse, l'éducation, la solidarité, l'urbain, le NPNRU, la culture, le sport, la GUSP et la prévention de la délinquance.

LES INSTANCES TERRITORIALISÉES

RÉUNION DE COORDINATION

Organisée par le service Politique de la Ville, l'ordre du jour est mutualisé avec les centres sociaux. Elle mobilise les représentants techniques des cosignataires ainsi que tous les acteurs sociaux. Ce temps commun aux deux QPV permet de donner à tous les partenaires une vision globale des dispositifs de la politique de la ville :

- Annoncer et présenter les projets financés dans le cadre du contrat de ville.
- Aborder les autres dispositifs et appels à projets (droit commun et Politique de la Ville) en fonction de la temporalité : Cité éducative, Cité de l'emploi, FIPD, Quartiers d'Été, etc.
- Présenter l'actualité, les autres projets politiques de la ville (NPNRU), les aménagements, les travaux partenariaux, etc.

GROUPES PARTENARIAUX (UN PAR QPV)

Organisés par les centres sociaux et le service Politique de la Ville, ces temps rassemblent les représentants techniques des cosignataires et les acteurs sociaux par quartier. Ces instances de proximité ont pour vocation de :

- Coordonner et mutualiser les actions des partenaires.
- Travailler sur des thématiques: interconnaissance des acteurs de proximité, présentation de l'offre, etc.
- Actualité et baromètre du quartier.

CONCERTATION DES CENTRES SOCIAUX

Les services de la Ville rencontrent les centres sociaux une fois par trimestre afin d'échanger de manière transversale dans le cadre d'un outil de « vision partagée » : vie de quartiers, événements, cadre de vie, suivi des actions Contrat de ville, Cité éducative, Quartiers d'Été, suivi financier et technique, etc.

TABLES DE QUARTIERS ET AUTRES PARTICIPATIONS DES HABITANTS

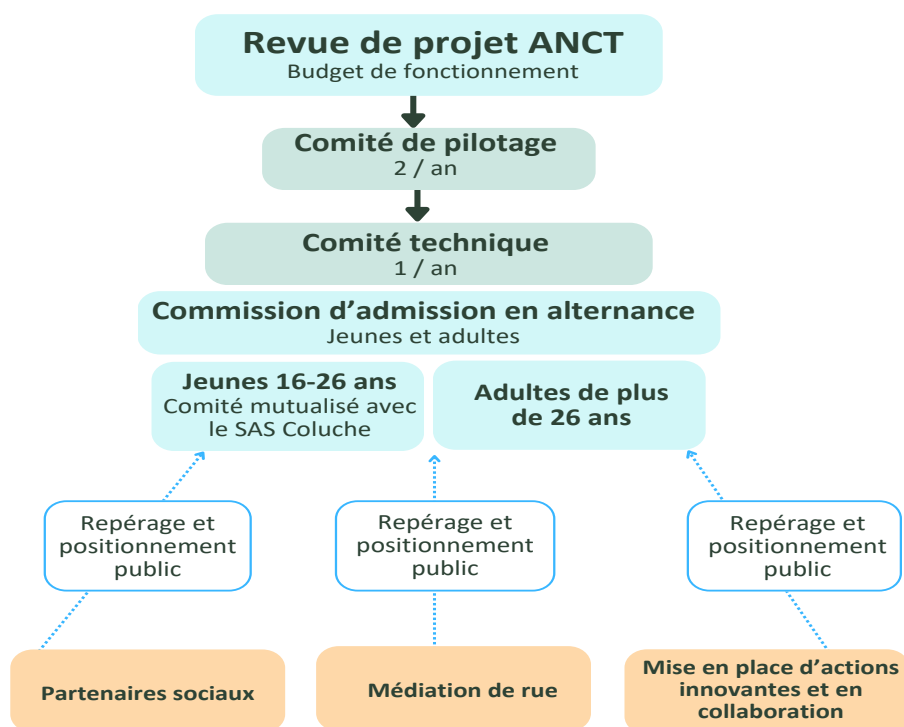
Tout au long de l'année, le service Politique de la Ville mettra en place des tables de quartier, afin de récolter la parole des habitants. De plus, les différents dispositifs en terme de participation des habitants définis dans la rubrique « Participation des habitants » peuvent intervenir à tout moment selon le contexte et les besoins.

LES INSTANCES PAR THÉMATIQUES

En plus des instances propres au pilotage de la politique de la ville précisées ci-dessus, nous avons répertorié les temps structurants pour chaque thématique (droit commun ou de dispositifs spécifiques de la politique de la ville).

Non exhaustif, ce tableau est une base de travail permettant d'apporter une vision sur les temps structurants du territoire, les instances à mutualiser, à créer.

EQ 2030	Instance Stratégique	Fréquence	Instance Technique	Pilote / référent	Fréquence
Pilotage global de la politique de la ville					
Pilotage global politique de la ville	Comité de pilotage global	1/an	Comités techniques par thématique	Service Politique Ville	1/an
	Comité de pilotage AAP CDV		Réunion de coordination globale aux deux QPV		
	Comité des financeurs	1/an	Réunion des référents	Chef de projet politique de la ville, référents Ville et EPCI par thématique	2/an
Pilotage par thématique					
Illettrisme			Coopérative des solutions	Département Enfance et Famille	6/an
Éducation	Conseil consultatif PRE	1/an	Troïka Cité éducative	Politique de la ville, Etat, Education nationale	Environ 1 / 2 mois
			Séminaire Cité éducative	Coordinateur Cité éducative	2/an
			Equipe pluridisciplinaire du PRE	Coordinateur PRE	1 / mois sur chaque quartier
			Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)	Chaque collège et lycée Réfèrent local du réseau Foquale	1 / Trimestre
			Comité de pilotage accompagnement à la scolarité centre social Matisse	Centre social Matisse	1/an
Parentalité	Comité de pilotage partenarial du CDDF	1/an	Groupe appui partenarial du CDDF Comité de pilotage de la MDF Comité local parentalité	Coordinateur CDDF Responsable Maison de la Famille Animateur comité local	1 / mois 1/an 4 / an
Petite enfance			Comité de pilotage Relais Petite Enfance Observatoire Petite enfance Calais	PPE / RPE	Annuelle
Jeunesse			Réunion de concertation acteurs jeunesse (à relancer)	Service jeunesse	A déterminer
Prévention et promotion santé			Comité technique prévention et promotion santé	Service Politique Ville	1/an
Accès aux droits					
Solidarité			Equipe pluridisciplinaire / Comité de suivi du RSA Commission permanente d'aides facultatives	Conseil Départemental (SLAI) CCAS	1/ mois 1/semaine
Insertion / Emploi	SPEL Comité de pilotage du Sas	1/an	SPEL	Etat	1 / mois
			Comité d'admission mutualisé Sas / Cité emploi	Coordinateur Sas Coluche / Cité de l'Emploi	1 à 2 / mois
			Groupes de travail Thématiques (apprentissage, PIC,...)	Etat/ France Travail/ LFD	3 à 4 / an
			Comité obligation de formation	LFD/MLDS-CIO	1 / mois
			Club IAE	Réfèrent club IAE	1 / Semestre
Tranquillité publique / Prévention de la délinquance	Assemblée Plénière CISPD	Tous les 2 ans	Comité de pilotage restreint Groupes thématiques opérationnels Cellule Citoyenne de Tranquillité Publique CCTP	Coordnatrice CISPD	1 / an 2 / an pour les VIF 1 / trimestre
Cadre de vie / habitat			Groupe projet NPNRU Groupes de travail GUSP Veilles techniques	Chef de projet NPNRU Chef de projet NPNRU Service Politique de la ville	1 / mois 1 / mois 1 / mois
Pilotage par quartier					
Beau Marais			Groupe partenarial	Politique ville / CS Matisse	2/an
			Concertation	Politique Ville / CS Matisse et DEF	Trimestrielle
Fort Nieulay Cailloux Saint Pierre			Groupe partenarial	Politique ville / CS Espace Fort et Espace Centre	2/an
			Concertation	Politique Ville / CS Espace Fort / DEF	Trimestrielle
			Concertation	Politique Ville / CS Espace Centre / DEF	Trimestrielle



SPÉCIFICITÉ CALAISIEENNE, L'ARTICULATION CITÉ DE L'EMPLOI / SAS COLUCHE

En plus des instances stratégiques et techniques de pilotage, le dispositif Cité de l'emploi s'articule avec le SAS Coluche. Afin d'assurer la meilleure orientation possible des jeunes décrocheurs des QPV il a été décidé de mutualiser le comité d'intégration de la Cité de l'emploi avec celui du SAS Coluche.

Commission d'admission mutualisée avec le SAS Coluche

Tous les deux mois, en alternance avec leurs comités dissociés, la Cité d'emploi et le SAS Coluche concertent au cours d'une même instance leurs partenaires (l'Éducation nationale, la MDS du Conseil Départemental, La Spirale, la CMA, France Travail, la Promo 16-18 de l'AFPA, la Police Judiciaire de la Jeunesse, le CCAS, les centres sociaux, la Fabrique Défi et les services de l'État) à propos des jeunes nouvellement repérés dans les QPV, grâce aux maraudes et aux acteurs de proximité. L'objectif est de déterminer le dispositif le plus adapté à l'accompagnement de ces bénéficiaires : accompagnement du SAS, CEJ, Prépa apprentissage, promo 16-18 ans de l'AFPA etc.

Le mois suivant, la Cité de l'emploi organise un comité d'admission spécifique, uniquement pour les adultes de plus de 26 ans repérés dans les QPV.

LES MODALITÉS DES APPELS À PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les recommandations issues des travaux d'évaluation du précédent Contrat de ville, invitent à revisiter les modalités de soutien des projets déposés au titre politique de la ville afin de gagner en souplesse pour les porteurs, de favoriser la mobilisation du droit commun et de mesurer l'impact des actions.

L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE (CDV)

L'appel à projets annuel a pour objectif de financer des actions innovantes au bénéfice direct des habitants des QPV selon les axes du projet de territoire. L'instruction des dossiers est partagée à la fois par les référents Ville/Agglomération Politique de la Ville par thématique ainsi que les techniciens des différentes directions

départementales et régionales des services de l'État (DDETS, DDPJJ, DSDEN, DRAC, ARS) ainsi que la Région, le Département, la CAF.

- Dépôt de projet en ligne sur la plateforme Dauphin.
- Le CDV ne peut pas financer d'action se déroulant sur le temps scolaire.
- Suite à la validation du comité des financeurs et du / des organes délibérants, le porteur signe une convention qui précise entre autre : la réalisation de l'action selon le projet validé et en fonction du budget attribué, la tenue d'au moins un comité de pilotage de l'action par an et la réalisation de visites évaluatives programmées.
- Il est désormais possible de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour les projets structurants et/ou nécessitant une expérimentation sur plusieurs années.
- D'une année sur l'autre, hormis pour les projets faisant l'objet d'une CPO, les associations seront invitées à davantage d'innovation pour éviter la reconduction à l'identique des actions.
- La note de cadrage pourra intégrer différentes modalités : appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc.
- Il est possible de financer le projet associatif global d'une association d'habitants.
- Avant tout dépôt de dossier au titre de l'appel à projets Contrat de ville, les associations seront invitées à co-construire leurs actions avec les cofinanceurs afin de bénéficier au maximum des crédits de droit commun ou des différents dispositifs adossés à la politique de la ville (DILCRAH, FIPD, TFPB, Quartiers d'Été, « C'est mon patrimoine », FICS, etc.).
- Nous encouragerons les porteurs à solliciter les différents acteurs de la sphère publique et privée pouvant se mobiliser au bénéfice des QPV : BPI France, Banque des territoires, fondations, entreprises au titre de la RSE, etc.
- Les porteurs seront encouragés à mutualiser les comités de pilotage des actions afin de réunir les cosignataires sur des thématiques communes.
- Chaque année, plusieurs actions structurantes ou expérimentales feront l'objet d'un suivi renforcé afin de mesurer l'impact de l'action

L'APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE (CE)

L'appel à projets Cité éducative pluriannuel a pour objectif de financer des actions innovantes en lien avec le tissu scolaire au bénéfice direct des habitants des QPV.

- Suite à l'appel à projets, les porteurs doivent fournir une fiche d'intention de projets.
- Suite à la validation du comité des financeurs (validation troïka), dépôt de projet en ligne sur la plateforme Dauphin.
- La Cité éducative peut financer des actions pendant et hors temps scolaire. Aucune action sans lien avec le tissu scolaire ne sera financée. De même, les actions portées par l'Éducation nationale doivent avoir un lien avec les associations partenaires des QPV.
- Le porteur signe une convention qui précise entre autre : la réalisation de l'action selon le projet validé et en fonction du budget attribué, la tenue d'au moins un comité de pilotage de l'action par an. Un bilan annuel sur Dauphin est à produire pour un éventuel re-dépôt chaque année durant les 3 ans à venir.
- La Cité éducative fonctionne en enveloppe contrainte. C'est à dire qu'une nouvelle action ne peut être déposée que si une autre s'arrête ou que les financements d'autres actions diminuent.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Plusieurs dispositifs en matière de participation des habitants existent à Calais. Allant de la concertation à la codécision, on distingue deux types de processus, ceux qui ciblent tous les secteurs de la ville et d'autres plus spécifiques aux QPV.

A L'ÉCHELLE DE LA VILLE :

- **Le Maire prend quartier** : durant l'après-midi, le Maire réalise une concertation en marchant dans le quartier ciblé, puis en soirée une réunion publique se déroule dans un lieu à proximité. Durant cette réunion, les projets à l'échelle de la Ville et du quartier sont présentés ainsi que les différents dispositifs mobilisables par les habitants. S'en suit un temps d'échange avec les habitants auquel assistent également des techniciens et les élus afin d'apporter une réponse en direct ou prendre un rendez-vous avec les usagers.
- **La concertation et la coproduction des habitants pour les projets d'aménagement** : différents supports sont proposés afin de permettre aux Calaisiens de s'exprimer concernant des grands travaux d'aménagement. On peut citer par exemple : la route de Gravelines, la place Condé, le Front de mer ou encore le Plan Vélo.
- **Le Conseil Municipal des enfants** : ce dispositif permet aux enfants de découvrir le fonctionnement de la ville, d'exercer une citoyenneté active et de faciliter l'accès à la responsabilité et à l'autonomie. Il s'agit d'un lieu d'expression et d'échange destiné aux enfants élus proposant des actions au bénéfice des Calaisiens : cadre de vie, citoyenneté, loisirs, sport, culture ou encore la prévention. Le groupe est composé de 34 enfants élus au sein de leur école pour une durée de deux ans.
- **Le Budget Participatif, un nouvel outil de codécision** : mis en place en 2023 et ouvert à l'ensemble des habitants de la commune, âgés de 8 ans et plus, ce dispositif permet aux calaisiens de proposer des idées concrètes répondant à leurs besoins et ainsi contribuer de façon active au développement du territoire renforçant leur capacité à devenir un acteur de leur ville.

A L'ÉCHELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES:

- **Les Projets d'initiatives citoyennes (PIC)** : financés par la Région, l'État et la Ville, visent à soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Fort Nieulay, Beau Marais, Saint Pierre, Cailloux). Ils permettent de développer une citoyenneté active dans les quartiers, à travers une animation de proximité et une gestion participative.
- **Les collectifs d'habitants mobilisés par les centres sociaux** : les centres sociaux fédèrent des collectifs d'habitants, adultes et adolescents qui s'impliquent dans la vie de l'association et du quartier. Développant leur pouvoir d'agir, ils mettent en œuvre différents projets et représentent des ambassadeurs auprès de leurs pairs.

Ces groupes d'habitants particulièrement investis seront mobilisés pour les tables de quartier mais également pour des temps d'ateliers (suivi, évaluation, projets, thématique particulière, etc.).

- **Les tables de quartier** : mises en place par le service politique de la ville notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau document cadre de la politique de la ville, elles ont pour objectif de récolter directement la parole des habitants. En extérieur, elles permettent de mobiliser les publics « tout venant » assurant la diversité des personnes rencontrées mais aussi de cibler des lieux en particulier.

Vie quotidienne, projets, initiatives, expertise d'usage sont autant de sujets qu'il est possible d'aborder pour adapter aux mieux notre action. Tout comme pour les collectifs d'habitants, ces tables de quartier seront utiles pour décliner des ateliers (suivi, évaluation, projets, thématique particulière, etc.).

Nous mettrons en place ces temps, tout au long de la démarche afin d'impliquer au maximum les habitants. Sur la base de la méthodologie utilisée lors de l'élaboration de présent document, il conviendra de renouveler les techniques d'animation pour susciter l'intérêt du public et favoriser son adhésion.



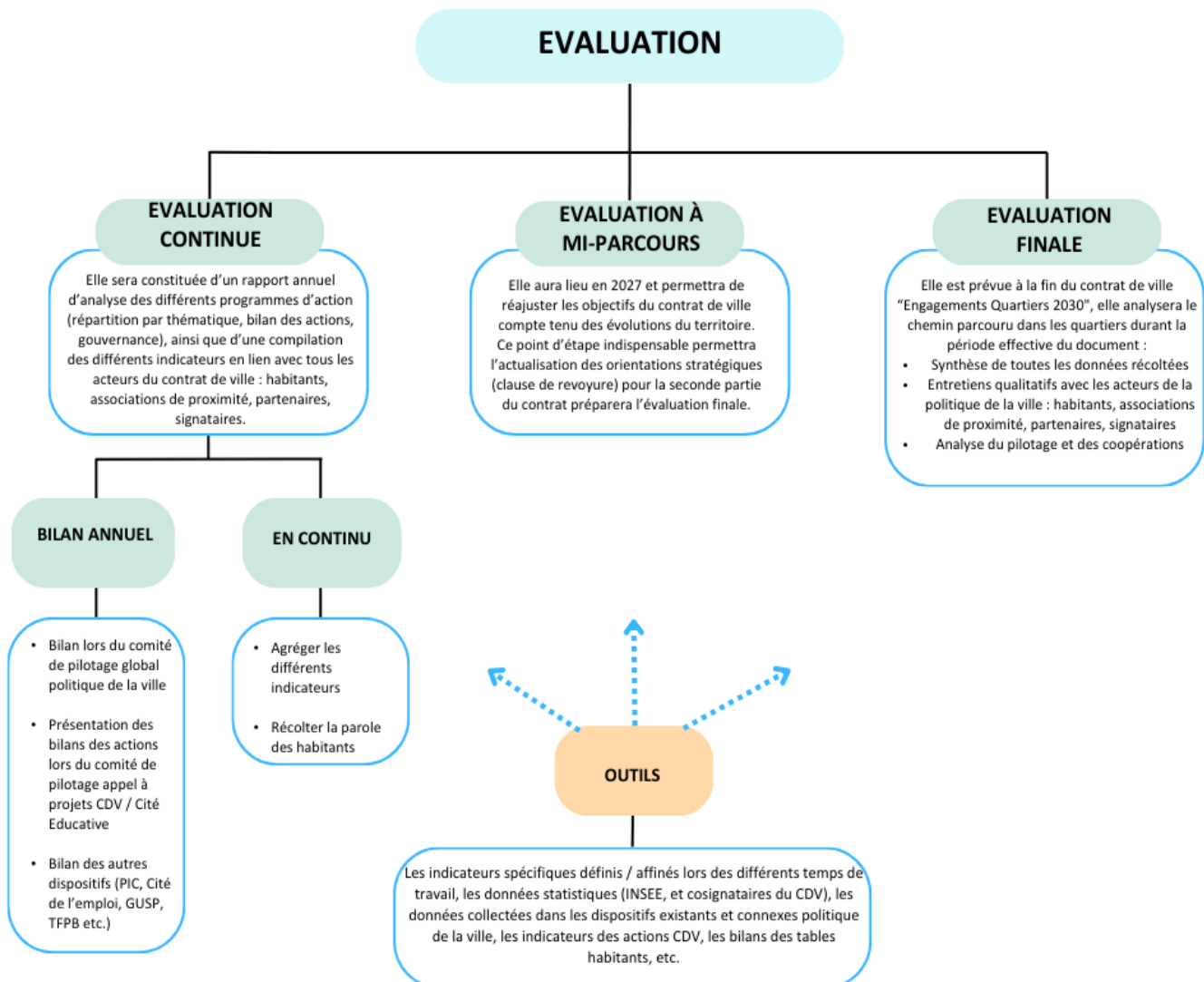
L'ÉVALUATION

La Loi LAMY du 21 février 2014 rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle souligne que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

Dans ce sens, l'évaluation permettra de réaliser des constats et des préconisations, dans le but d'améliorer l'action publique locale au plus près des besoins des habitants.

LA MÉTHODOLOGIE ET LE SUIVI

L'évaluation se fera de manière collective et se déroulera en trois étapes. Une partie de l'évaluation aura lieu en continu tout au long du processus. Un point d'étape à mi-parcours en 2027 formalisera l'avancée du travail effectué sur le terrain, elle permettra si nécessaire d'ajuster les orientations pour rester en phase avec les réalités du territoire. Pour finir une évaluation globale en 2030 viendra mesurer le chemin parcouru sur l'ensemble du déploiement du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » et analyser le pilotage et les coopérations.



LES INDICATEURS

Pour suivre et évaluer le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », il est nécessaire de définir un certain nombre d'indicateurs qui permettront de mesurer les changements.

Il est essentiel d'en définir aussi bien des quantitatifs que des qualitatifs pour s'appuyer sur des données chiffrées et mesurables, mais également intégrer des perceptions du changement, des observations, des constats ou des appréciations d'une situation.

Durant la phase d'écriture du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », les partenaires du contrat de ville ont identifié des indicateurs pour chaque objectif stratégique. Le tableau ci-dessous représente donc une base de travail qui sera affinée et complétée lors des différents temps collectifs de la démarche.

		Critères / indicateurs
	Regard global sur le territoire	Revenu médian par habitant Taux de chômage (au sens du BIT et au sens du recensement) Taux de pauvreté Taux de réussite au brevet des collèges
THEMATIQUES	OBJECTIFS stratégiques	Critères / indicateurs
PILOTAGE		
	Mettre en réseau, structurer et coordonner : <ul style="list-style-type: none"> - Par quartier - Et par thématique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution des collaborations, ➤ Evolution du nombre de projets coconstruits
	Favoriser culture commune	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation professionnelle
ILLETTRISME		
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du nombre d'habitants accédant aux formations ➤ Nombre de contacts usagers
	Savoir repérer, évaluer, orienter et accompagner (motiver)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du nombre d'acteurs formés ➤ Qualité des liens entre acteurs ➤ Evolution du nombre de saisines
HANDICAP		
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets avec attention particulière au public ➤ Formation des acteurs ➤ Projets spécifiques à la thématique ➤ Taux de participation ➤ Nombre de label « accueil inclusif »
EGALITE HOMMES-FEMMES		
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets avec attention particulière au public ➤ Formation des acteurs ➤ Projets spécifiques à la thématique ➤ Taux de participation
Des quartiers épanouis : Education		
	Accompagner les parcours scolaires et l'épanouissement des enfants / jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et évolution, création d'espaces tels LAEP + actions passerelles ➤ Fréquentation des LAEP ➤ Nombre et évolution des actions

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de signalements d'incidents ➤ Diminution des arrêts de travail ➤ Absentéisme : signalements absentéisme ➤ Nombre de saisine PRE/CDDF ➤ Nombre d'élèves suivis en GPDS et orientés vers La Spirale, ferme urbaine, Sas Coluche ➤ Nombre d'enfants scolarisés à 2 ans ➤ Nombre d'associations de parents d'élèves et parents membres ➤ Nombre de parents d'élèves élus ➤ Pourcentage d'élèves par établissement adhérant à une association sportive, culturelle, etc. ➤ Nombre d'ambassadeurs contre le harcèlement ➤ Résultats aux évaluations nationales / PIX ➤ Nombre de signalements d'incidents ➤ Nombre de situations de violence ou harcèlement ➤ Nombre d'appels à projet mobilisés par l'établissement ➤ Nombre d'actes / passages à l'acte (automutilation) ➤ Nombre d'IP / Signalements ➤ Les indicateurs du programme PHARE ➤ Bilans de 4 ans PMI ➤ Fréquentation de la bibliothèque ➤ Présence aux Cafés des parents ➤ Présence aux réunions parents professeurs ➤ Taux d'enfants ayant déjà eu une action collective avant d'entrer en maternelle ➤ Mobilisation des deux parents ➤ Actions Clubs qui « vont vers » les établissements scolaires ➤ Développement projets CLEA ➤ Quantitatif : arrêt de la scolarité à 16 ans ➤ Nombre d'entrées dans le monde du travail / études supérieures / diplômes ➤ Nombre d'élèves concernés par les voyages ➤ Mentorat étudiant AFEV
	Ouvrir le champ des possibles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choix du stage d'immersion en 3^{ème} ➤ Nombre de jeunes orientés sur les lycées ou formations hors district : voie professionnelle ➤ Taux de réorientation après une orientation en seconde GT vers voie pro ➤ Mesurer le niveau en langue étrangère (anglais) en sortie de collège (QPV, territoire), indicateur Compétences évaluation CP phonologique ➤ Le taux de diplomation

Des quartiers épanouis : Faire société		
	Dynamiser la vie de quartier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets PIC et de porteurs ➤ Nombre d'actions solidaires et le nombre de participants ➤ Nombre d'habitants touchés par les actions, nombre d'initiatives des habitants / associations créées
	S'approprier sa ville et son territoire (identité Terres et Mers)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'habitants QPV inscrits sur des offres hors QPV ➤ Nombre d'actions se déroulant hors QPV
Des quartiers épanouis : Accès aux droits		
	Prévenir le non recours aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'aides facultatives du CCAS
	Favoriser l'autonomie des publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'inscrits sur les formations de savoir de base ➤ Nombre de personnes accompagnées sur l'apprentissage numérique
Des quartiers épanouis : Prévention et promotion santé		
	Faciliter l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'usagers accompagnés par les médiatrices santé ➤ Nombre de personnes sur les villages santé ➤ Nombre de personnes orientées vers la CPAM
	Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de dépistage sur le territoire ➤ Nombre de personnes fréquentant la maison des femmes
	Lutter contre les conduites addictives avec produits (médicament, alcool, tabac, stupéfiants, alimentation, etc.) ou sans produits (écrans, jeux, sexe, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de personnes accompagnées par les CSAPA ➤ Nombre de personnes inscrites sur une activité sportive
	Lutter contre la précarité alimentaire et permettre à tous l'accessibilité à une alimentation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de diabète type II ➤ Nombre de paniers repas distribués par le CCAS, les associations caritatives, etc. ➤ Nombre de jardins partagés
	Favoriser une bonne hygiène et les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourcentage de personnes inscrites dans une activité physique
	Changer le regard sur la santé mentale et favoriser l'accès à la prise en charge psychologique, notamment des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de professionnels formés au repérage des troubles et nombre de structures concernées
Des quartiers actifs : Insertion, emploi, etc.		
	Capter et accompagner les publics les plus éloignés pour les (ré)inscrire dans un parcours de vie actif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de jeunes orientés et accompagnés par les organismes dédiés (exemple : SAS, Maison des Femmes, Spirale, Fabrique Défi, etc.) ➤ Evolution de la durée du chômage dans les QPV
	Développer l'employabilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du niveau d'illettrisme et d'illectronisme dans les QPV ➤ Evolution du taux de chômage ➤ Taux de remplissage et de réussite des formations professionnalisantes

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution de la durée du chômage dans les QPV
	Innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actions expérimentales adaptées aux besoins de la population ➤ Evolution du taux de chômage dans les QPV
	Accompagner les initiatives économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution du taux de création d'entreprises dans les QPV ➤ Durée de vie des entreprises localisées dans les QPV
Des quartiers apaisés : Tranquillité publique, prévention de la délinquance		
	Favoriser la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planning de présence des médiateurs sociaux et travailleurs de rue par thématique et par quartier ➤ Nombre d'intervention de la Police municipale (ivresse sur la voie publique, tapages diurnes et/ou nocturnes, dépôts sauvage, rixes, etc. ➤ Nombre de plainte et de main courante de la Police nationale ➤ Nombre des incivilités chez les bailleurs sociaux ➤ Nombre baisse des saisines dans le cadre du RAO ➤ Nombre d'accident de la route, âge et cause des personnes impliquées ➤ Nombre et cause des retraits de permis ➤ Nombre d'actions de prévention menées ➤ Nombre de rodéo urbain signalés
	Prévenir les comportements à risque	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de jeunes impliqués dans les faits de délinquance ➤ Nombre de saisine CDDF ➤ Nombre de jeunes suivis par le PRE ➤ Nombre d'actions mises en place ➤ Nombre de participants ➤ Nombre de plaintes pour harcèlement et violence ➤ Nombre d'animations mises en place ➤ Nombres de personnes informées ➤ Nombre de TIG et mesures de réparation mis en place sur le territoire ➤ Nombre de jeune sous-main de justice accompagnés
	Développer la prévention des violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes et l'aide aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de public mobilisé ➤ Nombre d'actions de sensibilisations et d'informations menées ➤ Nombre de professionnels mobilisés ➤ Nombre de professionnels formés ➤ Nombre de personnes reçues à l'accueil de jour et hébergées La Parenthèse ➤ Nombre de professionnels formés

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de personnes reçues dans les permanences dédiées, à la Maison des Femmes
Des quartiers en transition : Logement, cadre de vie, écocitoyenneté		
	Ouvrir les quartiers et opérer la rénovation urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de dépôts sauvages ➤ Respect de l'espace public
	Assurer un habitat approprié, rénové	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de rencontres habitants-bailleurs ➤ Taux de réclamation ➤ Interventions salubrité-hygiène ➤ Nombre de logements indépendants rénovés grâce aux aides
	Etre acteur de son cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux instances de concertation ➤ Nombre d'interventions ➤ Localisation des aides au vélo ➤ Projets du budget participatif émanant des QPV
	Développer l'écocitoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poids moyen par habitant des déchets des QPV ➤ Nombre d'initiatives écocitoyennes d'habitants ➤ Participation aux temps fort de nettoyage dans le quartier ➤ Le tri : indicateur ➤ Nombre d'interventions propreté en plus des ramassages

LES ENGAGEMENTS DES COSIGNATAIRES

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS) DU PAS-DE-CALAIS

Contribution de la DDETS dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités accompagne les territoires et les parcours via un ensemble de dispositifs de droit commun. Dans un contexte de réforme France Travail dont la méthode repose sur une approche globale et coordonnée des publics en situation de vulnérabilité, la DDETS se tient aux côtés des collectivités signataires d'un contrat de ville et mobilisera les politiques suivantes.

1. La réforme France Travail

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme **France Travail**.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout allocataire du RSA se voit proposé en entrée ou en révision de son parcours :

- un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

En cinq ans, grâce à la mobilisation des acteurs du champ social et de l'insertion, le département du Pas-de-Calais a enregistré la plus forte diminution du nombre d'allocataires du RSA depuis la création de ce minima social (- 12%). Quelque 11 000 personnes ont ainsi retrouvé le chemin d'une activité professionnelle dans ce département.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer **15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion)**.

Afin de poursuivre la politique de levée des freins à l'activité, le pacte des solidarités permet de renouveler ou consolider une offre de service contractualisée via des opérateurs locaux ou départementaux. Avec le concours de l'ensemble des financeurs (Département, CAF, MSA, Éducation Nationale, ARS, opérateur France Travail), l'État et le Département s'engagent à hauteur de 15 M€ par an sur la période 2024-2027, en complément des politiques existantes, autour des objectifs suivants :

- mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires (RSA ou jeunes en parcours CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée ;

- accompagner la recherche d'une solution individualisée de **garde d'enfant**. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement ;
- accompagner la **mobilité** (via des plateformes mobilité déjà déployées depuis 2020 via la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

L'inscription au RSA ou en tant que demandeur d'emploi (les deux devenant automatiques avec la réforme France Travail) **vaut prescription** à cette offre de services intégrée, d'où l'importance pour les collectivités d'accompagner cette inscription « France Travail » - via les MDS, Maisons France Service, CCAS, Missions Locales ou directement auprès de l'opérateur France Travail (ex Pôle Emploi).

Enfin le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit :

- d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours** ;
- de poursuivre les efforts déployés depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du **Logement d'Abord**, via une meilleure solvabilisation de l'accès au logement des jeunes, l'aide à l'apurement de dettes de loyers ou encore la mobilisation des aides à la rénovation thermique à destination des propriétaires privés – les CCAS et les bailleurs sociaux en seront les principaux intermédiaires ;
- de mieux accompagner les familles en **difficulté éducative**. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives.

2. Protéger

• **L'égalité homme-femme**

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans ce département, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents. C'est ce cadre qu'un index égalité professionnel a été mis en place dans les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de travailler l'égalité professionnelle au niveau des branches.

A une échelle plus locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité homme-femme doit être travaillée, dans le cadre de France Travail, avec une attention sur des territoires plus fragiles dont les QPV et les territoires de l'ERBM dans lesquels les freins sociaux sont les plus importants.

Dans ce cadre, les communes signataires d'un contrat de ville sont invitées à mieux articuler leurs leviers d'intervention (ANRU, adultes-relais, cantines à 1€) avec ceux du futur service public de la petite enfance. Ces communes pourront également s'atteler à créer un environnement favorable aux actions de féminisation des métiers en orientant ces dernières, via et aux côtés des opérateurs délégués de France Travail, vers les publics issus des quartiers prioritaires. De même, collectivités et élus sont invités à prêter une attention particulière aux opportunités qu'offrent certains appels à projets départementaux ou régionaux (précarité menstruelle par exemple) ou propre à l'ERBM (santé des femmes) pour accompagner les publics féminins en QPV. Enfin, le champ de l'éducation populaire (ALSH, périscolaire) ou encore du SNU constituent des leviers forts de promotion de l'égalité.

- **Lutter contre les violences intra-familiales**

En 2023, plus de 19 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales dans le département. Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de notre action sont nos objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026. Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violence conjugale et de leurs auteurs, composés de **7 accueils de jour** dédiés aux femmes victimes de violences (1 par arrondissement) ont été considérablement renforcés au cours des dernières années (90 places créées en quatre ans).

Une pleine intégration des orientations du plan cadre 2024-2026 dans le quotidien, et via les actions des contrats de ville en particulier, doit permettre d'amplifier cette priorité nationale et départementale.

- **L'aide alimentaire**

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

Les collectivités qui souhaitent accueillir un point de distribution alimentaire ou s'inscrire dans le réseau des épiceries solidaires sont invitées à prendre contact avec les associations agréées (Banque Alimentaire, Resto du Coeur, Secours Populaire), soutenues des DREETS et DDETS, et bénéficiaires des financements de l'État et européens (FEAD, FSE+, React EU).

Afin d'inscrire les initiatives locales dans une démarche durable, économiquement, socialement et écologiquement, il est fortement recommandé d'inscrire les projets d'aide alimentaires dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

3. L'hébergement et logement

- **La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées**

Elle a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la mieux adaptée. Plusieurs dispositifs permettent de poursuivre cet objectif : les actions dites de veille sociale, d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui, chacune à leur niveau, permettent de proposer un premier accueil aux sans-abris, avec un principe d'inconditionnalité et d'accompagner en parcours. Le département comprend 2214 places d'hébergement ouvertes à l'année : 1303 places d'hébergement d'urgence et 911 places d'insertion.

Le département du Pas-de-Calais présente la particularité de disposer SIAO unique (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décliné localement en antennes dans chaque arrondissement et d'un dispositif mobile. 11 équipes de rue viennent compléter ce dispositif : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (Ternois et Montreuillois) dans une démarche « d'aller-vers » le public en rue ou en habitat précaire. 7 accueils de jour sont installés dans les arrondissements. Pour tout contact, les collectivités sont invitées à contacter le 115 (dans le cadre d'une prise en charge d'urgence) ou de se rapprocher de l'association agréée par la DDETS pour assurer ces missions (dans le cadre de projets de développement).

- **Le droit au logement opposable et la mixité sociale dans les QPV**

La DDETS est garante d'un ensemble de dispositifs qui ont vocation à mieux accompagner l'entrée dans le logement.

Elle assure le secrétariat de la commission du DALO (droit au logement opposable) qui examine 700 à 800 dossiers annuellement, avec une priorité autour des publics fragiles. Cette commission peut, par exemple, s'adjoindre les compétences d'ergothérapeutes pour accompagner le parcours ou l'adaptation dans le logement de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En outre, les conventions intercommunales et les Plans Partenariaux de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) permet d'intégrer les modalités du système de cotation de l'EPCI.

Le relogement effectif des ménages en dehors des QPV, qu'ils soient 1er quartile, RSA ou sans emploi, ne pourra se faire que si les autres outils développés dans la circulaire sont mis en application et notamment :

- La mise en place de décrets de dérogations aux plafonds de ressources en QPV pour faire venir des ménages plus aisés ;
- L'utilisation des instances des EPCI pour favoriser les attributions en faveur de la mixité : CIL, PPGDID, CALEOL , réunions de coordinations préalables aux CALEOL pour les QPV...
- L'adaptation de l'offre de logements aux enjeux de mixité sociale : et notamment en développant la part des logements en PLAI en dehors des QPV ou en réalisant des opérations de rénovations énergétiques pour proposer des logements avec peu de charges liées à l'énergie ;
- L'utilisation des clauses de mixité sociale des conventions APL pour les nouvelles offres ;
- La mise en place des outils de modulation des loyers selon les territoires pour que le bailleur fixe par ensembles immobiliers des loyers indépendants du financement d'origine.

- **Le logement adapté**

Les besoins en matière de logement ne sont pas homogènes, de mêmes que ces besoins peuvent évoluer tout au long de la vie. A la nécessité de penser son logement en fonction de ses habitudes de vie (emploi, famille), d'autres facteurs peuvent intervenir telle une perte d'autonomie ou des fragilités. Plusieurs dispositifs sont en compétence de la DDETS qui permettent de graduer l'offre de logement en tenant compte de ces fragilités

- L'allocation logement à caractère temporaire (ALT) est une aide au logement, versée aux organismes, qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.

- Les pensions de famille ou les résidences accueil constitue une autre déclinaison du « logement accompagné ». Ces offres sont destinées à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et parfois psychique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement autonome.
- L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur

Les communes et EPCI qui le souhaitent se rapprocheront utilement des bailleurs ou des associations mandatées par la DDETS sur le champ du logement et de l'hébergement, par ailleurs présentes sur l'ensemble des arrondissements. Elles peuvent, à défaut de co-financement, contribuer à créer un environnement favorable au développement de ces projets via la politique de l'ANRU, de l'offre de santé.

Le département comprend 3786 places sur ce dispositif dont 418 places en pension de famille, 1436 places en intermédiation locative qui permet la mobilisation du parc privé.

- **Le maintien dans le logement**

Organisme paritaire composé de représentants des bailleurs et de représentants des locataires, la **commission départementale de conciliation** (CDC) est un premier niveau de préservation des droits et devoirs réciproques afférent au bail.

La CDC cherche un règlement amiable aux litiges opposant bailleurs (privé ou social) et locataires afin d'éviter si possible le recours à la justice. La DDETS est chargée de l'organisation et du secrétariat de cette commission. Une cinquantaine de saisines sont traitées chaque année.

Le dépôt de garantie constitue la principale source de litige, suivi des litiges liés aux charges, la révision du loyer, ou les travaux.

Par ailleurs, au titre de la politique du Logement d'Abord, l'État dans le département du Pas-de-Calais a considérablement renforcé son action en matière de **prévention des expulsions locatives**.

Depuis 2021, la DDETS a renforcée l'action du SIAO62 et soutenu la création d'équipes mobiles de prévention des expulsions afin d'améliorer le repérage précoce des situations. Ces équipes interviennent directement auprès des ménages et des propriétaires dans le parc privé et le plus en amont possible afin de prévenir les impayés en lien avec les CCAS, l'ADIL et le Conseil départemental.. Entre 300 et 400 ménages sont ainsi accompagnés chaque année.

Les CCAPEX (une par arrondissement), pour lesquelles la DDETS instruit les dossiers au stade du commandement de payer (CDP) en relation avec les services de la préfecture, constituent l'échelon à la fois central et territorial que les élus et porteurs d'enjeux de la politique de la ville doivent identifier dans leurs projets et dans le quotidien de leurs actions, toujours en lien avec les CCAS concernés et l'antenne SIAO du territoire.

4. Rapprocher le développement économique et le développement social

- **Les actions en faveur de l'emploi des publics jeunes**

L'accompagnement des publics jeunes en rupture repose sur plusieurs dispositifs qui permettent d'accompagnement graduellement et en parcours l'insertion, en fonction des besoins de formation, de l'autonomie sociale. La mobilité, le logement et la santé des publics constituant pour tout ou partie des freins à l'insertion.

Cette politique est pilotée au niveau du SPE et plus localement des SPEL (comité locaux France Travail à compter de 2025) afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins sociaux et de l'économie réelle.

Les prescripteurs sont les missions locales, demain pleinement intégrées dans le réseau pour l'emploi de France Travail. Les deux principales difficultés auxquelles ces opérateurs de l'État sont confrontés sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics jeunes particulièrement éloigné de l'emploi.

- **Les Entreprises s'engagent**

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise constituera l'un des fils d'Ariane de la réforme France Travail. C'est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État, via la DDETS, promeut le label « Les Entreprises s'engagent ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, etc.), de formation (ex. stages, immersions, etc.), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, etc.) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs (au nombre de 7).

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable, sinon constituer un facteur d'attractivité à part entière dans les quartiers.

- **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispense, également, un accompagnement visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. L'État, via la DDETS, subventionne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sous forme d'aide au poste.

Dans le Pas-de-Calais, au 1er janvier 2024 on recensait 127 structures agréées pour quelque 3500 places.

A l'instar des services à la personne ou du soutien à l'économie sociale et solidaire, les collectivités, plus encore lorsqu'elles sont signataires d'un contrat de ville, peuvent apporter un soutien déterminant aux porteurs de projets, sinon en qualité de co-financeur à tout le moins par un appui matériel ou logistique (mise à disposition, ANRU, marchés publics).

- **Les services à la personne**

Les organismes de services à la personne sont en agrément de la DDETS ou du Département pour des activités d'entretien ménager, de petits travaux de jardinage et de petit bricolage. Ils connaissent un fort développement.

Au 1er janvier 2024, le Pas-de-Calais enregistrait 911 organismes de service à la personne (contre 460 en 2017) dont les autorisations ou agréments relèvent soit de la DDETS ou des services du Département.

- **L'économie sociale et solidaire**

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), également en compétence de la DDETS, permet d'identifier les entreprises qui orientent leurs activités de manière significative vers des finalités socialement exigeantes.

Les avantages conférés par cet agrément sont :

- un accès facilité aux fonds d'investissements solidaires (épargne salariale solidaire, assurance-vie solidaire)
- un avantage fiscal (pour les détenteurs de parts d'entreprises ESUS)
- un effet de signal (pour le public, les financeurs, les autorités)
- un accès aux dispositifs ou financements dédiés à l'économie sociale et solidaire.

- **L'activité partielle**

L'activité partielle est un outil important pour préserver les emplois en cas de conjoncture temporairement dégradée ou lors d'évènements exceptionnels (sinistres, difficultés d'approvisionnement). L'activité partielle peut être octroyée aux entreprises qui sollicitent le service de la DDETS. En contre-partie de cette aide, les employeurs prennent des engagements, tels que le maintien dans l'emploi, et des actions spécifiques de formation des salariés.

Ainsi, pour les années à venir, à l'aune des contrats de ville, les collectivités signataires pourront s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs de droit commun qui composent ces 4 grandes priorités pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.

LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Intervention de la Région en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville 2024 / 2030

« Engagement Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun.

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville.

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture, etc.). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.

La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d’agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l’économie du partage et de la coopération ou l’économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d’énergie, etc), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L’amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d’énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d’énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés, etc.) ;
- L’initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s’agira donc pour la Région d’amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

3. Présentation des priorités régionales

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l’attractivité des quartiers par l’amélioration du cadre de vie et de l’accès à l’emploi et à la formation des habitants.

En matière d’attractivité et d’emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s’inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L’attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Elle passe également par un meilleur accès à l’emploi des habitants qui suppose un développement du tissu économique dans ces quartiers en intervenant de manière exceptionnelle et complémentaire sur l’immobilier d’entreprises dans ces secteurs.

Ainsi, l’intervention régionale s’évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l’image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l’accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d’élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d’Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d’Eté, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.

Les formes de participation citoyenne à l’échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d’accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l’origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d’intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l’expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.



4. Nos Quartiers d'Été (NQE)

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autre à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif « Nos Quartiers d'Été » .

NOS QUARTIERS D'ÉTÉ

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années.
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants.
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants.
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.

Cet accompagnement régional au titre d'« Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le cadre d'intervention du Département du Pas-de-Calais au profit des habitants des quartiers prioritaires

Le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur son projet de mandat à l'issue d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, menée en 2022. Toutes les poli-tiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de voter, fin 2022, trois pactes qui fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat sur l'ensemble du territoire départemental et se déclinent donc dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Le Pacte des Solidarités Humaines

Le Pacte des Solidarités Humaines pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, à améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

En sa qualité de chef de file des politiques de solidarités, le Département a la volonté de mobiliser à ses côtés l'ensemble des ressources du territoire pour contribuer à renforcer les liens entre les habitants, développer la participation des personnes, soutenir les acteurs de proximité, construire des partenariats pérennes participant du mieux vivre-ensemble.

Les politiques de solidarités départementales sont pour l'essentiel de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. En outre, les orientations données par le Département rejoignent sur de nombreux points les enjeux de la politique de la ville rappelés précédemment. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

En premier lieu, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, s'attache à mettre en œuvre les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité auprès des habitants, en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire dans la logique « chaque porte est la bonne ». Les maisons du Département solidarités travailleront ainsi au renforcement des articulations avec les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les centres sociaux et espaces de vie sociale, points d'appui particulièrement investis dans les quartiers prioritaires et essentiels à la coordination de l'action de terrain.

Dans le cadre de ses politiques de prévention, le Département est très présent au sein des quartiers prioritaires avec des actions en direction de tous les publics : petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Il est présent à travers les actions de prévention portées par la protection maternelle et infantile et les centres de santé sexuelle. Il l'est également par le travail des services de prévention spécialisée (La Spirale à Calais) auprès des enfants et adolescents en grandes difficultés et par l'activité de la protection de l'enfance.

Le Département intervient ensuite par ses politiques en faveur du logement des personnes en difficulté. Il est présent par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le logement du fait d'un endettement. Il déploie également des actions particulières en faveur de l'accès à l'autonomie et donc au logement des jeunes les plus vulnérables.

Le Département agit aussi au titre de ses politiques en faveur des personnes en perte d'autonomie.

Dans ce cadre, il finance et soutient notamment les services qui œuvrent au quotidien pour permettre le

maintien des personnes à leur domicile. Lorsque le maintien au domicile n'est plus envisageable, que le domicile nécessite des adaptations, ou lorsque le choix de la personne n'est plus celui-là, le Département contribue à l'adaptation du logement, et promeut le développement de nouvelles formes d'habitat : habitat intergénérationnel, habitat inclusif, etc. Sur le territoire, le Département s'inscrit dans ce cadre dans le soutien aux projets de l'AFAPEI. Il finance également un appartement témoin animé par FACE Côte d'Opale situé 329 rue Garibaldi – appt 411 à Calais. Ce dernier expose aux visiteurs les dernières techniques et outils en matière d'adaptation du logement à la perte d'autonomie de la personne.

Le Département intervient au soutien des aidants et de leurs proches, avec le financement et l'accompagnement des dispositifs de répit (plateforme territoriale d'aide aux aidants). Il mène également une action résolue pour être un département inclusif et accessible à tous, dans le cadre de « l'engagement handicap » récemment délibéré.

Enfin, il convient de souligner tout particulièrement l'engagement du Département en faveur de l'emploi des personnes en difficulté. Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Il organise et finance un ensemble de dispositifs portés par les partenaires de l'insertion sur le territoire en proposant un panel d'actions s'adaptant au plus près aux besoins des personnes.

Le Pacte des Solidarités Territoriales

Le Pacte des Solidarités territoriales pose, à travers 14 ambitions, la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour notre avenir commun, de relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts uniques du Département du Pas-de-Calais.

Ainsi, le Département dispose d'une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants.

À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux, etc.

Cet appel à projet spécifiquement dédié à l'accompagnement des communes pour l'amélioration des équipements publics de ces quartiers (principalement les écoles) a permis de mobiliser 6,6 millions d'euros entre 2019 et 2023 au profit de ces projets.

La contractualisation du Département avec les EPCI et les communes a également permis d'accompagner de nombreux projets dans ces quartiers prioritaires. Entre 2019 et 2023, le département a voté 3,6 millions d'euros de fonds d'innovation territorial pour soutenir des projets d'équipements ou de liaisons douces dans ces quartiers.

Sur l'enjeu du changement climatique, thème particulièrement ciblé dans l'élaboration de ces nouveaux contrats de ville, le Département s'est engagé sur la promotion de politiques respectueuses de l'environnement : préserver les ressources et la biodiversité, améliorer la qualité de l'air, développer de nouvelles formes de mobilité (vélo, intermodalité), promouvoir une alimentation de proximité, qualitative, durable, accessible à tous. Ces politiques publiques départementales peuvent ainsi répondre à des enjeux concrets des quartiers prioritaires.

Deux outils que sont « le fonds biodiversité » et « le fonds alimentation durable » proposent des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires.

Le premier propose une boîte à outils complète qui offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge d'un large faisceau de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'ilots de fraîcheurs, etc.) ainsi que

la prise en charge d'acquisition foncière dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité. Une expertise du département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers.

Le second accompagne l'investissement sur les projets relatifs à l'alimentation durable (création d'ateliers de transformation, acquisition de matériels de préparation dans un projet global, matériel de production, etc.). L'outil est ouvert aux collectivités ainsi qu'aux porteurs de projet associatifs.

Enfin, dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires dont les quartiers prioritaires.

La démarche ESS porte par essence la participation des usagers dans ses principes fondamentaux notamment à travers le Budget citoyen. Depuis son lancement, le Budget citoyen a permis le soutien de plusieurs projets portés par des structures implantées dans les quartiers politiques de la ville et agissant auprès des habitants dans différents domaines comme par exemple la création de jardins partagés au quartier Salengro à Outreau ; d'un lieu de vie intergénérationnel au quartier du Mont-Liébaud à Béthune ou encore le soutien à la location solidaire et à un atelier mobilité au quartier des Blancs Monts à Arras.

Le Pacte des Réussites Citoyennes

Le Pacte des Réussites Citoyennes pose, à travers 3 défis et 10 ambitions, la volonté du Département de s'inscrire auprès des populations du Pas de Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations.

La présence de services et d'équipements publics évoqués ci-dessus passe aussi par la mobilisation de la politique sportive et culturelle du Conseil départemental qui est pour l'essentiel de droit commun et concerne l'ensemble de la population.

Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports, etc.) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

De la même manière l'ambition inscrite dans ce pacte de rendre accessibles la culture est aussi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien des habitants de ces quartiers.

De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, les jeunes représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences est très engagé sur le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu de l'assiette à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leurs enfants est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire.

Prioriser les jeunes, c'est également favoriser les pratiques sportives et culturelles, facteurs de santé et de bien-être. C'est favoriser, soutenir et valoriser leur engagement dans la vie associative, à travers les dispositifs leur permettant de développer leurs compétences et leurs envies.

Le 29 janvier 2024, le Département a confirmé sa volonté de poursuivre l'adaptation de ses politiques aux réalités des jeunes de son territoire en adoptant la délibération cadre « objectif jeunes 62 : pour une génération des possibles ». Cette délibération transversale s'adresse aux jeunes du Département et se base sur 3 axes (rendre pleinement acteurs de la vie dans la société, ouvrir le champ des possibles, donner la parole) et 25 mesures concrètes et en lien avec le tissu partenarial.

Au regard du pourcentage plus élevé de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, le déploiement de cette politique prend tout son sens dans la mobilisation collective pour ces territoires de la politique de la ville.

1) Les attendus du Département

Trois des axes définis par le CIV comme devant guider l'écriture des futurs contrats de ville sont au cœur de l'action quotidienne du Département : l'égal accès aux services publics, accompagner les plus précaires vers l'emploi et l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires.

Le Département du Pas-de-Calais contribuera, au titre de ses compétences, à ces trois axes évoqués ci-dessus, par la mobilisation de ses politiques de droits commun.

Le Département apportera une attention particulière à :

- La gouvernance des futurs contrats de ville

L'évaluation régionale de la génération de contrat précédente a souligné la tendance qui s'est confirmée dans certains territoires d'un resserrement de la gouvernance des contrats autour du binôme État-EPCI.

Le Département réaffirme par cette délibération le souhait d'être un partenaire constructif des EPCI et des communes en mobilisant ses équipes et ses dispositifs au profit des habitants de ses quartiers. Toutefois, le Département ne conçoit pas d'être associé aux nouveaux contrats de ville uniquement dans une perspective d'identification de cofinancements dans le cadre des appels à projets annuels.

Le Département, et particulièrement les maisons départementales de la Solidarité et les maisons départementales de l'aménagement et du développement territorial veilleront au déploiement des politiques départementales dans ces quartiers et pourront ainsi participer à la gouvernance, la définition d'objectifs partagés, le suivi, l'évaluation d'actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires dès lors que la cohérence avec les pactes départementaux et la plus-value pour les habitants sont avérées.

- La participation des habitants et des personnes accompagnées

Le Département sera particulièrement attentif aux enjeux de participation des habitants à la démarche globale de conception et de mise en œuvre de la politique de la ville, qui seront mis en place par les différents signataires des contrats de ville. Cet enjeu étant au cœur des pactes départementaux votés par le Département.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-De-Calais

Les Caisses d'allocations familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement des partenaires, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

LES INSTRUMENTS PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES DANS LE TERRITOIRE :

La Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG au service du projet social de territoire du Grand Calais Terres et Mers se termine au 31 décembre 2024. Elle devra être renouvelée et signée par l'intercommunalité ainsi que l'ensemble des collectivités locales la composant au plus tard le 31 décembre 2025 dans le cadre d'un projet social de territoire cohérent, répondant aux besoins des familles et permettant de continuer à financer les services aux familles.

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, etc.

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents.
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service.
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques.
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Un plan d'action issu de ces 4 orientations est en cours d'élaboration. Ces actions pourront être planifiées sur la durée du SDSF.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales).
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales.
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG.
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants.
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

La signature du SDSF 2023-2026 a été réalisée en décembre 2023.

Avec ces instruments, la CAF du Pas-de-Calais est en mesure d'apporter sa contribution aux dynamiques développées sur les territoires retenus au titre du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Calais Terres & Mers selon trois axes :

LA MISE À DISPOSITION DE SES EXPERTISES ET DE SON INGÉNIERIE SOCIALE :

Les données statistiques

Pour assurer le versement des prestations à près de 280.000 foyers, la CAF du PAS-DE-CALAIS détient de très nombreuses statistiques qu'elle est autorisée à transmettre à ses partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL)

La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

L'ingénierie sociale

La CAF du PAS-DE-CALAIS emploie des travailleurs sociaux expérimentés au contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental ainsi que des cadres et des conseillers thématiques qui constituent un ressource en termes d'ingénierie sociale.

Elle pourra enrichir les réflexions collectives et favoriser le déploiement d'actions adaptées aux différents publics.

L'IMPLICATION DE L'ANTENNE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL CAF DU CALAISIS :

L'action sociale de la CAF du PAS-DE-CALAIS est territorialisée à partir de 9 antennes. Les équipes pourront dans le cadre de leurs champs de compétences soutenir les projets élaborés sur les territoires retenus au titre de la politique de la ville.

Cette organisation permettra d'assurer une présence significative au sein des différentes instances et ainsi de faire le lien avec le pilotage général de la CAF; ainsi sont proposées les interventions suivantes :

- L'accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence des Chargés d'Accompagnement Territorial et du Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social CAF du Calaisis.
- L'intervention des Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, impayé de loyer ALF, etc.), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires.
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence

Cette implantation de proximité constituera un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées dans les différentes instances du Contrat de Ville de Grand Calais Terres & Mers.

L'antenne de développement social CAF du Calaisis se mobilisera sur les différentes instances du Contrat de Ville.

En l'occurrence, pour les groupes partenariaux organisés par les centres sociaux des QPV, les chargés d'accompagnement territorial seront mobilisés. Les travailleurs sociaux pourront également être présents au titre de l'accompagnement individuel des familles.

La CAF du Pas de Calais sera représentée par le responsable de territoire CAF du Calaisis pour l'ensemble des réunions politiques et stratégiques du Contrat de Ville (comités des financeurs, comité de pilotage mutualisé, etc.).

LA MOBILISATION DE SES MOYENS FINANCIERS :

Les fonds nationaux

La convention d'objectifs de gestion (COG) signée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2023/2027 a permis de dégager des crédits permettant de mettre en œuvre et de décliner la politique de la Branche Famille dans les territoires.

Les fonds locaux

La COG 2023/2027 a également préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale.

Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la CAF du PAS-DE-CALAIS pourra mobiliser des moyens financiers pour les opérations qui lui seront soumises au titre du contrat de ville, conformément à la doctrine départementale des aides aux partenaires, selon les critères d'éligibilité en vigueur et dans la limite des disponibilités budgétaires.

Dans ces conditions, la CAF du PAS-DE-CALAIS mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le département.

C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la CAF du PAS-DE-CALAIS sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariale.

L'ÉDUCATION NATIONALE

Engagements de l'Éducation nationale

L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'École de la République. Le ministère de l'Éducation nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- Des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire.
- Des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers de Calais retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Éducation nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire (REP+), celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements du contrat de ville de Calais inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire (REP +) à partir de 2015 sont :

- Le collège Lucien VADEZ et les écoles rattachées.
- Le collège VAUBAN et les écoles rattachées.
- Le Collège MARTIN LUTHER KING et les écoles rattachées.

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- La scolarisation des moins de 3 ans.
- Le dédoublement en GS/CP/CE1.
- La mise en place des 4 parcours au collège : santé, citoyen, avenir et éducation artistique et culturelle.
- L'aide aux devoirs et l'accompagnement personnalisé au collège.
- Le développement de l'utilisation des TICE et du numérique.
- Le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative.
- La lutte contre le décrochage scolaire en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
- L'affectation d'un coordonnateur pour chaque réseau d'éducation prioritaire écoles-collèges et d'un coordonnateur Cité éducative.
- Le développement des compétences citoyennes et d'engagement.
- Calais territoire bilingue.

L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants, notamment dans le cadre de l'amélioration :

- Des relations avec les familles.
- Du climat scolaire : l'expertise de l'Équipe Mobile de Climat Scolaire sera mise à la disposition de la réalisation de diagnostics de climat scolaire en tant que de besoin, et l'aide à la conception de réponses aux besoins identifiés.

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM) CÔTE D'OPALE

Les engagements de la CPAM Côte d'Opale

Dans le cadre des Contrats de Ville dont elle est signataire, la CPAM de la Côte d'Opale s'engage à déployer son offre de droit commun en direction des quartiers prioritaires en tenant compte de la spécificité des territoires.

Il s'agit de penser la mise en œuvre de ces dispositifs en intégrant les besoins spécifiques des assurés au sein des zones inscrites dans les périmètres de la Politique de la Ville.

Pour la période 2023/2027, l'action de l'Assurance Maladie repose sur les priorités suivantes :

Garantir aux usagers une offre de services performante, simple et personnalisée

Au travers de cet axe, la CPAM de la Côte d'Opale poursuivra plusieurs objectifs :

- Etre un service public performant et accessible aux assurés (une attention aux délais de traitement et de paiement pour les différentes prestations versées ; diversification des canaux de contacts en fonction des besoins des usagers).
- Soutenir son réseau de partenaires de proximité et le développer pour être au plus proche de la population.
- Simplifier ses relations avec les acteurs impliqués (développement des téléservices).

La CPAM doit développer l'accompagnement individualisé lorsque cela est nécessaire en lien avec son réseau de partenaires. Avec une attention particulière pour l'inclusion numérique et la capacité du plus grand nombre à bénéficier des avantages des nouvelles technologies en maintenant des modalités d'accompagnement adaptées aux assurés les plus fragiles.

La CPAM dispose à ce titre du portail partenaire qui permet depuis un an de faciliter la réalisation et le suivi des détections des assurés en situation de non accès aux droits ou de non accès aux soins.

Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins

Améliorer la démographie médicale dans et autour des quartiers en soutenant le développement des dispositifs d'exercice coordonné (CPTS, MSP), faciliter l'accès aux droits et s'assurer de leur compréhension (Complémentaire Santé Solidaire, 100% Santé, etc.), « aller vers » les assurés en difficulté d'accès aux soins.

Ce sont les engagements à soutenir et à renforcer pour réduire les inégalités sociales de santé et accompagner la population vers l'accès aux soins.

Dans le cadre d'un diagnostic local visant à évaluer les difficultés d'accès aux soins ressenties par ses assurés en 2018, la CPAM comptabilisait plus de 20 % d'assurés se déclarant en situation de renoncement aux soins. Afin de s'adapter aux besoins du territoire, la CPAM de la Côte d'Opale mettra en œuvre des actions d'aller vers collectives ou individualisées.

En marge du droit commun, la CPAM de la Côte d'Opale mobilise son fonds d'Action Sanitaire et Sociale lorsque cela est nécessaire pour accompagner les situations individuelles les plus fragiles (aides financières, aide à la complémentaire santé, aides au maintien à domicile pour les pertes d'autonomie temporaires, contribution au Fonds Départemental de Compensation du Handicap, etc.).

La contractualisation avec la CPTS du calaisis sera l'occasion pour la CPAM de développer son partenariat afin de trouver des solutions pour faciliter l'accès aux soins, renforcer les liens ville hôpital et développer des actions de prévention en lien avec les professionnels de santé.

Faire de la prévention, des enjeux de la transition écologique et de la santé publique un marqueur de l'engagement de l'Assurance Maladie

Au travers de son engagement dans le Contrat de ville, la CPAM de la Côte d'Opale visera à faciliter l'accès aux programmes de prévention (dépistages des cancers, santé buccodentaire, obésité infantile, tabac, vaccination, consultations de prévention...), renforcer l'accès à l'offre de « bilans de santé », développer son action dans le domaine de la santé environnementale.

Pour atteindre cet objectif, la CPAM s'attache à déployer son offre de prévention au plus proches des habitants. L'antenne du centre d'examen de santé de Calais est une opportunité pour réinscrire dans le parcours de soins des personnes en situation de fragilité.

Elle apporte également son soutien en ingénierie de projet aux acteurs locaux qui souhaitent mettre en œuvre des actions spécifiques dans le cadre du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS) ou du Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA).

Pour conclure, la CPAM de la Côte d'Opale s'engage à être un cosignataire actif au sein des instances et comités du Contrat de Ville.

Les interlocuteurs privilégiés de l'organisme sur le champ de la Politique de la Ville sont :

La Directrice de la CPAM	Mme HELENE SAUMITOU-LAPRADE	helene.saumitou-laprade@assurance-maladie.fr
La Sous Directrice en charge de l'offre de soins, des relations avec les professionnels de santé, du numérique en santé et de l'accès aux droits- aux soins et à la santé	Mme ANAIS CARATGE	anais.caratge@assurance-maladie.fr
Le responsable du pôle d'appui pour l'accès aux droits-aux soins et à la santé, chargé des relations avec les partenaires	Mr P.PHILIPPE CARON	pierre-philippe.caron@assurance-maladie.fr

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **D'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc).
- **De favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants.
- **De soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance. Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :
- **De crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé.
- **De fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale.
- **De prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services, etc.).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

BPIFRANCE

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. **Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers**

• **« Mon Pass Créa »**

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

- **Collectif Cap Créa**

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

- **Soutien financier aux réseaux**

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. **Financer les entrepreneurs**

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.

- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.

- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.

Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.

- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires.

Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités** : Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : Des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat**, parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- o permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- o facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- o propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab**, chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- o Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- o Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- o Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- o Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- o Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions, etc.), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses. Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.

Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€.

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement.

Accélérer / Développer / Conquérir

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- o **Accès aux marchés publics et privés**

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller).

- o **Comex de poche**

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

FRANCE TRAVAIL

Engagements France Travail du bassin du Calais

Par:

- Le site de Calais MOLLIEN (directrice Caroline Deicke).
- Le site de Calais ST EXUPERY (directeur Laurent Daens).

Dans le cadre du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, France Travail s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques.
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour amener une analyse du territoire.
- A être force de proposition quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire » (participation aux comités de lecture d'appels à projet en lien avec le volet emploi).

France travail réaffirme ses priorités stratégiques et poursuit sa mobilisation et son implication en direction des QPV :

- **France Travail agit en proximité des quartiers prioritaires**

France Travail dispose de 2 implantations à Calais accessibles via les services de transport en commun. Une des 2 agences est implantée au sein du quartier Beau Marais. France Travail collabore et travaille en partenariat avec les acteurs présents au sein de ces quartiers, notamment avec la Fabrique Défi, FACE, les Maisons France Service etc.

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les 2 quartiers prioritaires, France Travail propose de poursuivre l'accompagnement de tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers à la connaissance et l'évolution de l'offre de services de France travail et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance.

France Travail valorisera notamment son site **Mes Evènements Emploi**, afin que l'ensemble des structures accueillant du public puisse informer et aider au positionnement sur les évènements mis en place.

- **Mobilisation des services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires**

France Travail mobilisera, avec ses partenaires, son offre de service en direction des demandeurs d'emploi résident en QPV, et chaque fois que nécessaire réalisera des actions d'insertion ou de communication au sein des quartiers.

Seront notamment développés les services suivants : La Détection de Potentiel L'immersion professionnelle Les actions d'adaptation au poste France Travail porte une attention particulière afin que les actions bénéficient aux demandeurs d'emploi résident en QPV (Stade Vers l'emploi, Art d'Accéder à l'emploi, Place de l'emploi, etc.). Chaque action sera évaluée afin d'en mesurer les impacts et nous les ajusterons si nécessaire.

- **Renforcement de notre mobilisation à travers des dispositifs spécifiques**

Chaque personne inscrite à France Travail dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué avec des fréquences et natures de contacts qui varient selon le besoin. France Travail Calais dispose de l'accompagnement DTA QPV.

- **Poursuite du travail avec les acteurs locaux de proximité pour le « aller vers », « faire venir » et « faire avec »**

France Travail continuera de développer sa coordination avec les acteurs du réseau pour l'emploi du territoire pour « aller vers » et « faire venir » et notamment avec :

- La Cité de l'emploi
- L'Éducation nationale
- Les bailleurs sociaux

France Travail développe également son partenariat et ses coopérations avec les acteurs du réseau pour l'emploi pour lever les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, logement, gestion du budget, etc.) et mailler emploi et social en faveur de l'insertion.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES & MERS

Les engagements de Grand Calais Terres & Mers

Des services nouveaux à destination des habitants :

Les compétences de l'agglomération GCTM, si elles ne traitent pas directement de sujets de quotidien pour ses habitants, ont pour conséquences de faciliter leur intégration dans les stratégies globales mises en œuvre sur le territoire. L'économie, la formation, l'urbanisme, l'environnement, les équipements culturels ou sportifs qu'elle gère, participent tous à mobiliser les politiques publiques locales au bénéfice de la population des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, l'agglomération a initié des projets de rapprochement ou création de structures partenariales qui permettent à tout un chacun de trouver une réponse à un endroit : la fusion de la Mission locale, le PLIE et la MEF regroupée sous le nom « Fabrique DEFI » à présent, ainsi que la création de la MDNI ou de l'École des langues en sont l'exemple.

Leur vocation première est de rapprocher les besoins des populations, dont évidemment celle des quartiers prioritaires, aux enjeux de développement économique du territoire.

La MDNI :

Association créée sous l'impulsion des collectivités locales en août 2019, la Maison du Numérique et de l'Innovation a pour but de faciliter l'innovation sur le territoire de l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et sur le Littoral Hauts de France et notamment l'innovation partagée, ouverte. Elle contribue ainsi au développement économique, dans tous secteurs d'activités confondus. Elle œuvre également à la sensibilisation et à l'appropriation du grand public aux nouvelles technologies, vise à mutualiser de l'ingénierie, des lieux, des outils, des animations et des projets qui concourent à l'ensemble de ces objectifs.

Ainsi, ses missions sont variées et touchent des publics très divers. Cette diversité se retrouve également dans son mode de gouvernance, partagée entre institutionnels (collectivités, état, Université, associations d'insertion par l'économie entre autres) et acteurs du monde économique (chefs d'entreprises ou groupements, consulaires). Son positionnement en centre-ville dans le centre commercial Calais cœur de vie lui permet une accessibilité en transport en commun facilitée et dans un lieu dépourvu d'image trop institutionnelle.

Au-delà de cette mission d'observatoire, l'association remplit auprès de nombreux publics une volonté de démocratiser l'innovation et le numérique : avec son FABLAB (imprimantes et scanner 3D, imprimantes textile, plotter de découpe, etc.) lieu de création et d'accompagnement à l'utilisation des matériels assistés par ordinateur, avec surtout les nombreux ateliers qu'elle co anime avec les partenaires de l'emploi (France Travail) et de la formation (initiale ou continue) de l'agglomération, la MDNI est le lieu d'amorce de projets individuels voire de concrétisation de parcours professionnels.

L'espace collaboratif avec des coworking, des salles de réunion, des bureaux, une tisanerie (WIFI, copieur, casiers, etc.) permet au plus grand nombre de venir travailler ou simplement échanger sur leurs idées. Cet espace facilite la mise en réseaux des différents acteurs du domaine.

L'association poursuit ses objectifs, à savoir :

- Sensibiliser les habitants de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers aux nouvelles technologies (création et animation d'ateliers à destination de différents publics, participation à la création de projets sur-mesure, etc.) : modélisation et impression 3D, réalité virtuelle, programmation et robotique, etc.

- **Lutter contre la fracture numérique** : accompagnement en RDV individuels et ateliers collectifs (initiation aux ordinateurs et tablettes, sensibilisation aux dangers...) en particulier auprès des publics cibles du conseil départemental (BRSA)
- **Participer au développement de la filière numérique sur le territoire** : organisation de groupes de travail et d'évènements, etc.

L'ECOLE DES LANGUES :

Créée en mai 2027, l'Ecole des Langues de Grand Calais part du constat d'un déficit d'apprentissage et de pratique des langues étrangères sur le calaisis, alors qu'un axe du développement économique du territoire porte sur le développement touristique. L'aménagement du front de mer, l'arrivée du Dragon de Calais ont profondément changé l'image du territoire qui aujourd'hui peut se targuer d'être une destination touristique à part entière, les résultats de produits de la taxe de séjour en constante progression en sont le témoin objectif.

L'EDL, lieu de découverte ludique des langues étrangères, accueille, dans la limite de ses capacités, les écoles du territoire pour une journée d'immersion des élèves de niveau CM1. Elle peut aussi en tant qu'organisme de formation permettre à la population du calaisis, quel que soit son niveau et ses besoins en formation, de trouver une réponse accessible rapidement tel est l'ambition de l'EDL.

L'Ecole des Langues se veut donc un lieu ouvert à tout public et facile d'accès, comme la MDNI elle se situe au sein du centre commercial CCDV en centre-ville de Calais.

LA FABRIQUE DÉFI

Le projet « guichet unique » concerne le regroupement de trois structures d'aide à l'emploi déjà présentes et intervenant sur le territoire, selon un périmètre plus ou moins large :

- La mission locale
- Le PLIE
- La maison de l'emploi et de la formation

L'objectif est d'harmoniser et de simplifier ces dispositifs locaux existants sur le territoire. Une mutualisation de leur offre de services est ainsi mise à profit afin de développer une dynamique territoriale (aide à l'emploi, formation, appui à l'entreprenariat, etc.).

L'offre de services ainsi intégrés (emploi, insertion, formation, accompagnement à la création et au développement des entreprises, etc.) présente plusieurs intérêts pour la population:

- Affirmer une stratégie globale de territoire pour l'emploi et la formation.
- Simplifier et accroître la lisibilité des interventions pour l'emploi.
- Garantir une équité territoriale d'accès à l'offre d'accompagnement.
- Accroître la pertinence et l'efficacité collective des services rendus aux usagers.
- Anticiper les besoins en compétences au service du développement du territoire, des entreprises et des habitants.
- Permettre un dialogue social territorial rénové et une coordination renforcée des acteurs.

La fusion a été effectivement réalisée au 1er janvier 2019 et depuis, la Fabrique DEFI s'est attachée à devenir le lieu de référence des actions en faveur de l'emploi et l'insertion. Le pari est réussi puisque les objectifs assignés par les partenaires Etat et Département entre autres sont atteints et reconnus par tous.

Des politiques publiques transversales au service de l'inclusion sociale

Les différents champs d'intervention de GCTM permettent d'intégrer les habitants dans des dynamiques nouvelles et soucieuses d'un développement harmonieux pour les habitants.

Ainsi, la politique volontariste menée en matière de santé se traduit par :

- des aides spécifiques pour la filière médicale afin de limiter l'impact du manque de médecins
- une attention particulière portée sur la précarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- une politique sportive volontariste
- une médiation culturelle affirmée

En ce qui concerne les aides à la filière médicale, l'agglomération porte depuis 2019 des soutiens financiers spécifiques à destination des étudiants en médecine du territoire, des internes de l'hôpital ou auprès des médecins tuteurs de GTCM, et enfin des aides à l'installation pour les praticiens (généralistes ou spécialistes).

Grâce à ces mesures concrètes, issues d'une réflexion partagée avec les acteurs de la santé lors d'Etats généraux de la santé organisés dès 2017, ce ne sont pas moins de 9 médecins généralistes et 2 spécialistes qui se sont installés sur l'agglomération, 44 étudiants et une dizaine d'internes aidés.

Si tout le territoire de l'agglomération est couvert par ces dispositifs, une attention particulière est portée sur les quartiers prioritaires et ses habitants. L'inégalité d'accès aux soins frappant malheureusement encore plus cette population, ce travail permet d'essayer d'atténuer les délais de rdv. Une nouvelle association a d'ailleurs vu le jour en 2023, la CPTS, composée de praticiens des corps médicaux et paramédicaux, s'attachant à proposer un suivi par des médecins retraités aux personnes vulnérables (ALD ou BRSA) sans médecin traitant. Depuis janvier 2024, les consultations sont ouvertes.

Grâce à cette incitativité, et spécifiquement pour le NPNRU, des échanges sont en cours avec les professionnels de santé du quartier afin d'insérer une maison médicale dans une requalification de site.

Toujours de manière transverse, GCTM est labellisé Programme Alimentaire Territoriale en émergence depuis mars 2023. L'un des axes retenus s'attache à traiter de la précarité alimentaire par la création d'une cuisine solidaire dans le quartier du Beau Marais.

Portée depuis 2022 par une association de l'insertion par l'économie, les ADLC, la cuisine solidaire a permis la distribution de plus de 40 000 repas aux bénéficiaires des structures de l'aide alimentaire (CCAS, AEC, Croix rouge entre autres), ainsi que l'embauche de 8 salariés en insertion dans la filière des métiers de bouche.

Issue d'une volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire, en lien avec des entreprises locales comme METRO, la cuisine solidaire permet, tout en apportant un soutien d'urgence aux habitants en situation de détresse :

- de remettre en perspective les bénéfices d'une alimentation équilibrée, bénéfique en terme de situation sanitaire des habitants, déjà lourdement frappée par des maladies chroniques liées à l'obésité et addictions de tous genres.
- de valoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire : relayé par les centres sociaux de la ville de Calais, le PAT permet de valoriser le travail mené lors des ateliers parents-enfants, ateliers culinaires sur l'utilisation des « restes ».
- de travailler sur la valorisation des métiers de la filière alimentaire, du producteur au transformateur, grâce aux liens établis avec les organismes consulaires (chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat) et les établissements scolaires de l'agglomération.
- de promouvoir les circuits courts sur le territoire.

Dans le domaine sportif, Grand Calais Terres & Mers porte la construction d'une 3ème piscine, à vocation prioritaire d'apprentissage de la natation. L'enjeu du « savoir nager » est déjà fortement pris en compte sur l'agglomération puisque les élèves de la Grande Section de maternelle au CM2 bénéficient de cet apprentissage sur le temps scolaire dans les piscines intercommunales. Le développement de cet apprentissage sera facilité par de nouveaux créneaux possibles dans le nouvel équipement qui verra le jour dans le quartier prioritaire du Fort Nieulay.

En parallèle, et dans un souci de cohérence avec le développement des mobilités douces sur l'agglomération grâce en partie au plan vélo intercommunal validé fin 2023, le « savoir rouler » sera lui aussi proposé aux écoles volontaires dès la rentrée 2024. Ainsi, des séances d'apprentissage du vélo, d'abord en milieu fermé protégé puis en milieu ouvert avant l'entrée au collège, permettra aux jeunes adolescents d'aborder sereinement leurs déplacements, dans la ville d'abord mais aussi plus loin.

Pour finir, le développement de la médiation culturelle dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique en vigueur sur GTCM depuis 6 ans maintenant, les habitants du territoire, de tout âge, à travers les établissements d'enseignement du 1er et du second degré, les associations ou centres sociaux des quartiers, peuvent participer à des expériences artistiques à travers les résidences missions proposées par des artistes de toute discipline.

A partir de 2025, la jeunesse, et plus particulièrement la tranche 16-25 ans, fera l'objet d'un regard particulier avec la résidence d'éducation aux médias, qui traitera spécifiquement des pratiques numériques des jeunes.

Un autre axe fort : la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes.

L'agglomération poursuivra et renforcera les actions menées sur l'ensemble du territoire dans le cadre des orientations définies au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Sa mise en place a en effet permis de structurer de manière forte les liaisons entre l'ensemble des intervenants dans ce domaine (Etat, Département, collectivités locales, forces de l'ordre, justice, éducation nationale, bailleurs sociaux, associations, etc.) permettant ainsi de développer une posture de veille constante sur l'ensemble du territoire, afin de déterminer les besoins et d'y apporter des réponses construites collectivement.

La stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'agglomération vise en premier lieu une approche préventive ciblant les jeunes exposés à la délinquance, construite essentiellement sur un volet éducatif pour éviter le premier passage à l'acte et à défaut prévenir la récidive.

C'est tout l'enjeu des actions éducatives à destination des jeunes (telles que « le raid de la prévention », les expositions « moi jeune citoyen » de l'agglomération et « questions de justice » de la protection judiciaire de la jeunesse, le « Centre de Loisirs des Jeunes » à l'initiative de la police nationale) que de développer la citoyenneté, de favoriser le rapprochement avec les institutions et les forces de l'ordre.

Les autres thématiques prioritaires du CISPDP ouvrent des perspectives particulièrement vastes de partenariat et d'innovation :

- La tranquillité publique avec les instances partenariales opérationnelles (Groupement Local de Traitement de la Délinquance, Groupe Partenarial Opérationnel de la police nationale, le rappel à l'ordre pour les majeurs, le conseil des Droits et Devoirs des Familles pour les mineurs)
- L'aide aux personnes les plus vulnérables, notamment les victimes des violences sexuelles et sexistes par la mobilisation des acteurs spécialisés dans la formation des professionnels et l'information des habitants.
- La prévention des comportements à risque et la promotion des valeurs de la république etc.

Grand Calais Terres & Mers s'engage, dans cette optique, à renforcer encore ce partenariat et à soutenir les opérations innovantes.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



CALAIS.



PÔLE SOLIDARITE / ACTION SOCIALE

La solidarité au cœur de l'action de proximité du CCAS

Conformément aux missions définies par l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées ». Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. Il agit autour deux missions régaliennes au service des usagers : l'accompagnement des Séniors et l'accompagnement des personnes rencontrant une difficulté temporaire ou en situation de précarité.

Le CCAS de CALAIS est donc une structure de proximité qui s'adresse à l'ensemble des calaisiens et développe une politique sociale qui effectue un accompagnement social global des personnes selon leur situation. Il répond également à sa mission de veille et d'observation du territoire en réalisant l'analyse des besoins sociaux (ABS).

Le CCAS de CALAIS s'organise autour de deux grands pôles d'activité : le Pôle autonomie et le Pôle solidarité/social.

Le Pôle autonomie

Le Pôle autonomie du CCAS de Calais intervient auprès des personnes âgées pour leur permettre de continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles et le plus longtemps possible dans leur logement. Pour ce faire, le CCAS a développé une offre de logements adaptés, comprenant 10 résidences réparties sur le territoire calaisien. Les résidences du CCAS proposent un service de restauration, ouvert aux résidents mais aussi aux adhérents du CCAS, qui habitent dans le quartier. Des activités ludiques, culturelles et physiques adaptées, sont proposées quotidiennement. L'ensemble de ces services sont un moyen de lutte contre l'isolement social, et de maintien de l'autonomie.

Par ailleurs, le CCAS de Calais gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile, appelé désormais service autonomie à domicile (SAD). Il a aussi repris la gestion de la Halte Répit en 2022, structure subventionnée par le Département dans le cadre de sa politique d'aide aux aidants. Le CCAS propose également, depuis de nombreuses années, un service de transport adapté, puisque la difficulté à sortir de chez soi et à se déplacer est un frein à l'autonomie.

Enfin, le CCAS gère le Registre Canicule pour les personnes âgées et isolées. Au-delà de ce fichier, le CCAS mobilise l'ensemble de ses services en cas de crise et tout au long de l'année pour veiller à la sécurité des résidents et des bénéficiaires du service autonomie à domicile.

Le Pôle solidarité

Le pôle Social accompagne la vie des habitants de Calais, de tout âge, confrontés à une difficulté temporaire ou à une situation de précarité. Il regroupe les trois antennes sociales et la Maison des femmes. L'équipe est répartie sur les 3 antennes sociales et la Maison des Femmes, au cœur des quartiers, dont 2 en quartiers prioritaires, pour une meilleure action de proximité.

Son champ d'intervention repose sur deux axes principaux : la solidarité et la prévention.

1. Un enjeu de solidarité, au travers les aides sociales légales et extra-légales

Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Pour ce faire, l'accompagnement des personnes en difficulté à travers une démarche d'ingénierie sociale implique la mise en place de dispositifs et d'actions visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Chaque référent a un rôle de conseil, de médiation, information & orientation vers les partenaires du territoire. Le CCAS de Calais permet l'accès à des services sociaux essentiels particulièrement sur l'aide alimentaire, notamment sur les aspects lutte contre la précarité et prévention santé, en visant l'amélioration de l'alimentation ; mais aussi sur la précarité énergétique.

Cela passe par le montage de dossiers d'accès aux droits avant transmission à l'autorité compétente : CSS, FDOLH, FSL, MDPH, microcrédit. Le CCAS dispose également d'une délégation de service public pour accompagner le schéma de domiciliation postale des personnes sans résidence stable. Cela passe aussi par l'instruction de demandes d'aides sociales facultatives, statuées par la commission permanente d'aides facultatives du CCAS. (Aide à la cantine, Tickets service alimentation hygiène, secours exceptionnel).

Le CCAS propose aussi un accompagnement global favorisant les parcours d'inclusion sociale et économique, à travers des dispositifs conventionnés tels que le RSA, en sphère solidarité, socio professionnel ou PLIE, pour favoriser le retour à l'emploi, et le contrat de Ville sur le champ de la cohésion sociale des deux quartiers prioritaires.

Enfin, depuis plusieurs années, la ville de CALAIS est engagée dans une forte dynamique sociale, notamment en matière d'actions et de développement social, visant à prévenir les inégalités et renforcer les solidarités entre les habitants, en proposant des animations festives et collectives. Au travers de son CCAS, la ville souhaite que chaque famille calaisienne puisse profiter de ces animations régulières et festives, quel que soit leur situation sociale et conditions de ressources.

2. Un enjeu de prévention au travers une démarche de développement social

Le CCAS de CALAIS mène des actions de prévention et développe des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la sphère solidarité, pouvant mobiliser des savoir-faire et compétences en direction des publics précaires. Le sens de l'ingénierie sociale est d'élaborer des solutions de développement social innovantes et durables pour améliorer les conditions de vie des habitants les plus fragilisés et les plus vulnérables.

En ce sens, le CCAS de CALAIS a développé des actions collectives au cœur des quartiers prioritaires avec pour objectifs de :

- Promouvoir le « bien manger », et l'éducation à la santé, par la valorisation des circuits courts et la lutte contre la précarité alimentaire
- Lutter contre la précarité énergétique, en identifiant les situations de précarité critique ou très exposée par un diagnostic lors des visites au domicile, permettant ainsi un traitement individualisé et personnalisé des situations.
- Promouvoir la santé des femmes et faciliter l'accès à des services de santé préventive, notamment grâce au dispositif novateur de la maison des femmes.

Le pôle solidarité du CCAS poursuivra les actions menées sur le territoire dans le but de :

- Lutter contre l'exclusion sociale.
- Réduire les inégalités sociales.
- Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la santé préventive.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- Améliorer des conditions de vie des populations vulnérables.
- Renforcer l'autonomie des bénéficiaires.

Dans le cadre du présent contrat ville, le CCAS de Calais s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques du contrat ville par la participation de la direction du pôle solidarité du CCAS.
- Participer aux instances opérationnelles et techniques, par l'intermédiaire des équipes de terrain du pôle solidarité du CCAS.
- Proposer et développer des actions innovantes au cœur des quartiers prioritaires.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France (CCI LHF), s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques.
- Participer aux instances opérationnelles et techniques.

Au-delà de l'accompagnement classique des entreprises du littoral, la CCI LHF s'engage spécifiquement au sein des quartiers sur l'apprentissage, la création/reprise d'entreprise et la sensibilisation à l'entrepreneuriat, en proposant éventuellement une délocalisation de son offre de services au sein des quartiers concernés par le Contrat de Ville.

L'apprentissage

La CCI Littoral Hauts-de-France propose un service orientation apprentissage à l'ensemble des entreprises et des jeunes de son territoire :

- Le point orientation apprentissage a été établi pour informer et guider les chefs d'entreprises dans leur projet de recrutement d'un(e) apprenti(e). Ce service explique en détail les avantages du contrat d'apprentissage, les réglementations en vigueur et collabore avec les chefs d'entreprises pour définir le profil des apprentis à embaucher.
- Le service propose aux jeunes dès la 4ème des « mini-stages » lors des vacances scolaires afin de leur permettre de découvrir le monde de l'entreprise et d'acquérir une expérience pratique et ainsi de choisir au mieux leur cursus scolaire.

La création / reprise d'entreprise

La CCI LHF accompagne tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise, et propose de délocaliser une partie de son offre de service au sein des quartiers Contrat de Ville.

En partenariat avec les intervenants de terrain, et sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant, la CCI LHF propose de délocaliser :

- Des sessions de l'atelier créateurs/repreneurs. Intégré au dispositif "Maison des entrepreneurs Hauts-de-France", cet atelier permet aux créateurs, repreneurs et dirigeants de jeunes entreprises d'être accompagnés par nos conseillers experts. Les prestations du dispositif sont totalement financées par la Région Hauts-de-France et le FEDER.
- Des formations à l'entrepreneuriat « 5 jours pour entreprendre » et « 15 jours pour entreprendre » visant à fournir aux participants les connaissances et les outils nécessaires pour lancer et développer leur propre entreprise
- Des accompagnements individuels par un conseiller spécialiste en création/reprise d'entreprise pour permettre au porteur de projet d'établir son business plan, son prévisionnel, etc.

La sensibilisation à l'entrepreneuriat

En lien avec les différents acteurs de la création/reprise d'entreprise, la CCI LHF participera à des manifestations qui pourraient être menées à l'intérieur de ces quartiers dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat.

LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT HAUTS-DE-FRANCE

ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT HAUTS-DE-FRANCE

La CMA HDF s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques.
- Participer aux instances opérationnelles.

Notre mission et notre engagement : soutenir et développer l'économie des proximités. Pour cela nous mobiliserons deux des trois métiers socles de notre action au bénéfice du public des quartiers de la politique de la ville :

- Le développement des compétences par la formation.
- Le développement des entreprises par l'accompagnement.
- Le développement des territoires avec une présence dans toute la région.

- **Le développement des compétences**

La formation fait partie de l'ADN de la CMA hauts de France, car apprendre et transmettre sont les raisons d'être de l'artisanat.

La formation par la découverte des métiers, la formation en apprentissage ou en formation continue, la reconversion ou la réinsertion, la montée en compétences des salariés, des chefs d'entreprise.

Pour répondre à ces objectifs, nous mettons en place plusieurs propositions en direction du public issu des quartiers de la politique de la ville.

- **La découverte des métiers** : un accompagnement pour s'orienter au bénéfice du public issu des quartiers de la politique de la ville.
- **Les mercredis de la formation** : l'antenne de la CMA Calais ouvre ses portes pour faire découvrir les métiers de l'artisanat, en savoir plus sur l'alternance, échanger avec les équipes pédagogiques et visiter nos locaux.
- En lien avec les partenaires intervenants dans les quartiers politique de la ville le chargé clientèle formation et/ou le CIP chercheront à faciliter la mise en relation des jeunes issus des quartiers avec les entreprises artisanales, en organisant des réunions d'information dans les quartiers (sensibilisation à l'apprentissage dans l'artisanat)
- **Visite dans les collèges**, sensibilisation du jeune public et des équipes pédagogiques à l'apprentissage.
- **Prépa apprentissage** : proposer un parcours d'insertion professionnelle et sociale personnalisé en faveur des jeunes de 16 à 29 ans pour les aider à trouver leur voie, leur formation et leur contrat.
- **Nouvelle Chance** : un accompagnement pour les entreprises et les futurs apprentis (16-29 ans) dans les démarches afin de trouver et concrétiser le contrat d'apprentissage.
- **Emploi solidaire de l'artisanat (ESA)** : proposer un parcours d'insertion professionnelle et sociale aux personnes bénéficiaires du RSA issus des quartiers, les accompagner à se former, retrouver un emploi, créer ou reprendre une entreprise artisanale. (Dispositif ESA financé par le Département).

- **Développer l'apprentissage dans l'artisanat :**

Notre conseiller en insertion professionnelle et/ou notre chargé clientèle formation ont pour mission de promouvoir l'apprentissage et de prospecter les entreprises artisanales. En lien avec les partenaires locaux intervenant sur les quartiers de la politique de la ville, ils chercheront à faciliter la mise en relation des jeunes issus de ces quartiers avec les entreprises.

- **La Formation continue**

Pour les dirigeants d'entreprises, salariés, demandeurs d'emploi et personne en reconversion professionnelle.

Formation techniques, pour acquérir ou approfondir des compétences dans les métiers de l'artisanat.

Formations transversales, pour acquérir de nouvelles compétences dans divers domaines (réglementation, juridique, Rh et hygiène) pour répondre aux tendances et aux évolutions du marché et aider à faire grandir l'entreprise.

Le programme régional de formation qui concerne des formations collectives achetées par le conseil régional qui s'adressent aux personnes en recherche d'emploi inscrites ou non sur la liste de demandeurs d'emploi, et en fonction des besoins de compétences du territoire.

- **Développer la création/reprise d'entreprise**

La CMA HDF est un opérateur du dispositif régional, **la Maison des entrepreneurs**.

Elle accompagne, conseille tout porteur de projet de création-reprise d'entreprise dans le domaine de l'artisanat issu des quartiers de la politique de la ville.

En lien avec les différents acteurs de la création - reprise d'entreprise, elle participera à toutes les manifestations qui pourraient être menées à l'intérieur de ces quartiers dans le but de promouvoir l'artisanat et de favoriser les reprises d'entreprises par des jeunes issus des quartiers.

Accompagner le développement des entreprises artisanales : chaque artisan est unique.

C'est pourquoi à la CMA Hauts de France, les conseils, le soutien et l'accompagnement sont personnalisés :

- Un accompagnement durant toute la vie de l'entreprise : création/développement/valorisation/performance/recrutement/transmission.
- Accompagnement à la transformation numérique et environnementale.

HABITAT HAUTS-DE-FRANCE

« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » ENVERS LES PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE CALAIS

Promoteur, aménageur et gestionnaire du cadre de vie aux côtés des collectivités, HABITAT Hauts-de-France développe une offre d'Habitat de qualité pour répondre à la diversité des besoins en logement : logements familiaux, places en structures collectives, accession sociale sécurisée....

Créée en 1966, HABITAT Hauts-de-France gère aujourd'hui de près de 22.000 logements répartis sur plus de 320 communes des Hauts de France dont Calais et les communes de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres 1 Mers. L'agence de Calais gère 5283 logements dont 659 situés dans le quartier prioritaire Beau Marais et 13 situés dans le quartier prioritaire du Fort Nieulay (périmètre 2023).

Elle vise avec ses 40 collaborateurs de l'agence de Calais et l'ensemble de ses parties prenantes à être une entreprise agile, innovante et qui place l'humain au cœur de ses actions.

C'est dans ce contexte qu'HABITAT HAUTS DE France s'engage à travers le contrat de ville à développer un plan d'actions visant à améliorer les conditions de vie de ses clients-locataires en contrepartie de l'abattement prévu par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2021, prorogée par la circulaire du 31 août 2023 réaffirmant cet objectif pour les futurs contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » entériné par le comité ministériel des villes du 27 octobre 2023.

Ce plan d'actions s'articulera autour de plusieurs thématiques qui sont :

- **Le renforcement de la présence et formation du personnel de proximité** pour apporter un meilleur service adapté aux clients-locataires ;
- **L'entretien et la propreté** des résidences et des abords en proposant des actions d'animation de sensibilisation sur le respect de l'environnement : tri des déchets, gestion des encombrants et épaves , etc.
- **La tranquillité résidentielle** via l'installation de vidéo surveillance, lien avec les forces de police, assermentation du personnel de proximité ;
- Toutes initiatives et actions pour **favoriser le Vivre ensemble et la création de lien social** : différentes animations sociales : fêtes des voisins, concours déguisements Halloween, donner une seconde vie aux décorations de Noël, distribution de muguet, de jacinthes, organisation de différents concours de dessins et photos....
- **Accompagner socialement les locataires en situation de fragilité** : proposer de l'aide et des conseils via des partenaires experts locaux (FACE Côte d'opale, l'ADIS, la SPIRALE, UNIS CITES) pour la bonne gestion du budget, administrative , à l'augmentation du coût des énergies, conseiller sur les écogestes , pour faciliter la mutation sociale , aide au déménagement social, aide médico-sociale , faciliter la médiation sociale pour lutter contre les conflits de personnes, faits d'incivilité et de troubles de voisinage , etc.
- **Faciliter les liens avec les dispositifs d'aides sociales** existantes sur le territoire : création d'un livret répertoriant ces aides, animation de forum au sein des quartiers ;
- **Développer une aide spécifique aux clients -locataires sénior** pour « Bien vieillir chez soi » ;

- **Mise à disposition de locaux** commun résidentiel pour faciliter l'accès à des lieux de renforcement de lien social et d'entraides ;
- **Missionner des associations d'insertion du quartier** pour faire des petits travaux d'embellissements : nettoyage tags, remise en peinture des parties communes, etc.
- Proposer des **petits travaux d'amélioration pour améliorer le confort et le cadre de vie** des résidents : conseils par des ergothérapeutes pour le maintien des personnes en perte d'autonomie dans leur logement, embellissement de l'Habitat, etc.

HABITAT Hauts-de-France transmettra un bilan d'actions annuellement à la communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, la commune de Calais et l'État.

Également, HABITAT Hauts-de-France s'engage à participer aux comités techniques territorialisés relatifs à l'évaluation du contrat de ville et convention locale de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

LA FABRIQUE DÉFI

CONTRAT DE VILLE - ENGAGEMENT DE LA FABRIQUE DEFI

L'association « La Fabrique DEFI » est née le 01/01/2019 de la fusion absorption de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) par la Mission Locale du Calaisis.

Cette fusion, s'inscrit dans une démarche politique de rationalisation et optimisation des moyens mis à disposition des habitants et acteurs du territoire dans l'axe emploi/formation/insertion, axe prégnant au regard des difficultés liées à l'insertion économique et sociale et au taux de chômage de l'agglomération.

Conscients de la nécessité d'éclairer au mieux et de manière plus efficace les habitants et les structures partenariales historiques dans ce domaine (Conseil Départementale, Conseil Régional, Etat, France Travail, Associations IAE, OF, consulaires, etc.) le territoire a voulu se doter d'une seule entité apportant ainsi une meilleure lisibilité et efficience dans les dispositifs à mettre en place et des réponses à apporter pour le développement économique du territoire.

L'objet de la Fabrique DEFI est d'accompagner les publics vers l'insertion professionnelle. Pour se faire, de nombreux projets, dispositifs et mesures existent et sont déployés pour optimiser l'insertion des publics. Ces derniers sont majoritairement : des demandeurs d'emploi, des jeunes de 16 à 25 ans ou des adultes de plus de 26 ans présentant un besoin d'accompagnement vers l'emploi. Le public salarié peut également recevoir de l'information sur les formations, la reconversion ou même la réorientation. La formation est un outil fortement mobilisé pour faire correspondre l'offre et la demande. L'accompagnement du tissu économique n'est pas en reste. Ainsi, les employeurs sont accompagnés en fonction des besoins qu'ils expriment (recrutements, formation etc.). Toutes ces actions se déploient sur le bassin d'emploi de Calais.

Il convient donc ici de faire le focus sur l'engagement de la Fabrique DEFI au sein des QPV du contrat de ville de Calais.

Accompagnement des publics jeunes (16-25 ans) :

Des parcours d'accompagnement existent, il conviendra de veiller à leur accessibilité pour les jeunes des QPV. La mesure qui devra être la plus mobilisée sera le Contrat Engagement Jeune durant lequel le jeune est accompagné pour trouver et consolider son projet professionnel. Le Parcours Contractualisé pour l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) sera également mobilisé tout comme le Parrainage par un parrain expérimenté, apportant son expérience afin d'en faire bénéficier le jeune accompagné.

Accompagnement des publics adultes (+ de 26 ans) :

La Fabrique DEFI accompagne également les adultes ayant une problématique d'accès à l'emploi. Le PLIE propose un accompagnement renforcé et individualisé permettant un accès ou un retour à l'emploi tout en mobilisant des outils permettant de lever les freins à l'insertion. D'autres mesures pourront également être utilisées comme le coaching emploi qui consiste à accompagner tout en promouvant des profils auprès des entreprises qui correspondent au projet professionnel du bénéficiaire.

En accompagnement transversal, la Fabrique DEFI pourra mobiliser son conseiller numérique pour aider à effectuer les démarches en ligne, de plus en plus nombreuses, toujours en lien avec l'insertion professionnelle (formation, emploi).

Accompagnement des entreprises :

Les chargés de relations entreprises (CRE) de la Fabrique DEFI prospectent toute l'année sur l'ensemble de notre territoire d'intervention. Il s'agira de poursuivre cette dynamique en affectant les QPV à un ou plusieurs CRE permettant d'œuvrer quotidiennement auprès des entreprises des QPV. Ainsi, ils pourront également renforcer les mesures mobilisables / contrats aidés dans les QPV :

- Le Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.
- Le Contrat d'Initiative Emploi (jeunes) permet aux employeurs du secteur marchand de bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus).

La Clause Sociale d'Insertion : elle vise le retour à l'emploi ainsi que l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui en sont éloignées. La Fabrique DEFI la déploie notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau (NPRU), d'où l'intérêt de formaliser cet engagement, déjà existant, et cela jusqu'à la fin du programme.

Le Service Civique :

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse sur une mission d'intérêt général, pour une durée de 6 à 12 mois. Il est destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, et ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. La Fabrique DEFI par le biais de la mise à disposition son agrément « service civique » va alors permettre aux jeunes de trouver des missions sur de nombreuses thématiques (culture, sport, citoyenneté, santé...) et permettre aux associations d'accueillir des volontaires.

Ainsi, la Fabrique DEFI favorisera l'accès de ces missions aux jeunes des QPV et fera de même avec les associations des quartiers pour développer l'accueil de missions spécifiques. Sur le même principe, le thème de la mobilité internationale pourra être envisagé.

Accessibilité et allers-vers :

Depuis plusieurs années, la Fabrique DEFI est présente en QPV par l'intermédiaire de permanences dans les centres sociaux et chez les partenaires et depuis peu, une présence quotidienne de personnels dédiés au sein des quartiers. Elle est également présente depuis janvier 2024, au sein des antennes France Service du Beau Marais et du Fort Nieulay.

De nombreuses initiatives sont mises en place pour aller au-devant des publics et faire connaître l'offre de service dans les QPV. Ces actions devront se poursuivre et s'amplifier au sein des QPV.

Partenariats :

Mobiliser la politique de l'emploi / de l'insertion / de la formation en lien avec les partenaires du SPEL. La Fabrique DEFI s'engage à être représentée au sein des instances de pilotage de la politique de la ville (copil, cotech, groupes de travail).

Elle continuera à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs nécessaires. (centres sociaux, centre de prévention spécialisé en lien notamment sur le déploiement du CEJ JR, associations de proximité, etc.)

Communication :

La Fabrique DEFI s'engage à poursuivre une stratégie de communication importante au sein des QPV. Certaines opérations spécifiques seront dédiées aux habitants des QPV.

La Cité de l'Emploi :

Grâce au soutien financier de l'Etat, la Fabrique DEFI poursuit le déploiement de ce dispositif au sein des QPV. Pour rappel, lancées en 2020, les Cités de l'emploi permettent de fédérer tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale pour assurer aux résidents des quartiers de la politique de la ville (QPV) le même accompagnement vers l'emploi que s'ils résidaient sur d'autres territoires.

La Boutique DEFI :

Installée au cœur du centre commercial Carrefour Mi-voix, la boutique DEFI se dote d'un emplacement privilégié dans le quartier du Beau Marais. Destinée aux personnes en insertion professionnelle cette boutique met à disposition gratuitement des vêtements reconditionnés par les apprenants. Cette boutique pédagogique d'un nouveau genre leur permet d'acquérir de nouvelles compétences notamment dans le domaine du commerce et permet le déploiement de softs skill.

La Fabrique en Pratique :

Les travaux collectifs du territoire en 2021 sur les métiers en tension, ont mis en avant la nécessité de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité, et ce d'une manière innovante auprès du public, qu'il soit collégiens/lycéens/demandeurs d'emploi/salariés en reconversion professionnelle d'où la création d'un espace de ressources et de conseils « nouvelle génération » dédié à l'orientation et à l'information sur les métiers d'avenir du bassin d'emploi de Calais. La Fabrique en Pratique est un lieu unique où du matériel adapté (numérique et physique) est disponible pour permettre une mise en pratique continue en fonction des métiers choisis.

TERRE D'OPALE HABITAT

ENGAGEMENTS DE TERRE D'OPALE HABITAT AU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

La contribution de Terre d'Opale Habitat au Nouveau Contrat de Ville tournera autour de 5 axes qui constituent des préoccupations conjointes entre le bailleur et la collectivité, à savoir :

- La poursuite des opérations de renouvellement urbain
- L'équilibre des quartiers en terme de mixité sociale
- La gestion urbaine de proximité
- La lutte contre les incivilités et la tranquillité résidentielle
- Les chantiers d'insertion

1 - La poursuite des opérations de renouvellement urbain

Pour mémoire, le projet NPNRU de TOH dans sa globalité tous secteurs confondus comprend :

- 795 logements locatifs à réhabiliter
- 994 à résidentialiser
- 743 à démolir
- 412 relogements à effectuer dans le cadre des démolitions dont 378 effectués à ce jour
- 32 590 heures d'insertion par l'emploi
- 94,69 millions d'euros d'investissement
- 28,44 millions d'euros de subventions ANRU

C'est pourquoi Terre d'Opale Habitat a souhaité renforcer son ingénierie. Dans le cadre des opérations NPNRU, intervient désormais depuis 2022 pour le compte du bailleur l'équipe de La Méta. L'arrivée d'une nouvelle collaboratrice et d'une cheffe de service a notamment permis de renforcer la présence sur le terrain dans le cadre du relogement.

La META (Mutualisation des Energies pour Transformer et Aménager) est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dédié au renouvellement urbain, au sens large.

L'objet de ce GIE est de conseiller et assister ses membres dans la conduite des projets de renouvellement urbain que ce soit :

- dans le cadre d'opérations d'ingénierie financière ;
- dans le cadre de l'ingénierie sociale et de l'économie de proximité (gestion urbaine et sociale de proximité, insertion professionnelle, relogement, tranquillité résidentielle, activités économiques, etc.) ;
- dans la mise en oeuvre d'opérations d'aménagement.

En s'appuyant sur l'ingénierie de la META, Terre d'Opale Habitat s'engage et s'affirme comme un véritable acteur de la politique de la ville, co-construisant ses projets avec ses partenaires locaux dont la Ville de Calais.

2 - L'équilibre social des quartiers :

La recherche d'un « équilibre social » dans le peuplement des quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu récurrent des actions menées par Terre d'Opale Habitat en faveur de ces territoires. En 2022, Terre d'Opale Habitat a ainsi ouvert sa nouvelle agence commerciale 2.0 avec des missions dont l'objectif est à la fois de rendre le locataire plus autonome mais aussi de mieux accompagner avec un espace numérique et un médiateur, afin de renforcer sa présence sur le terrain au bénéfice des demandeurs. L'idée est aussi d'avoir bâti ce lieu sur le modèle des agences immobilières afin d'attirer de nouveaux demandeurs et favoriser la mixité sociale.

La recherche d'un meilleur équilibre social dans le peuplement des différents QPV est un objectif récurrent de la politique de la ville. Pour Terre d'Opale Habitat, il s'agit d'un axe de travail important

pour compléter les efforts entrepris autour de la diversification de l'offre de logement.

Terre d'Opale Habitat entend ainsi être un acteur en termes d'équilibre social dans le cadre de ses attributions notamment :

- Par une observation fine des dynamiques de peuplement et du fonctionnement de chaque secteur : à ce titre, Terre d'Opale Habitat met en place des outils à destination de ses commissions d'attribution (informations concernant le peuplement de la résidence, présentation du bâtiment, etc.).
- Par un travail partenarial dans le cadre du relogement lié aux opérations de démolition.
- En favorisant, dans les secteurs QPV, l'arrivée de familles salariées. Cet engagement s'effectue notamment dans le cadre de l'obligation réglementaire de 50% d'attributions en QPV aux ménages des quartiles les plus élevés mais aussi, de sa politique d'attribution récemment révisée.
- En mobilisant l'ensemble des acteurs locaux, notamment les réservataires.
- En proposant des actions volontaristes en termes d'accompagnement individuel des locataires dans le cadre de ses Labels (notamment de Primopt'imm réservé au public jeune, d'Adapt'imm qui traite du Handicap et du vieillissement, d'Access'imm qui favorise le parcours résidentiel via l'accession).

Concernant le label Access'Imm, il est à noter encore que l'équilibre des territoires se fait aussi par l'accession à la propriété notamment par la vente de lots en QPV mais aussi, en offrant grâce à des prix contenus, la possibilité aux familles qui vivent en QPV d'accéder à la propriété. A ce titre, trois familles issues des bâtiments voués à la démolition ont par exemple pu accéder à la propriété dans le cadre du NPNRU.

3 - Gestion Urbaine de Proximité

Démarche partenariale et territorialisée, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) vise à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et assurer la pérennité des « investissements ». Pour mettre en place des démarches GUP efficaces, Terre d'Opale Habitat se propose de contribuer au pilotage partenarial de la démarche. Dans le cadre des projets NPNRU à venir, il s'agit également de mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces à l'image de l'ANRU 1. De manière globale, il s'agit également d'assurer un accompagnement des habitants.

L'abattement sur la TFPB a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de charges notamment par exemple autour de la propreté et de la gestion des encombrants.

Nos agences de proximité en QPV sont labellisées depuis 2022 France Services pour plus d'accompagnement :

En étant labellisées France Services et en partenariat avec Face, les agences du Beau Marais et du Fort Nieulay proposent un nouveau modèle d'accès au service public permettant à chaque locataire d'être accompagné dans toutes ses démarches avec la présence au sein de ces agences de 9 partenaires nationaux (la Poste, Pôle emploi, la Caisse Nationale des allocations familiales, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance vieillesse, la MSA, le Ministère de l'Intérieur et de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques). A cela s'ajoute des partenaires locaux tels que le Département, la Ressourcerie ainsi que des aides liées à la mobilité, au budget, etc. Ces agences qui ont enregistré 13 808 contacts en 2022 et 18 145 en 2023 constituent ainsi de vrais outils pour lutter contre les inégalités de tous ordres et les fractures qu'elles soient économiques, sociales, numériques ou territoriales.

En parallèle, le Responsable d'Agence de TOH s'engage à impulser quant à lui une politique d'accueil des nouveaux entrants, de gestion de ses équipes de proximité, d'animations à destination de l'ensemble des locataires (concours « Logements fleuris », « Résidences en lumières ») et de mise en oeuvre d'actions citoyennes (Fond de soutien aux initiatives des locataires). Il s'agit à chaque fois, en filigrane, de mettre en valeur du patrimoine de Terre d'Opale Habitat et de favoriser le « Mieux vivre ensemble ».

La commission « Cadre de vie, Vie associative et Commerces » :

Au-delà des dispositifs réglementaires et afin de renforcer la concertation locative, Terre d'Opale Habitat a mis en place une Commission Cadre de vie, Vie associative et Commerces.

Élément essentiel de la vie locale encore plus en QPV, la vie associative est un vecteur du lien social tant pour les locataires que pour leurs représentants.

A travers cette commission, Terre d'Opale Habitat s'engage à réaffirmer sa volonté de promouvoir et d'accompagner la vie associative locale, plus particulièrement en QPV, ainsi que les bénévoles qui y oeuvrent tout en veillant à respecter la liberté associative.

Le but de cette commission est :

- d'aborder, avec les associations de locataires de Terre d'Opale Habitat, la problématique des associations et d'échanger sur des thématiques d'actualité en lien avec la vie associative ;
- de s'assurer de la bonne adéquation entre les demandes de locaux et l'évolution, toujours constante, des besoins des résidents.
- de renforcer la présence de manière adaptée sur les secteurs les plus en difficulté.

Interlocutrice privilégiée des associations, la commission répond à leurs demandes pour préserver la dynamique associative. A l'issue des rencontres, une politique de traitement des demandes de locaux de la part des associations est mise en place, au regard notamment des avantages déjà accordés à chaque structure, ce dans un souci d'égalité de traitement. Cette commission participe naturellement au maintien et au bon fonctionnement des locaux en pied d'immeuble nombreux en QPV.

C'est aussi cette commission qui est en charge du Fond de Soutien aux Initiatives des Locataires et de l'ensemble des animations.

Les petits déjeuners locataires :

Dans le cadre du NPNRU et en partenariat avec la ville, Terre d'Opale Habitat s'est engagé à relancer sa concertation des locataires sous la forme de petits déjeuners en pied d'immeuble au plus près des habitants. 10 temps de concertation en pied d'immeuble se sont ainsi mis en place à raison d'une réunion par immeuble, sur le Fort Nieulay et le Beau Marais en alternance, une fois par semaine entre septembre et décembre 2023.

Le principe de ces réunions en pied d'immeuble et en présence d'Élus et d'Administrateurs a été autour d'un temps convivial de :

- Présenter le projet urbain « NPNRU » du quartier dans son ensemble
- Présenter son incidence sur le ou les bâtiments concernés par le petit déjeuner
- Présenter l'accompagnement qui sera mis en place sur le relogement ou via le pilote social en cas de réhabilitation
- Répondre aux questions potentielles tant sur le projet que sur la situation actuelle des bâtiments.

Terre d'Opale Habitat entend poursuivre ce dispositif de concertation et l'étendre à d'autres thématiques.

Les actions du référent propreté

La propreté des QPV est un sujet sensible. C'est pourquoi Terre d'Opale Habitat a mis en place un référent propreté unique dont le rôle est de faire le lien avec les partenaires et d'oeuvrer à mettre en place un plan d'action dédié à l'amélioration de la propreté, et à la gestion des encombrants.

Des collectes d'encombrants sont ainsi organisées au rythme d'un passage tous les jours ouvrés, sur chacun des QPV.

En 2023, le référent propreté a également poursuivi son action d'individualisation des caves. Ce projet répond à la nécessité pour les locataires de pouvoir stocker des encombrants et objets personnels dans des lieux sécurisés en QPV mais aussi, à la nécessité d'éviter leur squat quand il s'agissait de grandes étendues qui n'étaient plus individualisées.

Tout au long de l'année, le référent propreté pilote également des actions dites de « détagage » La propreté des parties communes est enfin un enjeu majeur en matière de qualité de service, c'est pourquoi Terre d'Opale Habitat s'engage à mettre en place un dispositif de contrôle de la propreté exclusivement piloté par le référent propreté et, mobilisant les équipes de proximité et les entreprises de nettoyage. A ce titre, Terre d'Opale Habitat s'est équipé depuis 2022 d'Orgaprop, un outil complet au service des bailleurs souhaitant mettre en place un plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de service en matière de propreté. Son principe est simple à savoir l'instauration de contrôles ponctuels, inopinés et contradictoires de chaque cage d'escalier, au moyen d'une application smartphone. L'immeuble nettoyé par un agent d'entretien, un gardien de l'Office ou un prestataire est contrôlé par le référent propreté. En fonction du bilan du contrôle, le logiciel intègre la possibilité de mettre en place un plan d'action et un planning de vérification.

Le référent propreté est enfin le contact privilégié avec Grand Calais Terres & Mers pour la partie gestion des déchets et des collectes. A ce titre, suite aux remontées des agents de terrain ou lors de ses contrôles, il interpelle directement le service en charge de la valorisation des déchets en cas de problèmes techniques sur les points d'apport volontaire ou de casse de containers au moment de la collecte. Ces différents signalements permettent la mise en place rapide de solutions temporaires et de résolutions des dysfonctionnements.

Ce partenariat se manifeste également par la réalisation de réunions entre TOH et la Direction de la Valorisation des Déchets de Grand Calais Terres & Mers. Lors de ces réunions, les difficultés rencontrées dans les secteurs concernés par des dépôts sauvages sont abordées afin d'étudier les solutions envisageables.

L'engagement d'une astreinte 24h/24h et 7j/7

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux locataires, Terre d'Opale Habitat a mis en place une astreinte durant les week-ends, nuits et jours fériés.

Chaque locataire qui rencontre un problème technique ou d'environnement grave (incendie, grosse fuite, etc.) dans son logement peut ainsi contacter immédiatement un interlocuteur pour toute intervention présentant un caractère d'urgence :

- Incendie
- Fuite importante
- Dégradations suite à des intempéries
- Incident grave et anormal
- Panne importante (chaudière, ascenseur, etc.)
- Squat d'un logement
- Difficulté d'incivilité lourde.

Ce service d'astreinte effectue également tous les weekends une visite sur l'ensemble du secteur en QPV.

4 - La tranquillité résidentielle

La tranquillité résidentielle et la sécurité constituent une préoccupation croissante de TOH. Les principaux enjeux remontés concernent notamment :

- Les troubles à la tranquillité résidentielle : nuisances sonores, petites incivilités
- L'occupation des parties communes
- Les dégradations du patrimoine et le vandalisme

Le thème de la sécurité dans l'habitat social a évolué ces dernières années.

Terre d'Opale Habitat, tout comme la plupart des Offices Publics de l'Habitat en France, est confronté à des conflits de voisinage et des incivilités qui se répètent dans les Résidences notamment en QPV.

Depuis plusieurs années, TOH travaille autour de plusieurs axes de travail pour lutter contre l'incivilité que ce soit par des actions visant à gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens ou, par des actions relevant de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les incivilités.

Terre d'Opale Habitat se doit de prendre les dispositions nécessaires, dans la limite de ses compétences, afin d'assurer à ses clients une tranquillité résidentielle. Il est ainsi devenu nécessaire de mettre en place de nouvelles formes d'actions pour améliorer le bien vivre ensemble et préserver leur cadre de vie.

Dès 2017, le bailleur a par exemple décidé d'assermenter ses gardiens d'immeubles, puis ses agents de proximité et d'accueil. Terre d'Opale Habitat compte aujourd'hui 50 gardes particuliers assermentés. Un poste de référent incivilités a été créé en 2018, il est l'interlocuteur dédiés des clients et des institutions, forces de l'ordre et partenaires.

Les atteintes aux biens ont baissé de plus de 30% depuis la mise en place de ce dispositif.

TOH peut amener en fonction de la gravité des faits et de leur récurrence à engager des procédures de résiliation.

Les atteintes aux biens ont baissé de plus de 30% depuis la mise en place de ce dispositif.

Aujourd'hui, TOH constate la multiplication de comportements irrespectueux qui génèrent des conflits de voisinage et portent atteinte à la tranquillité résidentielle.

Le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer a participé à la Commission incivilités organisée par Terre d'Opale Habitat en juin 2022. À cette occasion, il lui a été soumis deux conventions de partenariat entre Terre d'Opale Habitat et le Parquet de Boulogne-sur-Mer.

La première convention concerne la transmission d'informations judiciaires sur des clients de Terre d'Opale Habitat, auteurs d'incivilités, faisant l'objet d'une procédure de résiliation du contrat de location pour troubles de voisinage anormaux. Afin d'étayer le dossier plaidé devant le Juge Civil, il pourra être communiqué au bailleur les mains-courantes, rapports d'interventions et décisions pénales éventuelles en lien avec des troubles de voisinage tels que des tapages diurnes et nocturnes répétés ou attroupements dans les parties communes par exemple.

La seconde convention concerne le traitement des procès-verbaux rédigés par le personnel assermenté de Terre d'Opale Habitat. La convention reprend les catégories d'infractions qui peuvent faire l'objet d'une sanction pénale et vise à améliorer le processus de traitement. Ces infractions commises sur le patrimoine de Terre d'Opale Habitat peuvent faire l'objet d'un procès-verbal : tapages diurnes et nocturnes, dégradations, dépôts sauvages d'encombrants et divagations d'animaux sans laisse dans les espaces communs de la résidence, qui sera transmis directement au parquet en vue de la délivrance d'une amende.

Les deux conventions ont été signées par le Procureur de la République et Terre d'Opale Habitat en octobre 2022 pour une durée de trois ans renouvelable.

TOH travaille également en partenariat avec l'association la Spirale pour des actions de médiation à la fois sur les jeunes à l'origine de rassemblements et sur les conflits de voisinage.

En 2023, 1140 réclamations ont été traitées par TOH :

- Les dégradations représentent moins de 5 % du patrimoine
- L'occupation des parties communes moins de 4 % du patrimoine
- Les nuisances sonores moins de 4 % du patrimoine
- Les conflits de voisinage moins de 2 % du patrimoine

Fort de ces Partenariats, pour Terre d'Opale Habitat les chiffres sont plutôt stables aujourd'hui.

5 - L'insertion par l'activité et le développement économique :

Malgré une situation qui s'améliore sur le Calaisis, nombre de locataires rencontrent encore des difficultés économiques et sociales, parfois particulièrement importantes. TOH est ainsi amené à renforcer ses missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Cela étant, pour répondre de façon efficace et en profondeur à ces problématiques sociales, TOH s'engage à promouvoir, dans la mesure des possibilités offertes et au coeur même des quartiers, la création d'activité et d'emploi.

Les chantiers d'insertion :

TOH est historiquement engagé dans de nombreuses actions en matière d'Insertion par l'Activité Economique. Le domaine de l'insertion est ainsi un axe essentiel pour l'Office. En effet, l'emploi est une réponse à la difficulté à se loger, à rester dans son logement et, à y vivre décemment. Dans la résidence, l'insertion favorise la mixité sociale mais aussi, l'image de soi. Le travail contribue encore à favoriser les parcours résidentiels. Il permet à nos locataires et à leurs enfants de concevoir un avenir notamment, après la sortie de l'école.

Comme à l'occasion du précédent contrat de ville, TOH souhaite poursuivre ses efforts en faveur de l'insertion avec toujours l'idée que ces chantiers d'insertion doivent s'inscrire dans une logique de projet, de lien avec les locataires et, d'amélioration du cadre de vie.

Les Locaux d'activité :

Terre d'Opale Habitat disposent de locaux commerciaux et d'activité en QPV ou, à proximité des QPV. Son agence IMM HOP dispose ainsi d'une équipe dédiée à la gestion de ces commerces et locaux. Elle soutient les professionnels et créateurs d'entreprise dans leur projet au service des habitants. Terre d'Opale Habitat conduit ainsi une politique d'accompagnement individualisé des projets en soutenant toutes celles et ceux qui travaillent à apporter des services et commerces de proximité aux habitants en QPV et à créer du lien social ; la qualité de vie passant aussi par des commerces et des services de qualité.

La charte d'insertion

Comme tout maître d'ouvrage financé par l'ANRU, TOH s'engage à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre en oeuvre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitant(e)s des quartiers prioritaires de la politique de la ville . En s'inscrivant ainsi dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique, Terre d'Opale Habitat s'engage également à être partenaire des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, en partenariat avec les entreprises et avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique, dont la fabrique Défi.



PJJ

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Deux services de la PJJ sont présents sur le Littoral, le **STEMO de Boulogne sur mer et l'EPEI de St Martin Boulogne**.

Concernant le STEMO de BOULOGNE/MER – Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion de Boulogne/Mer – se décline en trois **unités éducatives**:

- **L'UEMO de BOULOGNE/MER** – 9, rue CAZIN – 62200 BOULOGNE/MER.
- **L'UEMO de CALAIS** – 70, rue MOLLIEN – 62100 CALAIS.
- **L'UEMO de SAINT-OMER** - 04 rue de l'Arsenal – 62500 SAINT OMER

Ce Service relève de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Pas-de-Calais. Il couvre **deux juridictions** :

TGI de BOULOGNE/MER

3 Juges des Enfants

Parquet : Pôle enfance famille :

1 Procureur Adjoint-2 Substituts mineurs au titre du Code de Justice Pénale des Mineurs

TGI de SAINT-OMER

1 Juge des Enfants

Parquet : 1 Substitut mineurs

3.2.2. Le champ d'action du service

- Il assure dans l'environnement familial et social des mineurs et jeunes majeurs la mise en œuvre des décisions civiles et pénales de milieu ouvert qui lui sont confiées par la Juridiction qu'il sert.
- Il apporte aide et conseil aux familles et met en œuvre, par une action éducative individualisée ou collective, les moyens propres à aider les mineurs et les jeunes majeurs à construire leur identité, à faire l'apprentissage des règles qui régissent les relations sociales, et à préparer leur insertion scolaire et professionnelle.
- Il exerce également des missions de prévention de la délinquance et d'accueil au Tribunal.
- Il réalise au profit des Juridictions des missions d'investigation en vue de proposer une orientation des mineurs.
- Il assure un suivi éducatif auprès des mineurs incarcérés au quartier mineur du Centre Pénitentiaire de Longuenesse.
- Il exerce un contrôle des obligations imposées aux mineurs et jeunes majeurs dans le cadre des mesures de sûreté, d'exécution et d'application des peines.
- Il participe aux politiques publiques de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance, et contribue à leur coordination sur le territoire.

Il s'agit, par conséquent, d'un service polyvalent qui exerce :

Des mesures d'investigation	RRSE au pénal MJIE au civil MJIE au pénal	UEMO UEMO UEMO
Des mesures éducatives	MEJ	UEMO UEMO UEMO UEMO
Des mesures de contrôle Judiciaire	CJ	UEMO
Des mesures d'exécution de peines	Stages de Citoyenneté SME TIG – SURSIS TIG SSJ	UEMO UEMO UEMO UEMO
Des mesures d'aménagement de peines	Libération conditionnelle Placement extérieur sous écrou Semi-liberté Conversion TIG PSE ...	UEMO UEMO UEMO UEMO UEMO

- Qui met en œuvre des sanctions éducatives et des stages de citoyenneté UEMO.
- Qui tient une permanence éducative auprès du Tribunal UEMO au titre de l'article 12, du BEX (mission).
- Qui assure le suivi éducatif des mineurs incarcérés UEMO et la mission éducative en maison d'arrêt UEMO.
- Qui participe aux missions de prévention de la délinquance et aux politiques publiques qui concernent la jeunesse et la famille.

Concernant l'EPEI, cet établissement est composé d'une unité d'hébergement collectif située à Boulogne-sur-mer et de l'Unité Educative d'Activité de Jour, UEAJ du Littoral.

L'Unité Educative d'Activité de Jour (UEAJ) du Littoral basée à Calais, est un service d'insertion de la PJJ accueillant des mineurs ou des majeurs sous mandat judiciaires ou sous convention. L'UEAJ du Littoral intervient sur trois secteurs (Calais, Boulogne-sur-mer et St-Omer).

La prise en charge à l'UEAJ vise le retour du jeune dans les dispositifs de droit commun afin de lui permettre une insertion sociale, professionnelle ou scolaire. L'action éducative mise en œuvre à l'UEAJ s'attache particulièrement à repérer les freins potentiels dans l'accès aux apprentissages et à développer une intervention susceptible de contribuer à lever ces freins par une pédagogie adaptée.

L'UEAJ du Littoral organise en continu, sous forme d'activités de jour, un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectif le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes.

L'UEAJ met en œuvre :

- Un accompagnement individualisé pour tout mineur suivi par la PJJ
- Le Module Accueil de Jour dans le cadre du module insertion de la MEJ sous forme de session d'une durée de trois mois.

- La prise en charge à l'UEAJ peut également se réaliser dans le cadre d'une MEJ sans module,
- La peine de stage de sensibilisation à la sécurité routière,
- Le module TIG.

Un suivi hors prescription judiciaire, via la mission locale ou par le biais de conventions avec l'Education nationale.

Jeunes suivis par le STEMO et l'UEAJ en quartier Contrat de Ville

Plus de 60 % des jeunes suivis par l'UEMO et l'UEAJ de Calais résident en QPV.

Difficultés majeures des jeunes et des familles

Approche clinique des mineurs

La particularité du public sous protection judiciaire que ce soit au pénal et accessoirement au civil en investigations, reste d'abord caractérisée par des histoires infantiles et familiales lourdes et complexes. Les situations de maltraitances tant physiques que psychiques avérées sont ainsi, la plupart du temps, liées à des dysfonctionnements de la sphère familiale qui altèrent la construction psychique et l'évolution vers l'autonomie. La misère économique et la pauvreté culturelle viennent de surcroît souvent aggraver les difficultés.

Ces jeunes présentent souvent des troubles de l'affectivité, de la relation, une faible estime d'eux-mêmes. L'absence ou la déficience du tiers symbolique est fréquemment plus ou moins marquée. Les troubles du comportement apparaissent en général très tôt mais sans que des réponses adaptées soient apportées.

Victimes ou témoins de violences, dans la sphère familiale et/ou sociale, beaucoup d'entre eux finissent par se révéler par des passages à l'acte auto ou hétéro-agressifs, qualifiés de pathologie de l'agir.

Les difficultés accumulées dans les apprentissages de base, et au final l'échec scolaire, accroissent les risques de démobilitation, de désœuvrement, d'évolution vers les conduites à risque, ou anti sociales.

Les symptômes surgissent ou plutôt s'accroissent également durant cette période fragile que constitue l'adolescence, marquée par les transformations corporelles et psychiques.

La richesse et le dynamisme de ces jeunes, s'ils ne sont pas suffisamment étayés, peuvent alors très vite s'appauvrir et aboutir à une réduction de leurs ambitions. Ils semblent souvent être conditionnés par la recherche de la satisfaction de leurs besoins immédiats – ce que favorise, voire encourage, notre société dite de consommation.

Ces jeunes présentent, par conséquent, des symptômes plus ou moins bruyants, invalidants voire gênants pour la société.

L'approche psychique de ces jeunes et de leur environnement nous paraît souvent incontournable. Nous constatons, en effet, une évolution de la symptomatologie, à la fois précoce, à la fréquence plus élevée et sur des modes d'expression psychique et comportementale difficilement acceptés ou qui interrogent fortement la Société. Cette symptomatologie touche à présent tous les milieux socio-économiques.

Ces caractéristiques peuvent être reliées à des évolutions de mode de vie de la famille, de la société.

On peut conclure que les problématiques des mineurs confiés au service rejoignent celles identifiées dans l'enquête conduite par l'INSERM au niveau national.

La participation de la PJJ aux politiques publiques.

Lutte contre le décrochage scolaire et insertion

- Dans le cadre des politiques de lutte contre le décrochage scolaire, le STEMO est impliqué dans les politiques de lutte contre le décrochage scolaire.
- Acteur à part entière dans ces politiques, le service développe des prises en charge et des actions qui visent à mobiliser les jeunes et faire en sorte qu'ils réintègrent les dispositifs de droit commun.
- Participation de la PJJ à la classe relais du collège Vauban (0,25 ETP) et classe relais de Langevin (0,25 ETP)

Ouverture de de 30% des places de l'UEAJ du Littoral, (service d'insertion à Calais) pour des jeunes en convention mission locale qui ne sont pas suivis par la PJJ.

Prévention de la délinquance

- **Exposition 13-18 questions de justice.** Le STEMO et l'UEAJ interviennent également à la demande des établissements scolaires, en animation de l'**exposition 13-18 Questions de Justice**, qui aujourd'hui est souvent incluse dans les programmes de prévention des collectivités territoriales (Calais-Boulogne/mer-St Omer).

La Loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, a placé le Maire au cœur de la lutte contre la délinquance :

La Participation aux CISPD-CLSPD

Les CLSPD sont obligatoires dans les communes de plus de 10.000 habitants, et dans celles comprenant une zone urbaine sensible (sauf mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance).

De fait le service est appelé à participer aux instances de concertation inscrites dans les textes de loi, CLSPD, CISPD, instances qui définissent les actions de prévention de la délinquance adaptées aux réalités locales, et qui s'inscrivent dans les orientations du FIPD, et des contrats de ville, accessoirement en matière d'accès à la citoyenneté.

La représentation de la PJJ est assurée par le D.S, ou par les RUE par délégation.

- Les Communes et Communautés d'Agglomération ou Intercommunalités, sont également partenaires de la PJJ, **pour l'accueil des jeunes en mesures de réparation, de TIG, et en stages de citoyenneté.**
- Certaines communes, ou Communautés d'Agglomération mettent également à disposition du service des moyens matériels ou des ressources humaines pour la réalisation de nos missions (prêt de salles ou d'équipements- éducateurs sportifs-intervenant en sécurité routière – ex : Villes de Calais et de Boulogne- C.A.B- C.A.C.T.T.O).

L'action et la politique du service en matière de cohésion sociale (-FIPD- Santé – ZSP – CDDF, etc.)

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance précise davantage les axes prioritaires ; cette loi a abouti à la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance(FIPD), qui finance les actions de prévention de la délinquance.

Concernant la Politique Judiciaire de la Ville, l'action menée par le STEMO de BOULOGNE/MER et l'UEAJ apparaît au niveau :

- De la participation des Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD- CISPD), qui constituent les volets sécurité et prévention des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.
- De l'instruction des dossiers de demande de subvention au titre de la Politique de Cohésion Sociale (Volet Sécurité et Prévention) et du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).
- De la participation à l'instruction des Contrats Ville.

FLANDRE OPALE HABITAT

LES ENGAGEMENTS DE FLANDRE OPALE HABITAT (FOH)

Compte tenu des enjeux importants pour les territoires sur lesquelles FOH est implanté et donc pour ses locataires, FOH souhaite être force de proposition et d'innovation dans le cadre du futur contrat de Ville par la rédaction de la présente contribution.

La contribution de FOH au Nouveau Contrat de Ville tournera autour de 5 axes qui constituent des préoccupations conjointes de FOH mais aussi de la Ville ; il s'agit :

- De la poursuite des opérations de renouvellement urbain
- De l'équilibre des quartiers en termes de mixité sociale
- De la gestion urbaine de proximité
- De la lutte contre les incivilités et la tranquillité résidentielle
- Des chantiers d'insertion

1 - LA POURSUITE DES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La ville étant retenue dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, FOH se positionne comme un des acteurs de ce nouveau programme avec une validation de sa gouvernance.

Concernant les questions relatives à la reconstitution de l'offre de logements démolis, FOH travaille dès à présent à rechercher des orientations en fonction de ses emprises foncières pour orienter ces opérations dans le but de pouvoir gérer au mieux le patrimoine de FOH présent sur la commune. 5 logements individuels T4 Rue de Tunis à Calais verront le jour en 2026.

FOH se place également en ordre de marche pour être un acteur actif du Nouveau PRU notamment pour l'élaboration des conventions intercommunales préalables (politique d'attribution et la mixité sociale, protocole de préfiguration, études diverses).

2 - L'ÉQUILIBRE DES QUARTIERS EN TERMES DE MIXITÉ SOCIALE

L'équilibre des quartiers en termes de mixité sociale constitue une préoccupation majeure pour FOH, notamment sur les sites en renouvellement urbain et dans les quartiers prioritaires de la ville.

Dans ce cadre FOH contribuera autour de quatre principes :

- Une politique de commercialisation ambitieuse
- L'accompagnement des locataires en difficulté
- L'observation du peuplement
- Le logement des salariés

Une politique de commercialisation ambitieuse ayant pour but de favoriser le contact avec la clientèle en proposant un panel de logements neufs et anciens en accession à la propriété et à la location allant du PLAI adapté au Logement Locatif Intermédiaire.

A la disposition de chaque locataire, un service commercial répond aux demandes et accompagne dans les démarches tout au long de l'acquisition ou de la location d'un logement.

FOH a pour ambition d'attirer de nouvelles populations en garantissant un véritable bien-être au sein de la résidence. Les commissions d'attribution permettent, lors de l'examen de nouvelles candidatures, de mieux mesurer l'impact des attributions sur le peuplement des résidences et donc, de rééquilibrer le peuplement à l'échelle de l'immeuble et du quartier.

De plus, afin de rétablir de la mixité sociale, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, FOH développe actuellement une politique de ventes ciblée.

Enfin, FOH a également pour objectif de favoriser, dans le cadre de mutations, les parcours résidentiels des locataires déjà en place.

L'accompagnement des locataires en difficulté :

Dans un contexte de hausse des impayés locatifs et de forte précarité des locataires, FOH s'est structuré avec un service spécifique aux moyens importants pour mieux accompagner les résidents en difficulté. L'idée est de poursuivre ce travail de suivi pour prévenir des expulsions en lien avec l'existence de commissions sociales et impayées.

Dans le cadre du suivi social mis en place, un travail partenarial est mené autour des mutations nécessaires avec un accompagnement avant, pendant et après relogement. En lien avec les actions liées à la tranquillité résidentielle, se pose actuellement la question de la prise en charge des ménages en incapacité de se maintenir dans un logement autonome qui doit faire l'objet d'un partenariat et de plans d'actions.

L'observation du peuplement :

Dans le cadre des projets ANRU et plus particulièrement, des comités techniques de relogement, FOH contribue non seulement à l'observation du peuplement des secteurs concernés mais aussi à la compréhension du fonctionnement social des quartiers. Dans le cadre du nouveau contrat de Ville et des futurs projets ANRU, FOH poursuivra cette contribution en restant particulièrement attentif à répondre à la demande exprimée lors des comités. FOH participe aux différents comités techniques liés aux relogements inter-bailleurs notamment sur le quartier du Fort Nieulay ainsi que celui du Beau-Marais.

Dans un contexte où FOH accueille sur ces secteurs parfois jusqu'à plus de 75% de familles sous le plafond PLAI, il est en effet important de mettre en valeur cette réalité afin de prévenir la spécialisation de son parc. FOH se tient ainsi disponible pour l'élaboration de toute convention intercommunale sur la politique d'attribution et la mixité sociale.

3 - LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

FOH souhaite que la démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ne se limite pas aux seuls quartiers qui ont fait ou feront l'objet d'un projet ANRU ou NPRU. Sur la base de la nouvelle convention de GUP, il convient de construire des plans d'actions annuels qui prennent en compte les points qui suivent.

Un regard particulier sur les résidences et secteurs ayant fait l'objet d'une reconquête ces dernières années afin de pérenniser les efforts réalisés. Nous procéderons dans ce cadre à la réhabilitation de la résidence Charost sur Calais.

Beaucoup de projets ont d'ailleurs été accompagnés dans le cadre du précédent contrat de Ville. Le suivi du devenir des travaux réalisés, la lutte contre la dégradation et le maintien de la qualité de service continuent d'être de véritables enjeux. Nous retiendrons la pose de caméras sur la résidence Vadez.

La question de l'association des habitants :

FOH est engagé, pour la troisième année, dans une démarche RSE et de proximité avec les habitants. Initialement vouée à traiter des problèmes d'incivilités, la démarche est maintenant intégrée dans tous les projets stratégiques (réhabilitations, l'actualisation du PSP, présentation d'un chantier d'insertion...). A travers des « cafés discussions » mis en place au pied des résidences, des permanences de l'équipe accompagnement/recouvrement ou des actions de communication, il s'agit, de façon responsable, d'être proche des locataires. FOH déploie une stratégie afin de bâtir des microprojets, en réponse aux besoins exprimés par les locataires et en lien avec les partenaires (Réaménagement des espaces, Animations en pieds d'immeubles, accompagnement de femmes battues, etc.).

Comme l'action temps fort à Vadez, action organisée en partenariat avec la CIDFF et la spirale avec pour thématiques les problématiques de droits de la famille, les violences délinquantes, les troubles de voisinages.

Le développement durable et la maîtrise de la consommation d'énergie :

Dans un contexte de réhabilitations énergétiques en ordre de marche et d'extrêmes difficultés de certaines familles, FOH souligne l'importance que représente la consommation d'énergie sur les charges des locataires.

A travers des actions partenariales telles que Voltalis ou DéfilEnergie, un des premiers enjeux est d'accompagner à un meilleur usage des logements afin de ne pas perdre la plus-value des investissements réalisés. La structure FACE intervient également pour une sensibilisation aux éco gestes et la maîtrise des charges.

FOH continue son programme de réhabilitation énergétique du parc afin de ne plus avoir de logements classés EFG d'ici fin 2030 nous citerons les réhabilitations énergétiques des résidences Pascal à Marck et Vadez à Calais.

FOH est également engagé dans une démarche de décarbonation et de réutilisation des matériaux de déconstruction.

FOH s'est donné pour objectif d'innover en termes de construction avec des projets expérimentaux. Cela permet à FOH de mesurer les impacts pour les locataires à court et moyen terme.

A travers la veille technique, l'enjeu pour FOH, est de maintenir le patrimoine rénové à un niveau optimal de performance (accessibilité, bien être lutte contre la dégradation, sécurité des personnes).

Cette veille technique s'inscrit dans l'action globale de la Gestion Urbaine de Proximité.

Ces objectifs sont :

- L'Amélioration du cadre de vie des locataires.
- L'Anticipation et prévention des dysfonctionnements.
- La pérennisation des investissements engagés sur le territoire et de la requalification des bâtiments
- La réactivité concernant de petites interventions techniques et sociales qui perturbent la vie des habitants

Apporter de l'information et des formations auprès des gardiens :

Le gardien d'immeuble est le premier interlocuteur des locataires. Il contribue par ses actions au quotidien à la qualité de vie. En contact quotidien avec les locataires, il assure une mission d'interlocuteur au sein même de l'immeuble que ce soit en étant à l'écoute ou en apportant des réponses et de l'information.

En tant que premier interlocuteur des locataires, il est important de le considérer comme un vecteur de communication et de dialogue, de l'informer et de le former en conséquence.

A l'image des actions menées récemment afin de réduire la fracture numérique avec nos services civiques et avec le projet Emmaüs Connect, il s'agit ici d'innover pour rechercher d'autres formes de sensibilisation de nos locataires afin de préparer l'avenir dans un contexte où de plus en plus de démarches, deviennent en effet dématérialisées. Il s'agira ici de poursuivre ce type de démarche dès lors qu'elles répondent à un véritable besoin.

Afin de faciliter l'inclusion de l'ensemble des publics, FOH a transformé les documents d'information en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) et les équipes en contact avec nos locataires ont été formées aux méthodes d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité avec la volonté de rendre accessible la société aux personnes handicapées intellectuelles. Il bénéficie par extension à toute personne ayant des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et dans l'espace ou des difficultés avec l'écrit : personne âgée, personne en situation d'illettrisme, personne étrangère, etc. Avec ces actions FOH dispose ainsi du label S3A.

4 - LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENNELLE

Afin de prévenir la délinquance, renforcer le sentiment de sécurité, déclencher le cas échéant l'intervention de la police mais aussi des partenaires de la prévention, de l'animation et socioculturels, FOH s'implique en proximité avec les différents partenaires.

L'objectif est notamment de mettre en place des actions permettant de pérenniser les efforts réalisés dans un contexte où FOH travaille de mieux en mieux et, de façon de plus en plus étroite, avec ses partenaires. La mise en place des Cellules Citoyenne de Tranquillité Publique permet de garantir la tranquillité aux habitants.

A ce titre, FOH s'appuie sur les équipes de terrain afin de bien identifier les problèmes de sécurité et d'élaborer des propositions d'actions qui sont ensuite partagées avec les parties prenantes concernées. Le travail avec les principaux partenaires doit se poursuivre dans le cadre d'une approche globale de la tranquillité et de la sécurité en lien étroit avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Police Nationale, La Police Municipale, la Ville, etc.

Parmi les orientations retenues, il s'agit de mieux travailler ensemble à partir d'une meilleure analyse et compréhension des phénomènes.

FOH travaille en effet en lien de plus en plus étroit avec ses partenaires et n'a pas de pouvoir de police et n'a pas le droit de se substituer à elle. Toutefois il a été décidé de former et d'assermenter quelques salariés de proximité.

De conforter la politique de proximité mise en place illustrée notamment par le redéploiement des gardiens qui travaillent quotidiennement sur le terrain et qui contribuent de manière déterminante à maintenir en état le patrimoine, ou encore, par les actions d'insertion en cours qui permettent de reconquérir des entrées en leur redonnant une qualité résidentielle.

De prendre, en tant que bailleur toutes ses responsabilités et son rôle dans la coproduction de sécurité en adoptant un plan d'actions concret pour identifier les faits, les communiquer en lien direct avec les partenaires et éviter leur reproduction par des actions concertées.

A travers la mise en place du Plan Tranquillité résidentiel, FOH souhaite fortement sensibiliser sur le fait que la prise en compte des problématiques de tranquillité résidentielle nécessite une approche globale à l'échelle de la ville voire de l'agglomération au risque de voir les difficultés disparaître d'un secteur, pour s'étendre à un autre.

5 - LES CHANTIERS D'INSERTION

FOH est historiquement engagé dans de nombreuses actions en matière d'Insertion par l'Activité Economique. Etant donnée la population qu'il accueille, le domaine de l'insertion est un axe essentiel. En effet, l'emploi est une réponse à la difficulté à se loger, à rester dans son logement et, à y vivre décemment. Dans la résidence, l'insertion favorise la mixité sociale mais aussi, l'image de soi. Le travail contribue encore à favoriser les parcours résidentiels. Il permet à nos locataires et à leurs enfants de concevoir un avenir notamment, après la sortie de l'école.

FOH souhaite poursuivre ses efforts en faveur de l'insertion tout en privilégiant plusieurs axes majeurs :

- Les chantiers d'insertion devront s'inscrire dans une logique de projet

Ils constituent au-delà de leur volet emploi, de véritables moments pour reconstruire avec les locataires la vie de quartier. De manière expérimentale, avec le projet InFoh'Job, un travail de médiation et d'accompagnement des résidents est ainsi mis en place. Il s'agira enfin d'avoir une vision territorialisée des actions en prenant en compte les spécificités de chacun des secteurs.

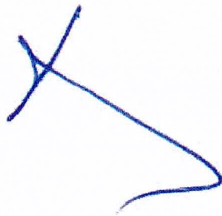
- Les chantiers d'insertion devront accompagner les publics les plus en difficultés (jeunes, femmes seules, etc.) afin de faciliter le lien emploi logement, notamment dans le cadre de l'arrivée des gigafactories.

Les chantiers d'insertion devront ainsi être force d'innovation.

Au-delà du volet emploi, les chantiers d'insertion constituent également une formidable occasion de travailler en partenariat et de créer. Il ne s'agit pas ici d'innover pour innover mais de rechercher, d'autres formes d'accompagnement de nos locataires afin de préparer l'avenir.

EMARGEMENT

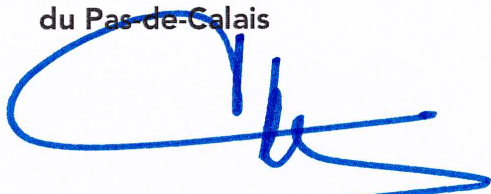
Préfecture du Pas-de-Calais
JACQUES BILLANT
Préfet du Pas-de-Calais



Région Hauts-de-France
Pour le Président et par délégation
FAUSTINE MALIAR
Conseillère Régionale



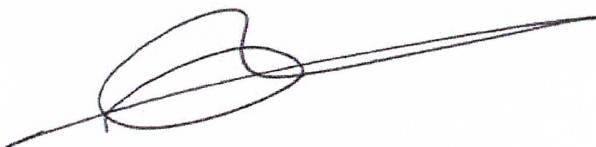
Département du Pas-de-Calais
Pour le Président et par délégation
JEAN-CLAUDE LEROY
Président du Conseil Département
du Pas-de-Calais



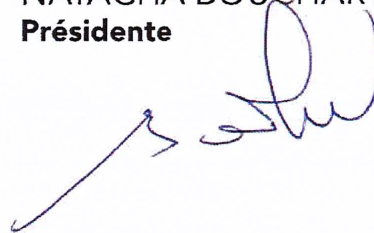
Mairie de Marck
CORINNE NOËL
Maire de Marck



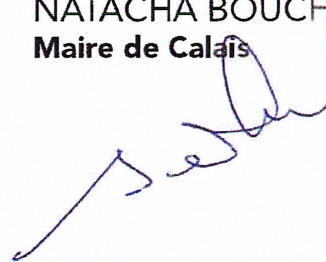
Caisse d'Allocations Familiales
JEAN-JACQUES PION
Directeur de la CAF du Pas-de-Calais



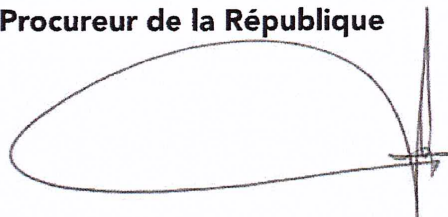
**Communauté d'Agglomération
Grand Calais Terres & Mers**
NATACHA BOUCHART
Présidente



Mairie de Calais
NATACHA BOUCHART
Maire de Calais



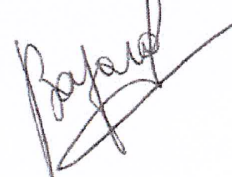
Tribunal de Grande Instance
GUIREC LE BRAS
Procureur de la République



La Caisse des dépôts et consignations
SANDRINE BONNOT
Directrice Territoriale de la Banque des
Territoires Pas-de-Calais / Hauts-de-France



CCAS de Calais
Pour la Présidente et par délégation
FRANÇOISE BOYAVAL
Vice-présidente du CCAS



France Travail

Pour les deux agences de Calais

CAROLINE DEICKE

Directrice Calais Mollien



ARS

JULIEN DENYS

Directeur de la Délégation départementale

Direction Générale de l'ARS



CPAM de la Côte d'Opale

Pour la Directrice et par délégation

ANAÏS CARATGE

Sous directrice de la CPAM Côte d'Opale



PJJ

Par délégation

FRANCOISE DEWAMIN

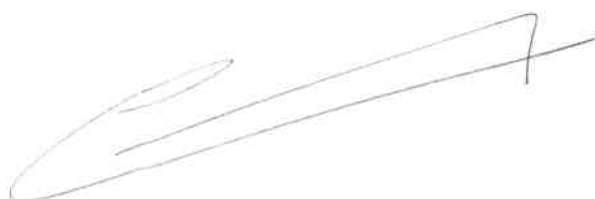
Directrice territoriale de la PJJ
du Pas-de-Calais

CCI Littoral Hauts-de-France

Pour le Président et par délégation

ERIC LELIEUR

Vice-président pour le territoire de Calais



La Fabrique Défi

EZEDINE KARA

Président de la Fabrique Défi



Éducation nationale

JEAN-ROGER RIBAUD

Directeur Académique

Terre d'Opale et Habitat

HANS RYCKEBOER

Directeur de TOH



HABITAT Hauts-de-France

STÉPHANE MAILLET

Président du Directoire

Flandre Opale Habitat

CHRISTOPHE VANHERSEL

Directeur Général

CMA Hauts-de-France



ANNEXES

- **Convention cadre ANCT ANAH**
- **Convention cadre ANCT ADEME**
- **Convention cadre ANCT ANRU**
- **Convention GUSP**
- **Convention TFPB**
- **Avenant TFPB**
- **Contribution Départementale France Travail**
- **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**
- **Note de cadrage régional DRAC**
- **Note ARS volet santé des nouveaux contrats de ville**

CONVENTION CADRE

Entre l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Agence nationale de l'habitat

L'Etat, représenté par M.
Ci-après désigné « **l'Etat** » d'une part,

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, « ANCT », établissement public de l'Etat, immatriculé sous le numéro SIREN 130 026 032 dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, représenté par Monsieur Stanislas BOURRON, Directeur général de ladite Agence, nommé à ces fonctions par décret du Président de la République en date du 1er décembre 2022 et domicilié en cette qualité audit siège

Ci-après désignée « **l'ANCT** » d'autre part,

ET

L'Agence nationale de l'habitat

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public de l'Etat, immatriculé sous le numéro SIREN 180 067 027, dont le siège social est situé 8, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, représentée par Valérie MANCRET-TAYLOR, Directrice générale,

ci-après dénommée « **l'Anah** »

Ci-après désignés collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

Préambule

Pour redéfinir en profondeur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, la loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été promulguée le 22 juillet 2019. Ce projet ambitieux vise à améliorer l'efficacité du concours qu'apporte l'Etat aux territoires et à leurs projets. La loi n°2019-753 prévoit en son article 7 que l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires seront liés par voie de convention pluriannuelle à cinq opérateurs publics : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et la Caisse des dépôts et consignations (Art. L. 1233-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces opérateurs partenaires seront en outre associés pleinement aux différents niveaux de la gouvernance de l'Agence, les cadres législatif et réglementaire ayant prévu leur participation au comité national de coordination, aux comités régionaux des financeurs et aux différents comités locaux de cohésion des territoires.

C'est dans ce cadre législatif et réglementaire, et dans la continuité d'une première convention signée en 2020, que le présent document établit les conditions d'une convention liant l'ANCT et l'Anah.

Contexte

La présente convention expose les principes de participation de l'Anah au financement et à la mise en œuvre d'actions dans des territoires d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

S'agissant d'une convention cadre, elle a vocation à régir l'ensemble des activités conjointes entre l'ANCT et l'Anah afin de créer une coopération efficace, lisible et complémentaire à destination des collectivités.

Principales missions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

L'ANCT pilote et déploie des programmes d'appui de revitalisation (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir Montagnes), d'accès au service public (France services), de soutien à la ruralité à travers notamment la déclinaison de France ruralités qui succède à l'agenda rural. Elle apporte également, conformément à la mission qui lui a été confiée par le gouvernement et le législateur, aux collectivités qui n'ont pas d'ingénierie locale un soutien en ingénierie sur mesure, grâce à ses ressources internes, à celles de ses partenaires ou de son marché d'ingénierie. L'Agence déploie par ailleurs les programmes et missions liés à la politique de la ville sur les volets de l'éducation, de l'insertion, de la vie associative, de l'accès aux droits et aux services, ou du développement économique et urbain dans les quartiers politique de la ville. Elle s'engage en outre contre les fractures numériques, qu'elles concernent ses infrastructures (déploiement de la fibre et des réseaux mobiles) ou ses usages, afin de lutter contre l'illectronisme et en accompagnant nos concitoyens dans leurs démarches.

Principales missions de l'Agence nationale de l'habitat.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) est un établissement public administratif créé en 1971 et placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés du logement, de l'énergie, du budget et de l'économie. L'Anah a pour mission la promotion de la qualité de l'habitat privé existant et l'amélioration du parc de logements privés existants, dans une perspective de lutte contre les fractures sociales et territoriales.

Les axes d'intervention prioritaires de l'Anah sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la décarbonation du parc de logements privés et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées et enfin le développement d'un parc locatif privé à loyer maîtrisé. Elle soutient également les propriétaires ou gestionnaires de centres d'hébergement, pour en faciliter la rénovation et la transformation.

L'Anah est par ailleurs le partenaire privilégié des collectivités territoriales pour leur permettre d'intégrer la dimension du parc privé dans leurs politiques locales de l'habitat. L'agence participe au financement de toute prestation d'ingénierie pour permettre la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations programmées qu'elle porte en tant que maître d'ouvrage (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH, etc.). Elle propose aux collectivités un appui méthodologique et des moyens financiers pour mener à bien leurs projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, notamment dans leurs opérations de résorption d'habitat insalubre, de traitement des copropriétés en difficulté et de revitalisation de leurs centres anciens.

Éléments de bilan du partenariat national

En complément des actions portées par les délégations territoriales, l'ANCT et l'Anah ont travaillé de manière partenariale sur des actions à l'échelle nationale :

- Participation de l'Anah aux comités de pilotage et comités techniques des programmes nationaux ACV et PVD et également aux instances des dispositifs Réinventons nos cœurs de ville, co-piloté par le PUCA (Plan urbanisme construction architecture), ou encore Territoires pilotes de sobriété foncière.
- Participation de l'Anah à certaines instances et comités liés aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont la participation de l'Anah au comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).
- Contribution de l'Anah à la rédaction des guides et documents de doctrine élaborés par l'ANCT (en particulier sur ACV et PVD).
- Participation de l'Anah aux actions de formation de l'ANCT à destination de son réseau (en particulier sur ACV et PVD). Cette participation devra être renforcée lors du prochain triennal 2023-2026.

Un bilan détaillé de la contribution de l'Anah à la revitalisation des centralités et aux quartiers politique de la ville est présenté en annexe 1.

Au-delà des très bons résultats quantitatifs, les dynamiques lancées dans le cadre des programmes ACV et PVD sont de véritables catalyseurs des opérations programmées de l'Anah grâce à :

- L'ingénierie de projet financée par l'Anah,
- L'animation et la mise en réseau des chefs de projets ACV ou PVD au niveau local,
- La boîte à outils globale et transversale mise en place pour chaque programme (facilitant une approche systémique de la revitalisation).

Objectifs communs à l'ANCT et l'Anah

La lutte contre les fractures territoriales et sociales constitue le point de convergence naturel des missions portées par les deux agences dans la convention 2020-2023.

Au cours des dernières années, la nécessité de cette convergence n'a fait que se renforcer à travers notamment :

- Des impératifs de sobriété foncière, traduits en particulier dans l'objectif de Zéro Artificialisation Nette inscrit dans la loi Climat & Résilience,

- Des impératifs de sobriété énergétique et de lutte contre les passoires énergétiques dans un contexte de crise énergétique et climatique,
- Des crises sociales et économiques, qui renforcent les fragilités d'un certain nombre de ménages et rend d'autant plus prégnante la question de la précarité énergétique.

A ce titre, l'ANCT et l'Anah inscrivent leurs actions respectives dans un véritable partenariat porteur d'une vision intégrée des programmes territorialisés de l'ANCT et des politiques portées par l'Anah en matière d'habitat privé. Au-delà, cette vision intégratrice doit permettre de mieux articuler les sujets « habitat » avec les projets de revitalisation portés par les collectivités dans le cadre des ORT (Opérations de revitalisation des territoires).

Ce partenariat devra également bien définir les rôles de chacun et leurs périmètres d'intervention pour que les actions des deux agences soient clairement définies et complémentaires.

Une attention particulière devra être portée aux documents de communication lorsqu'ils portent sur des territoires d'intervention communs, afin que les actions de chaque agence puissent être justement valorisées (cf. article 5).

Cette forte articulation devra être portée au niveau national puis déclinée et concrètement mise en œuvre à tous les échelons territoriaux, afin que les délégations locales de l'ANCT et de l'Anah puissent accompagner les collectivités dans leurs projets de territoire : les outils de connaissance produits par chacune des deux agences seront partagés et mis en commun pour capitaliser cette connaissance et permettre une offre de service cohérente et complémentaire vis-à-vis des collectivités locales.

L'action coordonnée de l'ANCT et de l'Anah permettra également d'augmenter leur offre de service auprès de nos concitoyens en démultipliant les possibilités d'accueil et d'orientation des ménages. Ainsi, dès 2024, l'offre de service des Espaces Conseil France Rénov' (ECFR') sur les sujets de rénovation de l'habitat sera complétée par une offre de service dans les structures France Services. Les points d'accueil France Services pourront :

- Orienter les ménages vers les ECFR',
- Assister d'un point de vue numérique les ménages dans le dépôt de leurs demandes d'aide en ligne,
- Assurer une intermédiation administrative et numérique lors du suivi de la demande d'aide.

Une convention spécifique à cette articulation entre les deux réseaux sera établie entre l'ANCT et l'Anah à cet effet.

Ainsi, ce partenariat doit permettre d'accompagner l'ensemble des territoires concernés, dans l'hexagone comme en outre-mer, pour une meilleure prise en compte des sujets d'habitat privé. Une attention particulière sera portée aux territoires comptant des communes lauréates des programmes nationaux territorialisés portés par l'ANCT (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et autres programmes à venir, notamment France Ruralités) et aux territoires bénéficiaires de la politique de la Ville sur lesquels l'action commune Anah-ANCT sera poursuivie.

La présente convention vise à rendre plus lisible l'offre d'ingénierie déployée par l'ANCT et ses partenaires à destination des collectivités. Dans ce cadre, le renouvellement de ce partenariat vise à accroître les synergies entre l'ANCT et l'Anah en démontrant la complémentarité des offres de chacun.

L'ambition est de mettre à disposition des collectivités territoriales un portail d'entrée commun de l'ingénierie auprès des préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT et délégués locaux de l'Anah.

Article 1 : Objet de la convention

Selon les termes des articles L. 1233-3 et R. 1233-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération, d'appui et de coordination entre l'ANCT et l'Anah.

Cette coopération pourra se traduire par :

- La poursuite des financements proposés aux territoires en matière d'ingénierie et de travaux en faveur de l'habitat privé,
- Le développement d'outils partagés,
- Le partage de données ou de travaux d'études, dans le cadre notamment de l'ONPV et de l'Observatoire des territoires,
- Des publications communes et la valorisation du partenariat.

Les modalités de mise en œuvre et périmètres d'intervention de cette coopération sont précisées à l'article 2 de la présente convention.

Article 2 : Périmètre d'intervention

L'offre d'ingénierie de l'ensemble des opérateurs qui sont conventionnés avec l'ANCT (CEREMA, ADEME, CDC, Anah et ANRU) est présentée en annexe 2 dans le « Tableau de synthèse des offres d'ingénierie des partenaires ».

La coopération entre l'ANCT et l'Anah est essentiellement centrée autour de la revitalisation des quartiers anciens, et d'une intervention dans les quartiers pavillonnaires et de grands ensembles.

2.1 Répondre aux enjeux de revitalisation des quartiers anciens, quartiers pavillonnaires et grands ensembles

L'Anah et l'ANCT interviennent en faveur de la revitalisation des collectivités lauréates des programmes nationaux Actions Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD), des communes rurales au travers de France Ruralités et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, que ce soit en métropole ou en outre-mer.

L'intervention historique de l'Anah à destination des centres anciens s'est traduite par la création des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 1977, et plus récemment par la création des OPAH de renouvellement urbain (OPAH RU) en 2002.

Le lancement des programmes nationaux ACV et PVD par l'ANCT a conforté une dynamique importante en matière de contractualisation entre l'Anah et les collectivités locales sur les enjeux d'amélioration de l'habitat privé.

Les opérations de revitalisation du territoire (ORT) créées en 2018 par la loi ELAN et plus récemment l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols, sont venus renforcer les interventions en matière d'habitat privé en quartiers anciens et en secteur pavillonnaire. Les ORT visent à requalifier l'ensemble d'un centre-ville par la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux.

L'ANCT et l'Anah contribuent également à l'amélioration de la qualité des logements, du cadre de vie ainsi que des conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles concourent à une démarche plus globale visant à apporter une meilleure connaissance de

l'habitat privé en QPV, notamment les copropriétés dégradées et fragiles, aux acteurs de la politique de la ville.

L'ANCT pilote les programmes nationaux Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et France Ruralités ainsi que ceux dédiés à l'animation et déclinaison de la politique de la ville. L'Anah y contribue pleinement au travers de ses aides financières pour l'amélioration de l'habitat privé et la résorption de l'habitat privé dégradé, tant en ingénierie qu'en aide directe aux propriétaires.

Les enjeux de revitalisation des territoires s'inscrivent dans les grandes priorités d'intervention de l'Anah relatives à la rénovation énergétique du parc privé, l'amélioration des logements, l'adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, le traitement des copropriétés dégradées et la production d'une offre locative accessible.

Il est présenté, en annexe 3, le détail des actions menées par l'ANCT et l'Anah sur la thématique des copropriétés dégradées.

L'ANCT transmettra à l'Anah les coordonnées des chefs de projet dans le cadre des programmes ACV, PVD et politique de la ville afin de les intégrer à ses dispositifs de communication.

2.2 Apporter aux collectivités une offre d'expertise et des financements en ingénierie

Dans le cadre de la définition de leurs stratégies de revitalisation, les collectivités locales peuvent bénéficier d'une offre d'appui de l'ANCT et de financement par l'Anah en matière d'ingénierie.

Dans le cadre de la phase pré opérationnelle de projet d'amélioration de l'habitat, le financement d'étude, de diagnostic complémentaire et de chef de projet par l'Anah doit permettre aux collectivités de :

- Élaborer leur stratégie habitat et la rédaction des documents contractuels, notamment les fiches actions des conventions d'ORT et les conventions Anah (OPAH ou d'OPAH-RU),
- Identifier l'ensemble des partenaires à associer (bailleurs sociaux, SEM, SPL, notaires, ABF, professionnels du bâtiment),
- Concevoir et calibrer des opérations de résorption d'habitat insalubre ou fortement dégradé.

Dans le cadre de la phase opérationnelle d'un dispositif contractualisé avec l'Anah, le financement des chefs de projet et d'un opérateur spécialisé dans le traitement de l'habitat privé par l'Anah doit permettre à la collectivité de :

- Piloter sa stratégie d'intervention sur la durée de la convention,
- Accompagner l'ensemble des propriétaires dans leur projet de travaux y compris les acteurs locaux qui interviennent dans le parc privé comme les SEM, SPL, bailleurs sociaux, ...

L'ANCT et l'Anah proposent également aux collectivités une expertise et une animation du réseau des collectivités. Ainsi, l'Anah participe à l'ensemble des actions d'animation et de formation organisées par l'ANCT et ses partenaires sur le volet habitat privé (animation des programmes territorialisés tels que PVD, ACV et Villages d'avenir, participation aux Fabriques prospectives, etc.).

De manière plus spécifique, l'Anah a été associée en 2023 au travail de feuille de route Outre-mer du programme Petites villes de demain, où figurent des engagements en faveur des collectivités des DROM bénéficiant du programme.

2.3 Aides aux travaux de rénovation et accompagnement des ménages

En application de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation, l'Anah peut financer les travaux d'amélioration des logements privés, et tout particulièrement la rénovation énergétique, au travers de ses aides à destination des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs privés et des syndicats de copropriétaires.

Afin d'informer et d'accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser ces travaux, l'article 164 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (codifié à l'article L.232-1 du code de l'énergie) a créé « le service public de la performance énergétique de l'habitat ». L'Anah s'est vu confier, de manière additionnelle, la possibilité de concourir à ce service public¹, qui a désormais vocation à être le service public de la rénovation de l'habitat. Elle met en œuvre cette politique publique par le pilotage de « France Rénov' », à travers lequel elle suscite, anime, coordonne, facilite et, le cas échéant, réalise toutes opérations visant à promouvoir le développement et la qualité du parc existant de logements privés². A ce titre, l'Anah peut assurer l'animation et le financement du réseau de guichets assurant, au titre de l'article L. 232-2 du code de l'énergie des missions d'information, de conseil et d'accompagnement, sous réserve de l'article L. 232-3, à la rénovation énergétique, dénommés Espace Conseil France Rénov'. Les conseillers France Rénov' peuvent ainsi réaliser des missions d'information, de conseil et d'accompagnement.

L'offre d'information et de conseil sur les opérateurs d'accompagnement assurée par les conseillers France Rénov' sera renforcée par une prestation d'accueil, d'orientation des ménages et d'assistance administrative par les France services.

Article 3 : Gouvernance

Article 3.1 : Rôle du délégué territorial

Le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT et délégué local de l'Anah, est le référent unique des collectivités pour les projets soutenus par l'ANCT et l'Anah.

Les Parties à la convention conviennent qu'il constitue le point de passage obligé dans la mise en place des projets menés ensemble par l'ANCT et l'Anah sur les territoires, et qu'il assure la coordination générale des projets.

Article 3.2 : Participation de l'Anah et de l'ANCT à leur gouvernance réciproque

Niveau national

Pour améliorer la connaissance réciproque des deux établissements, il est prévu d'organiser un comité de direction (CODIR) annuel entre l'Anah et l'ANCT.

¹ Article L. 321-1-4 du code de la construction et de l'habitation : « L'Agence nationale de l'habitat peut, de manière additionnelle à ses missions prévues à l'article L. 321-1, concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat mentionné à l'article L. 232-1 du code de l'énergie. »

² Article R. 321-2 du code de l'habitat de et de la construction : II.- Dans le cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat visé à l'article L. 232-1 du code de l'énergie et de la politique définie par le Gouvernement dans le domaine de la performance énergétique de l'habitat, l'Agence nationale de l'habitat, en coordination avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et dans le respect des orientations définies conformément à l'article R. 321-5 du code de la construction et de l'habitation, suscite, anime, coordonne, facilite et, le cas échéant, réalise toutes opérations visant à promouvoir le développement et la qualité du parc existant de logements privés ayant pour objet : [...]

Dans ce cadre, l'Agence nationale de l'habitat peut notamment réaliser ou faire réaliser les actions suivantes : [...]

^{2°} L'animation et le financement d'un réseau de guichets prévus à l'article L. 232-2 du code de l'énergie ;

La directrice générale de l'Anah ou son représentant participe au comité national de coordination (CNC) de l'ANCT qui a pour objectif le pilotage et le suivi des actions à mener en faveur des programmes de l'ANCT et des projets des collectivités territoriales soutenus par celle-ci.

Il est mis en place une déclinaison opérationnelle du CNC, qui a pour objectif de suivre l'état d'avancement des engagements, partenariaux ou conventionnels, de la présente convention, et de traiter les éventuels points de blocage identifiés au niveau local et régional, où la directrice générale de l'Anah est invitée et peut également se faire représenter.

Niveau régional

Au niveau régional, le préfet de région (délégué régional de l'Anah) participe et préside le comité régional des financeurs consacré à la mobilisation des crédits nécessaires pour accompagner les collectivités territoriales à réaliser leurs projets de territoire, qu'il s'agisse de la définition d'une stratégie globale d'intervention ou de la déclinaison d'un projet particulier.

De plus pour l'articulation opérationnelle avec l'ANCT, l'Anah est invitée par le chargé de mission territorial de l'ANCT, référent sur ce périmètre, à participer aux comités techniques locaux, tels que les revues de projets ou les rencontres interdépartementales des référents techniques de l'Etat local.

Niveau départemental

L'Anah, par le biais des directions départementales des territoires ou des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement en outre-mer, est invitée à participer au comité local de cohésion territoriale qui est réuni au moins deux fois par an par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT. Ces comités permettent l'échange d'informations sur des projets identifiés et l'état d'avancement des opérations engagées sur les territoires accompagnés par les deux agences.

Article 4 : Modalités de suivi

Les modalités de suivi de la coopération sont présentées dans cet article.

Ce suivi doit permettre de vérifier si les offres de coopération mentionnées à l'article 2 sont suffisamment visibles et lisibles pour que les acteurs locaux, auxquelles elles sont destinées, les utilisent dans le cadre de leurs projets de territoire. Ce suivi aura vocation à participer à la décision du maintien ou de l'adaptation de ces offres de coopération, au regard de leur mobilisation par les acteurs locaux.

Concrètement :

1. Les parties s'engagent à effectuer un suivi des actions déclinant au niveau local les chantiers tels qu'ils sont cités à l'article 2.
A cette fin, les délégués territoriaux de l'ANCT et l'Anah sont chargés de la remontée régulière d'informations sur les résultats obtenus localement.
L'Anah transmettra annuellement à l'ANCT un tableau récapitulatif décliné des actions engagées par famille d'opérations sur les territoires accompagnés et des aides apportées. Le détail de ces modalités de *reporting* est présenté en annexe 4.

Le pilotage global de la convention est réalisé lors des réunions du comité national de coordination, comme indiqué à l'article R.1233-5 du code général des collectivités territoriales. Ce comité national, pour exercer son rôle de suivi et orienter l'action de

l'Agence à la lumière de ses résultats territoriaux, est destinataire des remontées d'informations évoquées au présent article. Les parties s'engagent à faciliter cette mise en commun.

2. En exécution de l'article R1232-4-6° du code général des collectivités territoriales, un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention sera présenté au conseil d'administration de l'ANCT. Sur cette base, l'ANCT fournit un rapport d'activité au ministre chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
3. Le directeur général de l'ANCT soumet chaque année le bilan de la mise en œuvre des conventions au conseil d'administration de l'ANCT, comme prévu à l'article R.1232- 4 du CGCT. Sur cette base, l'ANCT fournit un rapport d'activité au ministre chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Article 5 : Modalités de communication partagée

Les deux Parties s'informent mutuellement des opérations de communication sur les actions menées en commun et se citent en tout état de cause. Lorsqu'une des Parties est invitée à participer à une production ou un événement de l'autre Partie, elle valide le contenu qui la concerne avant toute publication éventuelle. Avant toutes productions et événements auxquels l'ANCT et l'Anah participent conjointement, les services de communication des deux parties sont associés à la validation.

Dans le cadre des actions menées par une Partie avec le soutien de l'autre, notamment au titre du programme de travail partagé, toutes les opérations de communication sont réalisées conjointement :

- Mobilisation des moyens de communication de l'Anah et de l'ANCT
- Utilisation des logos
- Valorisation sur les sites Internet respectifs et les réseaux sociaux.

Cette communication doit permettre la valorisation de l'action de l'Etat, tant à l'échelon national que déconcentré, au moyen d'une charte graphique validée par les Parties, annexée à la présente convention (annexe 5), conforme aux règles imposées par le SIG (service d'information du gouvernement), garant de la charte Etat.

En ce sens et pour rappel, la charte graphique utilisée devra permettre d'identifier clairement le pilote du programme, à savoir l'opérateur en charge de la direction de celui-ci, tout en identifiant l'ensemble des parties partenaires, à l'aide d'une mention prévue au sein de la charte.

Pour assurer la bonne diffusion de l'information entre les Parties et développer les synergies, celles-ci participent à une revue des projets de communication communs à l'ensemble des opérateurs partenaires, Anah, ANRU, ADEME, Cerema, Banque des territoire et ANCT, deux fois par an.

Article 6 : Utilisation des noms et logos des Parties

En exécution de l'article 5 ci-dessus, chacune des Parties autorise à titre non exclusif les autres Parties à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, telle que figurant en annexe 5 de la convention, pour toute la durée afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties et de réaliser des actions de communication à ce titre, et à le faire figurer selon de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par une Partie sans le consentement écrit préalable des autres parties.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique des autres Parties autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs des autres Parties, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Suite à la mise en place de la nouvelle charte graphique de l'ANCT au 1^{er} septembre 2022, et dans le cadre du respect de la charte graphique de l'Etat imposée aux opérateurs, l'usage de logos de programmes n'est plus autorisé. Ainsi il convient de retirer tout ancien logo précédemment attaché à un programme de l'ANCT dans les supports et matériels de communication diffusés, et de n'utiliser que le logo institutionnel ANCT générique. La précision du programme pourra se faire dans le corps du document sur un format texte.

En annexe 6, il est présenté la charte d'utilisation des logos.

Article 7 : Données personnelles

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les Parties s'engagent à utiliser les données recueillies pour les seuls besoins de l'exécution de la convention ainsi qu'à respecter et à faire respecter par les personnes auxquelles seront confiés le traitement d'informations à caractère personnel des participants, les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les conventions particulières conclues en exécution de la présente convention préciseront, le cas échéant, les obligations et responsabilités de chacune des parties au titre de la réglementation en vigueur du traitement de données à caractère personnel.

Article 8 – Dispositions générales

8.1 – Durée

La convention prend effet à la date de sa signature par le dernier signataire pour une durée de 4 ans.

8.2 – Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

8.3 – Résiliation

La convention peut être résiliée par l'une des Parties moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant son échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres Parties.

Aucune indemnité ne pourra être demandée du fait de cette résiliation.

8.4 - Force majeure

Les Parties conviennent qu'en cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, les obligations contractuelles seront suspendues à compter de la notification et de la preuve du cas de force majeure par la Partie qui le subit.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé. Si la situation de force majeure se poursuit au-delà d'un délai d'un (1) mois, l'autre Partie pourra résilier de plein droit tout ou partie de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.5 – Conflits d'intérêts

Les Parties doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter une situation où l'exécution impartiale et objective de la présente convention est ou paraît compromise pour des raisons mettant en jeu l'intérêt économique, l'affinité politique ou nationale, les liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre personne (« conflit d'intérêts »).

Si un conflit d'intérêts survient pendant l'exécution de la présente convention, les Parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour le résoudre et prévenir l'autre partie.

Article 9 : Litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles

Fait à PARIS,

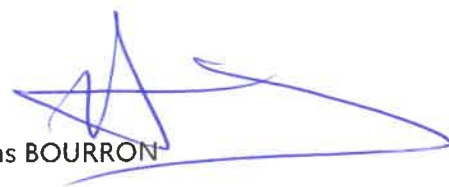
Le 22 novembre 2023

La directrice générale de l'ANAH



Valérie MANCRET-TAYLOR

Le directeur général de l'ANCT



Stanislas BOURRON

Le ministre de la transition écologique et de la
cohésion des territoires



Christophe BECHU

La ministre déléguée aux collectivités territoriales
et à la ruralité



Dominique FAURE

Le ministre délégué au logement

Patrice VERGRIETE

La ministre de la transition énergétique



Agnès PANNIER-RUNACHER

Annexe 1 : Bilan détaillé de la contribution de l'Anah à la revitalisation des centralités et aux quartiers politique de la ville

Annexe 2 : Tableau de synthèse des offres d'ingénierie des partenaires.

Annexe 3 : Travail conjoint sur les copropriétés fragiles et dégradées

Annexe 4 : Modalités spécifiques de *reporting* de l'Anah

Annexe 5 : Charte graphique

Annexe 6 : Charte d'utilisation des logos.

Annexe 1 : Bilan détaillé de la contribution de l'Anah à la revitalisation des centralités et aux quartiers politique de la ville

Une forte contribution de l'Anah à la revitalisation des centralités et aux quartiers politique de la ville

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville au travers du Plan Initiative Copropriété et des OPAH-RU, dans la continuité du PNRQAD (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) l'Anah participe à l'amélioration des logements privés. Ainsi, depuis 2018 l'Anah est intervenue dans ces quartiers prioritaires en finançant plus de 87 000 logements pour 561 M€ de subventions se déclinant ainsi :

- Propriétaires bailleurs : 7 156 logements subventionnés pour un total de 60,9 M€ (dont 441 logements pour 1 M€ avec MaPrimeRénov'),
- Propriétaires occupants : 35 935 logements subventionnés pour un total de 166,1 M€ (dont 19 070 logements pour 89,9 M€ avec MaPrimeRénov'),
- Copropriétés : 657 copropriétés soit 44 049 logements pour un total de 333,7M€.

Par ailleurs, dès la première convention entre l'Anah et l'ANCT, l'Anah s'est engagée à contribuer très fortement aux programmes nationaux territorialisés portés par l'ANCT. En effet, l'habitat privé est une composante majeure des dynamiques de revitalisation des centres-bourgs, de renouvellement ou renforcement de leur attractivité et plus largement, de projets de territoires portés par les collectivités. Ainsi l'Anah a pleinement contribué aux programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

Sur le programme Action Cœur de Ville, l'action de l'Anah s'est traduite sur la période 2018-2022 par :

- La mise en place de 190 OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitation - rénovation urbaine) ;
- Le financement de 183 chefs de projets pour 16 millions d'euros ;
- La rénovation de 181 348 logements pour 1 089,5 millions d'euros d'aides de l'Anah (y compris MaPrimeRénov') ;

sur l'ensemble des 222 territoires engagés dans le programme (soit 234 villes).

Sur le programme Petites Villes de Demain, l'action de l'Anah s'est traduite sur la période 2020-2022 par :

- La mise en place de 136 Opah-RU ;
- Le financement de 254 chefs de projets financés pour 9 millions d'euros ;
- La rénovation de 218 685 logements pour 1 021,7 millions d'euros (y compris MaPrimeRénov').

Au total, dans le cadre des programmes ACV et PVD, ce sont donc 437 chefs de projets qui ont été financés pour 25 M€, ainsi que 400 033 logements pour 2 111,2 M€ (y compris MaPrimeRénov').

Annexe 3 : Travail conjoint sur les copropriétés fragiles et dégradées

Dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés (PIC), l'ANCT, via le programme Cadre de vie, et l'Anah ont engagé un travail de rapprochement. Deux types d'action ont été menées : l'identification des copropriétés suivies dans le cadre du PIC situées en quartier prioritaire et la valorisation de démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) en copropriétés fragiles ou dégradées.

- Géolocalisation des copropriétés suivies dans le cadre du PIC

A partir des données remontées par les délégations locales de l'Anah en 2022, ont été identifiés les copropriétés suivies aux niveaux régional et national du PIC situées en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Il en ressort les éléments suivants :

- Sur environ 1040 copropriétés suivies dans le cadre du PIC, près de deux tiers (64%) sont situées en QPV : environ la moitié des copropriétés suivies à un niveau régional, et 96% des 300 copropriétés suivies à un niveau national.
- 142 QPV comportent au moins une copropriété suivie à un niveau national ou régional dans le cadre du PIC. 24 QPV sont concernés par le PIC national.

Le sujet des copropriétés dégradées est ainsi intimement lié à la géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'intégration de ces données sur le site SIG Ville de l'ANCT est effective : pour chaque QPV est indiqué le nombre de copropriétés (et le nombre de logements associé) ciblées par le PIC, à un niveau national ou régional. La mise en ligne de ces données s'inscrit dans une démarche plus globale visant à apporter une meilleure connaissance de l'habitat privé en QPV aux acteurs de la politique de la ville. Dans ce cadre, en 2021, un partenariat a été noué entre l'ANCT, la DHUP et le CEREMA pour la réalisation d'une étude sur ce sujet, à laquelle l'Anah a participé en tant que membre du comité de pilotage de l'étude³.

Par ailleurs, l'Anah produira une fiche relative à son intervention dans les QPV au titre du PIC dans le cadre du prochain rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville.

- Valorisation de démarches de GUSP

Les copropriétés fragiles et dégradées ne sont pas toujours bien prises en considération par les acteurs de la politique de la ville du fait de la complexité des enjeux liés à la propriété privée, alors même que les problématiques de cadre de vie y sont aiguës. Dans le même temps, les acteurs de l'habitat privé (délégations locales de l'Anah et services Habitat des collectivités locales) peuvent être davantage sensibilisés aux enjeux de gestion urbaine de proximité.

Face à ce double constat, l'Anah et l'ANCT ont organisé un webinaire informatif en juin 2021, présentant deux expériences locales de démarches de GUSP en copropriétés fragiles ou dégradées. A l'issue de ce webinaire, une enquête a été lancée pour identifier les besoins/questionnements des acteurs locaux et repérer les bonnes pratiques existantes à valoriser sur ce sujet. Ces dernières sont valorisées sous forme de fiches action publiées régulièrement par le programme sur un groupe dédié de la plateforme La Grande Equipe.

Par ailleurs, les deux agences ont chacune mis en place des conventions (2022-2024) avec des grands réseaux associatifs intervenant notamment en QPV, tels que le Mouvement des régies, l'Association nationale des Compagnons Bâisseurs pour soutenir leurs actions en copropriétés fragiles ou dégradées. Le financement de l'ANCT relève des crédits du programme 147 et cible

³ Le webinaire de restitution a eu lieu le 10 mars 2023.

donc uniquement les QPV. A noter qu'un axe propre à ces enjeux sera également proposé pour la convention de partenariat liant l'ANCT et l'association Voisin Malin dans le courant de l'année 2023.

Pour l'ANCT, l'objectif est d'agir en complémentarité de l'Anah en incitant ces acteurs à développer des actions de GUSP en copropriétés fragiles, dans une logique de prévention, en amont d'une éventuelle entrée dans les dispositifs opérationnels visant leur redressement ou leur recyclage (plan de sauvegarde, OPAH, carence), cadre dans lequel l'aide financière de l'Anah dédiée à la GUSP peut être sollicitée par les collectivités locales.

Annexe 4 : Modalités spécifiques de reporting de l'Anah

L'Anah transmettra annuellement à l'ANCT un tableau récapitulatif décliné des actions engagées par famille d'opérations sur les territoires accompagnés et des aides apportées

Fréquence : partage trimestriel des données

Périmètre : liste des communes concernées par un programme de revitalisation disponible sur [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/agence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires/) (<https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/agence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires/>)

Indicateurs :

Les indicateurs cités dans le tableau ci-dessous seront transmis à l'échelle de la commune, indiquant les chiffres totaux depuis le lancement respectif de chacun des dispositifs :

	Indicateurs de suivi
Données liées aux travaux	Nombre de logements engagés dans le cadre des aides à la pierre
	Montant de subventions aux travaux accordées dans le cadre des aides à la pierre
	Nombre de logements indignes et très dégradés engagés dans le cadre des aides à la pierre
	Nombre de logements liés à l'adaptation à la perte d'autonomie engagés dans le cadre des aides à la pierre
	Nombre de logements liés aux aides aux syndicats de copropriété engagés dans le cadre des aides à la pierre
	Nombre de logements liés à des travaux de rénovation énergétique globale engagés dans le cadre des aides à la pierre
	Nombre de logements engagés dans le cadre du dispositif national MaPrimeRenov'
	Montant de subventions au travaux accordées dans le cadre du dispositif national MaPrimeRenov'
Données liées à l'ingénierie	Montant de subventions liées aux dépenses d'études pré-opérationnelles
	Montant de subventions liées aux dépenses de missions de suivi-animation
	Montant de subventions liées aux dépenses de chefs de projets
Données liées aux opérations programmées de l'Anah	Montant de subventions accordées dans le cadre d'opérations programmées (avec distinction selon les dispositifs OPAH, OPAH-RU, OPAH-CD)
Données liées à la RHI-THIRORI	Montant de subventions liées aux dépenses d'accompagnement
	Montant de subventions liées aux dépenses d'études
	Montant de subventions liées aux dépenses de déficit

Fichiers transmis :

- Tableau aides à la pierre (logements + subventions)
- Tableau MPR national (logements + subventions)
- Tableau subventions ingénierie
- Tableau opérations programmées
- Tableau RHI-THIRORI

Format : exports bruts en format csv et multi tableaux

Pour toutes demandes supplémentaires et ce à titre exceptionnel, l'Anah se réserve l'analyse de la faisabilité technique de celles-ci, et dispose d'un délai de 1 mois pour fournir les éléments demandés

L'Anah est associée à la valorisation de ces données par l'ANCT.

CONVENTION CADRE

Entre l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Agence de la transition écologique

L'Etat, représenté par M.

Ci-après désigné « **l'Etat** » d'une part,

Et

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, « ANCT », établissement public de l'Etat, immatriculé sous le numéro SIREN 130 026 032 dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, représenté par Monsieur Stanislas BOURRON, Directeur général de ladite Agence, nommé à ces fonctions par décret du Président de la République en date du 1er décembre 2022 et domicilié en cette qualité audit siège

Ci-après désignée « **l'ANCT** » d'autre part,

ET

L'Agence de la transition écologique, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01 inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309 représentée par Monsieur Sylvain Wasserman, Président du Conseil d'administration

Ci-après désignée « **l'ADEME** » d'autre part,

Ci-après désignés collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

Préambule

Pour redéfinir en profondeur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, la loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été promulguée le 22 juillet 2019. Ce projet ambitieux vise à améliorer l'efficacité du concours qu'apporte l'Etat aux territoires et à leurs projets. La loi n°2019-753 prévoit en son article 7 que l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires seront liés par voie de convention pluriannuelle à cinq opérateurs publics : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et la Caisse des dépôts et consignations (Art. L. 1233-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces opérateurs partenaires seront en outre associés pleinement aux différents niveaux de la gouvernance de l'Agence, les cadres législatif et réglementaire ayant prévu leur participation au comité national de coordination, aux comités régionaux des financeurs et aux différents comités locaux de cohésion des territoires.

C'est dans ce cadre législatif et réglementaire, et dans la continuité d'une première convention signée en 2020, que le présent document établit les conditions d'une convention liant l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Contexte et objet de la convention

La présente convention expose les principes de participation de l'ADEME au financement et à la mise en œuvre d'actions dans des territoires d'intervention de l'ANCT.

S'agissant d'une convention cadre, elle a vocation à régir l'ensemble des activités conjointes entre l'ANCT et l'ADEME afin de créer une coopération efficace, lisible et complémentaire à destination des collectivités.

Principales missions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

L'ANCT pilote et déploie des programmes d'appui de revitalisation (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir Montagnes), d'accès au service public (France services), de soutien à la ruralité à travers notamment la déclinaison de France ruralités qui succède à l'agenda rural. Elle apporte également, conformément à la mission qui lui a été confiée par le gouvernement et le législateur, aux collectivités qui n'ont pas d'ingénierie locale un soutien en ingénierie sur mesure, grâce à ses ressources internes, à celles de ses partenaires ou de son marché d'ingénierie. L'Agence déploie par ailleurs les programmes et missions liés à la politique de la ville sur les volets de l'éducation, de l'insertion, de la vie associative, de l'accès aux droits et aux services, ou du développement économique et urbain dans les quartiers politique de la ville. Elle s'engage en outre contre les fractures numériques, qu'elles concernent ses infrastructures (déploiement de la fibre et des réseaux mobiles) ou ses usages, afin de lutter contre l'illectronisme et en accompagnant nos concitoyens dans leurs démarches.

Principales missions de l'Agence de la transition écologique

L'ADEME, créée en 1991, est un opérateur de l'Etat placé sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, du Ministère de la Transition énergétique et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle intervient dans la connaissance, la mobilisation, le conseil et l'aide à la réalisation notamment dans les domaines de la lutte contre le changement climatique (adaptation et

atténuation), de l'énergie (sobriété, performance et développement des énergies renouvelables), de la préservation de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, de la gestion des sites et sols pollués, de la préservation des sols, de la consommation et de la production durables, des villes et des territoires durables, et de la mobilité et du transport durables.

Outre son siège, elle rassemble 17 directions régionales et 3 représentations territoriales en France métropolitaine et ultramarine.

L'ADEME est au service de tous les acteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens) pour accélérer la baisse de notre consommation d'énergie et de ressources, réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer la transition écologique.

Elle soutient l'innovation et la recherche. Elle agit sur tous les champs de la transition écologique (alimentation, mobilité, logement, consommation, etc.) pour que chacun repense ses usages et ses besoins et dispose de solutions alternatives. Son approche passe par le conseil, le soutien financier, la labellisation des territoires, la publication de guides ou encore, la formation.

Objectifs communs à l'ANCT et l'ADEME

Cette convention a pour ambition de rendre plus lisible l'offre déployée aux collectivités par l'ANCT et l'ADEME avec leurs partenaires. Dans ce cadre, le renouvellement du partenariat vise à accroître les synergies et la complémentarité des offres de chacun.

L'ambition est de mettre à disposition des collectivités territoriales un portail d'entrée commun de l'ingénierie auprès des préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT.

Ces objectifs communs concourent notamment à la démarche de territorialisation de la planification écologique, qui nécessite la mobilisation sur les territoires de tous les acteurs clés de la transition écologique.

Article 1 : Objet de la convention

Selon les termes des articles L. 1233-3 et R. 1233-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération, d'appui et de coordination entre l'ANCT et l'ADEME.

Cette coopération pourra se traduire par un appui dans les thématiques suivantes :

- Une approche transversale sur la transition écologique
- Le logement l'habitat et l'aménagement
- Les mobilités, le transport et les infrastructures
- Le développement économique et commercial
- Le numérique
- La culture, le loisir
- Le développement d'outils partagés
- Un apport mutuel en expertise
- Le partage de données et de travaux d'études sur les dynamiques territoriales.

Ces éléments constituent différentes modalités d'accompagnements que l'ADEME et l'ANCT déploient afin d'accompagner les territoires dans l'élaboration puis la mise en œuvre de leurs projets.

Ces modalités se déclinent dans le cadre des programmes et/ou en fonction de thématiques prioritaires.

Les modalités de mise en œuvre et périmètres d'intervention de cette coopération sont précisées à l'article 2 de la présente convention.

Article 2 : Périmètre d'intervention

L'offre d'ingénierie de l'ensemble des opérateurs qui sont conventionnés avec l'ANCT (CEREMA, ADEME, CDC, Anah et ANRU) est présentée en annexe 1 dans le tableau « synthèse des offres ».

Sur cette base, l'article 2 présente particulièrement les champs de coopération entre l'ANCT et l'ADEME.

2.1 Présentation de l'offre générale de l'ADEME aux collectivités

L'offre de l'ADEME aux collectivités se décline selon cinq modalités d'intervention :

- Elle vise à **informer et inspirer** les collectivités via de la documentation en ligne sur la librairie ADEME¹. Cette librairie met à disposition des guides pratiques, avis, études, retours d'expérience.
- Elle dispense des **formations** gratuites pour les décideurs et les chargés de mission des collectivités. Ces formations permettent de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique et maîtriser les outils et méthodes qui permettent aux collectivités de s'engager dans des domaines tels que l'adaptation du territoire au changement climatique, le déploiement de réseaux de chaleur renouvelable ou encore la conception et l'animation de l'action des élus sur l'économie circulaire.
- **L'ADEME met en relation et anime** des réseaux d'acteurs territoriaux. Ainsi, elle organise des événements nationaux et en régions. Elle anime ou coanime des réseaux tels que le réseau des collectivités engagées dans le programme de labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique² » (TETE) sur les thématiques climat, air, énergie et économie circulaire, alimentation durable. En région, l'ADEME contribue à accroître les synergies au sein de réseaux régionaux tels que :
 - o Le réseau « Territoires environnement et développement durable d'île de France » (TEDDIF)
 - o Les « Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique » (TOTEn) pour la transition écologique des territoires franciliens et occitans.
- **Elle fournit un apport en expertises et en dispositifs.** Cette modalité d'intervention est déclinée de manière plus spécifique à l'article 2.2.
- **Enfin, elle apporte un soutien financier à l'investissement.** L'ensemble des aides financières sont à retrouver sur le site « Agir pour la Transition³ ». Ces aides couvrent les questions liées à l'efficacité énergétique, le fonds chaleur renouvelable, la mobilité et les transports, la qualité de l'air, le tourisme durable, l'économie circulaire, l'alimentation, les sols, l'agriculture et la forêt. Grâce à l'API (Interface de

¹ <https://librairie.ademe.fr/>

² <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>: Territoire Engagé Transition Ecologique permet à la collectivité de travailler de façon transversale la Transition écologique pour son projet de territoire par la mise en place d'une gouvernance interne transversale et d'un accès gratuit et accompagné aux référentiels climat-air-énergie-économie circulaire via le service numérique². L'ADEME fournit un accompagnement pour la formation de ses chargés de mission, la mise en réseau nationale et locale, la labellisation et les soutiens financiers pour de l'ingénierie externe.

³ <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

programmation d'application) mise en place avec le site Aides Territoires⁴, ces aides financières y sont disponibles et actualisées en temps réel.

L'offre de l'ADEME peut intégrer des compléments spécifiques au territoire d'une région, articulés notamment avec les conseils régionaux.

2.2 Complémentarité des offres d'ingénierie et modalités d'intervention communes de l'ANCT et l'ADEME

L'ADEME peut faire bénéficier les collectivités d'une première approche de conseil pour identifier les dispositifs et outils existants, ainsi que et les sources de financement, sur le site « Agir pour la Transition »⁵, et grâce à un contact direct avec les équipes régionales.

Cette offre peut être mobilisée par un contact direct avec les équipes des directions régionales⁶. La liste des contacts de chaque direction régionale est présentée en annexe 2. Les ingénieurs ADEME peuvent réorienter les demandes de subventions sur les projets afin de les rendre performants et éligibles aux aides à l'investissement.

2.2.1 Offre transversale

En matière d'ingénierie, outre la documentation et l'offre de formation, l'ADEME, en direct ou via ses relais, peut faire bénéficier les collectivités, principalement au niveau intercommunal (la liste ci-dessous n'est pas exhaustive) :

- De financements directs au fonctionnement :
 - o Co-financements de postes de chargés de mission dans les collectivités ou dans des relais qui mutualisent l'ingénierie. Ces postes peuvent être des animateurs de filière bois-énergie, des chargés de mission plan alimentaire territoriaux (PAT), les chargés de mission énergie renouvelable, les conseillers en mobilité, les chefs de projet vélo, les animateurs mobilité durable, les animateurs biodéchets, les animateurs alimentation durable ou encore les chargés de projets Territoire Industrie.
 - o Financement du fonctionnement via des contrats d'objectifs, qui permettent à la collectivité de financer des chefs de projet voire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Ces contrats d'objectifs peuvent être :
 - Des contrats chaleur renouvelables destinés à des syndicats d'énergie, des départements, des intercommunalités, des pôles métropolitains d'équilibre territorial et ruraux (PETR). L'enjeu étant de rassembler les projets de chaleur renouvelables de petite taille en délégation de gestion afin de bénéficier de moyens de fonctionnement pour financer un chargé de mission.
 - Des contrats d'objectifs territoriaux (COT) d'une durée de 4 ans, destinés aux intercommunalités en Contrat de réussite et de transition écologique (CRTE) pour déployer une politique transversale de transition écologique. Celle-ci est fondée sur les référentiels du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » (TETE) ce qui permet de financer des moyens humains et /ou de l'AMO (jusqu'à 350 k€ sur 4 ans). Dans ce cadre, l'ADEME met à disposition des collectivités, et via un marché national, un conseiller transition écologique intervenant 40 jours sur une durée de 4 ans. De plus, elle déploie des

⁴ <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

⁵ <https://agirpourlatransition.ademe.fr>

⁶ [L'ADEME en région - Agence de la transition écologique](#)

accompagnements plus poussés sur des thématiques techniques (Air, Eci, CAE, mobilité...) de quelques jours par son marché national ou d'AMO régionale.

- De cofinancement d'expérimentations, de schémas directeurs et d'études préalables de faisabilité à un projet d'investissement.

- Fabriques prospectives

L'ADEME fera bénéficier de son expertise technique nationale sur la transition écologique certaines Fabriques prospectives pilotées par l'ANCT, selon les thématiques de ces fabriques. L'ADEME participe déjà au co-financement et aux séminaires de certaines d'entre elles, et continuera de le faire dans le cadre du partenariat.

2.2.2 Offre thématique

Des offres de l'ADEME sur des thématiques particulières peuvent également être mobilisées, par exemple :

- ❑ **Rafraîchissement durable** : L'outil en ligne **Plus Fraîche Ma Ville**⁷ permet d'aider à une décision coconstruite avec l'ADEME, en vue d'accompagner la collectivité dans le choix de solutions de rafraîchissement urbain pérennes et durables.
- ❑ **Mobilité** : Notamment en termes d'appui à la mobilité urbaine, au vélotourisme et à la marche au quotidien. L'ADEME et l'ANCT participent à la démarche France Mobilités, démarche portée par la DGITM, co financée par l'ANCT. Dans ce cadre, l'ADEME et l'ANCT contribuent aux cellules régionales France Mobilités.
- ❑ **Efficacité énergétique** : Dispositif **CEP** (conseillers en énergie partagés) sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, ces conseillers sont portés par des relais financés (ALEC, syndicats d'énergie, départements...)
- ❑ **Cofinancement d'expérimentations, de schémas directeurs et d'études préalables de faisabilité à un projet d'investissement sur des thématiques telles que** : un schéma directeur des énergies, des friches, l'agriculture, la qualité de l'air, des diagnostics en écologie industrielle, ...

2.3 Les dispositifs mobilisés dans le cadre des programmes de l'ANCT

L'ADEME peut apporter son expertise sur l'ensemble des programmes de l'ANCT en mobilisant son réseau d'ingénierie, de formation et d'études.

Pour assurer la montée en compétence sur la transition écologique des chefs de projet Action cœur de ville (ACV), Petites villes de demain (PVD) et Territoires d'industrie (TI), l'ADEME pourra intervenir lors des réunions de réseaux de ces chefs de projets. Ceux-ci pourront être invités à participer aux réseaux régionaux existants sur la transition écologique.

Il est convenu de poursuivre et d'amplifier la collaboration des deux agences sur les programmes ACV, PVD, TI, L'ADEME pourra être consultée le plus en amont possible lorsque de nouveaux programmes doivent être déployés, afin de garantir une meilleure complémentarité de nos offres et prise en compte de la transition écologique.

⁷ <https://plusfraichemaville.fr/>

L'ADEME, dans la poursuite du déploiement du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) et de sa massification, ouvrira la gouvernance de ce programme à l'ANCT.

2.3.1 Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD)

Dans le cadre de ces programmes, l'ADEME prévoit :

- D'inciter et d'accompagner les communes ACV et PVD dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique, avec l'objectif d'avoir engagé un maximum de ces communes.
- D'encourager les villes ACV et PVD à participer au dispositif Petits réseaux de chaleur (AMI dédié pour l'étude) ou via le développement des contrats chaleur renouvelable et inciter au développement de projets.
- De proposer à l'ensemble des villes des programmes ACV et PVD de développer des Conseillers en énergie partagée⁸ (CEP) ou en économiste de flux (programme « action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », ACTEE) de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) à l'horizon 2026.

Les interventions de l'ADEME au sein des communes ACV et PVD seront mises en valeur dans le cadre des bilans du programme.

De manière plus spécifique, l'ADEME a été associée en 2023 au travail de feuille de route Outre-mer du programme Petites villes de demain, où figurent des engagements en faveur des collectivités des DROM bénéficiant du programme.

2.3.2 Territoires d'industrie (TI)

- Ecologie Industrielle et Territoriale

Dans le cadre du programme Territoires d'Industries, l'ADEME peut être sollicitée sur les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), qui prévoient un co-financement de chargés de mission.

L'ADEME fournit un soutien financier et une mise en réseau avec le réseau des chargés de mission de l'EIT en France, Synapse⁹, réseau national de l'écologie industrielle.

L'enjeu est d'engager les intercommunalités et les Territoires d'industrie dans des logiques d'Ecologie Industrielle et Territoriale. Dans ce cadre, les chefs de projets TI sont invités à rejoindre le réseau Synapse afin d'assurer une bonne articulation et un travail en commun entre ces deux réseaux.

Un enjeu est de bâtir plus de diagnostics en écologie industrielle et d'assurer une continuité d'accompagnement pour les projets. Le chef de projet TI pourra solliciter l'ADEME pour envisager toutes les opportunités.

L'ADEME et l'ANCT examineront toutes les possibilités de cofinancement d'études d'ingénierie, de financement de chefs de projets pour les actions des Territoires d'industrie, par exemple sur le développement de réseaux de chaleur industriels ou de zones industrielles bas carbone (AAP ZIBaC opéré par l'ADEME).

- eXtrême-défi

Il est prévu d'étudier les collaborations possibles au projet « eXtrême-Défi¹⁰ » pour la fabrication de prototypes vélo/voitures à design ouvert au sein des manufactures de proximité.

⁸ Le dispositif CEP cherche à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Ces conseillers sont portés par des relais financés (Agences locales énergies climat (ALEC), syndicats d'énergie, département)

⁹ <https://www.reseau-synapse.org/>

¹⁰ <https://xd.ademe.fr>

Le programme Territoires d'industrie participe à la diffusion de « eXtrême défi » via des communications générales au réseaux des territoires d'industrie et des actions plus ciblées sur des territoires à enjeu.

2.3.3 Avenir Montagnes Ingénierie

Dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, l'ADEME prévoit d'inviter les communes du programme à réaliser leur diagnostic d'adaptation au changement climatique sur la plateforme **Trajectoires d'adaptation au changement climatique (TACCT¹¹)**.

2.3.4 Contrat de réussite et de transition écologique (CRTE)

Sous l'égide du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, l'ADEME et l'ANCT feront ensemble des propositions pour enrichir et développer en continu les CRTE et accélérer leur contenu de transition écologique.

Dans ce cadre, il est proposé d'encourager le déploiement des CRTE et d'y intégrer le programme Territoire Engagé Transition Ecologique dans le but d'alimenter les plans de transition écologique.

Pour les CRTE ayant intégré un Contrat d'objectif territorial (COT), il est nécessaire de s'assurer que les plans d'actions transition écologique, une fois établis, soient bien intégrés dans le projet de territoire du CRTE.

2.3.5 Territoires en commun, Territoires d'engagement

L'ADEME pourra solliciter le correspondant ANCT responsable des programmes de démocratie participative « Territoires en commun » et « Territoires d'Engagement » pour accompagner les questions de démocratie participative sur les enjeux de la transition écologique.

2.4 Outils et numérique

2.4.1. Projet de Système d'informations « Mon espace collectivité »

L'ANCT et l'ADEME conviennent d'engager un travail sur des outils numériques communs ou en synergie, notamment concernant l'articulation du projet piloté par l'ANCT « Mon Espace Collectivité » avec la plateforme de l'ADEME « Territoires en transition¹² ».

2.4.2. Outils ADEME

L'ADEME propose de manière non exhaustive des outils ou plateformes numériques qui pourront être proposés par les équipes de l'ANCT et de l'ADEME dans tous les programmes portés par l'ANCT.

Il est présenté, ci-dessous, la liste non exhaustive des principaux outils :

- Le dispositif « **les Générateurs** »¹³ apporte un conseil de premier niveau neutre et objectif sur les énergies renouvelables éoliennes et photovoltaïques.

¹¹ <https://tacct.ademe.fr/> : Démarche permettant d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique.

¹² <https://territoiresentransitions.fr/>

¹³ <https://lesgenerateurs.ademe.fr/>

- La méthode **QuantiGES** quantifie l'impact d'une action sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire.
- Outil en ligne **ALDO**¹⁴ qui permet d'évaluer la séquestration carbone dans les sols et la biomasse.
- Méthode **ClimAgri®**, outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt.
- Outil en ligne **BENEFRICHES** : Solution numérique de calcul des impacts positifs de la reconversion de friches.
- Méthode **ComptaCoût®**¹⁵ et sa matrice des coûts qui permettent d'identifier toutes les informations nécessaires pour connaître et maîtriser les coûts de gestion des déchets.
- **Expéurba** : accompagne des « expérimentations urbaines » sous forme d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de réunir l'ensemble des travaux d'innovation urbaine et d'urbanisme durable.
- La démarche **Concerto** pour mettre en place des démarches de concertation autour des matières organiques sur le territoire.
- La démarche **Coop'Ter**, un programme qui favorise le développement d'un modèle économique territorial soutenable.
- **Des outils en région** comme ENR CHOIX en Ile de France¹⁶ pour prioriser le **développement** des ENR.

2.5 Production de connaissances

L'ANCT et l'ADEME conviennent de partager de manière régulière des données numériques sur leur base d'interventions auprès des collectivités, notamment sur les programmes territorialisés.

L'ANCT et l'ADEME conviennent de partager de manière régulière leurs expertises en matière de production de connaissances sur les dynamiques territoriales.

L'ANCT pourra faire bénéficier l'ADEME de son expertise sur ses missions de production de données et d'analyses spatiales.

A ce titre, l'ADEME cofinance et copilote avec l'ANCT une étude relative aux enjeux de décarbonation dans les territoires. L'ADEME est par ailleurs membre du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires depuis mars 2023.

L'ADEME sera également conviée par l'ANCT aux travaux de l'Observatoire national de la politique de la ville, dont le secrétariat permanent est assuré par l'ANCT.

¹⁴ <https://aldo-carbone.ademe.fr/>

¹⁵ www.optigede.ademe.fr/couts-dechets-menagers

¹⁶ <https://www.enrchoix.idf.ademe.fr/>

Article 3 : Gouvernance

3.1. Rôle du délégué territorial de l'ANCT

Le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, est le référent unique des collectivités pour les projets soutenus par l'ANCT. Les Parties conviennent qu'il constitue un point de passage obligé pour les projets menés ensemble par l'ANCT et l'ADEME sur les territoires, et assure la coordination générale de ces projets.

Il est, dans ce cadre, l'interlocuteur privilégié du directeur régional de l'ADEME qui instruit les sollicitations des collectivités au plan local.

3.2. Participation de l'ADEME à la gouvernance nationale et locale de l'ANCT

Niveau national

Pour améliorer la connaissance réciproque de nos agences, il est prévu d'organiser un comité de direction (CODIR) annuel entre l'ADEME et l'ANCT.

Le président directeur général de l'ADEME participe au comité national de coordination (CNC) de l'ANCT qui a pour objectif le pilotage et le suivi des actions à mener en faveur des programmes de l'ANCT et des projets des collectivités territoriales soutenus par celle-ci.

Il est mis en place une déclinaison opérationnelle du CNC, qui a pour objectif de suivre l'état d'avancement des engagements, partenariaux ou conventionnels, de la présente convention, et de traiter les éventuels points de blocage identifiés au niveau local et régional, où le président directeur général de l'ADEME peut se faire représenter.

Niveau régional

Le directeur régional de l'ADEME participe au comité régional des financeurs consacré à la mobilisation des crédits nécessaires pour accompagner les collectivités territoriales à réaliser leurs projets de territoire, qu'il s'agisse de la définition d'une stratégie globale d'intervention ou de la déclinaison d'un projet particulier.

Le directeur régional de l'ADEME est invité par le chargé de mission territorial de l'ANCT, référent sur ce périmètre, à participer aux comités techniques locaux, tels que les revues de projets ou les rencontres interdépartementales des référents techniques de l'Etat local.

Niveau départemental

Le directeur régional de l'ADEME ou son représentant est invité à participer, au comité local de cohésion territoriale qui est réuni par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, au moins deux fois par an. Ces comités permettent l'échange d'informations sur des projets identifiés et l'état d'avancement des opérations engagées sur les territoires accompagnés par les deux structures.

Le directeur régional de l'ADEME est en lien avec les délégués territoriaux adjoints de l'ANCT de son périmètre géographique, qui pourront relayer ses messages et informations auprès des porteurs de projets et des délégués territoriaux de l'ANCT.

Article 4 : Modalité de suivi

Les modalités de suivi de la coopération sont présentées dans cet article.

Ce suivi doit permettre de vérifier si les offres de coopération mentionnées à l'article 2 sont suffisamment visibles et lisibles pour que les acteurs locaux, auxquelles elles sont destinées, les utilisent dans le cadre de leurs projets de territoire. Ce suivi aura vocation à participer à la décision du maintien ou de l'adaptation de ces offres de coopération, au regard de leur mobilisation par les acteurs locaux.

Concrètement :

1. Les parties s'engagent à effectuer un suivi des actions déclinant au niveau local les chantiers tels qu'ils sont cités à l'article 2.
A cette fin, les délégués territoriaux de l'ANCT et le réseau déconcentré de l'ADEME sont chargés de la remontée régulière d'informations sur les résultats obtenus localement.

Le pilotage global de la convention est réalisé lors des réunions du comité national de coordination, comme indiqué à l'article R.1233-5 du code général des collectivités territoriales. Ce comité national, pour exercer son rôle de suivi et orienter l'action de l'Agence à la lumière de ses résultats territoriaux, est destinataire des remontées d'informations évoquées au présent article. Les parties s'engagent à faciliter cette mise en commun.

2. En exécution de l'article R1232-4-6° du code général des collectivités territoriales, un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention sera présenté au conseil d'administration de l'ANCT. Sur cette base, l'ANCT fournit un rapport d'activité au ministre chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
3. Le directeur général de l'ANCT soumet chaque année le bilan de la mise en œuvre des conventions au conseil d'administration de l'ANCT, comme prévu à l'article R.1232- 4 du CGCT. Sur cette base, l'ANCT fournit un rapport d'activité au ministre chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Article 5 : Modalités de communication partagée

Les deux Parties s'informent mutuellement des opérations de communication sur les actions menées en commun et se citent en tout état de cause. Lorsqu'une des Parties est invitée à participer à une production ou un évènement de l'autre Partie, elle valide le contenu qui la concerne avant toute publication éventuelle. Avant toutes productions et évènements auxquels l'ANCT et l'ADEME participent conjointement, les services de communication des deux parties sont associés à la validation.

Dans le cadre des actions menées par une Partie avec le soutien de l'autre, notamment au titre du programme de travail partagé, toutes les opérations de communication sont réalisées conjointement :

- Mobilisation des moyens de communication de l'ADEME et de l'ANCT
- Utilisation des logos
- Valorisation sur les sites Internet respectifs et les réseaux sociaux.

Cette communication doit permettre la valorisation de l'action de l'Etat, tant à l'échelon national que déconcentré, au moyen d'une charte graphique validée par les Parties, annexée à la présente convention (annexe 3), conforme aux règles imposées par le SIG (service d'information du gouvernement), garant de la charte Etat.

En ce sens et pour rappel, la charte graphique utilisée devra permettre d'identifier clairement le pilote du programme, à savoir l'opérateur en charge de la direction de celui-ci, tout en identifiant l'ensemble des parties partenaires, à l'aide d'une mention prévue au sein de la charte.

Pour assurer la bonne diffusion de l'information entre les Parties et développer les synergies, celles-ci participent à une revue des projets de communication communs à l'ensemble des opérateurs partenaires, Anah, ANRU, ADEME, Cerema, Banque des territoire et ANCT, deux fois par an.

Article 6 : Utilisation des noms et logos des Parties

En exécution de l'article 5 ci-dessus, chacune des Parties autorise à titre non exclusif les autres Parties à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, telle que figurant en annexe 3 de la convention, pour toute la durée afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties et de réaliser des actions de communication à ce titre, et à le faire figurer selon de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par une Partie sans le consentement écrit préalable des autres parties.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique des autres Parties autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs des autres Parties, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Suite à la mise en place de la nouvelle charte graphique de l'ANCT au 1^{er} septembre 2022, et dans le cadre du respect de la charte graphique de l'Etat imposée aux opérateurs, l'usage de logos de programmes n'est plus autorisé. Ainsi il convient de retirer tout ancien logo précédemment attaché à un programme de l'ANCT dans les supports et matériels de communication diffusés, et de n'utiliser que le logo institutionnel ANCT générique. La précision du programme pourra se faire dans le corps du document sur un format texte.

En annexe 4, il est présenté la charte d'utilisation des logos.

Article 7 : Données personnelles

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les Parties s'engagent à utiliser les données recueillies pour les seuls besoins de l'exécution de la convention ainsi qu'à respecter et à faire respecter par les personnes auxquelles seront confiés le traitement d'informations à caractère personnel des participants, les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les conventions particulières conclues en exécution de la présente convention préciseront, le cas échéant, les obligations et responsabilités de chacune des parties au titre de la réglementation en vigueur du traitement de données à caractère personnel.

Article 8 – dispositions générales

8.1. Durée

La convention prend effet à la date de sa signature par le dernier signataire pour une durée de 4 ans.

8.2. Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

8.3. Résiliation

La convention peut être résiliée par l'une des Parties moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant son échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres Parties.

Aucune indemnité ne pourra être demandée du fait de cette résiliation.

8.4. Force majeure

Les Parties conviennent qu'en cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, les obligations contractuelles seront suspendues à compter de la notification et de la preuve du cas de force majeure par la Partie qui le subit.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé. Si la situation de force majeure se poursuit au-delà d'un délai d'un (1) mois, l'autre Partie pourra résilier de plein droit tout ou partie de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.5. Conflits d'intérêts

Parties doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter une situation où l'exécution impartiale et objective de la présente convention est ou paraît compromise pour des raisons mettant en jeu l'intérêt économique, l'affinité politique ou nationale, les liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre personne (« conflit d'intérêts »).

Si un conflit d'intérêts survient pendant l'exécution de la présente convention, les Parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour le résoudre et prévenir l'autre partie.

Article 9 : Litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles

Fait à PARIS,
Le 22 novembre 2023

Le président directeur général de l'ADEME

Sylvain WASERMAN

Le directeur général de l'ANCT

Stanislas BOURRON

Le ministre de la transition écologique et de
la cohésion des territoires

Christophe BECHU

La ministre déléguée aux collectivités
territoriales et à la ruralité

Dominique FAURE

La ministre de la transition énergétique

Agnès PANNIER-RUNACHER

Annexe 1 : Tableau des offres d'ingénierie

Annexe 2 : Liste des directions régionales de l'ADEME

Annexe 3 : Charte graphique de l'ANCT

Annexe 4 : Charte d'utilisation des logos

Annexe 2 : Liste des directions régionales de l'ADEME



REGION	Directeurs.trices
Hauts de France	Simon KARLESKIND - 03 27 95 89 70
Normandie	Fabrice LEGENTIL - 02 35 62 24 42
Ile de France	Jérémie ALMOSNI - 01 49 01 45 47
Grand Est	Jérôme BETTON - 03 88 15 46 46
Bourgogne Franche Comté	Adrienne SIMON-KRZAKALA - 03 81 25 50 00
Centre Val de Loire	Mohamed AMJAHDI - 02 38 24 00 00
Auvergne-Rhône-Alpes	Franck DUMAÎTRE - 04 72 83 46 00
Pays de la Loire	Eric PRUD'HOMME - 02 40 35 68 00
Bretagne	Jean-Noël GUERRE - 02 99 85 87 00
Nouvelle Aquitaine	Mathieu ANGLADE - 05 49 50 12 12
Occitanie	Céline VACHEY - 05 62 24 35 36
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Yves LE TRIONNAIRE - 04 91 32 84 44
Corse	Jean-Marc AMBROSIANI - 04 95 10 58 58
Guyane	Ingrid HERMITEAU - 05 94 29 73 60
Guadeloupe	Jérôme ROCH - 05 90 26 78 05
Martinique	Jean-François MAURO 05 96 63 51 42
Océan Indien	Frédéric GUILLOT (La Réunion) - 02 62 71 11 30
Polynésie française	Philippe LUANS - 689 40 46 84 70
Nouvelle Calédonie	Caroline NICOLLEAU - 687 20 03 80
Saint Pierre et Miquelon	Patricia BOURGEOIS Tél. : 05 08 41 12 00

CONVENTION CADRE

Entre l'Etat,

l'Agence nationale de la cohésion des territoires

et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

L'Etat, représenté par M.

Ci-après désigné « l'Etat » d'une part,

Et

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, « ANCT », établissement public de l'Etat, immatriculé sous le numéro SIREN 130 026 032 dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, représenté par Monsieur Stanislas BOURRON, Directeur général de ladite Agence, nommé à ces fonctions par décret du Président de la République en date du 1er décembre 2022 et domicilié en cette qualité audit siège

Ci-après désignée « l'ANCT » d'autre part,

ET

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, « ANRU », établissement public industriel et commercial, immatriculé sous le numéro SIREN 453 678 252 dont le siège est 159 avenue Jean Lolive – 93500 PANTIN, représentée par Anne-Claire MIALOT, Directrice générale de ladite Agence, nommée à ces fonctions par décret du Président de la République en date du 15 décembre 2021 et domiciliée en cette qualité audit siège

Ci-après désignée la « l'ANRU » d'autre part,

Ci-après désignés collectivement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

Préambule

Pour redéfinir en profondeur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, la loi portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été promulguée le 22 juillet 2019. Ce projet ambitieux vise à améliorer l'efficacité du concours qu'apporte l'Etat aux territoires et à leurs projets. La loi n°2019-753 prévoit en son article 7 que l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires seront liés par voie de convention pluriannuelle à cinq opérateurs publics : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et la Caisse des dépôts et consignations (Art. L. 1233-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces opérateurs partenaires seront en outre associés pleinement aux différents niveaux de la gouvernance de l'Agence, les cadres législatif et réglementaire ayant prévu leur participation au comité national de coordination, aux comités régionaux des financeurs et aux différents comités locaux de cohésion des territoires.

C'est dans ce cadre législatif et réglementaire, et dans la continuité de la première convention signée le 1^{er} septembre 2020, que le présent document établit les conditions d'une convention liant l'Etat, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Contexte

La présente convention expose les principes de participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à la mise en œuvre d'actions dans des territoires d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

S'agissant d'une convention cadre, elle a vocation à régir l'ensemble des activités conjointes entre l'ANCT et l'ANRU afin de créer une coopération efficace, lisible et complémentaire à destination des collectivités.

Principales missions de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'ANCT pilote et déploie des programmes d'appui de revitalisation (Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir Montagnes), d'accès au service public (France services), de soutien à la ruralité à travers notamment la déclinaison de France ruralités qui succède à l'agenda rural. Elle apporte également, conformément à la mission qui lui a été confiée par le gouvernement et le législateur, aux collectivités qui n'ont pas d'ingénierie locale un soutien en ingénierie sur mesure, grâce à ses ressources internes, à celles de ses partenaires ou de son marché d'ingénierie. L'Agence déploie par ailleurs les programmes et missions liés à la politique de la ville sur les volets de l'éducation, de l'insertion, de la vie associative, de l'accès aux droits et aux services, ou du développement économique et urbain dans les quartiers politiques de la ville. Elle s'engage en outre contre les fractures numériques, qu'elles concernent ses infrastructures (déploiement de la fibre et des réseaux mobiles) ou ses usages, afin de lutter contre l'illectronisme et en accompagnant nos concitoyens dans leurs démarches.

Principales missions de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)

Créée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 (dite « loi Borloo »), l'ANRU est un établissement public industriel et commercial qui a pour mission de contribuer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, à la transformation de certains quartiers prioritaires de la politique de la ville dans toute la France métropolitaine et en outre-mer.

Elle pilote la réalisation de programmes de rénovation urbaine dans les quartiers (le Programme National de Rénovation Urbaine – PNRU, puis le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain – NPNRU) en accordant des concours financiers. Près de 450 quartiers de la politique de la ville présentant des dysfonctionnements urbains majeurs feront l'objet d'ici à 2030, d'une transformation globale, avec des aides s'élevant à 14 milliards d'euros pour le second programme. En plus du PNRU et du NPNRU, l'ANRU pilote un Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Elle est aussi opérateur, au nom et pour le compte de l'Etat, de Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) / France 2030 en matière de

co-investissement ou en faveur notamment de la jeunesse, des internats d'excellence et de la réussite, de l'innovation et de la ville durable.

Objectifs communs à l'ANCT et l'ANRU

L'ANCT et l'ANRU portent l'ambition, au travers de cette convention, d'assurer la cohérence entre les projets de renouvellement urbain accompagnés par l'ANRU dans les quartiers de la géographie prioritaire inscrits dans le NPNRU et les interventions de l'ANCT liées en particulier à la politique de la ville, en faveur notamment de la cohésion sociale, du développement économique ou de l'emploi, dans ces mêmes quartiers.

L'ambition est de mettre à disposition des collectivités territoriales un portail d'entrée commun de l'ingénierie auprès des préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT et de l'ANRU.

Article 1 : Objet de la convention

Selon les termes des articles L. 1233-4 et R. 1233-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération, d'appui et de coordination entre l'ANCT et l'ANRU.

Cette coopération porte sur des objectifs communs d'efficacité renforcée de l'intervention publique visant les quartiers prioritaires en renouvellement urbain, qui pourront être déclinés sous forme de programme de travail annuel :

- **Articuler la politique de la ville/les contrats de ville et le renouvellement urbain**
- **Accompagner la transformation du cadre de vie des quartiers**
- **Contribuer à l'attractivité des quartiers par le développement économique et l'emploi**
- **Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers**
- **Evaluer certaines actions de politiques publiques dans le périmètre PNRU/NPNRU**
- **Promouvoir à l'international les politiques publiques liées à la politique de la ville et au renouvellement urbain, et mobiliser plus efficacement les aides communautaires**

Les modalités de mise en œuvre et périmètres d'intervention de cette coopération sont précisés à l'article 2 de la présente convention.

Ces interventions font l'objet d'une déclinaison détaillée en annexe individualisée, sous forme de conventions, ou de partenariats non formalisés, spécifiques, qui peuvent faire, individuellement, l'objet d'une modification, ou suppression, sans nécessité de conclure et signer un avenant à la présente convention. Ces annexes à la convention détaillent les principales coopérations et ne sont pas nécessairement exhaustives.

Par dérogation aux dispositions de son article 8.2, il sera possible d'insérer de nouvelles annexes, toujours sous forme de conventions, ou partenariats non formalisés, spécifiques, postérieurement à la prise d'effet de la présente convention, prévue selon les conditions de son article 8.1. Le régime de modification et suppression de ces annexes est identique à celui prévu au précédent alinéa.

Article 2 : Périmètres de coopération

L'offre d'ingénierie de l'ensemble des opérateurs qui sont conventionnés avec l'ANCT (CEREMA, ADEME, CDC, Anah et ANRU) est présentée en annexe 1 dans le tableau « synthèse des offres ».

Sur cette base, l'article 2 présente particulièrement les champs de coopération entre l'ANCT et l'ANRU.

2.1 Articuler la politique de la ville/les contrats de ville et le renouvellement urbain

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville initiée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion sociale est instauré, afin de mieux coordonner la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques en faveur des quartiers qui concentrent la pauvreté, et de réduire ainsi les écarts de développement au sein des unités urbaines. Le renouvellement urbain constitue l'un des piliers de ce contrat de ville, en dialogue avec les politiques menées en faveur du développement économique et de l'emploi, de l'éducation, de la santé ou encore de la sûreté.

Les contrats de ville mis en place dans le cadre de la loi de 2014 arrivent à échéance fin 2023, avec une actualisation de la géographie prioritaire et une nouvelle architecture des contrats de ville qui invitent les deux Agences à une coopération renforcée, dans le cadre de la refonte desdits contrats de ville et dans leur animation. En effet, on note dans la dernière décennie une articulation encore trop fragile au niveau local des politiques menées au titre de la politique de la ville au renouvellement urbain, qu'il s'agit de renforcer à l'occasion du renouvellement des contrats de ville.

En particulier, dès 2023, il s'agit d'organiser les échanges autour des évolutions de la géographie prioritaire, et de préparer la prise en compte et la bonne articulation du volet urbain avec les autres piliers des futurs contrats de ville.

Plus globalement, la coopération se traduira par :

- La poursuite de la participation de l'ANCT (représentants du programme « cadre de vie ») au Comité d'engagement du NPNRU pour veiller à la cohérence des projets de renouvellement urbain avec les interventions au titre de la politique de la ville et plus globalement avec les dispositifs mis en œuvre par l'ANCT (Action Cœur de Ville, revitalisation commerciale etc.)
- La poursuite de la participation financière de l'ANRU aux projets de restructuration commerciale et artisanale sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT et réalisés dans le cadre du NPNRU
- L'échange de données relatives d'une part à la mise en œuvre du NPNRU (données ANRU), et d'autre part à l'exécution locale des contrats de ville et aux analyses spatiales, études ou évaluations menées par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) (ANCT).

2.2 Accompagner la transformation du cadre de vie des quartiers

L'ANRU intervient dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui présentent des dysfonctionnements urbains majeurs, outre la concentration de la pauvreté qui les caractérise en tant que quartiers prioritaires. Face à ces dysfonctionnements urbains, qui peuvent prendre la forme d'une dégradation du bâti ou des espaces publics, d'un enclavement marqué etc., il s'agit dans le cadre du renouvellement urbain de mener des interventions en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

A ce titre, plusieurs thématiques de coopération peuvent être travaillées concernant la qualité de vie dans les quartiers en renouvellement urbain :

- **Co-construction et participation citoyenne** : la loi Lamy de 2014 indique que « les habitants ainsi que des représentants des associations [...] sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville. Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une maison du projet permettant la co-construction du projet dans ce cadre ». Dans ce cadre, il s'agit de veiller à la bonne articulation des outils et des instances, au bon déploiement de la participation citoyenne dans le cadre de la rénovation urbaine, et à la montée en compétences des habitants (via les formations dispensées par l'École de la Rénovation Urbaine notamment) pour accompagner la transformation du cadre de vie.
- **Transition écologique et adaptation au changement climatique** : La rénovation urbaine est une opportunité pour les quartiers de contribuer à la transition énergétique et écologique et de les adapter au changement climatique, avec une prise en compte spécifique de l'évolution des usages et de l'accompagnement du changement.
- **Nature en ville et biodiversité** : La transformation du cadre de vie permet d'accompagner le retour de la nature en ville, la préservation et le renforcement de la biodiversité.
- **Mobilité** : Les programmes de renouvellement urbain portent des objectifs de désenclavement physique des quartiers (aménagement des infrastructures permettant le déploiement d'une offre de transport public par exemple), qui doivent s'articuler d'un accompagnement à la mobilité.

Certaines typologies spécifiques de territoires invitent en outre à une articulation renforcée des deux Agences :

- **Quartiers anciens**, autour des enjeux de lutte contre l'indignité et l'insalubrité de l'habitat privé et de requalification urbaine et économique, dans des quartiers visés par des programmes mis en œuvre par les deux Agences (38 villes concernées par le NPNRU et/ou le PNRQAD sont également concernées par les programmes ACV et PVD, par exemple).
- **Territoires d'outre-mer**, qui présentent des caractéristiques urbaines (habitat informel, vulnérabilités climatiques renforcées...) et socio-économiques (dépendance de nombreux secteurs économiques, démographie marquée par des tendances extrêmes de vieillissement ou à l'inverse de rajeunissement...), et des modes de production de la ville spécifiques (LBU par exemple), qui nécessitent des interventions adaptées.

2.3 Contribuer à l'attractivité des quartiers par le développement économique et l'emploi

La géographie prioritaire étant fondée sur le critère de revenu des habitants, et les indicateurs économiques comme d'emploi étant dégradés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le renforcement de leur attractivité économique comme la mobilisation des leviers de création et d'accès à l'emploi sont des conditions de réussite du renouvellement urbain.

Dans une logique d'articulation des interventions dans les champs du développement économique et de l'urbain au sein des contrats de ville, la coopération ANCT/ANRU peut s'organiser plus spécifiquement autour des modalités et dispositifs d'intervention suivants :

- Appui concerté entre l'ANCT et l'ANRU, en lien avec d'autres partenaires comme la Caisse des dépôts pour soutenir le développement économique dans les quartiers, par l'appui à la création d'entreprises, ou le soutien à l'attractivité des territoires, en articulation avec les dynamiques économiques.
- **Aide à l'investissement commercial et artisanal**, par la cohérence du soutien à l'immobilier à vocation économique dans le cadre du NPNRU, du fonds de co-investissement de l'ANRU, du fonds de restructuration des locaux d'activité (FRLA), des fonds de reconquête commerciale ou de l'intervention

sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT (pôle Projets et appui opérationnel, en accompagnement des opérations immobilières commerciales et/ou artisanales).

- **Appui à l'émergence de tiers-lieux**, par la cohérence du soutien aux tiers-lieux dans le cadre du NPNRU au titre de l'immobilier à vocation économique, du fonds de co-investissement de l'ANRU (notamment via le fonds tiers-lieux déployé avec Amundi) et du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » de l'ANCT.
- **Appui à l'émergence de filières productives locales** sur des secteurs stratégiques et pourvoyeurs d'emploi local, par le soutien en ingénierie et en investissement à leur structuration, et à la formation, en lien notamment avec les Manufactures de proximité, ou avec le déploiement de lieux comme les pépinières d'entreprises ou les écoles de production en lien avec les Territoires d'industrie.
- **Soutien à l'emploi et à l'insertion par l'activité économique**, en mobilisant les outils tels que la clause sociale et en assurant une coordination des acteurs de l'emploi, de l'ESS et des entreprises, dans le cadre notamment des cités de l'emploi
- **Soutien à l'économie sociale et solidaire**, par la promotion des outils mobilisables pour renforcer au niveau local la mobilisation des acteurs de l'ESS, dans le cadre notamment du renouvellement urbain.
- **Poursuite de la démarche partenariale « Quartiers Productifs »** initiée en 2021 pour stimuler le développement économique dans les quartiers prioritaires via le soutien à l'entrepreneuriat, le développement du commerce et de l'artisanat de proximité et l'accompagnement à l'implantation d'activités productives et de services, par le renforcement de la comitologie partenariale, et l'identification de ressources permettant la concrétisation des investissements au-delà du soutien en ingénierie.

2.4 Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers

Si la politique de la ville « est une politique de cohésion [...] et de solidarité [...] envers les quartiers défavorisés et leurs habitants [...] dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants » (titre I article 1 loi Lamy 2014), le NPNRU répond aussi à un objectif de « mixité sociale » (titre II loi Lamy 2014).

Le règlement général relatif au NPNRU indique à ce titre que « il est nécessaire d'assurer une cohérence entre le projet de renouvellement urbain, les actions du contrat de ville et les dispositifs associés. Plusieurs enjeux font l'objet d'une vigilance toute particulière de l'Agence : le projet de fonctionnement des équipements, notamment scolaires et périscolaires ; la politique de réussite scolaire (plus particulièrement relative aux collèges) ; [...] ; l'amélioration de la sécurité et la tranquillité publique ; l'appropriation du cadre de vie et de l'espace public par les habitants, par le renforcement des démarches participatives. Compte tenu de cette ambition, le RGA NPNRU demande une co-construction des projets avec les habitants et leurs représentants aux différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre ».

Au regard des objectifs communs à la politique de la ville et au renouvellement urbain en matière de cohésion sociale, sont visées dans le cadre de la présente convention les politiques publiques suivantes :

- **Sûreté** : Le CIV de 2021 a donné lieu à la mesure « Renforcer la prise en compte des enjeux de sécurité dans les programmes de renouvellement urbain », confortée par une circulaire du 4 janvier 2022. Une mission de capitalisation et d'appui multi-sites est mise en œuvre depuis 2022 par l'ANRU, associant l'ANCT, pour préciser les modalités de prise en compte de ces enjeux à toutes les étapes du renouvellement, y compris en phase de gestion post chantiers, ce qui pose la question de l'adaptation de la gouvernance de la sûreté aux enjeux des quartiers en renouvellement.
- **Gestion urbaine** : Le renouvellement urbain doit s'accompagner de la définition et de la mise en œuvre d'un projet de gestion urbaine pérenne, pour anticiper et accompagner les évolutions des modes de

gestion et des usages au sein des quartiers concernés, en lien avec les conventions d'abattement de la TFPB et les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) soutenues dans les contrats de ville.

- **Réussite éducative et jeunesse** : Le soutien à la réhabilitation ou à la construction d'équipements scolaires dans le cadre du NPNRU invite à des réflexions et interventions plus globales sur l'offre d'accueil en faveur de la petite enfance et sur la réussite éducative, thématiques sur lesquelles l'ANRU porte par ailleurs des programmes d'investissements d'avenir, et qui nécessitent une bonne articulation avec les Cités éducatives. Il s'agit ici notamment de poursuivre et de valoriser les travaux du réseau éducation et renouvellement urbain, co-piloté par les deux Agences et intégrant les partenariats éducatifs innovants.
- **Santé** : Les quartiers prioritaires se caractérisent par des indicateurs sanitaires dégradés (âge moyen de mortalité plus avancé qu'ailleurs, pathologies chroniques sur-représentées...), et un déficit de l'offre de soin. L'investissement dans l'offre immobilière de santé (via le NPNRU au titre des équipements ou au titre du fonds de co-investissement de l'ANRU, avec un fonds dédié créé avec Meridiam) est complémentaire d'une réflexion sur la santé urbaine et environnementale, à la faveur d'une approche systémique du projet sur le sujet d'urbanisme favorable à la santé.
- **Inclusion** : La rénovation urbaine doit intégrer les enjeux d'inclusion renforcée de certains publics cibles et vulnérables, selon des approches par le genre, le vieillissement, le handicap ou encore la ville à hauteur d'enfant, à la faveur d'une ville plus égalitaire.
- **Relogement et attributions** : Le renouvellement urbain participe de la stratégie de rééquilibrage de l'occupation sociale à l'échelle des intercommunalités, au travers de la restructuration de l'offre d'habitat et d'interventions sur l'attractivité des quartiers prioritaires, qui doit se prolonger par une stratégie d'attribution adaptée. Le relogement rendu nécessaire par certaines opérations est l'occasion d'initier ce rééquilibrage et doit être l'occasion de contribuer à l'insertion plus globale des nouveaux ménages, au travers d'un accompagnement adapté.

2.6 Evaluer certaines actions de politiques publiques dans le périmètre PNRU/NPNRU

Créé par la loi Lamy de 2014, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dont le secrétariat est assuré par l'ANCT, et dont l'ANRU est membre du Comité d'orientation, vise à améliorer la connaissance des quartiers prioritaires et de la situation de leurs habitants et, éclairer la mise en œuvre et l'impact des politiques publiques qui y sont menées. Cette instance doit permettre d'alimenter la dynamique d'amélioration continue des programmes de renouvellement urbain :

- **Production des rapports annuels et de fiches thématiques par l'ONPV**, qui pourront le cas échéant être alimentés de données fournies par l'ANRU, issues de ses outils de gestion ou collectées dans le cadre d'enquêtes thématiques, et dont les thématiques seront systématiquement interrogées sur le périmètre d'intervention de l'ANRU dans la mesure du possible.
- **Evaluation du PNRU** : un bilan quantitatif a été mené par l'ANRU fin 2022, et est complété en 2023 par un volet qualitatif dans le cadre d'une évaluation pilotée par la DGCL, et à laquelle l'ANCT, membre du comité de pilotage, contribue par l'analyse de l'évolution de la mixité sociale. Ces travaux pourront être valorisés dans les rapports de l'ONPV.
- **Evaluation du NPNRU** : un référentiel d'évaluation a été établi en 2018 dans le cadre d'un groupe de travail piloté par l'ANCT / l'ONPV et dont l'ANRU était membre, conformément à la loi de création du programme de 2014, qui nécessite d'être enrichi (enjeux de décarbonation, de l'adaptation au changement climatique notamment), et permettra à l'ONPV de mener une évaluation à mi-parcours du programme. L'animation de cette évaluation mobilisera un groupe de travail intégrant notamment des acteurs institutionnels du renouvellement urbain, des professionnels de la politique de la ville (CRPV, IRDSU) et des études (FNAU, chercheurs, experts).

2.5 Promouvoir à l'international les politiques publiques liées à la politique de la ville et au renouvellement urbain, et mobiliser plus efficacement les aides communautaires

Il s'agit d'une part de valoriser conjointement les politiques déployées au sein des quartiers auprès d'Etats étrangers (politique de la ville, l'accueil de délégations étrangères ou de participation à des délégations françaises à l'étranger. L'ANRU peut par ailleurs être mobilisée dans le cadre de coopérations techniques menées avec l'Agence française de développement (AFD), à capitaliser le cas échéant dans le cadre de la présente coopération.

Il s'agit par ailleurs de participer aux travaux d'appui à la mise en œuvre des fonds de la politique de cohésion européenne pilotés par l'ANCT dans le cadre de ses missions de coordination nationale interfonds, notamment ceux à destination des collectivités, et également de capitaliser sur les initiatives les plus inspirantes pour la politique de la ville et le renouvellement urbain dans le cadre de l'animation du réseau de villes européennes Urbact dans la mesure où les projets des réseaux URBACT mobiliseraient des villes françaises sur ce sujet.

L'ANRU pourra être amenée à participer aux travaux du Réseau Europe territoires qui vise les collectivités bénéficiaires du FEDER au titre du développement urbain durable. Les activités du réseau sont prévues au sein du programme de travail interfonds coconstruit avec les autorités de gestions régionales. Elles sont coordonnées et mises en oeuvre par l'ANCT au sein du pôle politique de cohésion européenne.

2.6 Axes de travail transversaux

- **Concrétiser et animer le partenariat autour de la démarche « Quartiers Résilients »** : annoncée en 2022 par le Ministre de la Ville et du Logement et portée par l'ANRU, la démarche « Quartiers Résilients » vise à amplifier l'action d'adaptation et d'atténuation des crises dont souffrent plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit d'atténuer les vulnérabilités des quartiers, sur le plan climatique, mais aussi en matière sociale et économique dans des quartiers visés par le NPNRU.
Dans le cadre de cette démarche partenariale, l'ANCT inscrit un objectif de prise en compte renforcée des quartiers concernés par la démarche « Quartiers résilients » portée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU dans la mobilisation au niveau local du programme 147 relatif à la politique de la ville.
- **Animer conjointement les réseaux d'acteurs de la politique de la ville et du renouvellement urbain** : réseaux liés à la conduite de projet (services déconcentrés de l'Etat, délégués des Préfets, chefferies de projets au sein des collectivités...), réseaux thématiques (éducation, emploi...), etc. L'ANCT et l'ANRU engageront des réflexions visant à développer et à mieux articuler l'offre existante des partenaires (ERU, CNFPT, IRDSU...) en matière de formation des acteurs professionnels de la politique de la ville.

Les centres de ressources de la politique de la ville (CRPV) sont pour ce faire un levier à mobiliser.

Article 3 : Gouvernance

Article 3.1 : Rôle du délégué territorial

Le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT ainsi que de l'ANRU, est le référent des collectivités pour les projets. Les Parties à la convention conviennent qu'il constitue le point de passage obligé dans la mise en place des projets menés par l'ANCT et l'ANRU sur les territoires, et assure la coordination générale des projets.

Article 3.2 : Participation de l'ANRU et de l'ANCT à leur gouvernance réciproque

Niveau national

Pour améliorer la connaissance réciproque des deux établissements, un comité de direction commun entre l'ANRU et l'ANCT sera organisé chaque année.

La directrice générale de l'ANRU participe au comité national de coordination (CNC) de l'ANCT qui a pour objectif le pilotage et le suivi des actions à mener en faveur des programmes de l'ANCT et des projets des collectivités territoriales soutenus par celle-ci.

Une déclinaison opérationnelle du CNC sera mise en place avec pour objectif de suivre l'état d'avancement des engagements, partenariaux ou conventionnels, de la présente convention, et de traiter les éventuels points de blocage identifiés au niveau local et régional. La directrice générale de l'ANRU peut se faire représenter à cette instance.

Niveau régional

L'ANRU est invitée à participer au comité régional des financeurs consacré à la mobilisation des crédits nécessaires pour accompagner les collectivités territoriales à réaliser leurs projets de territoire, qu'il s'agisse de la définition d'une stratégie globale d'intervention ou de la déclinaison d'un projet particulier.

Le chargé de mission territorial ANRU est invité par le chargé de mission territorial de l'ANCT, référent sur son périmètre géographique, à participer aux comités techniques locaux, tels que les revues de projets ou les rencontres interdépartementales des référents techniques de l'Etat local.

Niveau départemental

L'ANRU, représentée par le Chargé de mission territorial référent dans le département concerné, est invitée à participer au comité local de cohésion territoriale qui est réuni par le préfet de département, délégué territorial de l'ANCT, au moins deux fois par an. Ces comités permettent l'échange d'informations sur des projets identifiés et l'état d'avancement des opérations engagées sur les territoires accompagnés par les deux agences.

Le Chargé de mission territorial de l'ANRU est en lien avec les délégués territoriaux adjoints de l'ANCT de son périmètre géographique, qui pourront relayer ses messages et informations auprès des porteurs de projets et des délégués territoriaux de l'ANCT.

Article 4 : Modalité de suivi

1. Les parties s'engagent à effectuer un suivi des actions menées au niveau local.
Le système d'information IODA déployé par l'ANRU, qui permet un suivi de la contractualisation et de l'exécution financière, est déployé auprès de tous les délégués territoriaux qui le renseignent et y effectuent l'instruction juridique et financière des demandes des porteurs de projet. Un module de reporting et de datavisualisation est mis à disposition des délégués territoriaux et des partenaires de l'ANRU, dont l'ANCT (programme cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité).
Au-delà de l'accès à IODA, les parties conviendront ensemble des modalités de bilans de leurs actions conjointes.
2. En plus du chantier mentionné à l'article 2.5, les parties pourront conduire ensemble des travaux de suivi, dans une perspective de réalisation de bilan, intermédiaire et/ou final, éventuellement d'évaluation ou d'analyse d'impact, relatifs à un nombre déterminé de chantiers relevant des champs de coopération tels que mentionnés à l'article 2.

3. En exécution de l'article R1232-4-6° du code général des collectivités territoriales, un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention sera présenté au conseil d'administration de l'ANCT. Sur cette base, l'ANCT fournit un rapport d'activité au ministre chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
4. A partir de ce rapport, le ministre chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales présente au Parlement, une fois par an, un bilan d'activité et une évaluation de l'ensemble des actions menées par l'ANCT et ses partenaires sur les projets accompagnés par l'ANCT.

Article 5 : Modalités de communication partagée

Les deux Parties s'informent mutuellement des opérations de communication sur les actions menées en commun et se citent en tout état de cause. Lorsqu'une des Parties est invitée à participer à une production ou un événement de l'autre Partie, elle valide le contenu qui la concerne avant toute publication éventuelle. Avant toutes productions et événements auxquels l'ANCT et l'ANRU participent conjointement, les services de communication des deux parties sont associés à la validation.

Dans le cadre des actions menées par une Partie avec le soutien de l'autre, notamment au titre du programme de travail partagé, toutes les opérations de communication sont réalisées conjointement :

- Mobilisation des moyens de communication de l'ANRU et de l'ANCT
- Utilisation des logos
- Valorisation sur les sites Internet respectifs et les réseaux sociaux.

Cette communication doit permettre la valorisation de l'action de l'Etat, tant à l'échelon national que déconcentré, au moyen d'une charte graphique validée par les Parties, annexée à la présente convention (annexe 2), conforme aux règles imposées par le SIG (service d'information du gouvernement), garant de la charte Etat. En ce sens et pour rappel, la charte graphique utilisée devra permettre d'identifier clairement le pilote du programme, à savoir l'opérateur en charge de la direction de celui-ci, tout en identifiant l'ensemble des parties partenaires, à l'aide d'une mention prévue au sein de la charte.

Pour assurer la bonne diffusion de l'information entre les Parties et développer les synergies, celles-ci participent à une revue des projets de communication communs à l'ensemble des opérateurs partenaires, Anah, ANRU, ADEME, Cerema, Banque des territoire et ANCT, deux fois par an.

Article 6 : Utilisation des noms et logos des Parties

En exécution de l'article 5 ci-dessus, chacune des Parties autorise à titre non exclusif les autres Parties à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, telle que figurant en annexe 2 de la convention, pour toute sa durée afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties et de réaliser des actions de communication à ce titre, et à le faire figurer selon de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par une Partie sans le consentement écrit préalable des autres parties.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique des autres Parties autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs des autres Parties, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Suite à la mise en place de la nouvelle charte graphique de l'ANCT au 1^{er} septembre 2022, et dans le cadre du respect de la charte graphique de l'Etat imposée aux opérateurs, l'usage de logos de programmes n'est plus autorisé. Ainsi il convient de retirer tout ancien logo précédemment attaché à un programme de l'ANCT dans les supports et matériels de communication diffusés, et de n'utiliser que le logo institutionnel ANCT générique. La précision du programme pourra se faire dans le corps du document sur un format texte.

En annexe 3, il est présenté la charte d'utilisation des logos.

Article 7 : Données personnelles

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les Parties s'engagent à utiliser les données recueillies pour les seuls besoins de l'exécution de la convention ainsi qu'à respecter et à faire respecter par les personnes auxquelles seront confiés le traitement d'informations à caractère personnel des participants, les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les conventions particulières conclues en exécution de la présente convention préciseront, le cas échéant, les obligations et responsabilités de chacune des parties au titre de la réglementation en vigueur du traitement de données à caractère personnel.

Article 8 – dispositions générales

8.1 - Durée

La convention prend effet à la date de sa signature par le dernier signataire pour une durée de 4 ans.

8.2 Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

8.3 – Résiliation

La convention peut être résiliée par l'une des Parties moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant son échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres Parties.

Aucune indemnité ne pourra être demandée du fait de cette résiliation.

8.4 – Force majeure

Les Parties conviennent qu'en cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, les obligations contractuelles seront suspendues à compter de la notification et de la preuve du cas de force majeure par la Partie qui le subit.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé. Si la situation de force majeure se poursuit au-delà d'un délai d'un (1) mois, l'autre Partie pourra résilier de plein droit tout ou partie de la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.5 – Conflit d'intérêts

Les Parties doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter une situation où l'exécution impartiale et objective de la présente convention est ou paraît compromise pour des raisons mettant en jeu l'intérêt économique, l'affinité politique ou nationale, les liens familiaux ou affectifs ou tout autre intérêt partagé avec une autre personne (« conflit d'intérêts »).

Si un conflit d'intérêts survient pendant l'exécution de la présente convention, les Parties doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour le résoudre et prévenir l'autre partie.

Article 9 : Litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

Fait à PARIS,
Le 22 novembre 2023

La directrice générale de l'ANRU



Anne-Claire MIALOT

Le directeur général de l'ANCT



Stanislas BOURRON

**Le ministre de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires**



Christophe BECHU

**La ministre déléguée aux Collectivités
Territoriales et à la Ruralité**



Dominique FAURE

Le ministre délégué au Logement

Patrice VERGRIETE

**La secrétaire d'Etat chargée de la
Citoyenneté et de la Ville**

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

La ministre de la Transition Energétique



Agnès PANNIER-RUNACHER



ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau d'ingénierie des partenaires
- Annexe 2 : Charte graphique de l'ANCT
- Annexe 3 : Charte d'utilisation des logos

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS
Grand Calais Terres et Mers

QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE :

BEAU MARAIS

FORT NIEULAY

CAILLOUX

SAINT PIERRE

**CONVENTION
DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ 2022 - 2024**

LES SIGNATAIRES :	3
CONTEXTE.....	4
ARTICLE 1 – RAPPEL DE LA DÉMARCHE	9
ARTICLE 2 – LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE	11
ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA GUSP.....	12
ARTICLE 4 – DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION ET MODIFICATIONS	12
ANNEXES -	14

Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2022– 2024

Les signataires

<p>Pour le Préfet du Pas-de-Calais <i>Par délégation de signature</i></p> <p>La Sous-Préfète de Calais, Véronique DEPRES BOUDIER</p>	<p>La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers</p> <p>La Présidente, Natacha BOUCHART</p>
<p>La Ville de Calais</p> <p>Le Premier Adjoint au Maire, Emmanuel AGIUS</p>	<p>HABITAT HAUTS DE FRANCE</p> <p>Le Président du Directoire, Stéphane MAILLET</p>
<p>TERRE D'OPALE HABITAT</p> <p>Le Directeur Général, Hans RYCKEBOER</p>	<p>FLANDRE OPALE HABITAT</p> <p>Le Directeur Général, Philippe CLERBOUT</p>

EXPOSÉ :

La présente Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) s'applique sur les quartiers du Beau Marais, du Fort Nieulay, des Cailloux et de Saint Pierre.

Cette convention fait partie des actions mises en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, politique urbaine et sociale prioritaire de la politique de la ville.

Elle liste les attentes, prévoit les objectifs à atteindre en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

La démarche de GUSP permet notamment d'appréhender les questions de gestion de proximité et de service rendu à l'échelle du quartier, en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Elle vient donc prolonger une démarche d'amélioration de service en l'articulant avec une démarche de projet de territoire. Pour les bailleurs, ce prolongement s'articulera avec les projets déclinés dans le cadre de la TFPB (exonération de la Taxe Foncière du Patrimoine Bâti).

Cela permet de **confronter les visions et les objectifs** des uns et des autres dans un souci commun d'amélioration de l'attractivité du quartier et du cadre de vie des habitants et ainsi, **renforcer la cohérence** de l'ensemble des actions menées.

Les partenaires signataires de la présente convention s'engagent ainsi à développer la qualité du service rendu aux habitants, à favoriser la coordination des interventions entre les acteurs, à encourager l'implication des habitants dans la gestion urbaine, à développer des actions dans le domaine social.

La participation, la sensibilisation et l'insertion des habitants représentent des objectifs transversaux de cette convention déclinés dans les différentes thématiques de la convention. Les projets de rénovation urbaine et d'amélioration de l'habitat entraînent des modifications dans le quartier et modifie le cadre de vie des habitants.

RAPPEL DU CONTEXTE

La précédente convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité signée en 2007 par l'Etat, la Ville de Calais et les bailleurs du territoire, concernait les quartiers du Beau Marais, du Fort Nieulay et St Pierre et s'inscrivait notamment dans un contexte de lancement ou préparation de projet de renouvellement urbain : l'enjeu principal envisagé en termes de Gestion Urbaine de Proximité était alors d'accompagner ces projets et gérer au mieux les périodes transitoires, susceptibles de provoquer de fortes perturbations pour les populations concernées.

Les champs d'action retenus étaient les suivants :

- Le cadre de vie (espace public/habitat)
- L'animation et la vie de quartier (enfance/jeunesse)
- Le traitement des fragilités sociales
- La tranquillité publique
- La participation des habitants, de façon transversale sur chacun des thèmes précédents.

Il s'agissait de poursuivre les objectifs fonctionnels suivants :

- Engager une dynamique de gestion adaptée, concertée, cohérente
- Introduire la culture de résultat, de qualité de service et de responsabilisation au sein des équipes de proximité
- Clarifier les responsabilités d'intervention entre les partenaires
- Engager une première optimisation des moyens de gestion à travers des ajustements organisationnels
- Structurer les coopérations aux différents niveaux (du niveau stratégique au terrain).

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

LES QUARTIERS CONCERNÉS, les quartiers prioritaires :

Trois quartiers concernés :

Le Quartier Prioritaire du Beau Marais

Le quartier du Beau Marais fait partie des **sites classés d'intérêt National** par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et à ce titre, bénéficiera d'une opération de NPNRU.

Cet engagement auprès de l'ANRU précise l'obligation de réaliser une Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les six mois à compter de la signature du projet de rénovation urbaine à l'ANRU.

Le secteur du Beau Marais situé à l'est de la Ville de Calais s'étend sur 60 ha au sud de l'Avenue Toumaniantz, axe d'entrée Est de ville structurant à l'échelle intercommunale, reliant Calais à Marck. Il bénéficie d'un positionnement stratégique en entrée de Ville et de la desserte TER du Beau Marais (située au sud du quartier à proximité de la zone de la Turquerie).

L'ensemble du périmètre prioritaire rassemble **8 090 habitants**, soit 11% de la population communale et 8% de la population intercommunale.

Le Beau Marais se caractérise par une part importante de logements collectifs avec près de 85% d'appartements. Il existe toutefois une certaine mixité urbaine si l'on considère un périmètre élargi par rapport aux limites réglementaires avec la présence de maisons individuelles en périphérie immédiate du quartier en opposition à une concentration importante de tours et de barres au cœur et à l'Est du quartier.

Comme évoqué précédemment le quartier concentre **38% des logements sociaux de la commune**. Sur le plan démographique et social, le quartier du Beau Marais s'inscrit dans les tendances calaisiennes avec des inflexions particulières. Effectivement, si la population Calaisienne se caractérise par sa jeunesse (43% de moins de 29 ans à Calais), le phénomène est encore plus marqué au sein du Beau Marais qui affiche, en plus, 36% de jeunes de moins de 19 ans.

Le premier projet de rénovation urbaine du Quartier Beau Marais s'est terminé à l'horizon 2020 (convention ANRU signé le 9 janvier 2007). Le PRU a permis la démolition et la reconstruction de 669 logements, la réhabilitation de 414 logements et la résidentialisation de 797 logements. Une part importante des rues a été rénovée dans les secteurs concernés et plusieurs aires de jeux et squares ont été aménagés. Enfin de nouveaux équipements en direction de la jeunesse et des habitants ont été créés (gymnase Matisse, école Corot, centre social, espace Marinot). En raison de la superficie

importante du quartier et de ses multiples sous-secteurs, le PRU s'est toutefois limité à une intervention dans les deux sous-secteurs nommés Marinot et Gauguin-Matisse.

Le NPNRU en synthèse sur le Beau Marais

Un NPRU du quartier de Beau Marais imaginé sur le long terme dans la continuité des transformations engagées dans le cadre du PRU, dans la durée, pour ne pas obérer les évolutions futures voire préparer leur mise en œuvre une fois les conditions d'image et de dynamiques de marché retrouvées

Trois secteurs ciblés en priorité

- Gauguin Matisse Utrillo Toulouse-Lautrec, pour finaliser le premier programme de rénovation urbaine
- Gagarine, entrée emblématique du quartier
- Chaffée, pour une reconfiguration en profondeur

Démolition 431 logements

Gauguin-Matisse (Y et G partiel - 14 logements)

Gagarine, (bâtiment D - 115 logements)

Chaffée (NT1 / NT2 / NC1 - 200 logements)

Santos Dumont (CT3 - 84 logements)

Foyer Tom Souville dans le quartier vécu (18 équivalents logements)

La bibliothèque Gagarine - Maison du projet

Centre commercial Gauguin-Matisse

102 garages

La réhabilitation thermique de 15 bâtiments, soit 649 logements.

La résidentialisation de 24 bâtiments, soit 1 045 logements

La recomposition de nouvelles parcelles constructibles pour du logement :

à court terme, 20 LLS par TOH sur la Plaine Andrique et 20 LLS par TOH sur l'ex-NT1

à moyen-long terme, des produits diversifiés, une fois l'attractivité du quartier retrouvée

La valorisation des espaces extérieurs, en anticipant les usages et les modalités de gestion

Le Quartier Prioritaire du Fort Nieulay

Le quartier du Fort Nieulay fait partie des **sites classés d'intérêt National** par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et à ce titre, bénéficiera d'une opération de NPNRU.

Le quartier prioritaire au titre de la politique de la ville « Fort Nieulay/ Cailloux/ Saint-Pierre » s'étend sur une superficie de 50 ha et compte **5 700 habitants** soit près de 8 % de la population communale et 6 % de la population intercommunale.

Le quartier, situé à l'Ouest de la Ville de Calais et à proximité du centre-ville, se décompose en plusieurs sous-ensembles aux caractéristiques urbaines hétérogènes. Le Fort Nieulay est un quartier d'habitat mixte qui compte une part importante de logements sociaux collectifs. Du fait de l'hétérogénéité des secteurs qui le composent, le quartier connaît déjà une certaine mixité résidentielle. En revanche, le seul secteur du Fort Nieulay autour **de la Cité Constantine est composé à 62% de logements sociaux** et de 38% de logements privés, ce qui en fait le secteur à enjeux urbains le plus fort du QPV.

Le parc de logement du Fort Nieulay est principalement dédié à l'**accueil d'une population fragile**, avec des difficultés d'occupation et de gestion concentrées dans le parc le plus dégradé et vieillissant. Le périmètre qui correspond en partie à l'ancien périmètre de ZUS, n'a pas bénéficié du premier programme de rénovation urbaine, hormis la réalisation en frange de quartier d'opérations de construction de logements neufs dans le cadre de la reconstitution au « un pour un » de l'offre démolie du Beau Marais (notamment dans le secteur Louise Michel).

Malgré des atouts paysagers indéniables, en bordure de la Coulée Verte du Parc naturel et la proximité de la mer, et une situation urbaine favorable à proximité du centre-ville, **le quartier reste isolé, en situation d'impasse** en raison de frontières urbaines et naturelles (réseau routier, canaux, zone submersible). Cet isolement est renforcé par une mauvaise image du quartier, et notamment de l'immeuble dit « Les Pilotis » dans la Cité Constantine, qui concentre les stigmatisations.

Face au projet de renouvellement urbain du Beau Marais, et à l'écho que ce dossier a eu sur l'ensemble de la Ville, les habitants du Fort Nieulay font aujourd'hui part de leurs fortes attentes à l'égard d'un projet pour leur quartier.

Le quartier du Fort Nieulay se démarque par une population jeune par rapport au reste de la ville. Le Fort Nieulay compte **37% de jeunes de moins de 19 ans** (contre 28% à l'échelle de la ville) et plus d'une personne sur deux y a moins de 30 ans. Le quartier se caractérise également par une **surreprésentation de grandes familles** mais n'est que peu concerné par le phénomène de concentration de personnes isolées.

Si la présence d'équipements structurants comme l'Espace Mandela livré en 2015 (Sport) et l'Espace Fort (centre social) ainsi que d'activités économiques (l'entreprise Carpentier, le centre de formation GRETA, et quelques cellules commerciales) permet une certaine mixité fonctionnelle au sein du quartier, il reste un **quartier essentiellement résidentiel**. Cette mixité fonctionnelle réduite est toutefois compensée par un positionnement stratégique du quartier à proximité de pôles commerciaux majeurs à l'échelle de la ville (Auchan, Cité Europe, zone d'activité du Chemin vert).

Le NPNRU en synthèse sur le FORT NIEULAY

Un nouveau projet de renouvellement urbain du quartier du Fort Nieulay, inscrit dans une stratégie d'aménagement pensée sur la durée

A court terme : améliorer la qualité résidentielle en ciblant la cité Constantine, point de cristallisation des dysfonctionnements, ainsi que le secteur Salengro Ancien

A moyen-long terme : préparer les conditions d'une mutation forte du quartier et anticipant la diversification fonctionnelle et la mixité sociale

La démolition de 192 logements bâtiments I, J, K, L, N et O

La démolition et réimplantation du centre commercial obsolète

Sur ces emprises libérées :

- des nouveaux commerces et la réinstallation de commerces existants
- des activités économiques
- une maison de santé

Sur l'emprise du I Cronie la construction d'un équipement structurant majeur pour le Quartier, un centre social.

La réhabilitation thermique et la résidentialisation du parc conservé (266 logements)

La création de deux voies contribuant à un meilleur maillage du quartier et la requalification des espaces publics existants

La création de parcelles dédiées à l'habitat :

- Une opération de 20 LLS,
- Une opération de diversification à moyen-long terme,
- Plusieurs opérations libres, en bordure de QPV à l'ouest du quartier

Le quartier des Cailloux

Les Cailloux est un quartier d'habitat individuel, séparé du Fort Nieulay par l'avenue de Verdun. Le secteur Robespierre accueille de l'habitat individuel dense du bailleur Terre d'Opale Habitat.

Le quartier Saint-Pierre

Le quartier Saint-Pierre (entre la rue Van Grutten et la rue du Château d'Eau), sort de la géographie prioritaire et devient un quartier de veille. L'enjeu pour le territoire est donc malgré la sortie de la géographie prioritaire de veiller à l'évolution du quartier et de maintenir une action forte de proximité au sein du quartier afin de maintenir et de développer le lien social pour lequel l'ensemble des partenaires travaillent activement depuis le lancement du projet PNRQAD ; Il s'agit en outre de poursuivre les mesures d'accompagnement social et de gestion urbaine de proximité menées parallèlement au volet urbain du projet, dans un quartier marqué jusqu'alors par un certain éloignement de la population de l'action publique.

Depuis le 3 juin 2011, la Ville de Calais a signé une convention pluri-annuelle avec l'ANRU sur le quartier Saint-Pierre, dans le cadre du Programme National pour la Requalification des Quartiers Anciens Dégradés. Depuis 8 ans, le PNRQAD travaille à restructurer le quartier Saint-Pierre afin de lui redonner les fonctionnalités d'un centre-ville. Pour cela, le projet général du PNRQAD du quartier Saint-Pierre vise à améliorer et diversifier les logements pour toutes les familles, à transformer les

anciennes friches, à créer un nouveau quartier et multiplier les espaces verts, à redonner de l'attractivité, ainsi qu'à requalifier le quartier et les logements à différentes échelles.

ARTICLE 1 – RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Afin d'aboutir à la présente convention, une démarche globale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les quartiers *du Beau Marais et Fort Nieulay-Cailloux-St Pierre*, une première démarche de diagnostic a été réalisée par *la Communauté d'Agglomération du Calais Grand Calais Terres & Mers* et en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs et partenaires. Cette première étape a permis de définir des axes d'intervention et des groupes de travail.

La convention de GUSP proposera un cadre commun de pilotage et d'organisation dans lequel chaque quartier prioritaire est amené à s'insérer. Chaque quartier conserve son autonomie dans le contenu des fiches actions.

Afin de réactiver la démarche GUSP plusieurs étapes se sont déroulées:

1. Une phase de diagnostic élaborée par quartier appelé *regards croisés*
2. Une phase d'élaboration du programme d'actions et de la présente convention GUSP

Les résultats de ces différentes phases de travail sont présentés synthétiquement ci-dessous.

1) Méthodes et enjeux

▪ La méthode utilisée

- Une analyse documentaire (du protocole NPNRU, des données d'occupation sociale, des données techniques des bâtiments...).
- Des *regards croisés* sur le terrain des Quartiers Politique de la Ville avec l'ensemble des acteurs sur les espaces extérieurs et les parties communes.

▪ Les principaux enjeux d'amélioration

En réponse aux dysfonctionnements identifiés dans la première phase de diagnostic, un certain nombre d'enjeux d'amélioration prioritaires ont été identifiés :

- Améliorer la gestion urbaine et sociale de proximité.
- Engager un travail partenarial sur les responsabilités de gestion de chacun des acteurs.
- Construire un dispositif de coordination des acteurs du territoire pour améliorer la connaissance globale du quartier et sa gestion urbaine.
- Identifier des relais qui aideront pour assurer un suivi de la convention pour les 2 QPV.

2) Les groupes de travail

Aux regards des enjeux identifiés lors des premières séances de diagnostic, des groupes de travail ont été constitués, réunissant les représentants des acteurs du quartier afin d'aboutir collectivement à des actions d'amélioration.

Trois groupes de travail seront mis en place. Ces groupes de travail resteront durant la durée de la convention, ils pourront évoluer en fonction des orientations données.
Ces groupes détermineront les axes centraux de la convention GUSP

Groupe de travail n° 1

<i>Nom du groupe travail</i>	Bien vivre (trimestriel)
<i>Propositions de thèmes à aborder</i>	prévention, sécurité => en lien avec les groupes du CISPD
<i>Participants</i>	Police municipale Police nationale Bailleur Educateur spécialisé (CISPD) Centres sociaux Représentant des habitants

Groupe de travail n° 2

<i>Nom du groupe travail</i>	Mieux Vivre (trimestriel)
<i>Propositions de thèmes à aborder</i>	cadre de vie avec la GUSP
<i>Participants</i>	Service GUSP ville de calais Service politique de la ville Bailleur Service propreté Régie de quartier Centres sociaux Représentant des habitants

Groupe de travail n° 3

<i>Nom du groupe travail</i>	Vivre ensemble (trimestriel)
<i>Propositions de thèmes à aborder</i>	la participation habitant
<i>Participants</i>	Service politique de la ville Bailleur Centres sociaux Représentant des habitants

3) Les objectifs de la convention

Cette convention a pour objet de définir un projet de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour les territoires prioritaires identifiés dans la Politique de la Ville.

Issue d'un diagnostic partagé mené conjointement avec la collectivité locale, les bailleurs, les représentants des habitants, elle a pour objectifs :

- De formaliser les engagements des différents acteurs (financiers, moyens internes, compétences, ...).
- De rendre compte des programmes d'amélioration amorcés.
- De s'entendre sur des modalités d'animation et de pilotage de la démarche de GUSP.
- De s'accorder sur la place attendue des habitants dans la démarche de GUSP en termes d'information, de participation et de sensibilisation.

La présente convention ne doit pas conduire à figer la dynamique amorcée mais seulement à la consolider par une formalisation.

Afin de conserver cette dynamique, les plans d'actions seront revus annuellement à l'issue des diagnostics qui seront réalisés en fin d'année N-1.

Ainsi, les programmes d'amélioration définis à ce jour seront nécessairement amenés à être alimentés et le dispositif de travail à évoluer dans le temps.

Cette convention est conclue pour la période 2022-2024 à compter de la signature de la convention **et jusqu'au 31 décembre 2024.**

ARTICLE 2 – LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Les actions seront issues d'un diagnostic mené sur le terrain par l'ensemble des partenaires appelé « regards croisés ». Ces actions seront définies par secteur.

Ce diagnostic sera actualisé annuellement.

Les actions identifiées, seront soumises à validation majorale.

Les actions décrites dans les THEMES 1, 2 et 3 résulteront des séances de travail réalisées lors des diagnostics « regards croisés ».

Les thématiques de travail retenues sont :

- Bien vivre
- Mieux vivre
- Vivre ensemble

Dans tous les cas, l'ensemble des problématiques sera abordé dans les instances du NPNRU.

En fonction des attentes exprimées et afin de s'adapter à toute situation nouvelle, la convention GUSP peut être amendée par voie d'avenant.

Pour chaque thématique les outils de suivi suivants (sous forme de fiche) seront mis en place avant d'assurer le reporting nécessaire et la coordination inter service.

Les actions seront réalisées soit par les services de la ville de Calais dans le cadre de leur compétence (propreté, GUSP...) soit par les bailleurs, soit par des partenaires ayant émergé à l'axe cadre de vie du contrat de ville.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUTATION DE LA GUSP

Le dispositif GUSP doit garantir l'amélioration du cadre et du confort de vie sur les QPV à long terme. En conséquence, les actions consignées dans la convention devront faire l'objet d'un suivi de contrôle régulier afin d'en assurer la pérennité notamment au regard des opérations de renouvellement urbaine d'amélioration de l'habitat projetées.

Le dispositif de coordination des acteurs a pour objectif de :

- Mutualiser les actions sur les quartiers relevant de la GUSP.
- Mettre en place une veille commune sur les questions liées à l'insécurité, la coordination des interventions de gestion courante et/ou de responsabilité communautaire (OM, Entretien espaces verts...), l'optimisation des équipements de rayonnement communautaire.
- Traiter les questions sociales (participation à la création du lien social...).
- Définir les modalités de participation des habitants.

Dans un souci d'efficacité de la démarche, il apparaît nécessaire d'engager dans chacun de ces dispositifs de suivi un *réfèrent stable et clair pour chaque institution*, qui est à la fois en capacité de mobiliser les différents niveaux de décision au sein de son institution et qui a une bonne connaissance du quartier.

ARTICLE 4 – DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION ET MODIFICATIONS

La présente convention est valable *à compter de la date de signature de la présente convention et jusqu'au 31/12/2024.*

A cette échéance, elle sera évaluée et réexaminée pour définir les termes de sa reconduction en liaison avec les projets de secteur.

Les instances de suivi se chargeront de présenter une évaluation et de proposer des modalités de reconduction.

Cette convention peut *être modifiée par voie d'avenant et le plan d'actions peut être abondé après validation majoral.*

Annexe

Annexe 1 – PLAN D’ACTIONS

**Convention locale de l'abattement de Taxe Foncière
sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires
de la politique de la ville
de la Communauté d'Agglomération
Grand Calais Terres et Mers**

AVENANT n° 4

Conclue entre

L'Etat représenté par le Préfet de Département, Monsieur Jacques BILLANT,

La **Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers**, établissement public de coopération intercommunale ci-après désignée Grand Calais Terres et Mers, dont le siège est situé au 76 boulevard Gambetta à Calais (62100), représentée par sa Présidente Madame Natacha BOUCHART,

La **commune de Calais**, ci-après dénommée ville de Calais, dont le siège est situé Place du Soldat Inconnu à Calais (62107), représentée par Monsieur Emmanuel AGIUS en sa qualité de Premier Adjoint au maire,

Et

Le **bailleur Terre d'Opale Habitat**, ci-après dénommé TOH, dont le siège est situé 16 quai de la gendarmerie à Calais (62103), représenté par Monsieur Hans RYCKEBOER, Directeur Général.

Le **bailleur Flandre Opale Habitat**, ci-après dénommé FOH, dont le siège est situé 56 rue Ferdinand Buisson à Boulogne sur Mer (62200), représenté par Monsieur Christophe VANHERSEL, Directeur Général.

Le **bailleur Habitat Hauts de France**, ci-après dénommé HHF, dont le siège est situé au 520 boulevard du Parc des affaires à Coquelles (62903), représenté par Monsieur Stéphane MAILLET, Président du Directoire.

SOMMAIRE

Préambule	P3
Article 1 Identification de la convention initiale	P3
Article 2 Objet de l'avenant n°1.....	P3
Article 3 Objet de l'avenant n°2.....	P4
Article 4 Objet de l'avenant n°3.....	P4
Article 5 Objet de l'avenant n°4.....	P4
Article 6 Date d'effet et mesure d'ordre	P4
Article 7 Signataires	P5
Annexes – Plans d'Actions des bailleurs -	

PREAMBULE

L'abattement TFPB de 30% pour les logements locatifs sociaux des organismes HLM situés dans les QPV (article 1388 bis du code général des impôts) est conditionné à la signature d'une convention, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le Département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

Cette convention signée le 7 décembre 2016, a été prorogée par le biais d'avenants jusque 2023.

Considérant :

- Les audits favorables des différents bailleurs, ayant permis de mesurer sur l'année 2022, les actions mises en place pour atteindre les objectifs fixés dans ce cadre,

et

- Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023, prolongeant l'abattement de TFPB en QPV jusqu'en 2030,

il a été décidé, sous réserve que la loi de finances reconduise ce dispositif, de prolonger une nouvelle fois les dispositions de la convention initiale et de définir avec l'ensemble des partenaires, pour l'année 2024, des actions supplémentaires en adéquation avec les orientations souhaitées par l'Etat et les priorités locales.

Dans ce cadre, les parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Identification de la convention initiale

Convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, signée le 7 décembre 2016.

ARTICLE 2 : Objet de l'avenant n°1

L'avenant n° 1 visait à :

- Prolonger la durée de la convention initiale sur la période 2019-2020
- Repréciser les priorités d'intervention locale de la convention initiale
- Actualiser les plans d'action de chaque bailleur en adéquation avec les orientations locales

ARTICLE 3 : Objet de l'avenant n°2

L'avenant n°2 visait à :

- Prolonger la durée de la convention initiale sur la période 2021-2022.

ARTICLE 4 : Objet de l'avenant n°3

L'avenant n°3 visait à :

- Prolonger la durée de la convention initiale pour couvrir la période 2022-2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 5 : Objet de l'avenant n°4

Le présent avenant vise à :

- Proroger pour 1 an, la durée de la convention initiale pour couvrir la période 2023-2024
- Repréciser les priorités d'intervention
- Actualiser les plans d'actions (ci-joints) de chaque bailleur en adéquation avec les orientations locales et celles mentionnées au niveau du CIV du 27 octobre 2023.

ARTICLE 6 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à partir de la date apposée par le dernier signataire

Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent inchangées et applicables.

ARTICLE 7 : Signataires

Fait à Calais, le 22/12/2023

En 6 exemplaires

<p>Le Préfet du Pas-de-Calais Par délégation de signature</p> <p>La Sous-Préfète de Calais Mme Véronique Deprez-Boudier</p> 	<p>La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers</p> <p>La Présidente Mme Natacha BOUCHART</p> 
<p>La ville de Calais Par délégation de signature</p> <p>Le Premier- Adjoint M. Emmanuel AGIUS</p> 	<p>Terre d'Opale Habitat</p> <p>Le Directeur Général M. Hans RYCKEBOER</p>  
<p>Habitat Hauts de France</p> <p>Le président du Directoire M. Stéphane MAILLET</p> 	<p>Flandre Opale Habitat</p> <p>Le Directeur Général, M. Christophe VANHERSEL</p> 

CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP CALAISIS TERRE D'OPALE

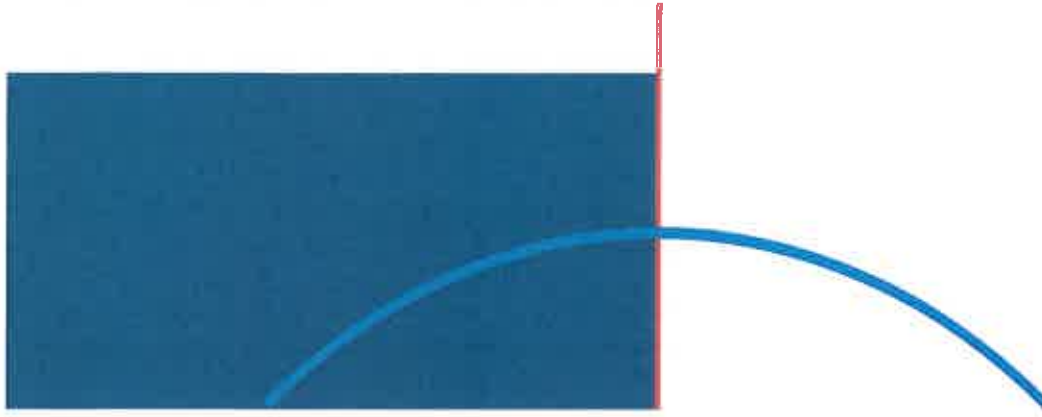
CONCLUE ENTRE :

- L'Etat, représenté par la Préfète du Département, Madame Fabienne BUCCIO,
- La **Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale**, établissement public de coopération intercommunale ci-après désignée Cap Calais Terre D'Opale, dont le siège est situé au 76 Boulevard Gambetta 62100 CALAIS, représentée par sa Présidente Madame Natacha BOUCHART,
- La **Commune de Calais**, ci-après dénommée Ville de Calais, dont le siège est situé Place du Soldat Inconnu, 62107 CALAIS, représentée par Monsieur Emmanuel AGIUS en sa qualité de Premier Adjoint au Maire,

Et

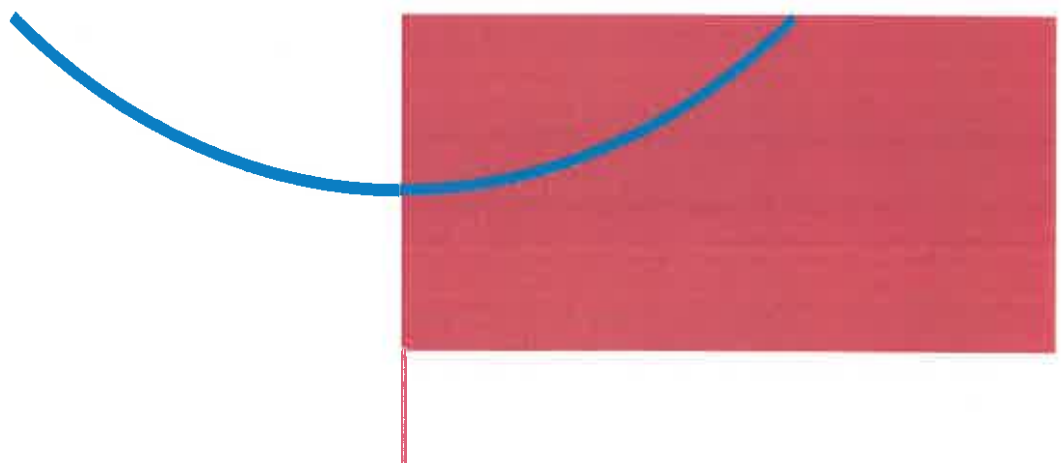
- **L'Office Public de l'Habitat de CALAIS**, ci-après dénommé OPH, dont le siège est situé 16 Quai de la Gendarmerie 62103 CALAIS, représenté par Monsieur HANS RYCKEBOER, Directeur Général,
- **HABITAT 62/59 PICARDIE S.A.**, ci-après dénommé HABITAT 62/59 PICARDIE, dont le siège est situé au 520 Boulevard du Parc d'Affaires 62903 Coquelles, représentée par Monsieur DOMINIQUE AERTS, Président du Directoire,
- **LOGIS 62**, ci-après dénommé LOGIS 62, dont le siège est situé au 56 Rue Ferdinand Buisson 62200 Boulogne-sur-Mer, représenté par Monsieur Philippe CLERBOUT, Directeur Général,

PARTIE 1 : CADRAGE TERRITORIAL	3
Préambule.....	4
Article 1. Objet.....	5
Article 2. Objectifs	6
Article 3. Priorité d'intervention.....	8
Article 4. Suivi	10
Article 5. Durée de la Convention.....	11
Article 6. Respect des engagements.....	11
Article 7. Avenants.....	11
PARTIE 2 : DECLINAISON TERRITORIALE	13
Article 8. Diagnostics par quartier et par bailleur.....	14
Article 9. Modalités d'association des représentants des locataires	25
Article 10. Evaluation	25
Signataires	27
ANNEXES.....	28



PARTIE 1.

CADRAGE TERRITORIAL



L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) permet aux organismes Hlm de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier.

Cet abattement est temporaire ; il est prolongé jusqu'en 2020 conformément à la durée des contrats de Ville par la loi de finances pour 2015 et vise spécifiquement à financer les actions mises en place par les organismes Hlm au service des locataires des QPV.

Conformément à l'article 1388 bis du Code Général des Impôts, le bénéfice de l'abattement est conditionné à la transmission par les bailleurs sociaux aux services fiscaux et avant le 1^{er} Janvier de l'année suivant celle de la signature du contrat de ville, du CERFA attestant de la localisation et de la nature de leurs biens ainsi que la copie du contrat de ville signé.

Conformément à l'instruction ministérielle en date du 12 juin 2015 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les bailleurs sociaux concernés devront également remettre les documents justifiant du montant et du suivi des actions qu'ils ont entrepris pour l'amélioration des conditions de vies des habitants. Ces documents devront être remis annuellement aux autres signataires du contrat de ville.

Le cadre national élaboré entre l'Etat, le Mouvement HLM, l'association d'élus Ville et Banlieue, l'AMF, l'ACUF, l'AMGVF et l'ADCF¹ et approuvé par le comité exécutif de l'USH² en date du 28 janvier 2015 prévoit l'élaboration de convention pour l'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale

Crée le 1^{er} Janvier 2001, la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale regroupe 95.328 habitants³ répartis en 5 communes : Calais, Marck, Coulogne, Sangatte et Coquelles. Cap Calais Terre d'Opale se caractérise par la prédominance de la ville-centre : Calais avec ses 72.915 habitants, en 2012, réunit environ 76% de la population de Cap Calais Terre d'Opale.

Près de 40 823 ménages résident sur la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale en 2012, en hausse de 2,7% depuis 2007. L'agglomération suit la tendance nationale, à savoir la poursuite de la baisse de la taille moyenne des ménages (2,3), liée au vieillissement de la population et au desserrement des ménages.

La population y est relativement jeune : 27,4% des habitants ont de 0 à 19 ans (contre 28,6% pour la région) mais elle n'échappe pas au vieillissement de la population (-1,1 points entre 2007 et 2012 pour la part des jeunes).

18.6% des familles sont monoparentales sur le territoire de l'agglomération, ce qui est légèrement plus élevé que pour la région, alors que la part des personnes ayant un diplôme d'enseignement court ou long est, elle, inférieure à la moyenne régionale : 17.2% contre 21.4% pour le Nord-Pas-de-Calais.

¹AMF : Association des Maires de France, ACUF : Associations des Communautés Urbaines de France, AMGVF : Associations des Maires de Grandes Villes de France, ADCG : Assemblées des Communautés de France

² Union Sociale de l'Habitat

³ INSEE 2012

Cap Calais Terre d'Opale apparait comme un territoire relativement pauvre : en effet, 40% des ménages ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources HLM. On observe cependant des disparités entre les communes : Calais a un revenu médian par UC très faible (15 133 euros) alors que ce dernier est supérieur à 18 000 euros pour les autres communes de l'agglomération.

Cap Calais Terre d'Opale comprend deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : le Beau-Marais et le Fort-Nieulay/Cailloux/Saint Pierre, tous deux situés sur la Ville de Calais.

Les deux QPV concentrent, quant à eux, les plus hauts taux de ménages aux revenus les plus faibles.

Près d'un logement sur quatre appartient au parc social et 46% du parc locatif social se concentre dans les deux QPV de Calais. Le collectif domine très majoritairement le parc social sur le territoire de Cap Calais Terre d'Opale. Ce patrimoine est d'ailleurs vieillissant. En effet, plus de 65% du parc social du territoire a été construit entre 1950 et 1989.

L'Office Public de l'Habitat de Calais est le principal bailleur sur l'EPCI concentrant à lui seul près de deux tiers du parc de logement social sur le territoire, et 87% du parc social en QPV. Cap Calais Terre d'Opale englobe cependant neuf autres organismes Hlm (I.C.F. NORD EST, SIA HABITAT, S.A. BATIGERE SAREL, S.A. HABITAT du NORD, FONCIERE RU 01 2009, S.A. MAISON FLAMANDE, Habitat Logement Immobilier, FONCIERE CHENELET, UES HABITAT PACT)

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention régit les conditions d'octroi de l'abattement de 30% de la TFPB conformément :

- A la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ,
- A la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 qui confirme le rattachement de l'abattement de la TFPB au Contrat de Ville ;
- Au cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour la qualité de vie urbaine, du 29 avril 2015 ;
- L'instruction ministérielle en date du 12 juin 2015 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- L'instruction ministérielle en date du 17 mars 2016 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La présente convention établit les modalités d'organisation et d'exécution de l'abattement de TFPB, qui est exclusivement octroyé aux organismes Hlm signataires du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Calais Terre d'Opale.

Elle constitue le cadre de référence qui précise les modalités d'élaboration, d'application, d'utilisation, de suivi et d'évaluation de l'abattement de TFPB sur le territoire Cap Calais Terre d'Opale pour les deux quartiers retenus comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

Ladite convention a donc pour objet de fixer le cadre juridique des engagements en matière d'abattement de la TFPB de chacune des parties prenantes suivantes : l'Etat, Cap Calais Terre d'Opale, la Ville de Calais, et les organismes Hlm qui disposent d'un patrimoine situé dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire (à savoir l'OPH de Calais, HABITAT 62/59 PICARDIE et LOGIS 62).

La présente convention a vocation à être annexée au Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale signé le 26 Juin 2015. Une fois signée, elle sera adressée aux services fiscaux, au titre de pièce complémentaire au Contrat de Ville initialement transmis.

ARTICLE 2. OBJECTIFS

Cette annexe du Contrat de Ville constitue une déclinaison stratégique et opérationnelle de la thématique « Amélioration du cadre de vie » du contrat de Ville.

2.1 Les grands engagements du Contrat de Ville

Le cadre et les objectifs stratégiques du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale ont été arrêtés le 26 juin 2015 lors de sa signature par l'Etat, Cap Calais Terre d'Opale et la Ville de Calais en y associant la Ville de Marck, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, l'Education Nationale, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Office Public de l'Habitat de Calais, Habitat 62/59, Logis 62, l'Agence Régional de l'Habitat et Pôle Emploi.

L'ensemble de ces 17 signataires se sont réunis autour de 2 enjeux prioritaires qui guident le Contrat de Ville du territoire du Calais :

- Accompagner les parcours d'inclusion sociale
- Renforcer l'attractivité des territoires

2.1.1 Accompagner les parcours d'insertion sociale

Dans les quartiers prioritaires, les facteurs d'exclusion et de ségrégation sont nombreux. Pour lutter contre ces inégalités, le Contrat de Ville a programmé la mise en place de projets d'insertion sociale essentiels à la mobilité, l'apprentissage des savoirs de base, l'accès à la culture et l'accès au soin par la promotion de la santé.

Cinq objectifs composent donc ce premier enjeux, objectifs qui déclinés ensuite en plan d'actions :

- Favoriser les parcours de réussite éducative
- Prévenir les comportements à risques
- Améliorer la santé des habitants
- Favoriser l'insertion sociale
- Accompagner les personnes en recherche d'un emploi

2.1.2 Renforcer l'attractivité des territoires

Le Beau-Marais autant que le Fort Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre souffrent d'un déficit d'image : des quartiers d'habitat collectif, ayant besoin par endroit d'une rénovation et des commerces qui ferment. Le projet du Contrat de Ville doit veiller à supprimer les facteurs de ségrégation urbaine et définir une politique de rééquilibrage de peuplement favorisant la mixité sociale. Le contrat de Ville s'est donc doté d'objectifs dans le but d'amener une nouvelle image, attractive, de ces quartiers :

- Favoriser l'émergence de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser l'implantation d'une économie marchande
- Favoriser la mixité sociale

- Attirer de nouveaux habitants et assurer un habitat digne
- Redéfinir l'espace urbain
- Améliorer le cadre de vie

L'intégration de la convention d'abattement de la TFPB au Contrat de Ville 2015-2020 va permettre une accentuation de la territorialisation des actions menées dans le cadre de l'abattement et promouvoir une réelle articulation entre les actions du Contrat de Ville, les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) liées à l'amélioration du cadre de vie.

La programmation des actions éligibles à l'abattement de la TFPB par les organismes Hlm doit donc considérer et se consolider autour des cinq objectifs pour l'amélioration du cadre de vie contenus dans le Contrat de Ville:

- ✓ Faciliter la desserte des quartiers aux différents modes de transports et favoriser la liaison avec les autres quartiers de la commune de Calais
- ✓ Travailler sur la signalétique des quartiers pour améliorer le repérage des habitants et des visiteurs
- ✓ Ouvrir les quartiers sur les espaces environnants pour les désenclaver
- ✓ Favoriser le « vivre-ensemble » en proposant des espaces de repos, de jeux et de promenade de qualité
- ✓ Clarifier les domanialités pour en donner un usage clair
- ✓ Renforcer les démarches de la GUSP notamment l'association des habitants dans la conception et l'aménagement des espaces afin de favoriser une meilleure appropriation des projets par les habitants.

2.2 Point sur la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en cours

2.2.1 La Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2013-2016 de la Ville de Calais

Les conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ont été définies pour la première fois dans une note de cadrage de 1999 et s'inscrivaient déjà comme dispositifs complémentaires du Contrat de Ville. Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, dans les sites ayant contractualisés avec l'ANRU, la GUP devenue la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) prend une dimension à part entière dans la requalification et la transformation des quartiers d'habitat social. Elle traduit la volonté des acteurs locaux de prendre en charge, de manière plus concrète et partenariale, les questions récurrentes de vie quotidienne posées par les habitants et de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre des Projet de Rénovation Urbaine et de Requalification des quartiers anciens dégradés.

La convention GUSP de la Ville de Calais a été signée pour la période 2013-2016. Elle porte sur les quartiers du Beau-Marais, du Fort-Nieulay/ Cailloux/Saint-Pierre et répond à deux objectifs principaux :

- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- Faciliter l'implication des habitants dans le fonctionnement de leur quartier

Ces deux objectifs sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, communs ou non aux quartiers ; déclinés ensuite en actions spécifiques à chaque quartier :

- ✓ Accompagner la transformation physique du quartier
- ✓ Renforcer la réactivité et la coordination des intervenants
- ✓ Améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans le quartier
- ✓ Assurer la tranquillité publique
- ✓ Communiquer autour de l'actualité du projet urbain
- ✓ Travailler sur la « mémoire » du quartier et les liens avec le reste de la ville
- ✓ Favoriser le lien social entre les habitants
- ✓ Pointer les enjeux spécifiques liés à l'entretien et à la gestion des espaces publics
- ✓ Améliorer la gestion des charges locatives avec les locataires
- ✓ Accompagner la réflexion autour des déplacements doux
- ✓ Améliorer la visibilité des équipements
- ✓ Améliorer l'attractivité des immeubles

Le tableau de programmation de convention GUSP est annexé à cette présente convention. (Annexe 1)

2.2.2 L'articulation entre la convention GUSP et la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB

La présente convention a pour objectif de formaliser un partenariat et à assurer la lisibilité de toutes les actions qui, sur le terrain, permettent de répondre aux objectifs de qualité sociale et urbaine, poursuivie dans le cadre de la GUSP, à mettre en place ou renforcer sur chacun des deux quartiers prioritaires. En ce sens, la réécriture de la convention GUSP permettra de mettre en place ce partenariat.

Les priorités d'actions et programmations devront s'articuler avec la programmation de la convention GUSP existante et à venir. Cette articulation sera au cœur du Comité Technique réunissant les partenaires des deux conventions (cf. article 4).

ARTICLE 3. PRIORITES D'INTERVENTION

Pour assurer les objectifs d'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie dans les quartiers, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir des actions ayant pour objectifs de maintenir ou développer la qualité du cadre de vie, la cohésion sociale et le développement social en agissant sur les axes suivants définis dans le cadre national :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité,
- Sur-entretien

- Gestion des déchets, des encombrants et des épaves,
- Tranquillité résidentielle,
- Concertation et sensibilisation des locataires,
- Animation, lien social, vivre ensemble,
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors résidences concernées par une convention ANRU)

3.1 Identification des priorités locales d'intervention

Suite aux différents diagnostics territoriaux et « réunions techniques TFPB », des champs d'actions prioritaires ont été déterminés. Il est alors demandé à chacun des partenaires d'attacher une attention particulière aux dysfonctionnements relevant des volontés suivantes :

- Le renforcement de la présence du personnel de proximité
- La formation spécifique et soutien au personnel de proximité
- La gestion des déchets, encombrants et des épaves
- L'animation, le lien social et le vivre ensemble

L'Office Public de l'Habitat, HABITAT 62/59 PICARDIE et LOGIS 62 s'engagent donc à mettre en œuvre, sur les sites en QPV, des actions s'inscrivant dans la démarche de gestion urbaine de proximité et répondant aux priorités d'actions ci-dessus.

Ces programmes d'actions triennaux prévisionnels, précisant les actions de renforcement de droit commun et les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de l'abattement, sont annexés à la présente convention (Annexes 3, 3bis, 3ter).

Ils résultent de la concertation en interbailleurs et en interservices menée depuis Juin 2015.

Certaines actions ambitieuses pourront faire l'objet d'une programmation et d'une demande de subventions au titre du contrat de ville, notamment, dans le cadre des Chantiers d'insertion.

Les programmes d'actions triennaux n'étant que prévisionnels, la consolidation ou la modification des actions, sous forme d'avenant, au cours des trois années d'application de la convention est donc possible. Les nouvelles actions établies doivent cependant répondre aux priorités locales d'intervention susnommées.

Chaque nouveau programme d'actions triennal doit être validé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale et le Conseil Municipal de la Ville Calais.

3.2 Identification des actions « interbailleurs » et des secteurs d'intervention

Des actions « interbailleurs » seront également menées pendant la durée de la convention. Ces actions « interbailleurs » doivent particulièrement répondre aux priorités d'intervention citées ci-dessus et s'inscrire comme actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de TFPB.

Les secteurs ciblés sont les espaces qui n'ont pas été concernés, jusqu'alors, par les opérations de rénovation urbaine, mais concentrant néanmoins certaines difficultés appelant à être solutionnées. La délimitation d'un secteur « interbailleur » au Fort-Nieulay n'a pu être possible car seul l'OPH de

Calais possède du patrimoine, au Fort Nieulay, situé dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire.

ARTICLE 4. SUIVI

Le Comité Technique « Habitat-Cadre de Vie », lié au Contrat de Ville, assurera le suivi de la mise en œuvre de la présente convention. Ce Comité Technique permettra également de préparer les bilans consolidés présentés lors du Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

4.1 Comité Technique « Habitat-Cadre de Vie »

4.1.1 Désignation des référents

Personnes référentes de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale :

- La responsable du service Habitat et personnes associées

Personnes référentes de la Ville de Calais :

- Le directeur du Département du Développement Social Urbain et personnes associées
- Le directeur du Département Solidarité Territoriale et personnes associées
- La responsable du service Habitat-Relogement et personnes associées
- Le responsable de la Gestion Urbaine de Proximité et personnes associées
- Les coordinateurs et animateurs de quartiers et personnes associées
- Le directeur du Département Environnement et personnes associées

Personnes référentes pour l'OPH de Calais, HABITAT 62/59 et LOGIS 62 :

- Les responsables d'antenne, d'agence ou de la Gestion Sociale et les directeurs concernés

Personnes référentes pour l'Etat :

- Le responsable de l'unité Habitat et Renouvellement Urbain de la DDTM Côte d'Opale
- Le Coordinateur Territorial pour la Côte d'Opale de la DDTM du Pas de Calais
- L'attaché d'administration à la Sous-Préfecture de Calais

4.1.2 Rôle de l'instance

Les programmes d'action définis feront l'objet de points d'étape réguliers à partir des tableaux de bord de suivi des actions, issus du Cadre National, complétés par les bailleurs sociaux (cf. Annexe 2). Cela permettra aux membres du Comité Technique d'examiner l'avancée des programmes d'actions, leur efficacité concrète sur le terrain et les limites opérationnelles rencontrées.

Des réunions techniques d'évaluation seront organisées annuellement afin d'évaluer les actions réalisées au moyen des tableaux de suivi prévus par le Cadre National (cf. Annexe 5). Cela permettra de repositionner, réajuster, consolider ni nécessaire des actions ou de redéployer des moyens, notamment au regard de la programmation GUSP et des réponses aux appels à projet du Contrat de Ville.

Lors de ces réunions techniques d'évaluation, seront associées toute association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la Confédération Nationale de Concertation ou toute association de locataires représentant au moins 10% des locataires de son ensemble immobilier ou à défaut, les associations de locataires déjà partenaires sur ces questions localement.

4.1.3 Rythme de tenue de l'instance

L'instance dédiée se réunira a minima deux fois par an pour :

- Établir un point d'étape à partir de tableaux de bord de suivi des actions prévus par le Cadre National
- Evaluer le bilan annuel du programme d'actions des organismes Hlm à partir des tableaux de suivi prévus par le Cadre National.

4.2 Comité de Pilotage du Contrat de Ville

L'article 1388 bis II du Code Général des Impôts prévoit que « *les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires du contrat de ville les documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises par ces organismes pour l'amélioration des conditions de vie des habitants en contrepartie de l'abattement* ».

Les bilans réajustés lors de la réunion technique d'évaluation seront donc présentés, annuellement, au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

ARTICLE 5. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et ce, jusqu'en 2018.

Elle sera liée aux éventuels changements de la convention GUSP.

ARTICLE 6. RESPECT DES ENGAGEMENTS

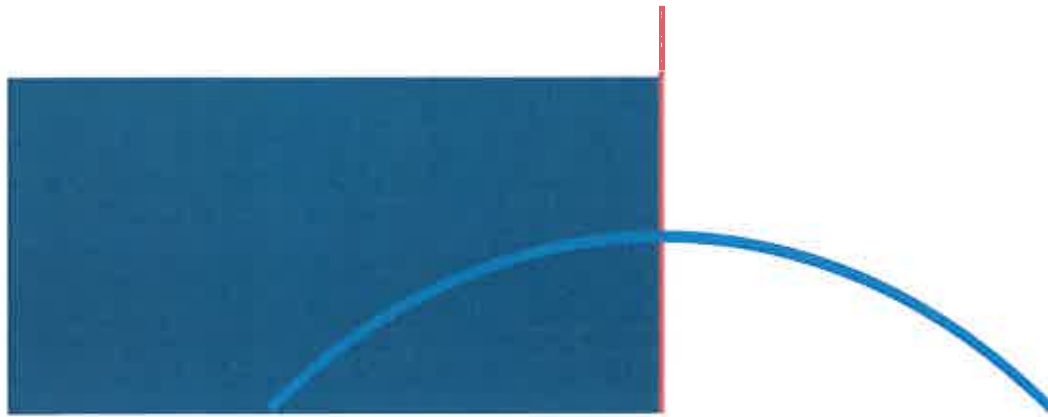
L'Etat et les collectivités s'appuieront sur le comité de pilotage pour apprécier la conformité des bilans présentés par chaque bailleur, aux actions définies lors des comités techniques.

Dans les cas où les bilans ne répondraient pas aux exigences de la présente convention, les services de l'Etat en aviseront les services fiscaux et autres services concernés.

ARTICLE 7. AVENANTS

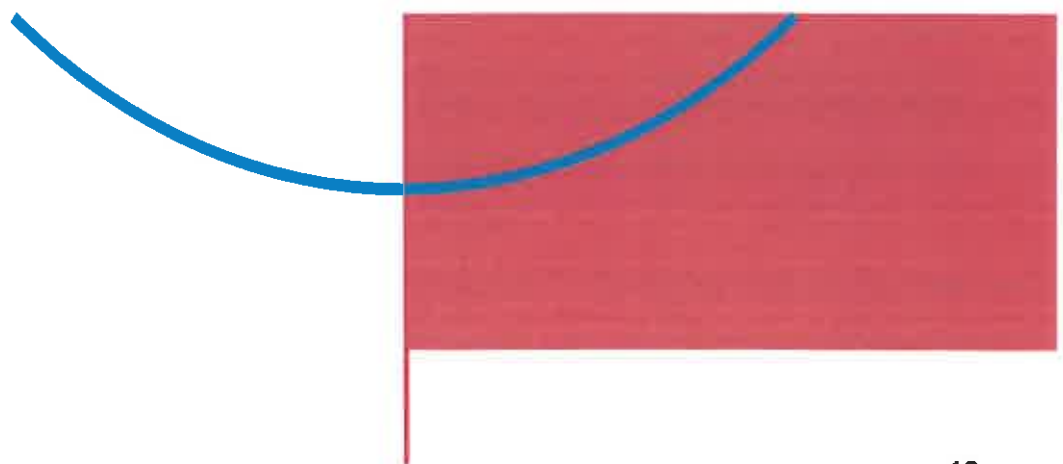
Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties.

Toute consolidation ou modification du programme d'action devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties.



PARTIE II.

DECLINAISON TERRITORIALE



ARTICLE 8. DIAGNOSTICS PAR QUARTIER ET PAR BAILLEURS

8.1 Identification du patrimoine concerné dans les deux QPV de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale :

Nombre de Logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB par bailleur social au 31/12/2015		
Bailleur Social	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB
OPH	4676	4676
HABITAT 62/59	659	659
LOGIS 62	140	140

8.2 Identification des moyens de gestion de droit commun

Le cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB prévoit de faire état des moyens de gestion de droit commun mobilisés dans les quartiers, comparativement au reste du parc.

En effet, l'abattement de 30% de la TFPB ne pourra être mobilisé que pour :

- des actions de renforcement de la gestion de droit commun
- des actions spécifiques aux quartiers

L'objectif des indicateurs est de vérifier que le bailleur Hlm mobilise au moins autant de moyens sur ces actions de gestion de base (droit commun) dans les quartiers en QPV que dans le parc hors QPV. Ils doivent permettre de mesurer l'écart entre les moyens de gestion de droit commun mobilisés dans et hors QPV. Les indicateurs proposés par le Cadre National sont constitués à partir de la définition des services de base, communs à tous les organismes et reprennent essentiellement les indicateurs issus des Conventions d'Utilité Sociale.

Cependant, considérant que ces indicateurs ne sont pas pertinents au regard des priorités d'intervention souhaitées, des patrimoines des différents organismes Hlm et de leurs méthodes de travail sur le territoire, nous nous donnons la possibilité de les faire évoluer dans le cadre d'un travail interbailleur.

L'OPH de Calais, HABITAT 62/59 et LOGIS 62 s'engagent à fournir annuellement les indicateurs consolidés et au plus tard le 30 Mars de l'année N+1, à l'Etat, la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale et à la Ville de Calais.

Pour la première année, les indicateurs présentés sont ceux proposés par le Cadre National et représentent la situation pour l'année 2015.

Le tableau des indicateurs et leurs contextualisations sont annexés à la présente convention (Annexe 2).

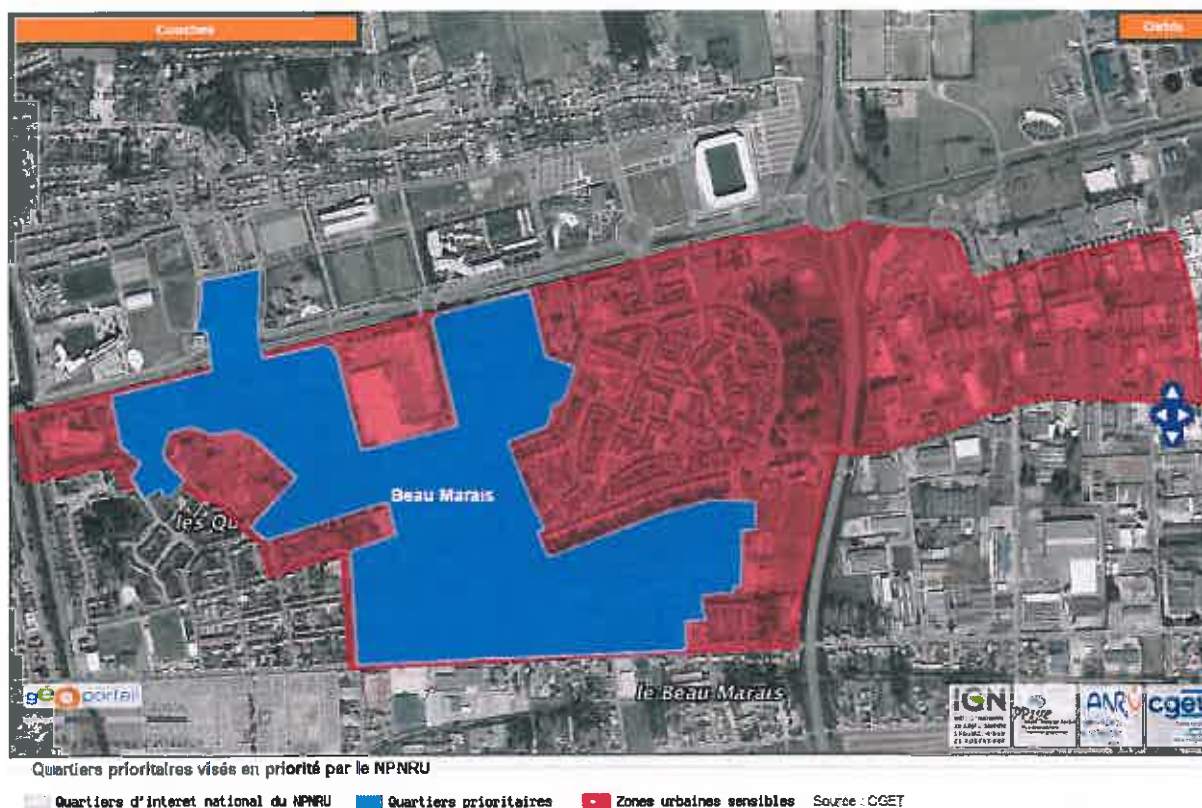
8.3 Résultat du diagnostic

Ce diagnostic s'appuie sur le recensement et l'analyse des démarches engagées et les différents documents déjà formalisés. Ils nous ont permis de faire émerger un socle permettant de construire le diagnostic territorial du Beau-Marais et du Fort-Nieulay.

Les six rencontres techniques réalisées entre Juin 2015 et Juin 2016 ont également permis d'approfondir et mettre à jour les constats des différents diagnostics territoriaux de ces deux quartiers, de réfléchir à la programmation des actions de chaque organisme Hlm et des réponses en « interbailleurs ». Les acteurs associés à ces rencontres techniques sont :

- **La DDTM 62** : Mr Florian DASPRE, responsable de l'unité habitat et renouvellement urbain ; Mr Alexandre AGASSE, Coordination Territoriale Côte d'Opale ;
- **La Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale** : Mr Arnaud CHAUSSOIS, coordinateur Politique de la Ville / Habitat
- **La Ville de Calais** : Mr Antoine FOISSEY, Directeur du Département du Développement Social Urbain ; Mr Quentin Verschelle, Coordinateur Saint-Pierre/Fort Nieulay ; Mr Guillaume Ranson, Animateur Beau-Marais ; Mme Florence BUTEZ, Responsable du Service Habitat ; Mme Ludivine ARAL, Chargée de mission réforme des attributions ; Mr Pascal FOSCHI, Directeur du Département Solidarité Territoriale ; Mr Guillaume AUDUBERT, Responsable Gestion Urbaine de Proximité ; Mme Peggy FOSSEUX, Service Redevance spéciale et Communication ;
- **L'Agence Régionale de l'Habitat** : Mr François DELHAYE ;
- **L'OPH de Calais** : Mr Hans RYCKEBOER, Directeur Général et Mr François BECUWE, Attaché de Direction ;
- **HABITAT 62/59 PICARDIE** : Mme Carole SMAL-DELLYS, responsable Gestion Sociale
- **LOGIS 62** : Mme Josiane RICHARD, responsable de l'antenne Littoral ; Mr Michaël VASSEUR, Responsable d'Agence Audomarois et Littoral ; Mr Adrien DEHAME, chargé de mission ;

Le diagnostic s'appuie également sur l'Observatoire des incivilités de l'OPH de Calais, l'O2T utilisé par Logis 62 et le logiciel interne d'Habitat 62/59 Picardie qui recense, via les gardiens et employés d'immeubles, les faits d'incivilités permettant ensuite un traitement statistiques des faits recensés.



Situé à l'est du Centre-Ville de Calais, le quartier du Beau-Marais se présente comme un quartier concentrant des difficultés socio-économiques et des dysfonctionnements urbains importants. Ce quartier fait l'objet d'un programme ambitieux de rénovation urbaine depuis 2007 et fait partie, depuis 2014, des 200 quartiers d'intérêt national qui pourront, en raison de leurs difficultés sociales et urbaines importantes, obtenir des financements exceptionnels.

Les 8 090 habitants⁴ de ce quartier prioritaire ont tendance à s'identifier plus facilement aux sous quartiers (Gauguin-Matisse, Renoir, Manet-Ferber, Mouchotte, Normandie Niemen, Gagarine, Marinot-Rodin, Greuze-Vadez) qu'au quartier même du Beau-Marais .

Le quartier présente des caractéristiques socio-économiques faisant apparaître une fragilité et une paupérisation de sa population : le revenu moyen annuel par unité de consommation s'élève à 5 885€ et le taux de pauvreté atteint les 61.2%.

La population de ce quartier est relativement jeune , en effet 27.37% de la population a moins de 14 ans. Les familles monoparentales y sont également importantes représentant près d'un quart de la population du Beau-Marais. 88% des habitants sont sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat.

Le Beau-Marais concentre 4135 logements dont 94% appartenant au parc locatif social. Quartier assez typique des politiques d'urbanisation des années 1960/1970 - plus de 80% des logements ont été construits entre 1946 et 1989 - il se caractérise par ses grands ensembles collectifs (91.2%) et son grand nombre de locataires (95%). La vacance de logements est forte sur ce quartier, atteignant les 12% dont 3.2% de logements étant vacants depuis plus de deux ans.

⁴ Données INSEE 2011-2012-2013

On compte trois principaux organismes Hlm sur le quartier :

- L'Office Public de l'Habitat de Calais
- La SA HLM Habitat 62/59 PICARDIE
- La SA Logis 62

A. Identification du patrimoine au Beau-Marais au 31 Décembre 2015 :

OPH			
Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB (/an)
RESIDENCES SITUÉES RUE FRANCISCO FERRER – RUE DEMONT BRETON – RUE ALBERT DURER – RUE VINCENT	3 301	3 301	480 000€
HABITAT 62/59 PICARDIE			
Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB (/an)
RESIDENCES ALBATROS – CIGOGNES – FREGATE – PELICANS – GUYNEMER – PICARDIE – TOURNESOL – 45 Rue NICOLAS POUSSIN – FERNAND LEGER – Rue LOUIS DAVID/BISSIERE – 101/103/107/157/163/165 Rue SCHWEITZER	646	646	101 222€
LOGIS 62			
Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB (/an)
RESIDENCES VADEZ 1 – VADEZ 2	140	140	26 445€

B. L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

a. Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le patrimoine :

- **La gestion des encombrants :** dépôts intempestifs d'encombrants sur les points de collecte qui nuisent à l'image du quartier et posent des problèmes en terme de sécurité. Les dépôts sauvages d'encombrants ne sont pas tous déclarés et ne concernent pas que des locataires. Une sollicitation du service des encombrants diffère selon les organismes Hlm et on doit donc chercher à l'harmoniser. Une campagne d'information et des journées d'actions seront nécessaires pour informer et expliquer comment fonctionne le ramassage.
- **La tranquillité résidentielle :** plus de la moitié des actes de délinquance se concentrent sur le Beau Marais (Observatoire des incivilités de l'OPH) et certains sont en augmentation (incendies). Ils sont localisés sur certaines résidences (IRIS, Gauguin Matisse ...), se produisent en fin de soirée et autant la semaine que le week-end. Les troubles à l'ordre sont en partie dus à des phénomènes d'ennui, d'errance de jeunes déscolarisés, de repli sur la résidence et d'absence de liens avec les équipements, mais aussi, à un non respect de

l'entretien. Les troubles à la tranquillité peuvent provoquer de la vacance et un sentiment d'insécurité (plus important que dans les autres quartiers de la Ville de Calais). Des réponses sont donc à apporter en termes de formation des agents et personnel de proximité, d'implication des locataires aux actions de rénovation. Le lien doit également être fait avec les dispositifs mis en place par la Collectivité comme le Conseil des Droits et Devoirs des Familles ou le rappel à l'ordre. La Régie de Quartier est également un acteur à mobiliser sur le secteur et globalement la poursuite des chantiers d'insertion accompagnés par le contrat de ville est un enjeu majeur de reconquête de ces territoires.

- **Le maintien dans le logement** : Des familles en situation de fragilités importantes en QPV qui se retrouvent en difficultés à cause de dettes. Une mauvaise maîtrise des charges individuelles des locataires accentue les impayés de loyers et donc les risques d'expulsion.

b. Les principales réponses apportées dans le cadre d'utilisation de l'abattement de la TFPB

- ✓ **Sensibiliser aux encombrants** : mise en place d'un plan d'action (compréhension, sensibilisation, répression, expérimentations) autour de cette problématique en lien avec les services de la Ville de Calais. Mobilisation de gardiens et implication des habitants autour de journées conviviales de sensibilisation.
- ✓ **Lutte globale contre les troubles à la tranquillité** : formations du personnel (incendie, secouriste, accompagnement, gestion des conflits ...) accompagnées d'un véritable plan d'action pour réduire le sentiment d'inquiétude dans les QPV. Il sera notamment recherché avec la Ville et les services de l'état des réponses aux phénomènes constatés en essayant de graduer ces réponses (GLTD⁵, procédure de rappel à l'ordre, procédure CDDF⁶, mises en demeure, procédures contentieuses ensuite, ...). Une régie interne affectée directement à cette question sera également développée. Afin de comprendre et pouvoir ensuite traiter les troubles, des moments d'échanges sont nécessaires avec les locataires, c'est pourquoi l'OPH poursuit ses « petits déjeuners locataires » permettant de chercher ensemble des solutions aux problèmes. Enfin, impliquer les locataires dans les projets et favoriser le vivre ensemble permettent de réduire considérablement les dégradations, dans cette optique l'OPH poursuivra ses chantiers d'insertion et ses actions de valorisation du patrimoine (logement fleuris, résidence en lumières, immeubles en fête ...) en lien avec le contrat de Ville.
- ✓ **Accompagnement social des locataires en difficulté** : plan d'action de prévention et accompagnement renforcé des locataires fragiles pour maintenir les locataires dans leur logement. L'OPH va également investir dans des équipements permettant de réduire les consommations d'énergie, notamment celles liées à l'éclairage (systèmes LEDS ou des détecteurs), ce qui permettra de réduire les charges des locataires et donc l'une des causes des impayés. La question des troubles d'hygiène et du non respect de l'entretien est également à appréhender
- ✓ **Renforcement du personnel de proximité** : L'OPH possède une agence territorialisée au Beau-Marais, en pied d'immeubles, ce qui a permis de développer des relations privilégiées entre les locataires et les agents des immeubles (gardiens, service social ...). Cependant, au regard de l'augmentation des incivilités et de la fragilité des locataires, il est nécessaire d'intensifier cette présence pour mieux accompagner les familles sur les secteurs les plus en difficulté. Cela se traduit par une réorientation des missions des agents vers les missions suscitées.

⁵ GLTD : Groupe Local de Traitement de la Délinquance

⁶ CDDF : Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

C. HABITAT 62/59 PICARDIE

a. *Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le patrimoine*

- **La gestion des charges individuelles:** dans un contexte d'appauvrissement des locataires et de hausse de l'énergie, une mauvaise maîtrise des charges individuelles des locataires occasionne des impayés de loyer. Il est nécessaire de travailler sur l'édiction de bonnes pratiques et de sensibiliser les locataires aux éco-gestes pour limiter l'augmentation des charges et le total de la quittance. Des formations aux agents d'immeubles et locataires peuvent être proposées par le bailleur social dans ce sens, tout comme de la sensibilisation.
- **La gestion du tri sélectif :** On observe une faible implication des habitants à trier leurs déchets. Ainsi, on se retrouve avec des résidences où le tri sélectif n'est pas du tout respecté ce qui occasionne des troubles de voisinage (20%⁷ des troubles de voisinage sont liés à des problèmes de jets et détrit) et des risques non-négligeables pour la salubrité publique. Cette absence de tri peut s'expliquer par un manque d'identification par les locataires des poubelles de tri. Une réflexion doit être menée en collaboration avec le Service Environnement de la Ville de Calais qui possède une expertise avancée sur ce point, notamment en termes de communication et sensibilisation des agents d'immeubles et des locataires. L'installation de colonnes enterrées dans certains secteurs doit également être considérée.
- **La dégradation des espaces extérieurs :** Il existe une réelle confusion entre l'espace bailleur et espace public, ce qui occasionne une absence d'appropriation des espaces par les locataires et des dégradations. En effet et à titre d'exemple, dans le quartier du Beau-Marais, certains habitants du Beau-Marais empruntent un accès se situant sur la propriété du bailleur pour rejoindre le Centre Commercial Carrefour. Les nuisances sont multiples : déchets, feux de poubelle. La clarification des domanialités de chacun et la résidentialisation sont nécessaires tout comme la consultation des habitants ainsi que leur implication pour pérenniser les installations. Des actions de valorisation du patrimoine peuvent également être proposées.
- **Une demande d'accompagnement social :** accueil de locataires de plus en plus fragilisés et participant peu aux animations proposées. Près de 36% des troubles de voisinage concernent les bruits et les tapages nocturnes, et 20% des incivilités-injures. Il est nécessaire, dans une optique de pacification des relations entre locataires, de renforcer la gestion sociale et d'approfondir l'accompagnement des locataires fragilisés par la mobilisation de moyens humains déjà existants : les gardiens et de renforcer les moyens par l'implication du Gardien référent (voir fiche mission en annexe 4) , le service gestion Sociale, le gestionnaire d'agence et des partenaires associatifs.

b. *Les principales réponses apportées dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB*

- ✓ **Clarification des espaces :** La résidentialisation et l'aménagement des Résidences Pélicans/ Frégates vont permettre une réappropriation par les locataires, tout comme la participation au nouvel agencement des espaces du parvis VADEZ. Les locataires seront consultés concernant la création d'espaces de convivialité (Frégates/Pélicans). Des actions de valorisation du patrimoine accompagneront également ces nouveaux aménagement et réhabilitations.

⁷ Données issues du logiciel interne d'Habitat recensant les troubles de voisinage depuis Novembre 2014.

- ✓ **Sensibilisation à la gestion du tri et à la maîtrise des charges :** En interbailleurs, une campagne de sensibilisation et de communication sera menée autour de ces deux thématiques. Le service Collecte et Communication interviendra en support, notamment sous forme de journée de sensibilisation au tri et animation d'ateliers. Des colonnes enterrées seront installées dans certains secteurs (Pélicans/Frégate) accompagnées d'une action de sensibilisation particulière.
- ✓ **Renforcement du personnel existant :** Les gardiens maillons essentiels du lien social bénéficieront de formations spécifiques. Dans une optique d'amélioration de la relation de proximité et de la qualité de service, ils seront également accompagnés dans leurs missions d'un « gardien référent », du Responsable Gestion Sociale et Gestionnaire d'agence. Outre ces missions d'entretien courant, de maintenance, de gestion locative et commerciale, ce « gardien référent » participera au développement de la gestion sociale : contribution à l'analyse des situations sociales, pacification des relations entre locataires, apport d'une assistance et d'un accompagnement aux locataires les plus fragiles en soutien du Service Gestion Sociale et de partenaires experts.

D. LOGIS 62

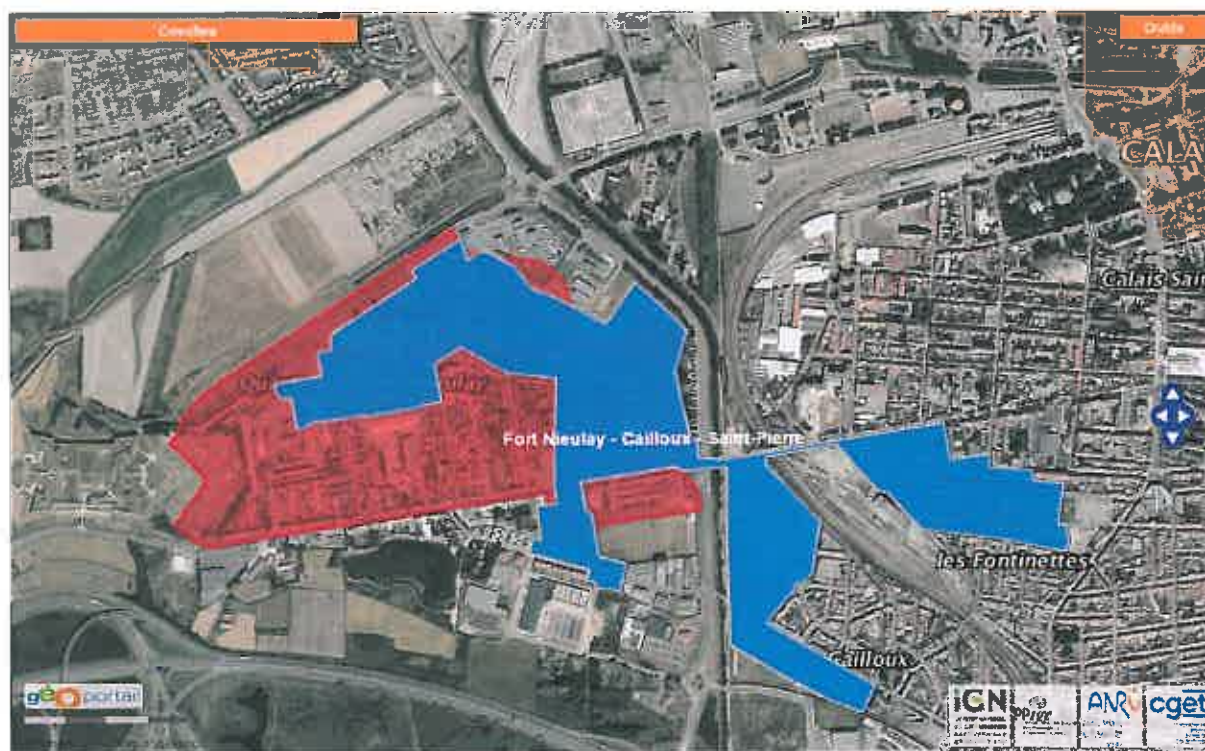
a. Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le patrimoine

- **La gestion du tri sélectif :** On observe une faible implication des habitants à trier leurs déchets. Ainsi, on se retrouve avec des résidences où le tri sélectif n'est pas du tout respecté. Cette absence de tri peut s'expliquer par un manque d'identification par les locataires des poubelles de tri occasionné par l'absence d'affichage ou d'indication sur les poubelles. Une réflexion doit être menée avec le Service Environnement de la Ville de Calais qui possède une expertise avancée sur ce point notamment en termes de communication et sensibilisation des agents d'immeubles et des locataires. L'installation de colonnes enterrées dans certains secteurs doit également être considérée.
- **La gestion des charges individuelles :** dans un contexte d'appauvrissement des locataires et de hausse de l'énergie, une mauvaise maîtrise des charges individuelles des locataires occasionne des impayés de loyers. Il est nécessaire de travailler sur l'édiction de bonnes pratiques, de sensibiliser aux éco-gestes pour limiter l'augmentation des charges et le total de la quittance. Des formations aux agents d'immeubles et locataires peuvent être proposées dans ce sens par le bailleur social, tout comme de la sensibilisation.
- **La dégradation des espaces extérieurs :** Il existe une réelle confusion entre l'espace appartenant au bailleur social et l'espace public, ce qui occasionne une absence d'appropriation des espaces par les locataires et des dégradations par les « usagers ». En effet, chaque jour des centaines de collégiens passent à travers les parcelles du bailleur pour se rendre au collège Lucien Vadez. Des tentatives de détourner ce flux de collégiens par la pose de clotûres avaient été lancées mais ont abouti systématiquement à la dégradation et à la réouverture des chemins. La clarification des domanialités de chacun et une résidentialisation adéquate sont nécessaires tout comme la consultation des habitants ainsi que leur implication pour pérenniser les installations. Des actions de valorisation du patrimoine peuvent également être proposées tout comme une signalétique efficiente.
- **Le « vivre-ensemble » fragilisé :** Des troubles de voisinage sont causés de plus en plus par des locataires « nouveaux-arrivants ». De manière générale, les locataires sont difficiles à mobiliser et participent peu aux évènements fédérateurs, instances de consultation, ou de formations proposés. La création d'une instance de concertation sous une forme plus conviviale est donc à envisager.

b. Les principales réponses apportées dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB

- ✓ **Clarification des espaces :** La recomposition et la résidentialisation de l'îlot formé par le parvis du collège Vadez permettra de redonner aux locataires un accès à leurs espaces verts et de recréer du lien social au sein des résidences. Des actions de lien social et de concertation seront également menées dans ce sens.
- ✓ **Sensibilisation à la maîtrise des charges et à la gestion du tri :** En interbailleurs, une campagne de sensibilisation et de communication sera menée autour de ces deux thématiques. Le service Collecte et Communication interviendra en support, notamment sous forme de journée de sensibilisation au tri et animation d'ateliers. Les gardiens seront également formés sur ce point et sur les éco-gestes, afin de transmettre ensuite les bonnes pratiques aux locataires. Des dispositifs d'éclairage performants, économiques et durables seront également distribués lors des journées de sensibilisation.
- ✓ **Impliquer et faire participer les locataires :** Des rencontres matinales et conviviales seront organisées pour permettre d'échanger sur le climat général au sein des résidences et/ou sur certains travaux programmés visant à l'amélioration du cadre de vie.





Quartiers prioritaires visés en priorité par le NPNRU

■ Quartiers d'intérêt national du NPNRU ■ Quartiers prioritaires ■ Zones urbaines sensibles Source : CGET

Issue de l'ancienne ZUS du Fort Nieulay, le secteur Fort-Nieuly/Caillox/Saint-Pierre est situé à l'ouest du centre-ville de Calais. Le périmètre rassemble une population de 5 700 habitants⁸ et se compose de trois secteurs urbains différents :

- ✓ Le Fort Nieulay, quartier d'habitat mixte et doté d'une identité territoriale très forte, se divisant en plusieurs bassins de vie : Chemin Vert, Tunis, Cité Constantine, Porte de Paris, Salengro et Louise Michel,
- ✓ Caillox,
- ✓ Saint-Pierre, centre ancien de Calais et berceau de l'industrie dentellière.

Ce quartier prioritaire n'a jamais bénéficié des opérations de renouvellement urbain, mais s'inscrit au même titre que le Beau-Marais sur la liste des 200 quartiers d'Intérêt National.

Ce quartier concentre des difficultés socio-économiques importantes : le revenu médian annuel par unité de consommation ne dépasse pas les 8 000€, le taux de pauvreté s'élève à 51.6% , 26.4% de la population perçoit une allocation chômage.

La population est également très jeune : près de 30% de la population a moins de 14 ans. La part de familles monoparentales est un peu moins élevée qu'au Beau-Marais(20.5%), et beaucoup moins féminisée. 82.8% de la population est peu ou pas diplômé, c'est 5 points de plus que la moyenne régionale.

On compte 2 418 logements sur le Fort-Nieulay dont 57% de logements locatifs sociaux. Contrairement au Beau-Marais, ce quartier se caractérise par un habitat mixte avec 56% de collectifs et 44% d'individuels. Le patrimoine est vieillissant puisque plus de la moitié des logements ont plus

⁸ INSEE 2010,2012, 2015

de 50 ans. 76.8% des familles sont locataires sur ce secteur. Le taux de vacance reste fort sur ce territoire, s'élevant à 6.4% pour le parc social dont 1.2% vacants depuis plus de deux ans.

L'OPH est le principal bailleur sur le Fort Nieulay englobant plus de 97% du parc social. Habitat 62/59 Picardie est le second bailleur présent sur le site.

A. Identification du patrimoine au 31 Décembre 2015 :

OPH			
Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
RESIDENCES SITUEES RUE BARA – AVENUE ROGER SALENGRO	1375	1375	138 500€
HABITAT 62/59 PICARDIE			
Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
RESIDENCE SITUEE RUE VAN GRUTTEN	13	13	2 384€

B. L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

a. *Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le patrimoine*

- ✓ **La tranquillité résidentielle :** les troubles à la tranquillité sont localisés, principalement sur Constantine et sur certaines entrées (J27/J29, R Cronie, Q, etc...). Comme sur l'autre secteur, la question des troubles d'hygiène et du non-respect de l'entretien est à traiter. Sans intervention régulière on observe également la résurgence de tags. La brigade anti-tags de la GUP de Calais intervient régulièrement – tous les deux à trois jours- et en complément des chantiers d'insertion de l'OPH. La consultation régulière des habitants est essentielle pour cibler et solutionner ce problème. Des réponses sont donc à apporter en termes de formation des agents et personnel de proximité, d'implication des locataires.
- ✓ **La gestion des encombrants :** dépôts intempestifs d'encombrants sur les points de collecte qui nuisent à l'image du quartier et posent des problèmes en terme de sécurité. Les dépôts sauvages d'encombrants ne sont pas tous déclarés et ne concernent pas que des locataires. Une sollicitation du service des encombrants qui diffère selon les organismes Hlm et que l'on doit donc chercher à harmoniser. Une campagne d'information et des journées d'actions seront nécessaires pour informer et expliquer comment fonctionne le ramassage.

b. *Les principales réponses apportées dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB*

- ✓ **Lutte globale contre les troubles à la tranquillité :** formations du personnel (incendie, secouriste, accompagnement ...) accompagnées d'un véritable plan d'action pour réduire le sentiment d'insécurité dans les QPV. Il sera notamment recherché avec la Ville et les service de l'état des réponses aux phénomènes constatés en essayant de graduer ces réponses (GLTD, procédure de rappel à l'ordre, procédure CDDF, mises en demeure, procédures contentieuses ensuite, ...). Une régie interne affectée directement à cette question sera

également développée. Afin de pouvoir comprendre l'origine et traiter les troubles, des moments d'échanges sont nécessaires avec les locataires, c'est pourquoi l'OPH va poursuivre ses « petits déjeuners locataires » permettant de discuter librement et de chercher ensemble des solutions aux problèmes. Enfin, impliquer les locataires dans les projets et favoriser le vivre ensemble permettent de réduire considérablement les dégradations, dans cette optique l'OPH poursuivra ses chantiers d'insertion et ses actions de valorisation du patrimoine (logement fleuris, résidence en lumières, immeubles en fête)

- ✓ **Sensibiliser aux encombrants** : mis en place d'un plan d'action (compréhension, sensibilisation, répression, expérimentations) autour de cette problématique en lien avec les services de la Ville de Calais. Mobilisation de gardiens et implication des habitants autour de temps de journées conviviales de sensibilisation.
- ✓ **Accompagnement des locataires en difficulté** : plan d'action de prévention et accompagnement renforcé des locataires fragiles pour maintenir les locataires dans leur logement. L'OPH va également investir dans des équipements permettant de réduire les consommations d'énergie, notamment celles liées à l'éclairage (systèmes LEDS ou des détecteurs), ce qui permettra de réduire les charges des locataires et donc l'une des causes des impayés. La question des troubles d'hygiène et du non respect de l'entretien est également à appréhender.
- ✓ **Renforcement du personnel de proximité** : L'OPH possède un agence territorialisée en pied d'immeubles et des agents (gardiens, service social) ayant noué des relations privilégiées avec les locataires. Cependant, au regard de l'augmentation des incivilités et de la fragilité des locataires, il est nécessaire d'intensifier cette présence pour mieux accompagner les familles sur les secteurs les plus en difficulté. Cela se traduit par une réorientation des missions des agents vers les missions sus-citées.

C. HABITAT 62/59 PICARDIE

Malgré la faible quantité de logements possédés par le bailleur dans le quartier (13), ce dernier souhaite :

- ✓ **Renforcer de la présence de proximité** : En plus des formations spécifiques proposées aux gardiens en QPV, ces derniers seront accompagnés dans leurs missions par un « Gardien Référent ». Outre ces missions d'entretien courant, de maintenance, de gestion locative et commerciale, ce « gardien référent » participe au développement de la gestion sociale : contribution à l'analyse des situations sociales, pacification des relations entre locataires, apport d'une assistance et d'un accompagnement aux locataires les plus fragiles en soutien du Service Gestion Sociale et de partenaires experts.
- ✓ **Soutenir le vivre-ensemble** : organisation de moments conviviaux comme la fête des voisins, des concours de dessins et de créations. Approfondir l'accompagnement social pour les locataires les plus fragiles en se rapprochant d'associations partenaires.

ARTICLE 9. MODALITES D'ASSOCIATION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES⁹

9.1. L'association des membres des Conseils de Concertation Locative lors de la période d'évaluation

L'article 193 de la loi du 13 Décembre 2000 dite « loi SRU » refonde la concertation entre les bailleurs HLM et les Associations de locataires et impose la rédaction de Plans de Concertation Locative et la création de Conseils de Concertation Locative, lieux d'échanges ouverts et constructifs. L'objectif de ces dispositifs est de favoriser et développer la concertation de locataires sur différents thèmes.

Au regard des sujets de consultation des Conseils de Concertation Locative, les associations des représentants de locataires seront associées en période d'évaluation annuelle des actions réalisées.

La désignation des membres associés à l'évaluation annuelle sera de l'ordre des bailleurs sociaux qui les transmettront ensuite aux services de la Ville de Calais, de l'Agglomération et à la DDTM.

9.2 Implication des associations des représentants de locataires dans les programmations d'actions éligibles à l'abattement de la TFPB des bailleurs HLM

A travers leurs programmes d'actions prévisionnels, les bailleurs Hlm peuvent également impliquer les associations des représentants de locataires, notamment en inscrivant :

- Des formations thématiques proposées par les associations nationales aux organismes Hlm et à destination de leurs locataires. Ces formations visent à améliorer le quotidien des locataires et sont éligibles à l'abattement de la TFPB.
- Des actions de développement de la concertation, de renforcement du lien entre le bailleur Hlm et les associations de locataires et de l'optimisation des modalités de travail et de coopération permettant de renforcer de la présence de proximité.

9.3 Les Conseils Citoyens

La circulaire sur les modalités de mise en œuvre des contrats de ville du 15 Octobre 2014 indique que *« la mise en place des conseils citoyens conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats »*.

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB étant une annexe du Contrat de Ville, les programmes d'actions des organismes Hlm et les bilans consolidés des programmes précédents seront donc présentés lors des Conseils Citoyens que la Ville de Calais a mis en place au Beau-Marais et Fort-Nieulay.

ARTICLE 10. EVALUATION

⁹ Toute association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation ou toute association de locataires représentant au moins 10% des locataires de son ensemble immobilier

Chaque bailleur transmettra au plus tard le 30 Mars de l'année N+1 un bilan quantitatif et qualitatif de son programme d'actions mis en œuvre dans les quartiers. Ce bilan doit être construit à partir des tableaux de suivi des actions réalisées proposés dans le Cadre National d'abattement de la TFPB (cf. Annexe 6).

Les tableaux de rendu annuel peuvent cependant être appelés à être consolidés : cette consolidation sera effectuée par les services de l'Etat en association avec les référents de la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale et de la Ville de Calais et s'appuiera sur les données fournies par les bailleurs sociaux.

Le bilan fera apparaître les actions réalisées et leur coût. Les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé devront être justifiés. Il permettra de vérifier si les engagements ont été tenus, étant entendu que chaque bailleur ne doit s'engager a minima sur ces actions qu'à hauteur du dégrèvement attendu.

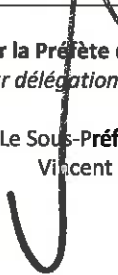


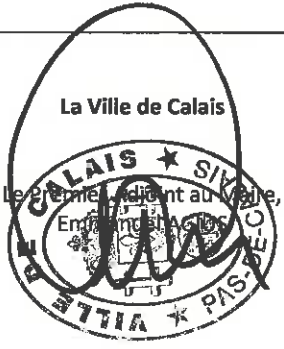
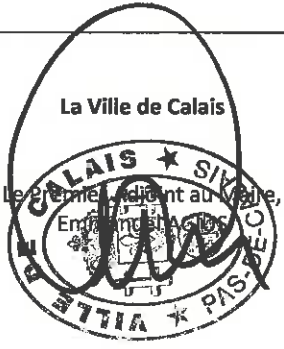


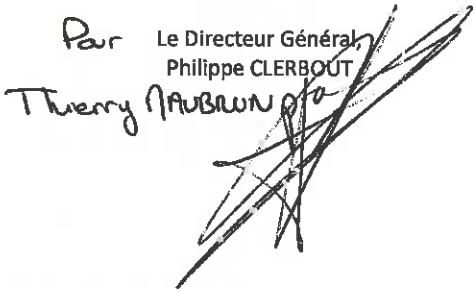
Toutefois, les plans d'actions étant établis pour trois ans, un lissage pluriannuel des dépenses par quartier est possible à condition que la dépense pluriannuelle soit respectée a minima du dégrèvement attendu.

Une réunion technique d'évaluation sera organisée avec les membres du Comité Technique « Habitat – Cadre de Vie » plus tard le 30 Avril de l'année N+1 afin évaluer et, le cas échéant, réajuster les actions et les moyens déployés.

Les bilans consolidés seront présentés lors du Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Les documents justifiant du montant et du suivi des actions réalisées devront être transmis aux signataires du Contrat de Ville par les bailleurs Hlm, comme le prévoit l'article 1388 bis II du CGI, au plus tard 30 Mai de l'année N+1.

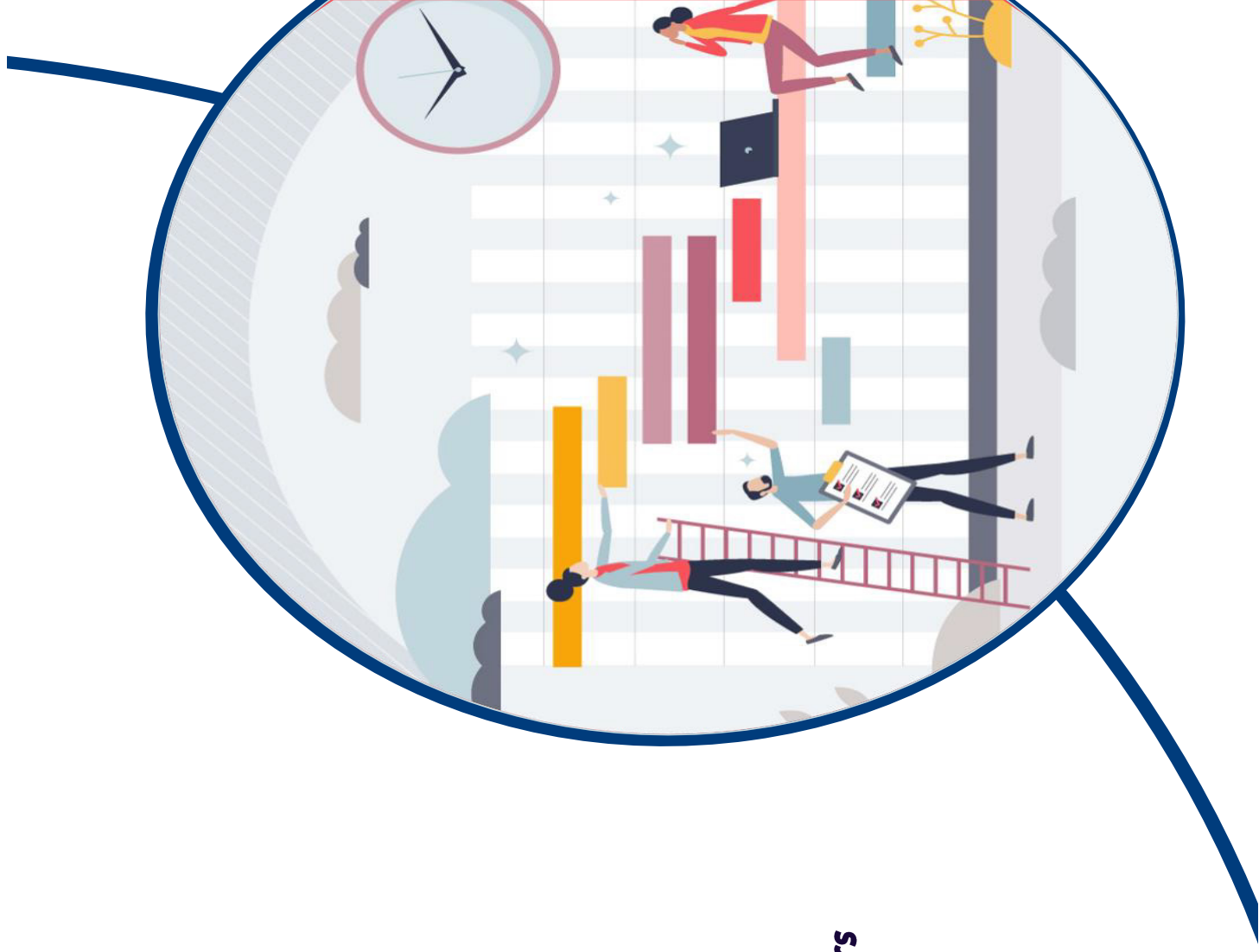
Fait à Calais, le 07.12.2016, en 6 exemplaires originaux.

<p>Pour la Préfète du Pas-de-Calais Par délégation de signature</p> <p>Le Sous-Préfet de Calais, Vincent BERTON</p> 	<p>La Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale</p> <p>Présidente, Nathacha BOUCHAR</p>  
<p>La Ville de Calais</p> <p>Le 2^e Adjoint au Maire, Enfance et Jeunesse</p>  	<p>OPH de CALAIS</p> <p>Le Directeur Général, Hans RYCKEBØER</p> 
<p>HABITAT 62/59 PICARDIE</p> <p>Le Président du Directoire, Dominique AERTS</p> 	<p>LOGIS 62</p> <p>Par Le Directeur Général Philippe CLERBOUT</p> <p>Thierry MAUBAN</p> 

¹⁰ Arrêté Préfectoral n° 2016-11-217 accordant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais

Contrats de ville 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030

*Mobilisation de France Travail en faveur des quartiers
prioritaires de la ville du Pas-de-Calais*



Pôle emploi s'est mobilisé en faveur des habitants des QPV dans le cadre des contrats de ville 2015 – 2023 du Pas-de-Calais

La mobilisation de Pôle emploi s'est effectuée dans le cadre d'une convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML

Une mobilisation des services accrue en faveur des QPV

Alors que **16,4% des demandeurs d'emploi résident en QPV**, ceux-ci ont bénéficié d'une attention particulière permettant une accessibilité accrue aux services de pôle emploi en 2023 comme par exemples :

- **22,6%** des Demandeurs avec un accompagnement intensif (**Accompagnement renforcé et global**), **17%** des Demandeurs en **CEJ Pôle emploi**,
- **18,4%** des **entrées en formation**,
- **21,1%** des bénéficiaires de « **Valoriser son image pro** » pour lever les freins aux entretiens d'embauche,
- **18,4%** des bénéficiaires de « **Précompétences** » ; afin de se projeter sur un métier qualifiant ou certifiant,

Une mobilisation des mesures favorable au retour à l'emploi des QPV

- **1339 Emplois Francs mobilisés**,
- **20,6%** des **PEC** ont concerné un demandeur en QPV,
- **16,8%** des demandeurs ayant bénéficié d'une immersion professionnelle,
- **17%** des **CIEERBM** et **4,2%** **CIE jeunes**,
- **20,3%** des bénéficiaires de « **Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi (POE)** » résident en QPV et **15,8%** des bénéficiaires d'« **Action de Formation Préable au Recrutement AFPR**.

La Demande d'Emploi (DEFM) résidant en QPV

Au 31/12/2023, 16,4% de la DEFM cat. ABC départementale réside en QPV (soit 19 072 DE sur une DEFM totale de 116 528 DE) soit -0,4pts sur un an,

Le Pas-de-Calais représente 19,9% de la DEFM QPV de la région,

Le territoire ERBM représente 62,8% (-0,6 pts sur un an) de la DEFM QPV du département : 40,7% pour le bassin de Lens (-1,1 pts sur un an) et 22,2% (+0,6pts sur un an) pour le bassin de l'Artois.

L'écart d'accès aux services s'est réduit,

Les accompagnements intensifs, les services déployés et la mobilisation des mesures ont été des effets leviers favorables à l'accès à la formation et à l'emploi,

L'accès à l'emploi reste toutefois plus difficile Pour certains publics et nécessite parallèlement de la levée de freins périphériques à l'emploi.

La mobilisation de France Travail sur le département du Pas-de-Calais se poursuit et s'amplifie dans le cadre des contrats de ville Engagements 2030

Les priorités stratégiques de France Travail en direction des QPV sont réaffirmées visant à ce que les demandeurs d'emploi QPV bénéficient de services et mesures, au moins à leur hauteur de leur représentativité dans la demande d'emploi

- **L'accessibilité des services de France Travail** dans les quartiers prioritaires ; en s'appuyant sur des partenariats renforcés, en proximité des habitants QPV dont le réseau des **Maisons France Service** ;
- **La mobilisation des services de droit commun en faveur :**
 - Des habitants des quartiers prioritaires, notamment ceux destinés aux publics les plus fragiles comme par exemples le **Contrat d'Engagement Jeune, l'accompagnement global, les aides à la levée des freins périphériques ;**
 - Des entreprises pour leur faciliter leurs recrutements lors d'implantation, maintien ou développement de leur activité, notamment **les emplois francs, les PEC, les aides d'adaptation et à l'embauche.**
- Renforcer l'accompagnement au travers **d'actions et de dispositifs spécifiques avec des conseillers dédiés** dans les agences France Travail, particulièrement concernées par les quartiers prioritaires : les Equipes emploi et les DTA, les actions novatrices hors les murs...

Cf. slides suivantes pour plus de détail

Cette dynamique d'actions sera facilitée par :

- **La mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux** du réseau de l'accompagnement pour une présence de proximité et la mobilisation des services de droit commun ;
- **L'appui des élus et des acteurs locaux de proximité pour fluidifier le « aller vers »** les habitants des QPV à la recherche d'un emploi.

Exemples de renforcement de la mobilisation des partenaires pour un public QPV

- Rapprochement France Travail et **Cap emploi** pour une offre globale à destination des demandeurs en obligation d'emploi.
- Collaboration avec les **missions locales** pour une offre plus intense à destination des jeunes.
- Dispositifs de « seconde chance » : **E2C , EPIDE , Service militaire volontaire SMV, Service Militaire adaptée SMA, service civique.**
- **L'APEC** pour les jeunes diplômés > Bac+3.
- **Les acteurs de l'alternance et le tissu associatif.**

Les actions de France Travail, en faveur des QPV, s'articuleront avec celles menées dans le cadre d'autres politiques publiques, en particulier avec la mise en place du réseau Plein emploi et le Pacte Local des Solidarités.

Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (1/2)

Les services les plus intensifs destinés aux personnes les plus fragiles

Le Contrat d'Engagement Jeune

- Destinés aux jeunes sans emploi ni formation, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou confrontés à un risque d'exclusion professionnelle :
- un programme d'accompagnement très intensif Le mobilisant 15 à 20h par semaine minimum, personnalisé avec un conseiller dédié
- une garantie de ressources sous conditions, notamment de respect des engagements contractuels

37 conseillers dédiés dans les territoires QPV

L'accompagnement renforcé

- **Accompagnement favorisant une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé, en service civique ou en alternance ou bien une formation**

Répond aux besoins de contacts et entretiens réguliers. Existe pour les jeunes (Accompagnement Intensif Jeunes AIJ)

L'accompagnement global

L'accompagnement global est un accompagnement personnalisé et intensif, réalisé par un binôme constitué d'un conseiller France Travail (FT) dédié et d'un professionnel du travail social. Cet accompagnement a pour objectif l'accès à l'emploi du demandeur d'emploi (DE) par la résolution ou la réduction des difficultés sociales et professionnelles qu'il rencontre.

48 conseillers dédiés dans les territoires QPV

Equipe Emploi/Recrut' avec un

- **Accompagnement personnalisé avec rythme de contacts soutenu y compris après l'entrée en formation ou la reprise d'un emploi.**
- **L'accent est mis sur la multiplication des mises en situation professionnelle. Une orientation « marché du travail » affirmée et portée par de nombreux contacts avec les entreprises et la mise en place de jobs dating.**

Les conseillers France Travail s'appuient sur les partenariats locaux initiés avec les entreprises du territoire a minima sur le bassin d'emploi.

DTA QPV

- **Ce dispositif est préconisé pour les demandeurs d'emploi QPV qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi durable.**
- **Un travail sur les freins sera mené. Meilleure compréhension de l'entreprise et ses règles, travail sur le réseau professionnel**

Accompagnement très soutenu sur la connaissance du marché du travail, valorisation des atouts, acquisition de méthodes de recherche d'emploi appropriées, soutien durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.

21 conseillers dédiés
Déployés dans les 6 agences France Travail où le taux de QPV est supérieur à 25%

Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (2/2)

Proximité / aller vers

Agir en proximité

EN 2024, c'est

- **9 agences France Travail**, soit plus de 42 % du réseau départemental, **implantées au sein d'un QPV ou dans les territoires** ayant une part de demandeurs d'emploi en QPV supérieure à 15%
- **50 Maisons France services** sont implantées sur le département
- Participation de France Travail aux Cités de l'emploi
- Mobilisation du réseau de lieux physiques de proximité [Cartographie des Tiers Lieux](#)

Aller vers

- Des événements recrutement et formation **hors les murs**
- **Actions « Place de l'emploi et de la formation »** : lieu d'échanges et de conseils hors les murs regroupant les partenaires de l'emploi, de l'insertion et la formation où le public découvre les métiers, les opportunités, passe des entretiens de recrutement, au travers de « villages » dédiés.
- Découverte de métiers au sein des QPV
- **Parrainage(mentorat)** en lien avec des associations (NQT par exemple)
- Accompagnement à la levée de freins (cf. exemples en slide suivante)

Visibilité des opportunités d'emploi et de formation

- Mise en visibilité des opportunités d'emploi
- Francetravail.fr
- 1jeune1solution

Accompagnement de l'entreprise en faveur de l'inclusion

Mobilisation des mesures gouvernementales publiques telles que les Emplois Francs, les PEC

- Recours à des méthodes de recrutement inclusifs : Détection de potentiels, Méthode de recrutement par simulation, actions « recruter autrement » (cf exemples ci-contre) ...
- Faciliter l'entrée en entreprise : immersion professionnelle facilitée, aides d'adaptation (AFPR, POE, AFEST)
- Animation d'ateliers Territoriaux de compétences avec les entreprises, fédérations, OPCO

S'appuyer sur les valeurs du sport, de l'art & de la culture pour recruter Autrement

Insertion par la culture : ART D'ACCEDER A L'EMPLOI

Avec le soutien de ses partenaires, ces opérations régulières sont proposées aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, afin de mettre en confiance les demandeurs d'emploi grâce à l'art.

- Partenariats avec des musées, des théâtres, des écoles artistiques, des sites patrimoniaux, des associations culturelles, tiers lieux culturels...; **L'ensemble des arts étant concernés.**

Insertion par le sport

- **Du stade vers l'emploi** : S'appuyer sur les valeurs du sport pour booster les recrutements.

Elle consiste à répondre de façon plus inclusive au besoin de recrutement en se concentrant, sur les savoir-être des candidats, mis en valeur au travers d'une pratique sportive collective (journées mixant une matinée d'activités sportives, un déjeuner commun convivial et une après-midi d'entretiens de recrutement.)

- **Racing cœur de Lens** : Ouvrir les portes des entreprises **du réseau de la fondation aux jeunes** avec le staff du RCL au sein du centre d'entraînement. (Publics du Lensois, notamment les jeunes)

ACCOMPAGNER LA LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES POUR FACILITER LA REPRSE D'EMPLOI

Exemples de services France Travail contribuant à la levée des Freins périphériques à l'emploi

Santé

- Favoriser l'accès aux soins en ayant recours « **PES : prestation emploi Santé** »
- Eviter le renoncement aux droits et aux soins par un accès simplifié à un délégué social de **l'Assurance maladie** dans le cadre d'un partenariat renforcé

Garde d'enfant

- Aides spécifiques liées à la garde d'enfant « **AGEPI** » versées par France Travail
- Orientation vers les partenaires du champ social, particulièrement **la CAF et le département** dans le cadre d'une collaboration renforcée

Mobilité

- Faire connaître la plateforme **Mes aides** (solutions de mobilité au niveau local) des professionnels et des habitants
- Programme solidaire notamment Caremakers pour l'entretien des véhicules et **Wimooov**
- Prestation Bilan Accompagnement Mobilité et en complément la plateforme Mamobilité62

Financier

- **Outil de simulations d'allocations et d'aides en ligne** afin de guider les utilisateurs vers le bon outil pour estimer et connaître leurs droits à indemnisation, quel que soit le profil de la personne
- Partenariat de lutte contre l'endettement : banque de France, association Cresus

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES

La prévention de la délinquance a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne. Elle se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice.

La prévention se distingue de la répression, notamment en ce qu'elle relève d'une multitude d'acteurs, dont le Département fait partie, tandis que la répression relève pour l'essentiel de l'autorité judiciaire appuyée par les forces de sécurité publique.

Autre distinction d'importance, la prévention intervient, elle, en amont d'une infraction pénale et, par définition, pour en empêcher la commission.

Une cohérence doit donc être recherchée entre les actions de prévention et les autres actions portées par les collectivités territoriales (Département, Conseil Régional), l'Etat et les communes.

De même, les questions de prévention de la délinquance ne doivent pas être dissociées de la mise en œuvre d'autres politiques plus sectorielles, au rang desquelles les politiques de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement du cadre de vie, de la culture, du sport, de la citoyenneté, de l'insertion, etc... Des concertations ont lieu entre les services de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance de l'agglomération afin de définir les projets relevant du contrat de ville ou de l'appel à projet FIPD porté par Grand Calais Terres et Mers.

En effet, l'agglomération exerce la compétence « animation et coordination » des dispositifs de prévention de la délinquance depuis la mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Ce dernier constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes de l'intercommunalité. Il a entre autres pour vocation de décliner, à l'échelle de l'intercommunalité, la stratégie nationale et départementale de prévention de la délinquance.

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et définit des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique. Le concours et l'implication des communes, comme d'autres partenaires : Etat, département, police et gendarmerie, bailleurs sociaux, justice, éducation nationale, associations, etc. sont essentiels.

Objectif du CISPD : mettre en œuvre la stratégie territoriale, prenant en compte la prévention, la répression, l'éducation, la citoyenneté... apportant une réponse concrète à des problématiques précises. Son champ d'intervention se limite à un nombre de priorités et un plan d'actions partagé.

13 projets ont été soutenus par l'agglomération en 2023 dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR) :

- 5 dossiers sur la thématique « les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention »
- 8 dossiers sur la thématique « aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger »

De plus, GCTM assure la prévention spécialisée sur le quartier du Fort-Nieulay et poursuit son soutien aux associations suivantes :

Le Centre de Loisirs des Jeunes (CLJ) piloté par la police nationale en faveur d'un public adolescent afin de prévenir le premier passage à l'acte délinquant.

L'association Unis-Cité afin de poursuivre son action avec les volontaires du service civique.

L'association Espace Centre pour ses actions menées en prévention routière.

Au total un budget dédié de 150 250 € à la prévention de la délinquance.

La stratégie intercommunale en matière de sécurité et prévention de la délinquance s'articule autour des orientations prioritaires suivantes :

Priorité 1 : les jeunes exposés à la délinquance

L'enjeu est d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.

Les adolescents et les jeunes majeurs sont au cœur des enjeux de la politique de prévention de la délinquance. Il faut s'inscrire dans une logique de prévention secondaire (en direction de publics ciblés) et tertiaire (prévention de la récidive), en complément des politiques publiques de droit commun en particulier dans le domaine éducatif et de la parentalité qui relèvent de la prévention primaire.

Les signes annonciateurs d'une dérive vers la délinquance et la commission des premiers actes de délinquance peuvent relever simultanément ou successivement d'un lourd absentéisme ou du décrochage scolaire, d'incivilités dans l'espace public, de la perturbation réitérée de la tranquillité du quartier, de la consommation de produits addictifs, de l'errance, de l'inscription dans une délinquance de voie publique, de la participation à la dégradation de bâtiments publics ou de vols, de l'implication dans différents trafics, etc...

Sur les territoires prioritaires du Calais, le CISPD poursuivra sa vigilance en favorisant les actions d'aller vers les jeunes, pour agir plus tôt et aller loin et ce dès le plus jeune âge. Le futur schéma de prévention de la délinquance s'appuiera sur un diagnostic partagé et favorisera la mise en œuvre du chaînage des interventions. L'enjeu est de mobiliser de façon ordonnée les ressources existantes en clarifiant les responsabilités de chacun et en assurant des passerelles entre les différents dispositifs. Selon la nature des problématiques rencontrées par les jeunes, les niveaux d'intervention sont à différencier et supposent également l'implication des familles, notamment au travers du Conseil Droits et Devoir des Familles (adhésion, responsabilisation des parents).

La Ville de Calais s'est dotée en 2013, d'un Conseil de Droits et Devoirs des Familles. Il a pour mission d'aider les familles rencontrant des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale. Le CDDF s'adresse aux parents de « mineurs en difficultés ». Il peut être saisi chaque fois que le comportement de l'enfant entraîne des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publique, ou en cas d'absentéisme scolaire.

La programmation d'actions se fonde sur une approche ciblée, individualisée, tournée vers les publics jeunes particulièrement exposés à un premier passage à l'acte délinquant et vers ceux ayant déjà fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations, pour éviter leur récidive.

Des actions pour prévenir le premier passage à l'acte délinquant.

Pour les jeunes au comportement particulièrement perturbateur, qui n'ont pas été condamnés mais qui pour un certain nombre d'entre eux sont connus des services de sécurité intérieure, des actions ponctuelles peuvent être proposées. Elles peuvent concerner l'éducation à la citoyenneté, le respect mutuel dans le sport tant chez les pratiquants que chez les supporters, la médiation dans le champ scolaire, l'amélioration des relations jeunes-police, la sensibilisation aux conséquences judiciaires des actes de délinquance.

Des actions de remobilisation plus complètes devront surtout être développées à l'égard de jeunes perturbateurs en grave difficulté et nécessitant un soutien inscrit dans la durée. Il peut s'agir d'actions de « parcours citoyen » (proposant un engagement ou une implication au sein de différentes institutions locales sur la durée dans le cadre d'un accompagnement individualisé), de chantiers éducatifs (proposant une expérience de travail en amont de l'insertion professionnelle encadrée par un éducateur référent) ou encore d'une prise en charge globale dans le cadre d'un dispositif approprié (SAS Coluche, CEJ JR, CEJ).

Des actions de prévention de la récidive.

A l'égard des primo-délinquants, mis en cause pour la première fois dans le cadre d'une procédure judiciaire et non-inscrits dans un parcours pénal, les actions de prévention de la récidive doivent se déployer dans les champs de l'apprentissage de la citoyenneté, de la gestion du rapport à l'autorité ou encore de la réalisation de travaux de réparation.

Pour les jeunes suivis par la justice pénale notamment les récidivistes, pour lesquels des condamnations ont déjà été prononcées, suivies ou non de peines d'emprisonnement, les actions à privilégier doivent avant tout être ciblées sur leur insertion sociale et professionnelle.

Elles doivent notamment s'appuyer sur le développement du partenariat entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la protection judiciaire de la jeunesse, la fabrique défi, les collectivités territoriales et le secteur associatif et s'inscrire pleinement dans le cadre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Elles doivent permettre le déploiement de postes de travail d'intérêt général ou d'actions de type chantier d'insertion menées dans le cadre d'aménagements de peine.

D'autres actions peuvent être favorisées. Elles entrent dans les champs de l'accès au logement et aux soins des jeunes, du maintien des relations sociales et familiales, du sport et de la culture dans le cadre de projets d'insertion globaux.

La mise en œuvre de ces actions individualisées pour des publics très ciblés nécessite un partenariat renforcé et une forte implication des acteurs locaux en associant tout spécialement le parquet, les services de la justice (protection judiciaire de la jeunesse et service pénitentiaire d'insertion et de probation) et les forces de sécurité intérieure.

Priorité 2 : améliorer la prévention des violences sexuelles et sexistes et l'aide aux victimes

Ce programme d'actions s'inscrit dans le prolongement des dispositifs déjà mis en œuvre sur le territoire pour développer les permanences d'aide aux victimes, les intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, l'hébergement d'urgence.

Dans le domaine des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, un groupe de travail et d'échanges d'informations est constitué. Il définit les actions à mettre en place pour améliorer la prise en charge des victimes. Celle-ci passe d'abord par la formation des professionnels du territoire pour comprendre les violences, les détecter et orienter les victimes vers les structures spécialisées. L'identification des acteurs locaux et leurs spécificités est indispensable pour optimiser la lisibilité, l'accessibilité, la cohérence et la complémentarité des différents acteurs pour répondre au mieux aux besoins des victimes.

Malgré la libération de la parole et les campagnes nationales de communication, il est nécessaire de relayer les dispositifs nationaux et locaux auprès des habitants, de sensibiliser et prévenir les comportements violents et développer les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

L'ensemble des actions mises en place s'inscrivent dans le plan cadre départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Priorité 3 : améliorer la tranquillité publique

Les Maires sont de plus en plus sollicités par la population exposée au quotidien à une certaine forme d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations, agressions) pour rétablir la tranquillité publique.

Les troubles à la tranquillité publique générés par les incivilités, les nuisances diverses, les dégradations et les risques d'agressions constituent une source de préoccupations importantes des habitants des quartiers. Ces difficultés sont principalement constatées dans les lieux publics tels que les abords des bâtiments publics et des établissements scolaires, sportifs ou commerciaux, au sein du patrimoine des bailleurs sociaux (halls d'immeubles et parties communes...). Elles contribuent à restreindre la jouissance paisible par les habitants des quartiers qui adoptent des stratégies de contournement de certains lieux.

C'est la raison pour laquelle, les programmes d'actions privilégient :

- Les équipements en vidéo protection, intégrés dans une approche situationnelle globale et cohérente associant la présence humaine de la police municipale afin de favoriser la sécurisation des espaces publics.

- La mise en place d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique, dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires, à proximité des logements (mobilisant par exemple les interventions de la prévention spécialisée).
- Le dispositif du rappel à l'ordre, procédure mise en place par la ville de Calais depuis 2016 qui s'applique aux personnes majeures pour des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, n'ayant pas fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Note à l'attention de Madame et Messieurs les préfets

Objet : volet culture des nouveaux contrats de ville

I/ Contexte

Pour contribuer au développement des pratiques culturelles de tous les habitants et faire en sorte que chacun, tout au long de sa vie et sur l'ensemble du territoire régional, puisse avoir accès et participe à l'offre et à la vie culturelle, le choix a été fait de longue date en Hauts-de-France d'utiliser le puissant levier que constitue l'éducation artistique et culturelle (EAC), en construisant des politiques partenariales ambitieuses à l'échelle territoriale comme dans le cadre interministériel.

La politique d'éducation artistique et culturelle en Hauts-de-France se déploie depuis plus de 20 ans à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; l'intercommunalité constituant l'échelon le plus probant pour permettre l'articulation et les échanges entre les villes-centres et l'ensemble des communes jusqu'à la plus petite ou la plus éloignée d'entre elles, dans un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et fédérateur. Elle est le fruit d'une co-construction avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales et prend en compte tous les enfants et les jeunes dans tous leurs temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également leur famille en défendant le principe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui s'adresse à tous les habitants

Une part importante de la population de la région Hauts-de-France est confrontée à des situations observées de précarité et de fragilité et ce pour des raisons économiques, familiales, sanitaires, sociales¹ ; des situations qui fragilisent leur quotidien et entravent de fait leur participation à la vie sociale et culturelle de leur territoire.

Au regard des enjeux et des indicateurs liés à ces situations de vulnérabilité et de précarité, la stratégie régionale culture et lien social doit être imaginée au-delà même des programmes dédiés et pensés en lien avec la politique de la ville et ainsi colorer l'ensemble des dispositifs déployés par la DRAC ; et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, d'imaginer des leviers de médiation adaptés et par extension, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions, les situations de précarité et la pauvreté.

Enjeux

Lors de la précédente génération de contrats de ville (2015 – 2023), la culture était intégrée au pilier cohésion sociale. A ce titre, elle traversait et colorait les contrats de ville de façon trans-sectorielle et transversale. A noter, la prise en compte de l'enjeu culturel variait très fortement d'un contrat de ville à l'autre.

¹ Avec 204 quartiers prioritaires, 17,2 % de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire et 9 % dans le halo de pauvreté (500 000 personnes), un taux de chômage à 9% de la population active (allant jusqu'à 10,6 % dans l'Aisne), la région Hauts-de-France est la deuxième plus pauvre de France métropolitaine. S'y ajoutent des indicateurs aussi alarmants en matière d'illettrisme ou de santé, autant de freins à l'insertion sociale et professionnelle.

Concernant cette nouvelle génération de contrats (2024 – 2030), la culture doit être appréhendée au regard de l'évolution des politiques culturelles :

- La mise en application des droits culturels² ;
- La montée en puissance des lieux et espaces-temps non dédiés qui relèvent de la vie quotidienne (tiers-lieux, lieux-tiers et lieux hybrides, les centres sociaux, lieux de vie, etc.) ;
- L'implication et la participation des habitants, devenus contributeurs actifs de l'offre culturelle ;
- Le renforcement des logiques de coopération entre les acteurs d'un territoire (acteurs institutionnels, associatifs et habitants) ;
- Les cultures numériques ;
- La valorisation des ressources et la mise en lumière des dynamiques observées dans ces quartiers prioritaires (jeunesse, créativité, solidarité, des forces vives, etc.) ; une approche positive de ces territoires valorisant les atouts et les potentialités et n'impliquant pas l'action culturelle comme mode de résolution des problèmes identifiés ;
- La mise en regard nécessaire de ces actions à l'aune des différentes transitions – écologique, sociale, économique et démocratique – que la société connaît actuellement.

La mise en application des droits culturels s'avère fondamentale au sein de ces territoires dans la mesure où ils permettent de s'appuyer sur les pratiques culturelles et de valoriser les éléments qui fondent la culture des habitants. La culture doit être appréhendée sous son acception la plus large notamment au regard du profil socio-économique des habitants ciblés par les propositions. En effet, avant même de lui assigner tout velléité d'émancipation, la culture peut s'avérer pour certains de ces habitants ayant le sentiment d'être marginalisés, un vecteur de répit, d'évasion et même parfois de dignité.

Il convient de convoquer des formes et esthétiques sur lesquelles les habitants peuvent se sentir suffisamment à l'aise pour venir spontanément tout en garantissant une exigence artistique et une pluralité des formes proposées sans jamais tomber dans la facilité d'un supposé goût pur une culture exclusivement urbaine dans son expression.

Enfin, la nécessaire qualification de certains projets révèle la nécessité de former et sensibiliser les acteurs qui concourent à leur déploiement (acteurs de la politique de la ville qui suivent et instruisent les projets, acteurs de la cohésion sociale qui mettent en œuvre des projets et artistes qui interviennent dans ce cadre).

II/ Modalités d'intervention de la DRAC Hauts-de-France en QPV

1/ Expertise et accompagnement en ingénierie

➤ L'accompagnement au déploiement des micro-folies fixes ou mobiles

Le projet micro-folie porté par le ministère de la culture s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un point bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace d'activités multiples, accessible et chaleureux.

² Les droits culturels sont « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. [Ils impliquent] les capacités d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification ». Ils visent donc à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références dans le respect des autres droits humains fondamentaux internationaux (réf. Déclaration de Fribourg, 2007).

« La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (art.3, loi NOTRe du 7 août 2015).

La micro-folie est donc un espace culturel à composer en fonction des besoins du territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, maison France services, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Les objectifs des micro-folies sont les suivants : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous et toutes ; réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales à travers le musée numérique.

L'accompagnement financier s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en partenariat avec le conseil régional, le SGAR et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

L'Etat, via la DRAC et les services préfectoraux, est attentif à une répartition équilibrée des micro-folies sur le territoire régional et au développement d'une offre culturelle nouvelle sur les « géographies prioritaires », tout particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville et les villes labélisées « petites villes de demain », ainsi que pour les territoires prioritaires que sont la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) et le bassin minier (ERBM).

➤ **Le déploiement du pass culture au sein des QPV**

Le ministère de la culture, via la SAS Pass culture, alloue à chaque jeune de 15 à 18 ans une somme forfaitaire permettant l'achat de sorties, biens culturels et temps de pratiques culturelles (part individuelle du pass culture).

La part collective permet quant à elle de soutenir des propositions artistiques et culturelles en direction des collégiens et lycéens à partir de la 6ème des établissements scolaires publics et privés sous contrat (relevant des ministères de l'éducation nationale, des armées et de l'agriculture). Ce financement – correspondant à 20, 25 ou 30€ par élève – est alloué aux établissements scolaires par le ministère de l'éducation nationale.

➤ **Expertise (avis et préconisations) sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville**

En tant que direction déconcentrée, la DRAC Hauts-de-France participe à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville. A ce titre, elle expertise les dossiers culturels sur la base d'un référentiel de « fondamentaux ». Ces fondamentaux concernent le recours à des équipes artistiques professionnelles, la qualité artistique des propositions et intervenants, la capacité à porter des propositions d'EAC notamment auprès des habitants des QPV (si équipe identifiée par la DRAC), la capacité à intervenir sur un territoire en tenant compte des acteurs locaux et via des partenariats (sociaux notamment), la mise en place d'une logique de parcours (pas uniquement des visites sèches) alliant ateliers de pratique, temps de sensibilisation, temps de diffusion, etc., ainsi que l'implication des habitants dans le processus en lien avec les droits culturels.

Ces préconisations visent à éclairer la décision des délégués du Préfet et des chefs de projet politique de la ville dans leur travail d'instruction. A noter, le terme de « critères » qui sous-tendrait une dimension opposable et impérative n'a pas vocation à être employé dans ce cadre. Les préconisations formulées permettent d'accompagner la décision, de qualifier les contenus et de réorienter les porteurs, quand cela s'avère pertinent, vers d'autres dispositifs de la DRAC non spécifiques à la politique de la ville (ayant des cahiers des charges précis).

2/ Accompagnement financier

Le cadre financier d'intervention de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les dispositifs spécifiques et propres précisés ci-après. A ce titre, la DRAC n'accompagne pas le co-financement de projets déposés dans le cadre du contrat de ville.

Une articulation est encouragée avec les programmes de la DRAC Hauts-de-France, notamment les résidences-mission d'éducation artistique et culturelle (CLEA, contrats culture ruralité, contrats territoire lecture, villes et pays d'art et d'histoire et dispositifs interministériels).

Si une structure mentionne une subvention de la DRAC dans le budget prévisionnel de l'action, il ne pourra s'agir que de la valorisation d'une quote-part de sa subvention de fonctionnement (pour les structures labellisées et/ou accompagnées par le droit commun du pôle création et du pôle patrimoine) ou d'un cofinancement prévisionnel – et non consolidé – sollicité dans le cadre de l'un des appels à projets suivants.

➤ Dispositif C'est mon patrimoine

L'opération « C'est mon patrimoine ! » vient renforcer l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en permettant aux enfants et aux adolescents les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier des QPV et des zones rurales isolées, de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs richesses avec des pratiques artistiques et culturelles.

Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales, etc.).

Il s'agit d'un appel à projets annuel co-piloté par la DRAC Hauts-de-France et le SGAR.

➤ L'été culturel

L'appel à projets été culturel qui accompagne les collectivités territoriales, les associations et les équipes artistiques qui portent des propositions l'été afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité sur une période où ils risquent d'être malheureusement nombreux à ne pas partir en vacances. Une attention particulière est portée aux QPV et aux zones rurales (sans toutefois être exclusive).

La diffusion de courtes formes improvisées dans le cadre du programme « Plaines d'été » et qui permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances – aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs. Il est attendu des équipes artistiques qu'elles investissent des typologies de lieux en s'engageant notamment à réaliser des propositions invitant à la rencontre les habitants des QPV.

3/ Le déploiement de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle

La stratégie régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle prend appui sur le principe - propre aux Hauts-de-France - de la résidence-mission à des fins d'action culturelle et territoriale ayant désormais fait ses preuves et reposant sur :

- des présences artistiques longues constamment renouvelées autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant l'expérimentation ;
- une coopération soutenue avec tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en responsabilité ou en charge des publics (équipes pédagogiques, professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, de la politique de la ville, etc.).

Il ne s'agit nullement d'une résidence de création au cahier des charges bien distinct.

Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'abord conçus afin que 100% des enfants et des jeunes d'un territoire aient accès à l'EAC dans tous leurs temps de vie, se sont progressivement ouverts à tous les habitants d'un territoire, de la petite enfance au grand âge, avec une attention particulière accordée aux publics les plus éloignés de l'art et de la culture quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie. **Les résidences-mission d'EAC déployées à l'échelle d'un EPCI via les CLEA ou les contrats culture ruralité** permettent ainsi d'assurer des présences artistiques au bénéfice des habitants du territoire intercommunal, y compris naturellement ceux des quartiers prioritaires et ce afin de favoriser une véritable mixité sociale.

Actuellement, la DRAC re-conventionne avec les collectivités territoriales, les EPCI et les services du ministère de l'éducation nationale autour de contrats d'EAC nouvelle génération. Ce nouveau cadre est propice à l'articulation des enjeux spécifiques de la politique de la ville et de l'EAC sur les territoires dans la mesure où il permet d'imaginer collectivement des actions expérimentales à destination de la jeunesse et des communautés professionnelles (des champs social, médico-social, politique de la ville, justice et prévention, etc.) ou encore des actions se déployant dans l'espace public ou favorisant l'implication et la participation citoyenne. La réécriture de ces contrats d'EAC est l'occasion de rappeler si besoin que ces présences artistiques doivent rayonner dans les QPV. Enfin, elle offre l'opportunité d'associer de nouveaux partenaires et ce, afin de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité à ces présences artistiques.

Dans la région, 26 des 39 EPCI concernés par la nouvelle géographie prioritaire sont couverts par des résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Les résidences-mission du programme qu(art)iers sont quant à elles des résidences-mission pensées spécifiquement pour les territoires prioritaires de la politique de la ville et les forces vives qui les composent (habitants, tissu associatif et collectivités locales) et sont à ce titre fortement colorées des enjeux de la politique de la ville. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de 3 mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

A partir de 2024, la DRAC généralise comme point central de son intervention en faveur des habitants des QPV l'amplification des résidences-mission qu(art)iers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Jusqu'à présents déployées principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces résidences missions seront développées sur les cinq départements, y compris ceux sur lesquels elles ne l'ont jamais été (versant sud de la région) et notamment dans les QPV qui ne bénéficient pas de conventionnements d'EAC avec la DRAC ou sur lesquels la DRAC souhaite amplifier son intervention.

4/ Sensibilisation et formation des professionnels de la politique de la ville et de l'EAC

A compter de l'automne 2023, la DRAC a mis en place des temps d'information et de formation à destination des acteurs de la politique de la ville avec le précieux concours de l'IREV – centre de ressources de la politique de la ville Hauts-de-France. La formation est un élément clef car elle permet d'accompagner en ingénierie les très nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la politique de la ville et leur apporter les connaissances théoriques et pratiques permettant d'inscrire les actions en cohérence avec les enjeux culturels. A ce titre, la formation proposée permet d'appréhender les

champs d'intervention et fondamentaux de la DRAC en matière de culture et QPV et d'aborder l'enjeu des droits culturels, de coopération, de co-construction et de participation des habitants, etc.

Ces temps sont destinés aux délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des collectivités, élus et partenaires culturels afin de :

- qualifier les contenus artistiques et culturels des dossiers déposés et favoriser la logique de « parcours » dans les projets proposés ;
- faire connaître les champs d'intervention de la DRAC, ses dispositifs de soutien et finaliser son identification auprès des partenaires et rappeler ce qui ne relève pas de son accompagnement ;
- créer les conditions de partenariats et de coopérations, développer un langage commun ;
- apporter aux professionnels de nouveaux outils et savoirs professionnels en lien avec les enjeux actuels ;
- écouter les préoccupations des acteurs du champ pour adapter les propos de formation en fonction des réalités de terrain.

Ces temps d'information et de formation seront complétés par des temps de rencontre et d'interconnaissance entre acteurs sociaux et culturels.

Hilaire MULTON
Directeur régional des affaires culturelles
Hauts-de-France



La Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France se tient à la disposition des partenaires de la politique de la ville. Pour assurer ces missions d'accompagnement et de conseil, la DRAC est composée de conseillers et conseillères action culturelle et territoriale et industries culturelles et de gestionnaires administratifs et financiers qui assurent des missions générales liées aux enjeux d'éducation artistique et culturelle. Au regard des périmètres d'action et du volume d'activité, les sollicitations ne pourront porter que sur les contenus exclusivement culturels.

Note à l'attention de Madame et Messieurs les préfets

Objet : volet santé des nouveaux contrats de ville

1/ Contexte

Les travaux d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 sont en cours sous votre égide avec un objectif de finalisation fin mars 2024. Au regard des attentes fortes qui se font jour sur les questions d'accès à la santé, je vous propose d'inscrire la santé comme l'une des thématiques prioritaires.

L'exercice n'est pas aisé : nous ne devons pas laisser penser que la sécurité sociale aurait délaissé les quartiers. Ce n'est absolument pas le cas : le droit commun s'applique et notamment les dispositifs d'accessibilité financière aux soins (contribution santé solidaire) ; des efforts sont déployés pour assurer la présence d'une offre de soins de qualité, accessible et adaptée aux besoins de santé des habitants.

Pour autant, en raison de la fragilité sociale des personnes habitant les quartiers de la politique de la ville (QPV), du contexte de tensions sur les ressources médicales qui peut affecter tout particulièrement certaines zones urbaines peu attractives et de problèmes de santé publique émergents comme les troubles psychiques, nous nous devons de renforcer notre capacité d'observation de la situation sanitaire et de déployer des actions concrètes destinées à répondre aux besoins.

Le diagnostic posé par le réseau national des centres ressources politique de la ville (RNCRPV) dans son rapport « enjeux de santé dans les quartiers prioritaires » publié en mars 2023 montre que la santé des populations habitant les QPV est dégradée. Cette étude constitue une bonne base de diagnostic et permet d'orienter notre action :

- Une moins bonne perception de sa propre santé.
- Une plus faible espérance de vie.
- Une prévalence des maladies chroniques plus élevée.
- Une part plus importante d'habitants en surpoids.
- Une déclaration d'épisodes dépressifs plus fréquents.
- Une moindre pratique d'une activité physique.
- Une présence moindre des professions de santé.

Dans ce contexte et conformément aux engagements qui ont été pris dans le cadre du projet régional de santé, l'ARS s'attachera, sous l'égide des directeurs des délégations départementales à déployer des mesures concrètes, mesurables s'appuyant sur ce qui existe déjà. Ces projets figureront aux feuilles de routes territoriales qui sont en cours d'élaboration.

J'appelle également votre attention sur le fait que la nouvelle carte que vous arrêterez le cas échéant, me conduira à faire évoluer le zonage de référence pour les aides à l'installation des professionnels.

2/ Proposition d'orientations

Je propose de retenir six orientations pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville.

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins.
2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins.
3. Promouvoir la santé mentale des jeunes.
4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique.
5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire.

Vous trouverez en annexe de la présente note, quelques éléments de réflexion sur chacune de ces thématiques.

Ces orientations pourront guider le travail de conception des contrats pour lequel j'ai missionné les directeurs des délégations départementales.

Je leur ai demandé d'identifier les projets et initiatives de consolidation de l'offre de soins (par exemple : installation d'équipements comme les maisons des adolescents, maison des femmes, maison sport-santé, renforcement de la présence médicale via les centres de santé ou les maisons de santé, actions ciblées de prévention) qui pourraient être retenus dans chacun des quartiers couverts par la contractualisation.

Ces choix s'articuleront avec les contrats locaux de santé qui ont été passés entre l'ARS et les EPCI et qui pour nombre d'entre eux traitent des questions d'accès aux soins dans les quartiers.

Je note également que la commune de Maubeuge fera l'objet d'une mobilisation de mes équipes au titre de la participation de l'agence au dispositif « forces d'action républicaines ».

Enfin, sachez que je renforcerai la capacité de l'agence à observer l'évolution de la santé (offre et état de santé) dans les QPV afin de mieux orienter nos décisions.



Hugo GILARDI

ANNEXE

Cinq orientations santé pour les contrats de ville

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins

Il est proposé de déployer le dispositif existant des adultes relais médiateurs en santé dans 100 % des QPV en partenariat avec les préfetures et les élus locaux.

- A ce jour, nous recensons 44 ARMS. L'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires QPV en recrutant 1 ARMS pour 10 000 habitants QPV.
- Objectif = couverture territoriale complète en 5 ans.
- Reste à couvrir sur la base de 10 000 habitants / QPV :

Départements	Nombre total d'habitants en QPV	Nombre de postes de MS ouverts	Nombre d'habitants non couverts	Nombre de MS restant à recruter
Nord	361 198	26	119 134	12
Oise	68 875	1	56 690	6
Pas-de-Calais	149 827	16	49 669	5
Somme	36 442	3	23 902	3
Aisne	37 067	6	1 080	1*

* concernant l'Aisne, le seul territoire restant à couvrir est Villers-Cotterêts. Ce serait donc une exception à la règle des 10 000 habitants pour ainsi être sur une couverture à 100 %.

2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins

- a. **Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé**
 - Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.
 - Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.
- b. **Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC**
 - Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

3. Promouvoir la santé des jeunes

- a. **Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.**

- b. **Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV.** Il s'agira notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des maisons des adolescents).
 - c. **Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).
4. **Promouvoir le développement d'une alimentation saine et promouvoir l'activité physique**
- a. **Inscrire dans 100 % des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
 - b. **Soutenir les initiatives portées par les associations et / ou les habitants des QPV à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS « développer le sport santé et lutter contre le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets. Un budget ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.
5. **Accompagner les structures d'aide alimentaire dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaires pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.

